

EUGÈNE AUBIN

EN HAÏTI

PLANTEURS D'AUTREFOIS
NÈGRES D'AUJOURD'HUI

32 phototypies et 2 cartes en couleur hors texte



PARIS
LIBRAIRIE ARMAND COLIN
5, RUE DE MÉZIÈRES, 5



EN HAÏTI

LIBRAIRIE ARMAND COLIN

OUVRAGES D'EUGÈNE AUBIN

Les Anglais aux Indes et en Égypte. Un volume in-18 jésus,
(4^e ÉDITION), broché 3 fr. 50
(Couronné par l'Académie française. Prix Furtado).

Le Maroc d'aujourd'hui. Un volume in-18 jésus, 3 cartes en
couleur hors texte (5^e ÉDITION), broché 5 fr.

La Perse d'aujourd'hui (Iran-Mésopotamie). Un volume in-18
jésus, 1 carte en couleur hors texte, broché 5 fr.

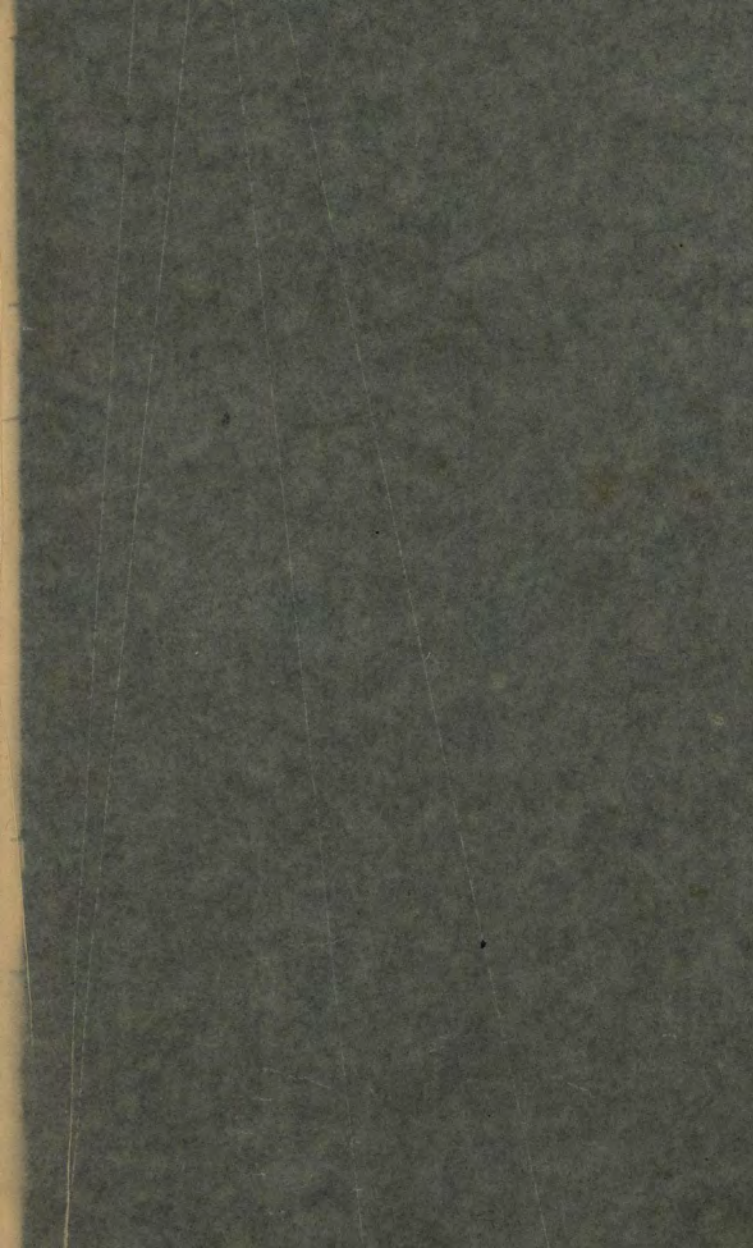
En Haïti : Planteurs d'autrefois, Nègres d'aujourd'hui. Un
volume in-18 jésus, 32 phototypies et 2 cartes en couleur
hors texte, broché 5 fr.

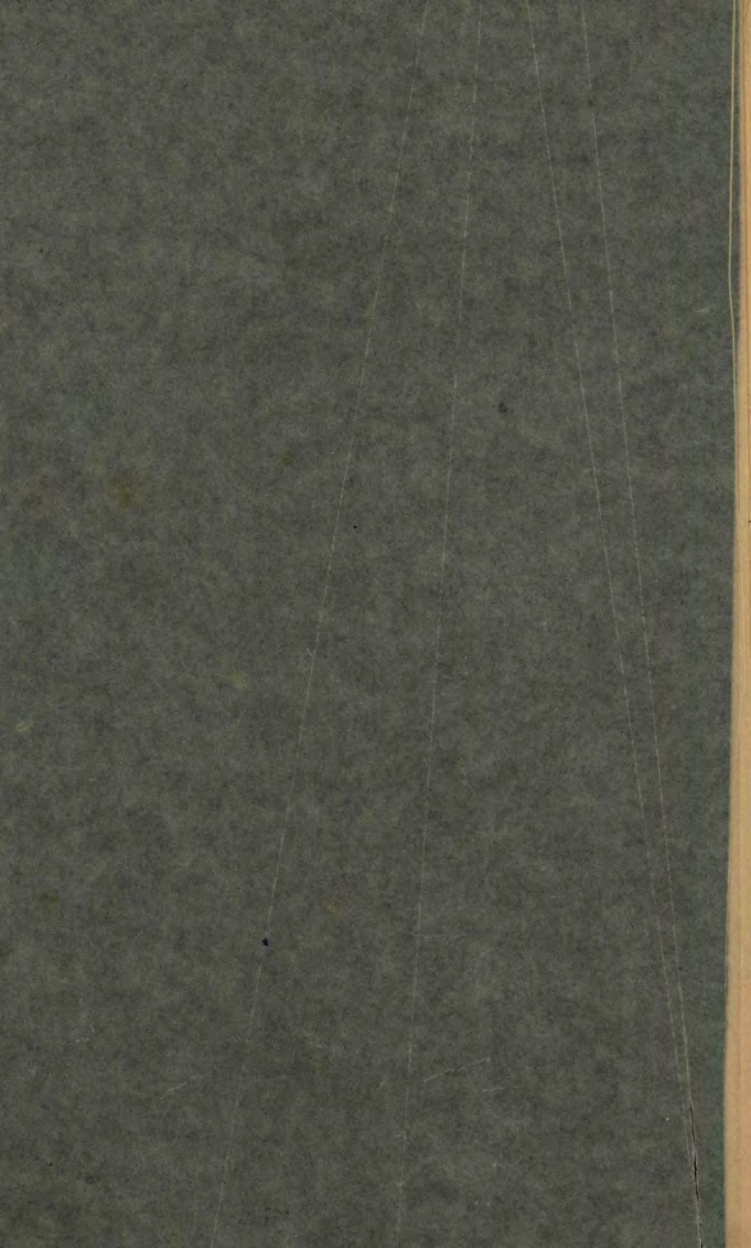


GRESSIER
ROUTE DE PORT-AU-PRINCE A LÉOGANE



LES CASES DE M. BLANC CYRILLE AU FOND D'OIE
ROUTE DE LÉOGANE A JACMEL





200
AUB

EUGÈNE AUBIN

EN HAÏTI

PLANTEURS D'AUTREFOIS
NÈGRES D'AUJOURD'HUI

32 phototypies et 2 cartes en couleur hors texte



(M)

A 13876

EXG.F.R.

LIBRAIRIE ARMAND COLIN

5, RUE DE MÉZIÈRES, PARIS

1910

Droits de reproduction et de traduction réservés pour tous pays.

ANE	BIBLIOTHÈQUE		ANTI
	Section		

Copyright nineteen hundred and ten
by Max. Leclerc and H. Bourrellier, proprietors of Librairie Armand Colin.

PRÉFACE

La faveur des circonstances m'a, par deux fois, ramené aux Antilles. J'ai habité Caracas (Vénézuéla), en 1887-1889; Port-au-Prince (Haïti), en 1904-1906. Entre temps, j'ai visité toutes les grandes Antilles, quelques-unes des petites, et fait de longs voyages, aussi bien sur la Côte Ferme¹ qu'au travers du continent nord-américain.

Il n'existe point, en Amérique, région plus attrayante que les Antilles. La nature y est plus belle que partout ailleurs. Le relief du sol, la

1. La « Côte Ferme » est la partie septentrionale de l'Amérique du Sud; elle fut ainsi nommée par les Espagnols, qui touchèrent le continent sud-américain, après la découverte des Antilles.

splendeur de la végétation tropicale mettent certaines petites îles, — notamment notre Martinique, — la partie française de Saint-Domingue et les Montagnes Bleues de la Jamaïque, au nombre de ces terres bénies, qui, parsemant la mer des Antilles, l'océan Indien et l'océan Pacifique, font, à notre globe, dans la zone des tropiques, une ceinture de paradis.

Quelque glorieuse qu'elle ait pu être au Canada, l'aventure française en Amérique n'a nulle part été plus brillante, plus variée, plus prolongée qu'aux Antilles. Aucune île, sauf peut-être la Barbade, n'a échappé à la course de nos flibustiers, à l'établissement de nos colons. Sur toutes, la culture française a posé sa marque, à une heure quelconque de l'histoire, sur toutes, elle a laissé des traces plus ou moins profondes, et le jour est sans doute assez proche, où, en face de l'américanisme envahissant, il ne persistera plus dans ces îles, comme souvenir de la domination européenne, à côté de la langue espagnole à Cuba et Porto-Rico, que les restes partout disséminés de l'ancienne vie créole¹ française.

1. La plupart des écrivains coloniaux donnent le nom de « créole » à tout ce qui est originaire des colonies, par opposition à ce qui y vient du dehors.

Saint-Domingue fut, de beaucoup, la plus importante de nos possessions aux Antilles. Le hasard des découvertes en avait fait le premier établissement de Christophe Colomb et le commencement de l'empire espagnol en terre américaine. En 1630, des flibustiers de toutes nations, ayant été chassés de Saint-Christophe, vinrent s'établir dans l'île de la Tortue, au nord de la grande terre ; de là, les boucaniers, franchissant l'étroit canal, se répandirent, à la poursuite des bœufs sauvages, dans la partie occidentale. Parmi ces aventuriers, l'élément français prit rapidement le dessus ; si bien, qu'en 1641, le gouverneur général des îles françaises de l'Amérique, alors établi à Saint-Christophe, envoya Le Vasseur, un de ses officiers, qui fut le premier « commandant pour le roi à la Tortue et à la côte de Saint-Domingue ».

En 1697, le traité de Ryswick finit par reconnaître un tel état de choses et la « partie française de Saint-Domingue » put se développer librement, en vertu du droit public. Un siècle durant, mais surtout après la guerre de Sept Ans et jusqu'à la Révolution, nous possédâmes, dans ce coin du monde, la plus riche et la plus belle

des colonies européennes. Un édit royal et le Code Noir de 1685 avaient réglé, dans son principe, le statut colonial. Le Cap-Français, aujourd'hui Cap-Haïtien, était le port commercial ; le Fort-Dauphin, aujourd'hui Fort-Liberté, l'établissement militaire. Au milieu du dix-huitième siècle, Port-au-Prince devint la capitale, où résidaient les « administrateurs de Saint-Domingue », le général et l'intendant, l'un militaire, l'autre civil, nommés pour trois années. Des commandants en second gouvernaient les trois « parties » du Nord, de l'Ouest et du Sud. La justice relevait des Conseils supérieurs de Port-au-Prince et du Cap, qui avaient remplacé ceux de Léogane et du Petit-Goave : ils enregistraient les édits royaux ou les règlements des administrateurs et formaient, avec ces derniers, l'assemblée coloniale pour le consentement de l'impôt. Capucins, Dominicains et Jésuites ¹ se partageaient l'Évangélisation de la

1. La partie française de Saint-Domingue était divisée en deux préfectures apostoliques par le cours de l'Artibonite. Celle de l'Ouest et du Sud appartenait aux Dominicains ; celle du Nord fut aux Capucins, puis aux Jésuites ; elle revint aux Capucins, après la suppression de l'Ordre. L'archevêque de Santo-Domingo, primat des Indes occidentales, s'arrogeait l'autorité métropolitaine.

colonie. Une petite garnison de trois régiments, envoyés de France, les milices et la maréchaussée coloniales garantissaient l'ordre et la sécurité. Dans les grandes plaines, les « habitants » cultivaient l'indigo, la canne à sucre et le coton ; tandis que les montagnes se trouvaient réservées aux caféières et à l'élevage. Des nègres, importés d'Afrique, travaillaient aux plantations ; des mulâtres affranchis, nés du contact des blancs avec la race noire, formaient une classe intermédiaire entre les maîtres et les esclaves. Les concessions royales, les mariages avec les filles de planteurs enrichis, avaient introduit à Saint-Domingue les plus grandes familles de la noblesse française, et les noms les plus illustres s'attachaient aux « habitations ». A la fin de la période coloniale, on comptait environ 7.400 propriétés ; le commerce s'élevait à près de 200 millions de francs (700 millions de livres tournois), dont les trois quarts à l'exportation ; 1.500 navires, jaugeant 220.000 tonnes, fréquentaient annuellement les ports.

La Révolution française entraîna la perte d'une colonie, qui avait efficacement résisté aux attaques anglaises, pendant toutes les guerres du

dix-huitième siècle. Chacun des mouvements révolutionnaires de la métropole eut sa répercussion dans l'île lointaine. Les divers éléments du petit groupe français se virent successivement dissociés, opposant les planteurs aux autorités coloniales, les grands aux petits blancs. A la faveur de ces dissensions, se produisirent l'agitation des mulâtres, puis le soulèvement des nègres. En 1794, des légions d'émigrés français, appuyées par une force anglaise, chassèrent de Port-au-Prince les commissaires de la Convention, défendus par les gens de couleur. Bref, un noir, Toussaint Louverture, devint le maître du pays. En 1802, la fièvre jaune détruisait l'expédition du général Leclerc ; l'indépendance d'Haïti, proclamée le 1^{er} janvier 1804, était suivie d'un massacre général des Français. La totalité des colons étaient morts ou dispersés.

Ils avaient émigré en foule, dès 1793, après l'émancipation des Noirs. Plusieurs rentrèrent en France ; d'autres gagnèrent la Louisiane, ou s'éparpillèrent dans les Antilles : quelques-uns passèrent à la Jamaïque, beaucoup à Cuba. Aux États-Unis, il y eut des réfugiés français dans

les Carolines, en Virginie, dans le Maryland, le Delaware, la Pennsylvanie et le New Jersey, jusqu'à New York et dans le Massachussets ; la plupart s'établirent à Philadelphie, qui était alors la capitale de la République. Le gouvernement fédéral et plusieurs États votèrent des subsides en leur faveur. Étienne Girard, de Bordeaux, négociant et armateur, qui mourut en 1831, laissant une fortune de 7 millions et demi de dollars, la plus grande qu'il y eut alors aux États-Unis, et dont la généreuse fondation perpétue la mémoire à Philadelphie, — la famille, originaire de la Touraine, dont naquit Paul Tulane, qui donna son nom à l'Université de la Nouvelle-Orléans, furent attirés en Amérique par la colonie française de Saint-Domingue. On calcula, qu'à la fin de la Révolution, il existait 6.000 émigrés de Saint-Domingue, dispersés en terre américaine, aussi bien sur le continent que dans les îles, en dehors de nos possessions.

Un créole de la Martinique, Moreau de Saint-Méry, qui fut membre du Conseil supérieur du Cap, avait composé une volumineuse description de la partie française de Saint-Domingue,

au moment même de la Révolution ; il la compléta par une description, plus courte, de la partie espagnole, que nous cédaît le traité de Bâle, en 1795. Après avoir passé à Paris les premières années de la Révolution, Moreau de Saint-Méry gagna Philadelphie ; il s'y fit imprimeur et libraire, afin de publier son œuvre, qui reste le plus précieux témoignage d'une splendeur à jamais disparue. Unis dans un pieux sentiment, Français et créoles, amenés aux États-Unis par cette époque de troubles, contribuèrent aux frais de la publication ; — parmi les souscripteurs, en majorité colons de Saint-Domingue, réfugiés à Philadelphie, figurent les noms de John Adams et de Jefferson, Adet, ministre de France ; Louis Philippe, Kosciuszko, LaFayette, Talleyrand, Volney, La Rochefoucault-Liancourt, les généraux Hédouville et Rochambeau. Ainsi parurent les deux ouvrages fondamentaux, relatifs à la période coloniale dans l'île de Saint-Domingue : 1° *Description topographique et politique de la Partie Espagnole de l'île de Saint-Domingue*, par M. L. E. Moreau de Saint-Méry, membre de la Société philosophique de Philadelphie. — *Philadelphie. Im-*

*primé et se trouve chez l'Auteur, imprimeur-
libraire, au coin de Front et de Walnut streets,
n° 84, 1796; 2 vol. in-8° avec carte; 2° Des-
cription topographique, civile, politique et histo-
rique de la Partie Française de l'île de Saint-
Domingue. Avec des observations générales sur
sa population, sur le caractère et les mœurs de
ses divers habitants, sur son climat, sa culture,
ses productions, son administration, etc., etc.
Accompagnées des détails les plus propres à
faire connaître l'état de cette colonie à l'époque
du 18 octobre 1789. Philadelphie 1797, 2 vol.
in-4°.*

L'auteur commençait ainsi son « Discours préliminaire » :

« A cette vérité, depuis si longtemps répétée, que rien n'est aussi peu connu que les colonies des Antilles, se réunirait peut-être bientôt l'impossibilité de connaître celle qui a été la plus brillante d'entre elles, si je ne me hâtais d'offrir le tableau fidèle de sa splendeur passée... Je publie la description de la colonie de Saint-Domingue, qui a été si justement enviée par toutes les Puissances, qui fut l'orgueil de la France dans le Nouveau Monde et dont la pros-

périté, faite pour étonner, était l'ouvrage de moins d'un siècle et demi... Il ne peut jamais être indifférent, il est encore bien moins inutile de montrer ce que le génie français avait créé à deux mille lieues de la métropole, d'exposer avec détails ce que ce génie, très souvent contrarié par le gouvernement, était parvenu à produire, presque en un instant, et avec une supériorité qui laissait loin derrière elle tout ce que les autres nations ont entrepris de semblable. »

Par ailleurs, l'étrangeté de son sort, les multiples variations de sa fortune valurent à Saint-Domingue une immense littérature. Les religieux français furent ses premiers historiens : le P. de Charlevoix, Jésuite, publia l'*Histoire de l'Isle Espagnole ou de Saint-Domingue*, 2 vol., Paris, 1730. Les PP. Du Tertre et Labat, Dominicains, en traitèrent dans l'*Histoire générale des Antilles habitées par les Français*, 3 vol., Paris, 1667, et dans le *Nouveau voyage aux îles de l'Amérique*, 6 vol., Paris, 1722. Un aventurier hollandais, A. O. Oexmelin, se fit l'historien des flibustiers et boucaniers, parmi lesquels il se trouvait engagé (*Histoire des aventuriers flibustiers qui se sont signalés dans les Indes*, 4 vol.,

Trévoux, 1775). Quand, après la guerre de Sept Ans, la diffusion des lumières et le règne de la philosophie encouragèrent les colons à présenter leurs doléances contre le système colonial, il y eut toute une éclosion de mémoires et de brochures, parmi lesquels l'ouvrage d'un magistrat de la colonie, Hilliard d'Auberteuil (*Considérations sur l'état présent de la colonie française de Saint-Domingue*, 2 vol., Paris, 1776), est de beaucoup le plus connu. Raynal publia, de son côté, un *Essai sur l'Administration de Saint-Domingue* (1 vol., 1785). La Révolution souleva des passions nouvelles : les « troubles » les « désastres » de Saint-Domingue firent l'objet de déplorables récits. Le général baron Pamphile de Lacroix raconta, dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire de la révolution de Saint-Domingue* (2 vol., Paris, 1819), les douze années de campagnes, qui précédèrent l'indépendance haïtienne. Descourtiz narra ses propres aventures dans les *Voyages d'un naturaliste*, 3 vol., Paris, 1809. Quand partit l'expédition du général Leclerc, un publiciste trop pressé, S. J. Ducœurjoly, avait aussitôt lancé un *Manuel des habitants de Saint-Domingue* (2 vol.,

Paris, 1802), à l'usage des futurs planteurs. Le point de vue haïtien fut présenté par MM. Placide-Justin (*Histoire politique et statistique de l'île d'Hayti*, 1 vol., Paris, 1826); Thomas Madiou (*Histoire d'Haïti*, 3 vol., Port-au-Prince, 1847); et Céligni Ardouin (*Essai sur l'Histoire d'Haïti*, 1 vol., Port-au-Prince, 1865).

Jusqu'à la reconnaissance de l'indépendance, les colons dépossédés ressassèrent leurs griefs, suggérant les moyens les plus divers, afin de restituer sur l'île l'autorité française. L'indemnité une fois réglée, les intéressés se turent. La nouvelle république n'attira plus que les sociologues, désireux d'étudier l'aptitude d'une population noire à se gouverner elle-même. L'empire de Soulouque valut à Haïti la raillerie universelle et l'effet n'en a point encore disparu. Les Haïtiens y répondirent par de virulentes protestations, conçues dans ce style déclamatoire, qu'ils tiennent de leurs origines révolutionnaires. Pour n'en nommer qu'un, M. Hannibal Price, ancien président de la Chambre des Communes, écrivit un ouvrage vengeur intitulé : *De la réhabilitation de la race noire par la République d'Haïti* (1 vol., Port-au-

Prince, 1900). Deux consuls anglais donnèrent sur Haïti d'intéressants souvenirs de carrière : M. Charles Mackenzie vint en 1826, parcourut toute l'île et jugea sans malveillance le système du Président Boyer (*Notes on Haïti*, 2 vol., Londres, 1830); à partir de 1863, sir Spencer Saint-John résida une vingtaine d'années à Port-au-Prince. Il connut Geffrard, Salnave et Salomon; les révolutions, qui firent passer le pouvoir des mulâtres aux nègres, lui parurent répréhensibles, si bien qu'il envisagea le nouveau régime avec la plus extrême sévérité (*Haïti ou la République noire*. Trad. West, 1 vol., Paris, 1886). Un mulâtre allemand, M. Gentil Tippenhauer, a publié une monographie de l'île (*Die Insel Haïti*, 1 vol., Leipzig, 1893) et d'utiles travaux de cartographie. Enfin le siècle, écoulé depuis l'indépendance, a vu la formation d'une littérature proprement haïtienne. L'*Anthologie des prosateurs et poètes haïtiens* (2 vol., Port-au-Prince, 1905) fut couronnée par l'Académie Française. Je citerai les vers de M. Oswald Durand, les romans de M. Frédéric Marcelin, les nouvelles de MM. Justin Lhérisson, Fernand Hibbert, Antoine Innocent...

Bien que l'indépendance de la République n'ait été reconnue qu'en 1825, par une ordonnance du roi de France, et la question définitivement tranchée par un traité du 12 février 1838, moyennant l'indemnisation des familles de planteurs dépossédés, Haïti se trouvait, depuis 1804, virtuellement indépendante, donc en mesure de développer sur son territoire le régime, qui convenait le mieux aux exigences du pays et aux goûts de la race. Si, aux Gonaïves, sur l'autel de la Patrie, dans le premier feu de la liberté, les Haïtiens s'étaient jurés « de renoncer pour jamais à la France », ils n'en ont pas moins conservé, par la force même des choses, notre langue et nos idées, en un mot notre culture : et ce fut cet héritage de la colonie française, volontiers accepté, qui maintint, entre eux et nous, un indissoluble lien. Involontairement, l'opinion française continue de s'intéresser au sort d'Haïti; inconsciemment, les Haïtiens participent à nos vicissitudes. Non point qu'ils aient gardé intact le dépôt qu'ils avaient reçu de nous : renaissantes avec l'indépendance, les traditions africaines ont naturellement déformé ce que les popula-

tions nègres tenaient de nos enseignements. Le dialecte français créole est difficile à comprendre, et le christianisme haïtien devient parfois méconnaissable sous une couche de fétichisme. Ainsi se forma peu à peu, en Haïti, plus particulièrement dans l'intérieur de l'île, une façon de culture nouvelle, dominée par les tendances ancestrales, mais où se retrouvent intactes, sous une apparence de sauvagerie africaine, les vieilles habitudes de notre vie créole.

Les conditions, dans lesquelles se produisit l'indépendance, déterminèrent l'évolution du système haïtien : la nation était née d'un soulèvement heureux contre les blancs. Il en résulte qu'elle vit encore encadrée dans une armature militaire et repliée sur elle-même, à l'écart des blancs, auxquels elle interdit, théoriquement, la propriété et qu'elle parque dans les ports ouverts. « Aucun blanc, disaient fièrement les premières constitutions, ne pourra mettre le pied sur ce territoire à titre de maître ou de propriétaire. » Haïti libre a gardé les divisions administratives de la colonie : le canton est devenu la section rurale ; la paroisse, la commune ; le quartier,

l'arrondissement ; la partie, le département ; mais elle a connu toutes les variations de l'organisme politique avec la multiplicité des constitutions. La première datait de 1805 ; et fut abrogée l'année suivante. Celle de 1816 dura jusqu'en 1846. Il y en eut de nouvelles en 1867, 1874 et 1879 ; la dernière est de 1889. Haïti posséda des gouverneurs généraux, des protecteurs, des présidents, des rois, des empereurs ; les uns nommés à vie, les autres à temps ; tous furent soldats amenés par l'intervention de l'armée et se maintinrent au pouvoir par le despotisme militaire ¹. Les premiers, Dessalines,

1. Il est rare que les présidents d'Haïti soient librement élus par les Chambres, réunies en Assemblée Nationale, aux termes des diverses constitutions. Un chef militaire prend la tête d'un mouvement d'opposition ; les exilés, accourus de la Jamaïque et de Saint-Thomas, tentent un débarquement ; il s'ensuit une période de troubles, et même d'hostilités, avec des effectifs peu nombreux et des rencontres peu sanglantes. Si le mouvement réussit, le chef révolutionnaire, disposant de la force la plus grande, impose le Président de son choix, en se désignant le plus souvent lui-même. Une fois le « chef » proclamé pour sept années, les bandes vaincues déposent les armes et tout le monde accepte le fait accompli, en attendant la révolution prochaine. La plupart des chefs haïtiens sont venus du Nord : Toussaint Louverture, Dessalines, Christophe, Pierrot, Geffrard, Salnave, Salomon, Hippolyte, Tirésias Simon Sam, Nord Alexis. Pétion et Boyer étaient de Port-au-Prince ; Nissage-Saget de Saint-Marc ; Soulouque, de l'Anse-à-Veau. Le président actuel, le général Antoine Simon, est arrivé des Cayes. Le président, ainsi introduit par la force armée

Christophe, Pétion, Boyer, avaient été compagnons de Toussaint Louverture ; les généraux, qui leur succédèrent, se virent désignés aux suffrages des troupes, comme grands propriétaires, ou gens versés dans les mystères Vaudoux¹.

Dès le début de l'indépendance, l'île s'était partagée en deux régions, qui imposèrent alternativement leurs tendances : le Nord, où la colonisation française avait été plus sévère et plus longue, connut les grands fiefs militaires, la sanglante autocratie du roi Christophe, une race plus purement noire et plus vigoureuse, et — chose curieuse — un moindre attachement aux supers-

dans le Palais National de Port-au-Prince, y vit entouré des quatre corps de la garde, à 300 hommes d'effectif chacun (artilleurs, chasseurs, tirailleurs et grenadiers), commandés par des officiers de confiance et augmentés de deux escadrons de cavalerie. La garnison de la capitale comporte quatre régiments soigneusement triés et se complète par un corps de volontaires, venus avec le nouveau président de son lieu d'origine et disséminés dans la ville ou aux environs, prêts à se reformer au premier appel. Le Fort National, qui domine Port-au-Prince, est naturellement confié aux mains les plus sûres. Deux fois l'an, le 1^{er} janvier, anniversaire de l'indépendance, et le 1^{er} mai, « fête de l'agriculture, » le président d'Haïti apparaît sur l'autel de la Patrie, entouré de toute sa garde.

1. Le fétichisme haïtien est généralement appelé « religion du Vaudoux ». Certaines peuplades nègres, notamment les Aradas, désignaient, sous le nom de *Vaudoux*, les êtres supérieurs, tout-puissants, surnaturels.

titions africaines. Le Sud jouit, au contraire, d'un régime plus doux ; les blancs, tard venus, pénétrés des idées philosophiques du dix-huitième siècle, traitèrent plus humainement leurs esclaves et procrèrent un plus grand nombre de mulâtres ; l'autorité y procéda au partage méthodique des terres, ferma les yeux sur les divertissements Vaudoux et tomba dans les fantaisies de l'empereur Soulouque. Dans les révolutions haïtiennes, le Nord représente plus ou moins la domination des nègres et le principe d'autorité ; le Sud, une reprise d'influence des mulâtres et des idées plus libérales. La scission s'était produite au cours même de la Révolution. Le mulâtre Rigaud tenait le Sud, alors que le nègre Toussaint Louverture était maître du Nord ; les deux partis en vinrent aux mains, dès 1799, sitôt que les gens de couleur se crurent débarrassés des blancs. Les premières années du dix-neuvième siècle connurent le mulâtre Pétion, qui gouvernait à Port-au-Prince, tandis que son rival, le nègre Christophe, devenu Henri I^{er}, régnait au Cap-Haïtien, transformé en Cap-Henri. La longue présidence de Boyer réunit toute l'île sous l'autorité d'un

mulâtre. La Révolution, qui le renversa en 1843, et l'empire de Soulouque inaugurèrent la domination des nègres du Nord, qui s'est poursuivie presque sans interruption jusqu'à ce jour. A l'heure actuelle, il n'existe dans l'île qu'une petite colonie de blancs étrangers. Depuis le concordat de 1860, qui délivra l'Église d'Haïti d'une longue succession de prêtres interdits, en la confiant à une mission spéciale¹, presque entièrement recrutée parmi le clergé breton, il y a partout des paroisses, des écoles, des hôpitaux, desservis par des religieux français. La congrégation des Pères du Saint-Esprit, les Frères de Ploërmel, les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny et les Filles de la Sagesse se

1. Composée d'excellents éléments, la mission d'Haïti a promptement restitué la dignité ecclésiastique; elle comporte un archevêque à Port-au-Prince, deux évêques au Cap-Haïtien et aux Cayes; avec quatre-vingt-quatre paroisses, desservies par des missionnaires, presque tous Français, que forme le séminaire spécial de Saint-Jacques en Guiclan (Finistère).

Pour l'enseignement secondaire, les Pères du Saint-Esprit entretiennent à Port-au-Prince le petit séminaire-colège Saint-Martial; les Frères de Ploërmel, le collège Saint-Louis de Gonzague; les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny, le pensionnat Sainte-Rose de Limâ; les filles de la Sagesse, le pensionnat de Notre-Dame du Sacré-Cœur. Au Cap-Haïtien, l'Évêché a institué, pour les garçons, le collège de Notre-Dame du Perpétuel Secours.

Dans toute la République, les Frères de Ploërmel, les

sont multipliés dans la République. D'autre part, la Banque Nationale d'Haïti, société française, constituée, en 1880, au capital de 10 millions, fait le service des emprunts contractés en France, et encaisse les recettes y affectées ¹. Le câble de la Compagnie française des Câbles sous-marins touche les principaux ports de l'île, qu'il joint avec New-York, Cuba, nos petites Antilles et la Côte Ferme. Les navires de la Compagnie Transatlantique desservent mensuellement les côtes haïtiennes.

Dans les ports ouverts ², les seuls où soit tolé-

Sœurs de Saint-Joseph de Cluny et les Filles de la Sagesse avaient ouvert, en 1905, 78 écoles, avec une population scolaire de 12.161 enfants. Les deux congrégations de femmes desservaient, en outre, six hôpitaux à Port-au-Prince, au Cap-Haïtien, aux Gonaïves et aux Cayes.

1. Deux emprunts haïtiens ont été placés sur le marché de Paris : 1° l'emprunt Domingue de 1875 (19 millions environ) 5 p. 100, qui liquidait le solde des indemnités dues aux planteurs français, dépossédés par l'indépendance haïtienne ; 2° l'emprunt 1896 de 50 millions 6 p. 100. Il existe, en outre, une dette intérieure, amalgame d'un grand nombre de petits emprunts, conclus depuis 1896 avec des groupes de négociants de Port-au-Prince, et qui s'élevaient, en 1905, à plus de 65 millions. Le service de ces divers emprunts — intérêt et amortissement — est fait par la Banque Nationale d'Haïti, qui encaisse les recettes y affectées, à savoir des tant pour cent sur les droits payables en or, à l'exportation des cafés, cacao et campêches.

2. Il y a, en Haïti, onze ports ouverts : Cap-Haïtien, Port-de-Paix, les Gonaïves, Saint-Marc, Port-au-Prince, Petit-Goave, Miragoane, Jérémie, les Cayes, Aquin et Jacmel.

rée leur présence, les autres blancs font le commerce de gros. Les premiers temps de l'indépendance ne les avaient point admis. Dessalines créa des commissaires publics, seuls autorisés à vendre les cargaisons débarquées des navires. Christophe, ayant permis au commerce étranger de choisir ses propres agents, des maisons mulâtres se fondèrent sur la côte. Promptement, les facilités s'accrurent. Favorisés par les défiances, dont nous restions l'objet, quelques Anglais s'installèrent dans les ports ; mais il n'en reste plus guère aujourd'hui, non plus que d'Américains. Bien avant le milieu du dernier siècle, les nôtres, mieux vus des Haïtiens, commencèrent à prendre pied, se « placèrent » avec des filles de couleur, et ouvrirent des comptoirs.

Les premiers Allemands étaient venus dans la colonie en 1764 ; débris d'une colonisation malheureuse, entreprise à Cayenne, ils furent installés à Bombardopolis, près du Môle Saint-Nicolas, et y prospérèrent dans la culture du café ; ils étaient un millier, lors de la Révolution. L'indépendance haïtienne les distingua des blancs français, leur donna les droits de citoyen et le nom générique de noirs. Ils s'employèrent, du

reste, à le mériter et se perdirent parmi les nègres. Un nouvel afflux d'Allemands, venu des villes hanséatiques, s'accrut vers 1860. Plusieurs entrèrent comme employés chez les négociants français, épousèrent leurs filles et devinrent leurs successeurs. Depuis lors, un courant constant s'est établi, et le commerce allemand prend une part considérable dans les ports haïtiens, notamment à Port-au-Prince. Au Cap-Haïtien et dans la plaine du Nord, une colonie corse, très prospère, maintient dans les affaires une autorité indiscutée. A côté d'eux, plusieurs centaines de Guadeloupéens et de Martiniquais ont émigré en Haïti; ils y pratiquent de petits métiers et, grâce à leur couleur, parviennent à se faufiler dans l'intérieur¹. Les Syriens doivent le même avantage à la souplesse de leur caractère; ils pénètrent dans tous les coins de l'île, comme marchands et colporteurs, se laissant expulser d'un endroit pour reparaître sur un autre.

1. On estime qu'il se trouve, en Haïti, 1.500 gens de nos îles, principalement Guadeloupéens. Les Haïtiens les désignent sous le sobriquet de *Moucas*. Ils commencèrent à venir vers 1850, aussitôt après l'abolition de l'esclavage. Plusieurs Guadeloupéens possèdent en Haïti d'importantes maisons de commerce; MM. Boutin, à Saint-Marc et Port-au-Prince; Gaston Revest, à Port-au-Prince; Chériez, au Petit-Goave.

Entre blancs et noirs, les mulâtres servent d'intermédiaires, réduits à jouer le rôle qui revient à toute communauté peu nombreuse, resserrée entre des groupements très forts. Ils fournissent le plus grand nombre des courtiers et employés des maisons blanches. Plus fins, plus intelligents, plus instruits que les nègres, ils ont établi quelques industries, envahissent l'administration et les ministères. Seuls, le président de la République, les délégués dans les départements, les commandants d'arrondissement et de commune sont généralement nègres purs, marquant, sur la côte, la prépondérance de l'autorité militaire et de l'élément nègre de l'intérieur. Parmi les Haïtiens, la disparition des blancs a fait des mulâtres une aristocratie de couleur, qui tient à l'exploitation de son privilège, en s'appuyant sur les blancs pour mieux s'imposer aux nègres, sur les nègres pour mieux utiliser les blancs. Si les mulâtres de l'intérieur sont naturellement enclins à se perdre dans la masse noire, ceux des villes, particulièrement à Port-au-Prince, tendent, dans la mesure du possible, à se rapprocher des blancs. Moreau de Saint-Méry observait déjà que « les mulâ-

tresses affectaient une sorte de dédain pour les mulâtres ». — « Les mulâtresses, disait, de son côté, Hilliard d'Auberteuil, aiment les blancs et dédaignent les mulâtres »; il raillait la suffisance du petit blanc, souvent aventurier ou vagabond, qui ressentait ainsi, au débarqué, les avantages de sa couleur.

En modifiant les institutions, l'indépendance d'Haïti n'a point réussi à changer ces mœurs. Au-dessus de la capitale, remontent les quartiers ombragés de Turgeau, du Bois-Chêne et du Bois-Verna, où réside la société de couleur; les femmes, souvent fort claires de teint, y sont gentilles et raffinées, d'une excellente éducation; la vénération du sang blanc persiste en elles. — Avec une certaine dot, elles parviennent d'ordinaire à se marier chez nous et se perdent dans le milieu français. Moins fortunées, elles recherchent avidement en mariage les employés des maisons étrangères: des maisons de Port-au-Prince, s'entend; car ces demoiselles marquent, pour les ports de la côte, la même aversion que les jeunes filles de Paris pour la vie de province. A peine arrivé, le jeune Allemand, modestement éclos sur les bords de

l'Elbe, n'a point de peine à débrouiller le secret des transactions locales, où l'échange commercial sert à recouvrir des opérations plus lucratives, telles que la négociation des emprunts intérieurs, le trafic des feuilles d'appointement et les spéculations sur le change. Les hommages, qu'il reçoit chez les gens de Turgeau, lui révèlent brusquement la noblesse insoupçonnée de son origine. A-t-il réalisé quelque épargne, il se hâte de prendre une petite mulâtresse en légitime mariage ; chaque soir, la troupe impériale, issue des épiceries et pharmacies germaniques, remonte orgueilleusement vers ses foyers créoles. Mais voici que, dans les Antilles, aussi bien qu'ailleurs, l'Allemand, naguère paisible, |maintenant envahi d'ardeurs pangermanistes, s'applique à germaniser ces îles récalcitrantes. Pour plaire à l'époux, les « dames allemandes » d'Haïti témoignent volontiers d'un patriotisme résigné à l'égard d'une métropole inconnue. A la génération suivante, les enfants, nés de telles unions, se fondent insensiblement dans la masse créole.

Le gouvernement, l'administration, la justice haïtiennes, le conseil des secrétaires d'État, le

tribunal de Cassation, les onze tribunaux civils, les douze arrondissements financiers, le commerce blanc, la société de couleur pénétrée par les mariages étrangers, les codes, les lois, la presse, la littérature française créole, la représentation nationale, avec sa Chambre des Communes ou Corps législatif et son Sénat, — le « grand Corps », ainsi que le désigne le respect haïtien, — tout cela plus ou moins calqué sur nos propres institutions, — ne sont que la façade extérieure de la République d'Haïti. L'intérieur est tout autre et se passe de cet appareil superflu. Sur les ruines de la colonisation française, sans grand souci d'administration, un million et demi¹ de nègres se trouvent actuellement en possession de l'ancienne terre des blancs, dont ils vivent par la culture de leur petit bien. Ils forment, dans la plus grande partie du pays, une démocratie rurale, encadrée par une police militaire, ayant peu de besoins, marquant un égal dévouement pour ses prêtres et ses sorciers, fixée au sol par

1. En 1789, la population de couleur à Saint-Domingue ne dépassait pas 500.000 individus ; les guerres de la Révolution la réduisirent à 400.000.

les dispositions du Code Rural, acceptant pour horizon les limites de la commune, sans désir de chercher plus loin ni des gouvernants ni des juges. Beaucoup sont aisés, la plupart semblent contents; je ne crois pas qu'il y ait au monde nègres plus heureux ni plus tranquilles, tant que la politique n'intervient point dans leurs affaires et que la révolution reste à distance de leurs cases. Pratiqués par eux-mêmes, le régime militaire et la justice sommaire ne semblent pas leur peser; la simplicité du système répond entièrement à leurs convenances. Ce système dérive, d'ailleurs, des origines mêmes de la nation haïtienne. « Jamais armée européenne, observait Pamphile de Lacroix, n'a été soumise à une discipline plus sévère que ne le furent les troupes de Toussaint Louverture. Chaque gradé commandait le pistolet à la main et avait droit de vie et de mort sur ses subalternes. » L'Haïtien en a gardé une indifférence résignée pour les pires abus du pouvoir. *Prison pas faite pour chiens*, dit le proverbe créole.

J'ai visité la plus grande partie d'Haïti; abstraction faite des missionnaires, il n'existe sans doute aucun blanc, qui y ait, depuis long-

temps, parcouru d'aussi longs itinéraires. Sauf dans la plaine du Cul-de-Sac, où les chemins sont praticables aux voitures, j'ai toujours voyagé à cheval, accompagné de domestiques nègres. Les autorités militaires m'ont conduit de poste en poste; dans les bourgs, les prêtres bretons m'ont donné l'hospitalité. D'autre part, la complaisance d'amis haïtiens ou de Français créoles m'a mis en contact avec la superstition populaire et le culte du Vaudoux. J'ai vu des repas, des danses, des cérémonies africaines; j'ai visité les sanctuaires de sorciers réputés. Plus que quiconque de ma couleur, je crois m'être trouvé en mesure d'observer la coutume des campagnes haïtiennes. J'avoue y avoir pris un extrême plaisir. Dans un cadre magnifique, j'avais sous les yeux une suite ininterrompue de manifestations populaires, d'une incomparable étrangeté, qui se produisaient dans un idiome issu de notre langue, sous des formes, dont l'origine africaine se trouvait influencée par notre culture et par notre histoire.

Les lieux mêmes gardaient le témoignage de leur passé français. Dans les plaines, les vieux moulins à sucre, les conduites d'eau, les barrages

d'irrigation de la colonie persistent sous les feuillages. Dans la plaine du Nord, où la colonisation fut le plus intense, les portes monumentales demeurent au seuil des habitations abandonnées ; les vieilles fontaines ornent encore les places du Cap et de Fort-Liberté ; la citadelle de l'ancien Fort-Dauphin garde ses bastions et ses fossés en ruines. Sur la cime d'un morne, se dresse intacte l'énorme forteresse de la Ferrière, dont le roi Christophe voulut faire le réduit de son peuple contre un retour offensif des Français. Sur la route du Cap aux Gonaïves, le chemin continue à gravir les empierrements de la route coloniale. A Saint-Marc, à l'Archaye, à Port-au-Prince, subsistent les églises et de vieilles maisons. Souvent, les rues des villes gardent encore les noms empruntés à la France du dix-huitième siècle ; les noms des bourgs perpétuent le souvenir des gouverneurs qui les ont fondés, tels d'Ennery et Valière. La nomenclature des habitations n'a point varié, et chaque famille française, issue des colons de Saint-Domingue, peut retrouver, sinon quelques pierres, du moins son propre nom, rattaché à la demeure de ses ancêtres.

Sur une carte de la plaine du Nord, se lisent encore les noms des habitations disparues : Vaudreuil, Bréda, Dhéricourt, Daux, Duplaa, Chastenoye, Galliffet, de Noé, Choiseul, Butler, de Charitte, Le Normant de Mézi, etc. Les gens de Jérémie ne manquent point de conduire leurs visiteurs à l'habitation célèbre, où, de l'union d'un colon français avec une négresse, naquit le général Dumas.

Un voyage dans les grandes Antilles permet de retrouver, en maint endroit, la descendance des émigrés de Saint-Domingue, chassés par la Révolution. Cuba étant l'île la plus proche, ceux-ci se répandirent dans toute la partie orientale, alors à peu près déserte : une colonie nombreuse se groupa au pied de la Sierra Maestra et dans la région montagneuse qui borde la côte, depuis Santiago-de-Cuba — « Saint-Yague-de-Cube », disaient nos créoles — jusqu'au delà de Guantánamo. La plaine y est tout entière plantée en cannes, et nombre d'usines sont peuplées de Français, gens du Béarn, annuellement appelés par la campagne sucrière. Dans les collines, caféières et cacaoyères furent créées par les réfugiés de Saint-Domingue. Beaucoup d'esclaves suivirent

leurs maîtres ; si bien que la partie orientale de Cuba se trouve remplie de nègres, de langue et de nom français, qui maintiennent leur individualité, possèdent leurs « sociétés de danse » particulières, se servent du tambour et non de la guitare, enfin entretiennent leurs sorciers propres, à l'écart des nègres espagnols. L'expansion de ces émigrés avait été telle, que tout l'Est de Cuba se trouva naturellement francisé ; Hérédia, né Cubain, écrivit en vers français. Certains, s'écartant du gros de nos colons, s'avancèrent davantage vers l'ouest. Mme Frédérique Bremer et R.-H. Dana racontent, qu'au cours de leurs voyages, en 1851 et 1859, ils furent les hôtes d'un émigré de Saint-Domingue, devenu l'un des principaux planteurs de la province de Matanzas.

D'autres colons s'étaient réfugiés à la Jamaïque : une centaine de familles françaises y introduisirent le café et le cacao dans les Montagnes Bleues. Si la colonie française de Cuba est restée compacte et vivace, celle de la Jamaïque est à peu près décomposée : le petit groupe primitif ne se renouvela point. Comme, en certaines parties de l'Amérique, l'exode vers

l'Europe constitue communément la marque du succès, les planteurs enrichis rentrèrent en France ; ceux qui échouèrent firent souche de mulâtres : il ne reste plus qu'un groupe infime de créoles blancs, portant des noms français et conscients de leur origine française. L'un d'eux, M. Malabre, est notre agent consulaire à Kingston. L'église catholique y était naguère française et ce furent nos missionnaires qui lui procurèrent une communauté nègre. La « Parade » porte la statue d'un jésuite savoisien, le P. Joseph Dupont, qui, toute sa vie, desservit la paroisse et mourut en 1887.

De même qu'à la Nouvelle-Orléans, Béarnais et Corses ont pris coutume de se rendre aux Antilles : bon nombre de Béarnais se sont établis à la Havane et dans la partie occidentale de l'île de Cuba ; nous trouvons quelques Corses dans la République Dominicaine, une colonie fort importante à Porto-Rico. En dehors des Français, qui se trouvent à Saint-Jean et à Ponce, employés au chemin de fer ou aux sucreries, nos compatriotes corses possèdent à peu près le quart des caféières dans le massif montagneux du sud. Les premiers vinrent du

cap Corse, il y a bientôt un siècle ; et le courant d'émigration s'est maintenu. Beaucoup firent fortune et regagnèrent la terre natale. A Saint-Thomas, qui n'est plus que l'ombre d'elle-même, persiste le souvenir des nôtres, qui s'y enrichirent, durant la splendeur de l'île, née des guerres et des révolutions voisines ; il y reste égaré un groupe de deux cents pêcheurs, venus de Saint-Barthélémy et de Saint-Martin.

Pendant mon séjour en Haïti, en voyageant dans les grandes Antilles, j'avais recueilli d'abondantes notes sur tout ce qui restait de nous dans ces îles, où l'activité française fut si grande au cours des trois derniers siècles. J'aurais aimé faire un tableau complet de ce qui s'y conserve de la France, en fixant un état de choses, menacé par le progrès des temps, la disparition nécessaire de la vie créole et le développement de l'influence américaine. Notre opinion, indifférente aux choses du dehors, inattentive aux groupes français de l'Amérique ou portée vers d'autres contrées, ne se rend point compte de l'invincible persistance de l'empreinte française, partout où elle s'est posée. A la lumière du présent, j'aurais voulu

évoquer le charme de l'ancienne vie créole française des Antilles¹ qui paraît bien avoir été, au dix-huitième siècle, la forme la plus plaisante de la vie coloniale. Malgré leurs erreurs et la dissolution de leur vie, nos planteurs avaient transporté dans les îles tout le raffinement de leur temps : il semble qu'ils en aient mis quelque chose dans leur contact avec la race nègre et qu'ils aient su, mieux que les Anglais ou les Espagnols, manier ces populations enfantines et jouir de la beauté des tropiques.

Le sort a voulu que ces trois dernières années m'aient emmené bien loin des Antilles. Depuis lors, j'ai fait et publié un long voyage en Perse; je me trouve à l'heure actuelle, dans les Balkans, au milieu d'affaires d'un intérêt immédiat, alors que les Antilles, leurs peuples et leur histoire apparaissent injustement comme choses lointaines et déjà presque du passé. Il me faut donc renoncer à faire le travail projeté et me borner à réunir, dans le présent volume, les lettres envoyées au *Journal des Débats*, pendant

1. Avant de se fixer au Japon, Lefcadio Hearn séjourna à la Nouvelle-Orléans et à la Martinique. Il écrivit, dans cette île, une charmante description de la vie créole française (*Two years in the French West Indies*).

mon séjour en Haïti. Ces lettres ne contiennent pas une description complète du pays ; elles racontent simplement une série de promenades et d'études, au cours desquelles j'ai recueilli le plus de renseignements possible sur les mœurs des nègres haïtiens et les souvenirs de notre colonie. M. G. Hutin, géographe adjoint au ministère des Affaires étrangères, a bien voulu dresser les deux cartes jointes à ce livre.

Dans la transcription des mots créoles, des noms d'arbres et de plantes, je me suis servi, bien qu'elle soit souvent variable, de la forme généralement usitée par le P. Labat, Moreau de Saint-Méry et Descourtilz.

J'éprouve d'autant plus de plaisir à réunir ces lettres que j'acquiesce envers les Antilles une dette de reconnaissance. Les séjours que j'y fis ont été délicieux ; je n'éprouvai nulle part sentiment plus complet de solitude et d'indépendance, et ce furent ainsi sans doute les moments les plus heureux d'une vie, qui s'est écoulée, à travers le monde, en un continuel enchantement.

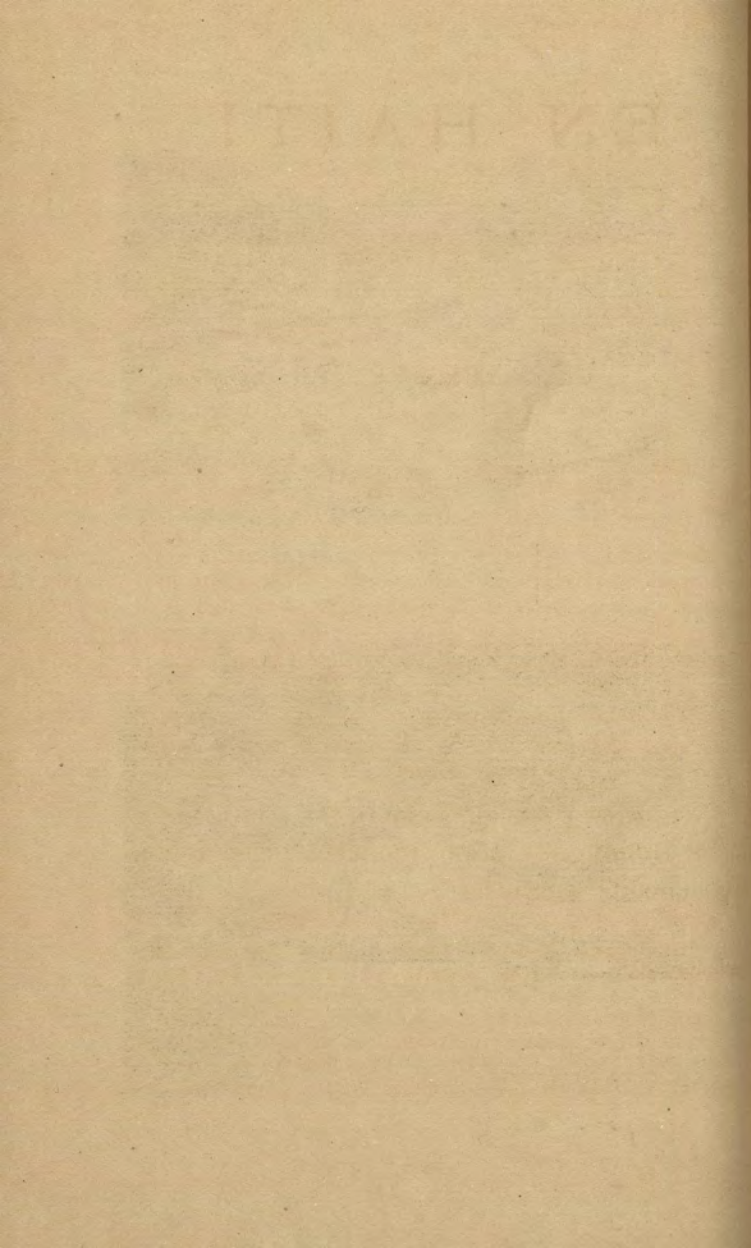
Herkulesbad, juillet 1909.



LE BASSIN GÉNÉRAL. PORTE SAINT-MARTIN



LE BASSIN GÉNÉRAL. PORTE DUMÉE



EN HAÏTI

CHAPITRE PREMIER

LE BASSIN GÉNÉRAL

La plaine du Cul-de-Sac. — « Du temps des blancs. » — Ce qui reste des irrigations de la colonie. — Les deux systèmes : Rivière Grise et Rivière Blanche. — Le chef de la première section des Petits-Bois. — L'habitation Lamar-delle. — Le règlement d'eau ; les syndics d'irrigation.

Port-au-Prince, 1906.

Quand les Français s'établirent à la côte de Saint-Domingue, leurs premières installations permanentes furent créées au Cul-de-Sac¹.

1. On appelait *Cul-de-Sac*, dans nos îles, une baie très enfoncée dans les terres. A la Guadeloupe, les deux baies profondes, qui séparent l'île en deux parties, se nommaient le grand et le petit Cul-de-Sac. A la Martinique, les Culs-de-Sac étaient nombreux et portaient chacun une appellation déterminée : Cul-de-Sac Royal (la baie actuelle de Fort-de-France), des Galions, des Salines. A Saint-Domingue, les

Le nord de l'île avait connu bien auparavant les établissements des flibustiers et boucaniers, qui, de leur réduit primitif dans l'île de la Tortue, essaïmaient, par petits groupes, le long des côtes, depuis la baie de Samana jusqu'à celle des Cayes, et multipliaient leurs « boucans »¹ dans l'intérieur de la grande terre. En 1660, le P. de Charlevoix estimait leur nombre à 3.000, parmi lesquels la plupart des Français étaient originaires de Normandie : il y en avait 250 à la Tortue, 60 à Port-Margot, une centaine dans les cantons voisins vers Port-de-Paix, 120 à Léogane. Mais, jusqu'au moment où le traité de Ryswick eut fixé le droit public dans l'île de Saint-Domingue, la menace constante des Espagnols ne permettait guère les cultures dans la plaine du Nord. Les Espagnols attaquaient à tout moment le Cap-Français, les Français pénétraient jusqu'à Santiago de la Véga, et le cours d'eau, qui sépare encore les deux « parties », fut justement nommé la Rivière du Massacre. A l'extrémité méridionale, la plaine du Fond de l'île

anciennes cartes marquent le Cul-de-Sac de Léogane. Il perdit ce nom avec la déchéance de la ville et resta, dès lors, innommé, étant le seul Cul-de-Sac de la colonie.

1. Les *boucans* étaient les lieux habituels, où les boucaniers faisaient rôtir ou fumer les viandes, provenant de leur chasse.

à Vache, qui s'étend derrière les Cayes, se trouvait trop éloignée ; si bien que la sécurité de la « partie de l'Ouest », défendue par ses étangs et ses montagnes, garantie par la faiblesse relative des Anglais de la Jamaïque, y attira, avec les débuts d'une colonisation durable, ceux de l'organisation coloniale.

En 1654, un gros de boucaniers, chassés du Nord par les Espagnols, prit pied à Léogane. Les terrains de chasse devenant moins abondants, il leur fallut vivre des cultures, qu'ils étendirent jusqu'au Petit-Goave. En 1665, le gouverneur, M. d'Ogeron, qui était de l'Anjou, attira dans l'île des colons angevins. En 1667, il fit venir deux cargaisons successives de 50 filles françaises, qui, mises à l'encan, trouvèrent un rapide débit : ce furent, selon l'expression américaine, les mères de la colonie. En 1690, la capitulation de Saint-Christophe¹ amena 300 réfugiés dans la plaine de l'Artibonite et surtout au Cul-de-Sac. « De toutes les colonies des îles françaises de l'Amérique, écrit le P. de Charlevoix, celle de Saint-Chris-

1. La partie française de l'île de Saint-Christophe nous fut restituée par la paix de Ryswick ; mais ayant dû capituler une seconde fois, dès le début de la guerre de la Succession d'Espagne, elle fut définitivement perdue au traité d'Utrecht.

tophe avait toujours été la mieux réglée et la plus policée. La dispersion, qui s'en fit dans les autres, y porta des manières, des sentiments et des principes d'honneur et de religion, qu'on n'y connaissait guère auparavant. » L'année suivante, on comptait, dans le Nord, un millier d'individus, concentrés au Cap-Français et 700 dans les parties de l'Ouest et du Sud, dont 200 à Léogane, les plus aisés de la colonie, 90 aux Grand et Petit-Goave, 50 au Cul-de-Sac. En 1696, il s'y joignit 147 familles, transportées de Sainte-Croix, dont la métropole avait ordonné l'abandon. La tranquillité née de la paix de Ryswick, amena le rapide développement de Saint-Domingue ; colons blancs et esclaves nègres commencèrent d'y affluer. Les premières cannes furent plantées au Cul-de-Sac en 1724. Six ans plus tard, des barrages furent établis sur les deux rivières et un système complet d'irrigation réparti dans toute la région. Les habitations se multiplièrent, concédées à des colons entreprenants, à des fonctionnaires ou des magistrats coloniaux, auxquels leur situation valait certaines exemptions dans le paiement de la capitation des nègres, enfin à des seigneurs de la cour, désireux de faire aux colonies des placements avantageux.

Ces gens étaient grands propriétaires, producteurs des deux denrées coloniales les plus précieuses de l'époque, à savoir le sucre et l'indigo. A l'habitation de plaine, qui portait leur nom, était généralement annexé un « corail »¹, situé dans le bois voisin, où s'ébattait le menu bétail, plus particulièrement les porcs, de l'espèce dite « cochons de Chine », qui, sous le nom de *tonquins*, pullulaient dans la colonie. A faible distance, dans les mornes, la plupart possédaient des terrains affectés à la culture du café et des vivres ; après avoir créé de rapides fortunes, le prix du café était devenu moins rémunérateur ; il y avait eu surproduction et le goût public préférait le café de Surinam à celui de Saint-Domingue. Sur les crêtes, ou dans les savanes du Mirebalais, des « hattes »² étaient établies pour l'élevage du gros bétail. Ces divers établissements se complétaient les uns par les autres et attachaient à autant de lieux le nom du même colon. Les grands planteurs des campagnes constituaient l'élément stable de la colonie ; si même leur état de fortune leur per-

1. *Corail*, de l'espagnol *corral*, cour, enclos.

2. *Hatte*, de l'espagnol *hato*, haras, centre d'élevage. Beaucoup de mots espagnols ont ainsi pénétré dans le français créole de Saint-Domingue, à cause du voisinage et des rapports fréquents qui existaient entre les deux parties de l'île

mettait de s'établir en France, ils restaient liés par leurs intérêts aux habitations familiales. A la différence des habitants des villes, qui, pour la plupart, se bornaient à y toucher barre, à la recherche d'un enrichissement rapide.

D'après Hilliard d'Auberteuil, il y avait, en 1775, dans la plaine du Cul-de-Sac, 80 sucreries, produisant 9.384 « milliers » de sucre blanc et 17.730 de sucre brut — sans parler des indigoteries, « guildiveries » pour la fabrication de l'alcool de canne, fours à chaux et briqueteries¹. Il est resté dans le pays toute une légende sur la splendeur de cette ancienne société coloniale, qui s'enrichissait rapidement, acquérait, en cas de besoin, la noblesse avec la fortune et dépensait en parvenus. — Un vieux dicton des Antilles françaises marquait la prospérité relative de nos diverses possessions ; on disait : « Les seigneurs de Saint-Domingue, les gentilshommes de la Martinique, Messieurs de

1. Un *millier* faisait 1.000 livres ; deux milliers, un *tonneau*.

Le sucre brut ou *moscovado* était produit par les premières opérations d'une sucrerie : ce n'était qu'un sirop solidifié. Poussées plus loin, les opérations donnaient le sucre blanc ou cassonade.

Les *guildiveries* servaient à la distillation de l'alcool de canne, primitivement appelé *guildive* dans nos îles. Le mot de *guildive* est souvent employé en Haïti, au lieu de *guildiverie*.

la Guadeloupe et les gens de Cayenne. » M. d'Auberteuil cite trois frères, venus d'Anjou à Saint-Domingue en 1748 ; ils ne possédaient aucun bien. Le dernier d'entre eux mourut en 1770 ; il laissait à ses héritiers la terre seigneuriale de Baugé, lieu de sa naissance, qu'il avait réussi à acquérir, et une habitation sucrière de 400 carreaux¹ dans la plaine du Cul-de-Sac, habitation qui conserve encore le même nom ; plus 600 nègres de choix, 1.500.000 livres tournois placés en France, autant dans la colonie. Cet heureux colon n'oubliait pas les enfants de couleur, que ses frères et lui avaient eus de leurs esclaves ; il leur léguait une grande indigoterie avec beaucoup de nègres. C'était l'époque où 30.000 Français s'établissaient à la côte de Saint-Domingue ; la colonie absorbant à elle seule le quart du commerce extérieur de la France. Son trafic suffisait à l'enrichissement de nos ports, surtout de Bordeaux, de Nantes et du Havre.

1. Les anciennes mesures françaises persistent encore en Haïti. Les terrains s'y comptent par *carreaux*, soit 100 pas de 3 pieds et demi au carré, ou 12.939 mètres carrés. Un peu plus d'un hectare et quart. Tel était, du moins, le carreau de Saint-Domingue ; il était un peu plus petit dans d'autres colonies.

Le *gallon*, de 3 litres 75, sert à mesurer les liquides ; la *livre* de 500 grammes est l'unité de poids. Dans les magasins, es étoffes se vendent à l'aune de 44 *pouces*, soit 1 m. 18.

La Révolution détruisit cette prospérité et les colons disparurent.

Pourtant, le siècle écoulé n'a pas plus effacé la vieille empreinte française de la plaine du Cul-de-Sac que des autres régions d'Haïti. Le nom des habitations y conserve toujours le souvenir des planteurs blancs, un peu déformé parfois dans la bouche des nègres ; des noms communs dans notre pays restent attachés à tous les recoins, à côté de noms illustres comme Ségur, Noailles, La Ferronays, Vaudreuil ou Soissons. Les habitations morcelées ont bien gardé leurs appellations primitives, en y joignant un qualificatif susceptible de distinguer les parcelles ; « grande » et « petite place » marquent l'endroit où se trouvait naguère la maison du propriétaire, ou l'atelier d'esclaves. Les corails d'autrefois sont devenus des « bois ».

Si la largeur des anciennes routes s'est maintenue, elles sont maintenant défoncées d'ornières, coupées par les conduites d'irrigation, bossuées par les tuyaux d'eau, impraticables aux voitures pendant la saison pluvieuse. Entre les habitations courent des chemins creux, que les créoles appellent des « corridors » ; enfin, les sentiers, longeant les aqueducs, prennent le nom de la « dalle » voisine.

A l'époque coloniale, les travaux d'irrigation étaient la gloire et la richesse de la plaine du Cul-de-Sac. Les deux cours d'eau, venus du sud, la Rivière Grise ou Grande-Rivière du Cul-de-Sac, la Rivière Blanche ou Rivière du Boucan-Brou, comportaient des barrages à leur sortie des montagnes. Leurs eaux, ainsi réparties en un double système, étaient distribuées jusqu'aux extrémités de la plaine, qu'elles divisent en trois parties : Petite Plaine, entre la Rivière Grise et la mer ; Moyenne Plaine, entre les deux rivières ; Grande Plaine, entre la Rivière Blanche et l'Étang Saumâtre¹... A l'heure ac-

1. Après l'introduction tardive de la culture de la canne dans la partie française (dans la partie espagnole, elle avait été apportée des Canaries, quelques années seulement après la conquête), les colons établis au Cul-de-Sac durent pratiquer des prises sur les rivières, afin de remédier par l'irrigation à l'absence de pluies, causée par les six mois de la saison sèche. Les planteurs étaient encore peu nombreux. En 1739, il n'y avait dans toute la plaine que 530 blancs, 62 affranchis ou mulâtres, 8.024 nègres. Cependant des litiges naquirent pour le partage de l'eau, si bien qu'en 1758 il fallut mettre à l'étude une distribution générale et provoquer la nomination de syndics. La guerre de Sept Ans retarda la mise en train de l'affaire ; les lenteurs administratives firent le reste. En 1773 seulement, le projet des irrigations de la Grande-Rivière fut approuvé par le tribunal terrier, composé des administrateurs et de trois conseillers au Conseil supérieur ; son exécution confiée à un entrepreneur de Paris. Le système définitif ne fut achevé qu'en 1785, c'est-à-dire à la veille même de la Révolution. Les travaux avaient coûté 3 millions, assurant « l'arrosement de 7.988 carreaux, dépendant de 58 sucreries, avec 3.130

tuelle, il ne reste plus que des débris. Les trois quarts de la plaine sont incultes, livrés à la végétation des acacias, des bayaondes¹ et des cactus. Là où il est encore possible d'amener l'eau, prospèrent les cultures de vivres et les

pouces courant par seconde — (Moreau de Saint-Méry —) ». Le règlement d'eau, intervenu entre tous les intéressés et muni de la sanction légale, était strictement appliqué.

Les autres rivières du Cul-de-sac, notamment la Rivière Blanche, avaient également été l'objet de travaux d'irrigation, mais d'une importance beaucoup moindre. Sur les 30.000 carreaux, qui formaient l'ensemble de la plaine, 13.000 se trouvaient réellement irrigués. Le nombre des sucreries, qui était de 32 en 1739, avait passé à 118.

1. *Bayaonde* ou *Baie à ondes*. *Mimosa urens* (Descourtilz). Dans les plaines haïtiennes, toutes les parties incultes sont envahies par la végétation chétive et inutile des bayaondes. Il s'y mêle des *gommiers*, des *acacias* et des *cactus cierges*. *Cocotiers*, *palétuviers* et *raisiniers* poussent au bord de la mer. Les forêts produisent l'*acajou*, le *coma*, le *tchatcha*, le *candélon*, le *tendre à caillou*, qui sont bois de charpente. Les *mombins* et les *sucrins* donnent l'ombrage aux caféières. Le tronc droit des *palmistes* et la masse touffue des *mapous* dominent toute la végétation. Les arbres fruitiers sont : les *manguiers*, *bananiers*, *caïmitiers*, *sapotilliers*, *cachimentiers*, *corosoliers*, *papayers*, etc. Les *patates*, *ignames*, *malangas*, *girau-monts* (sorte de potirons), les *mirlitons*, qui poussent sur la *liane-concombre*, sont les légumes habituels des vergers haïtiens. Quand nos colons eurent à dénommer la flore des Antilles, et à défaut d'appellations indiennes, ils donnèrent souvent aux arbres, fleurs, plantes et lianes des sobriquets appropriés, des « noms-jouet », disent les créoles. Ils distinguèrent le *bois laiteux*, le *bois de soie*, le *bois marbré*, le *bois de fer*, le *bois jaune*, le *bois lézard*, l'*arbre crocs de chiens*... La forme des racines désigna le *bois-couleuvre* ; ses noix purgatives firent nommer le *médecinier* ; l'épanouissement des fleurs rouges, qui le recouvrent au printemps, valut son nom au *flamboyant*.

L'observation de la nature tropicale constitue peut-être le

champs de cannes, soit en utilisant les conduites anciennes, soit en pratiquant sur les rivières des prises nouvelles. Toutefois, les traces du système d'irrigation, établi par les nôtres, restent nombreuses : il faut, pour les retrouver dans la campagne, un guide sûr et une forte journée de marche. J'ai fait cette promenade, le jour de la Fête-Dieu, sous le grand soleil de juin, alors que toutes les cases de la route étaient, en célébration de la fête, ornées des fleurs rouges du flamboyant.

Deux heures de cheval de Port-au-Prince au Bassin Général, en suivant le pied des mornes, par les habitations Drouillard, Caradeux, Soissons, Bois-Greffin et Frères, — d'où apparaît la gorge de la Rivière Grise, par delà les rizières et les champs de cannes, ombragés de palmistes. Puis on remonte « la dalle de Châteaublond » ; le sentier est bordé de guildives, distillant le sirop des usines prochaines. Sur l'habitation Pernier, subsistent, avec quelques restes de vieux fossés, les ruines d'une sucrerie

principal attrait des Antilles ; les renseignements à ce sujet abondent dans les ouvrages de Descourtiz, des PP. Du Tertre et Labat, qui s'étendent sur les moindres caractères des plantes de nos îles et sur leurs propriétés thérapeutiques. Le livre de Ch. Kingsley, *At last*, contient une minutieuse description des forêts de Trinidad.

coloniale, la première, dit-on, qui fut installée au Cul-de-Sac. A Platon, réside un « cabrouetier ¹ » fameux, M. Exumé Jeanty; un de ses fils, qui a achevé ses études à Paris, compte parmi les meilleurs médecins de Port-au-Prince.

La région est arrosée par le « grand-coursier » desservant la Petite Plaine; jadis, il partait du barrage, franchissait, sur le pont Fond-Vin, la ravine de la Rivière Madame, puis longeait le morne, avant de pénétrer en plaine; il aboutissait aux abords de la capitale. Aujourd'hui, la plus grande part en a été emportée par les eaux; le canal est simplement alimenté par une *bondance*, c'est-à-dire par une coupure pratiquée plus bas sur la rivière. A Soissons, le bassin de distribution est resté intact; il faut le chercher parmi les hautes herbes, ombragé de mombins, sucrons ², bananiers et bambous; l'eau s'en écoule par sept portes maçonnées, qui, suivant des conduites

1. Fabricant de *cabrouets*, charrettes utilisées dans les campagnes haïtiennes.

2. Descourtiz écrit indifféremment : *mombin*, *monbin* ou *mombain*. Le P. Labat appelle cet arbre *prunier de Monbin*, à cause de la forme de ses fruits. Il observe qu'il ressemble à un acajou et qu'on le plante dans les savanes, pour donner de l'ombrage aux bestiaux pendant la grande chaleur du jour. — *Pois sucrin* ou *acacia à fruits sucrés*: *Mimosa Inga*.

distinctes, la dirigent vers les moulins ou les cultures du voisinage.

Le Bassin Général captait le volume entier de la Rivière Grise, en barrant la gorge étroite et boisée, par où elle s'échappe de la montagne. Le mur du barrage a été détruit; la rivière a repris son cours normal dans un lit de cailloux roulés, que les créoles nomment « *une galet* »¹. Cependant, sur une centaine de mètres, les murs latéraux se sont conservés, ainsi que les portes opposées des grands-coursiers. Sur la rive gauche, la porte unique, précédée de deux saillants arrondis, s'appelle encore la porte Saint-Martin, du nom du plus grand propriétaire établi dans la Petite Plaine. Sur la rive droite, la porte Dumée — du nom de l'habitation voisine — est double. Ce grand-coursier, qui est de beaucoup le plus important du système de la Rivière Grise, se partage aussitôt en trois branches, se dirigeant vers la Moyenne Plaine à hauteurs inégales; le plus élevé, le grand-coursier proprement dit, suit le morne des Enfants-Perdus et s'en va vers Ro-

1. Le français créole féminise volontiers certains noms masculins; de plus, il fait sonner le *t* à la fin des mots. Ce dernier usage est également répandu chez les Canadiens-Français.

cheblanche, pour rejoindre, sur l'habitation Jonc, les conduites venues de l'autre rivière; — à mi-côte, le canal de Dignerons passe par La Ferronays, pour se terminer aux bourgs de la Croix-des-Bouquets et du Pont-Beudet; au-dessous, le canal Noailles dessert la région inférieure. En nombre d'endroits, les bassins de distribution, la maçonnerie des fossés, les ponts très bas qui les franchissent, sont presque entièrement conservés; ces constructions étaient faites, dit-on, avec de l'argile cuite, mêlée à la cendre de *bagasse*¹, qui formait une matière très dure, susceptible d'en assurer la durée.

Au milieu de ces canaux divers, à « la galet Dumée² » se trouve la « cour » du général Caliska Calice, chef de la première section des Petits-Bois, sur la commune de la Croix-des-Bouquets : un vieux nègre trapu, au nez plus aplati encore qu'il n'est habituel chez ceux de sa race; il nous reçut enveloppé dans un pei-

1. On appelle *bagasse*, aux colonies, les résidus de la canne, une fois qu'elle a été broyée pour l'extraction des jus.

2. M. Dumée, qui donna son nom à l'habitation, vivait au milieu du dix-huitième siècle. Il tenait 700 carreaux de son beau-père, M. Dubois, et en avait ajouté 256 par des concessions propres. M. Dubois était un habitant de Saint-Christophe, qui était venu s'établir au Cul-de-Sac, après la capitulation de la petite île. Son père avait été gouverneur de l'île de Sainte-Croix, devenue l'une des Antilles danoises.

gnoir de cotonnade rose à fleurs rouges. Cette « grande autorité » est en fonctions depuis trente-sept ans, assurant par son influence aux gouvernements successifs le calme de la section. Sa cour, très vaste, contient plusieurs cases; ses administrés y trouvent une tonnelle, servant à rendre la justice et plus souvent à abriter la danse, avec une *gagaire* pour les combats de coqs; il peut également leur donner quelques conseils de médecine et passe pour spécialiste dans les cas de folie. Le jardin comporte une trentaine de carreaux de terre, où réussissent les cultures potagères, maïs, manioc, patates, malangas¹. Les cocotiers s'y multiplient. Un garçon grimpe à l'arbre, y cueille une demi-douzaine de noix mûres, taille rapidement de sa « manchette »² l'extrémité de l'écorce jaunissante et verse l'eau dans nos verres. Chaque fruit peut en remplir deux; puis, d'un coup sec, la coque est tranchée par le milieu; avec une cuiller, on en détache la pulpe blanchâtre, qui se

1. On donne aux racines comestibles des *malangas* le nom de *tailleau* ou *tayo* : ce sont les « choux caraïbes » de nos îles.

2. La *manchette* est un long coutelas utilisé par les nègres dans toutes les Antilles et même sur le continent — *machete* en espagnol, *matchet* en anglais. — Les écrivains coloniaux écrivaient *machette*; de là le nom de *machoquet*, donné aux maréchaux-ferrants qui les fabriquaient.

mange arrosée de rhum. Cette même pulpe, cuite dans du sirop de canne, sert à fabriquer l'huile de coco, employée aux usages domestiques par toute la plaine.

Voici la grande habitation Rocheblanche ¹. Il y a une vingtaine d'années, elle appartenait à un de nos compatriotes, venu de Bordeaux faire le commerce en Haïti ; ses héritiers l'ont vendue. Les champs de cannes s'étendent fort loin, parsemés de « bois de chêne » ², aux fleurs blanches teintées de violet ; quelques *mornets* isolés les séparent de la Moyenne Plaine. Le « corridor de Rocheblanche » est un chemin creux, où s'accrochent les lianes aux fleurettes jaunes, les bonbonniers rougeâtres et les jolies fleurs vio-

1. Du temps de la colonie, la Toison-Rocheblanche, du canton de la Grande Roque, était considérée comme la meilleure sucrerie de la paroisse de la Croix-des-Bouquets ; on y produisait annuellement 1.400 milliers de sucre brut. La sucrerie Brancas Céreste était la plus étendue ; c'était une terre de 3.000 carreaux formée par M. Grandhomme, grand-père de la duchesse de Brancas-Céreste. Près de la Croix-des-Bouquets, la sucrerie Santo donnait aussi de 13 à 1.400 milliers de sucre brut ; la sucrerie Dignerou, à côté de Rocheblanche, était réputée produire le meilleur sucre de la plaine. (Moreau de Saint-Méry.)

2. Le *bois de chêne* d'Haïti n'a rien de commun avec les chênes de nos pays. Il en est de même des *bois de frêne*, *bois d'orme*, *abricotiers* et *amandiers*. Ce sont des arbres, auxquels les premiers colons français se sont plu à attribuer des noms familiers, sans qu'il y eut entre eux la moindre ressemblance.



AQUEDUC DE L'HABITATION LAMARDELE



LA GRANDE RIVIÈRE DU CUL-DE-SAC AU BASSIN GÉNÉRAL

lettes, qui, pour leur forme, ont été baptisées de « fleurs à cœur ». Puis l'habitation Turbé — « grande » et « petite place ». — Descloches; et nous tournons, au carrefour Letellier, pour atteindre les galets de l'habitation Lamardelle. C'est à l'endroit même où la Rivière Blanche sort de la gorge formée par les mornes Maroseau — déformation de « mare à Rousseau » — et des Enfants-Perdus; trois heures de chemin depuis le Bassin Général.

Au moment de la Révolution, M. de Lamar-delle était procureur général au Conseil supérieur de Port-au-Prince; un des magistrats les plus importants de la colonie. Il avait établi sur sa terre une sucrerie, fort bien construite en pierres, qui a pu résister au temps et à l'envahissement des broussailles; les toits seuls en ont disparu. L'aqueduc en arcades se perd sous les bayaondes; une arche plus allongée franchit la route, le long du moulin; les murs, la « tarevanne », par où s'échappait l'eau à la sortie de la roue, la frise du toit en briques ouvragées, jusqu'aux gonds des portes et des fenêtres, sont encore intacts, ainsi que l'usine et le mur, soutenant, depuis le moulin, la conduite pour le « vin de canne¹ ».

1. Les colons de Saint-Domingue appelaient « vin de

Auprès de l'installation coloniale, le propriétaire d'aujourd'hui a établi ses cases. Mulâtre très clair, M. Lamotte-Aigron tire son nom de la colonie et rappelle avec plaisir le côté de son ascendance qui le rattache aux « blancs français ». Nous le trouvons dans sa petite maison, étendu sur un hamac, fatigué, déjà vieux, le teint mat, les cheveux blancs ramenés sur le front; papiers et journaux gisent éparpillés dans tous les coins de la chambre; quelques livres — *les Caractères* de La Bruyère, des vers de Victor Hugo — rangés sur une table. Fantaisiste et désabusé, l'homme vit, depuis trente et un ans, dans cette solitude. Naguère, à Port-au-Prince, le commerce le conduisit à la faillite et la politique à la prison. Dégoûté de la ville, il s'établit, au milieu de la plaine, sur l'habitation le Meilleur; la révolution passa devant sa porte et brûla ses récoltes. Alors, il prit le chemin de cette habitation perdue, dont il ne veut plus sortir; du moins, il n'y pourra plus entendre que le bruit lointain des coups de feu de la guerre civile; et les chefs de section lui épargneront leurs visites. Le danger lui vient maintenant de la rivière, quand, à la fin des pluies, les « sources, des canne » ou *vesou*, les jus extraits de la canne, une fois broyée dans le moulin.

endant de la montagne, » envahissent tumultueusement les galets de la ravine. Sur quelques parcelles, le bois a été coupé, pour faire place aux cultures de cannes. L'exploitation de M. Lamotte-Aigron est des plus simples; le moulin, mù par un cheval, fournit les jus, qui cuisent dans la cuve sur un feu de bagasse. Le *sirop ti-moulin*, ainsi produit, plus clair et plus fin que les sirops d'usine, trouve un débouché facile parmi les revendeuses du voisinage.

Du système d'irrigation de la Rivière Blanche, il reste à peine trace. Le barrage d'antan comportait trois portes, une centrale et deux latérales. Le premier canal arrosait la Grande Plaine par O'Gorman et Vaudreuil; celui de la rive droite prenait le long du morne dans la direction du village actuel de Ganthier; celui de la rive gauche se rattachait aux conduites de la Moyenne Plaine, venues du Bassin Général. Plus resserrée que la Rivière Grise, la Rivière Blanche a tout emporté. En remontant la gorge à travers la forêt touffue de tchatchas, de candé-lons, de comas et de tendres-à-caillou¹, on at-

1. Ce sont les formes actuellement employées par les Haïtiens. Descourtiz écrit : *Acoma* et *Tendre-acajou*. Le L. P. abat écrivait *Tendre-à-caillou*, en expliquant que ce bois avait été ainsi nommé, par dérision, à cause de son extrême dureté.

teint, à faible distance de Lamardelle, un creux de terrain, où persistent quelques pierres, au milieu des cannes et des herbes. C'est tout ce qui reste du Bassin Joli, l'ancien bassin de distribution du canal central. Pour réparer le mal, les habitants ont pratiqué de leur mieux des dérivations sur la rivière ; mais, faute de barrage, la perte d'eau est considérable. Sous les arbres, les bondances s'embranchent en tous sens, vers Boigne, Petits-Bois, Merceron, Cotard¹ et Baugé.

A l'entrée de la conduite de Boigne était accroupi un jeune nègre, M. Aristhène Chéri, syndic de l'habitation la Tremblaye ; il avait mission de surveiller, pour ses commettants, le passage de l'eau, de peur qu'il ne prît aux gens des Petits-Bois envie de la détourner.

Les règlements d'eau de la colonie sont en-

1. Cotard est une déformation de Coustard, nom d'un planteur français. Un personnage de ce nom fut conseiller au premier Conseil supérieur établi au Petit-Goave, et son nom figure dans l'Édit Royal de 1685. En 1785, M. de Coustard, alors commandant en second de la partie de l'Ouest, fut gouverneur intérimaire de la colonie, après le départ de M. de Bellecombe et en attendant l'arrivée de M. de la Luzerne. Il était chevalier de Saint-Louis et fut arrêté pendant les agitations révolutionnaires. Aussitôt après la révolution, les blancs une fois éliminés, surgissent les gens de couleur. Coutilien Coustard se distingua dans l'armée de Pétion.

Le nom de M. Leborgne de Boigne apparaît également pendant la révolution.

core en vigueur, consacrés par le Code Rural haïtien. L'eau est distribuée par habitation. Si l'habitation se trouve divisée, un contrat écrit, signé des propriétaires, détermine la répartition des jours et heures d'arrosage, par nombre de carreaux de terre; — chacun restant libre d'organiser le roulement des eaux sur sa propre propriété. La police des irrigations est confiée à un syndic, nommé par l'habitation, reconnu par l'autorité. Ce fonctionnaire surveille les conduites, en fait disparaître les obstructions, signale aux intéressés les réparations urgentes et tient la main à la stricte exécution des contrats, sauf recours au chef de la section ou même, en cas de besoin, au juge de paix de la commune.

Le curage des canaux s'effectue généralement en octobre, un peu avant la venue de la saison sèche. La date en est fixée par le propriétaire, situé le plus haut sur l'habitation; le long du canal, on s'avertit de proche en proche. Mais c'est le syndic lui-même qui convoque les habitants et préside au nettoyage. La veille du jour choisi, au coucher du soleil, il monte sur la « dalle » pour faire le « hèle ». — « *Dinmain, crie-t-il, n'apé monté nan tête cannal pour nettié !* — Demain, nous allons monter au bout du ca-

nal pour le nettoyer ! » Et, ajoutant quelques menaces à l'adresse des récalcitrants éventuels :
« *Çà qui pas vini, tant pis pour yo !* — Que ceux qui ne viendront pas, prennent garde à eux ! »

CHAPITRE II

LA PLAINE DU CUL-DE-SAC

La Petite Plaine. — L'appropriation des terres après l'indépendance. — Système de culture ; le métayage ; les « de moitié ». — L'habitation Caradeux. — Formation de la race haïtienne ; les nègres créoles. — La langue créole. — Coutumes créoles : la danse martinique ; le *loiloidi*. — Religions d'Afrique : le Vaudoux haïtien. — Mélange de fétichisme et de christianisme. — Rite de Guinée et rite Congo. — Les *lois*. — *Papalois*, *Houngans* et *Pères-Savane*. — Le culte familial. — Les sociétés de Vaudoux. — Les *houmforts*. — Visite aux Papalois. — Le cimetière de Château-blond. — L'habitation Frères. — Un « docteur-feuilles ».

J'ai bien souvent visité la Petite Plaine, qui touche Port-au-Prince. Un de nos compatriotes guadeloupéens, M. Marc Boutin, réside à Caradeux ; un peu plus loin, l'habitation Frères appartient au fils d'un ancien Président de la

République, M. Saint-Martin Canal, qui a fait ses études à Paris. On y accède par la grande route de la Croix-des-Bouquets, qui détache un chemin sur la droite, vers Caradeux et Soissons. Les collines boisées, qui, de ce côté, entourent la capitale, en remontant vers Pétionville, portent le nom de Saint-Martin. Au temps de la colonie, le domaine considérable de M. de Saint-Martin¹, cultivé en patates et en herbes de Guinée, le rendait maître à peu près absolu des marchés de Port-au-Prince ; sa maison de campagne occupait les hauteurs du morne Delmas ; il possédait une maison en ville. Bien en arrière, à une dizaine de kilomètres, un contre-fort s'avancant vers la plaine, le morne Sapotillier, isole l'habitation Frères, où se trouvait alors une indigoterie ; elle produisait, en outre, de la chaux, du charbon, du bois, un peu d'herbe. Dans le plat pays, se succèdent les habitations Soissons, Mocquet, Châteaublond, Caradeux, Fleuriau, du Mornay. — M. de Caradeux, Caradeux aîné² ainsi que

1. L'indemnité afférente à la « place à vivres » Saint-Martin et à quinze immeubles, sis à Port-au-Prince, fut versée à son petits-fils, M. Eugène de Mac-Mahon, déjà titulaire d'une indemnité, comme héritier de son père, pour une indigoterie à l'Anse-à-Veau, une cafétéria au Grand-Goave et trois emplacements à Jacmel.

2. M. Jean-Baptiste de Caradeux (Caradeux aîné) était ap-

le désignent les documents dressés par les arpenteurs royaux, était, avec MM. de Saint-Martin et de Rocheblanche, le plus grand propriétaire de la plaine ; Châteaublond et du Mornay avaient été détachés des biens primitifs de la famille pour la dot des filles. — Son nom reste, parmi les nègres, entouré d'une auréole de faste inouï et de dureté légendaire ; un instant, au cours des agitations révolutionnaires, il joua un rôle prépondérant, comme capitaine-général de la garde nationale du « Port-Républicain » ; il s'enfuit, dès 1792, avec un fort contingent de ses nègres, vécut quelque temps à Charleston, où le trouva Descourtiz, et mourut à Philadelphie.

« Si l'on est embarrassé pour couper des têtes, disait la lettre d'un planteur farouche, qui fut présentée à la Convention, on appellera le citoyen général Caradeux, qui en a fait sauter une cinquantaine sur l'habitation Aubry, dans le temps qu'il en était fermier, et qui, afin qu'on n'en ignorât, les fichait sur des piques, le long de son habitation, en guise de palmiers. »

Ayant dépossédé les colons par des confis-

parenté avec tous les grands planteurs de la plaine. Des femmes de sa famille avaient épousé MM. Châteaublond, Dignerou, Cottes, le marquis de la Toison-Rocheblanche et M. Boissonnière du Mornay.

cations successives, la Révolution avait livré aux autorités nègres l'ensemble des terres. Toussaint Louverture les afferma aux esclaves émancipés, qui durent ainsi rester sur leurs habitations respectives. La question de propriété ne fut d'abord tranchée qu'en faveur des mulâtres, capables de justifier de leur filiation à l'égard des anciens propriétaires blancs ; l'affranchi hérita de son père naturel, le planteur. Ce fut une décision de Dessalines. L'appropriation des autres terres fut plus tardive. Dans le Nord, Christophe, devenu roi, créa des majorats au profit de la noblesse héréditaire qu'il avait fondée. Dans l'Ouest et le Sud, une sorte de loi agraire déterminait la répartition, selon les fonctions et les grades, la mise en vente ou l'affermage des parcelles, non attribuées aux vétérans ou aux soldats. Aucune concession ne devait être inférieure à 5 carreaux de terre et les premières datent de 1809. L'appropriation du Cul-de-Sac n'eut lieu que vers 1812. Dans les mornes, à la faveur de la petite culture, la propriété se divisa ; en plaine, où l'industrie sucrière exigeait plus de concentration, les officiers supérieurs reçurent des habitations entières ; si bien, qu'à côté des petits cultivateurs, des domaines de quelque importance continuent à se maintenir. Comme de juste,

les principaux de l'époque avaient mis la main sur les meilleures terres. Le président, les membres du Gouvernement, qui étaient alors le Secrétaire général, le Grand Juge et le Trésorier général, s'attribuèrent les plus belles habitations, voisines de la capitale. Pétion reçut Tort sur la baie et Drouillard en plaine. Le fond du Cul-de-Sac, sur la route de l'Arcahaye, garde le nom du général Lerebours, qui commandait alors l'arrondissement de Port-au-Prince. Dans toutes les communes de la République, les Commandants de place prirent les propriétés à leur convenance. Rigaud, qui avait été chassé de l'île par Toussaint Louverture, revint de France, en 1810, pour reprendre, aux Cayes, son agitation révolutionnaire et s'approprier l'habitation La Borde, la plus riche de la plaine du Fond.

Caradeux échut au général Étienne Magny, qui commanda la garde de Toussaint Louverture, puis l'arrondissement du Cap-Haïtien. Bien que créé duc de Plaisance par Henri I^{er}, il l'abandonna pour embrasser la cause républicaine. Caradeux fut sa récompense. Frères revint au colonel Jean Dugantier.

Grâce à l'efficacité des mesures prises par Toussaint Louverture, la plupart des nègres avaient été empêchés de quitter les campagnes,

et le permis de circulation, exigé du temps de l'esclavage, restait maintenu après l'indépendance¹. Si bien que les nouveaux propriétaires

1. Toute la population des campagnes haïtiennes vit sous le régime du Code Rural, qui, fixant le sort de la presque totalité, est, en fait, la loi fondamentale de la République. Le Code Rural actuel date du 27 octobre 1864 et remplace celui de 1826. Comme son devancier, il a pour but unique de réglementer la police des campagnes. Cette police est fort stricte et fait peser sur le peuple entier un étroit contrôle, qui rappelle, par beaucoup de côtés, les temps de l'esclavage, l'État se substituant aux anciens maîtres. Chaque habitation est obligatoirement soumise à une visite mensuelle du chef de section, hebdomadaire du chef de district. Les détails de la vie individuelle sont minutieusement réglés. Le législateur, s'étant avisé du goût immodéré des nègres pour le tambour, prescrit que les jours ouvrables, « danses et festins » ne peuvent se prolonger au delà de minuit. Aux termes du Code Noir, aucun esclave ne devait quitter l'habitation du maître sans un billet rempli des indications les plus précises. Sinon, il pouvait être arrêté par le premier venu. La même obligation persiste : tout homme, s'absentant plus de vingt-quatre heures de son habitation, sans permis de circulation délivré par le chef de district, est considéré comme vagabond et cueilli par la police. Subissent le même affront les oisifs, même sédentaires, incapables de justifier d'occupations sérieuses.

Des dispositions aussi vexatoires se justifient par leur utilité, car, dans toutes les Antilles, le nègre envisage volontiers le droit de se promener et de ne rien faire, comme le premier privilège de la liberté. Hâtons-nous d'ajouter que les prescriptions des codes haïtiens ne sont pas toujours appliquées au pied de la lettre. Le Code pénal édicte bien les peines les plus sévères contre tous « faiseurs de oungas, caprelatas, vaudoux, donpèdres, macandals et autres sortilèges ». « Toutes danses, et autres pratiques quelconques, spécifie l'article 405, qui seront de nature à entretenir dans les populations l'esprit de fétichisme et de superstition, seront considérées comme sortilèges et punies des mêmes peines. » En Haïti, comme ailleurs, les lois ne réussissent pas à prévaloir contre les mœurs.

de la plaine trouvèrent encore un bon nombre d'habitants à fixer sur leurs grandes terres, malgré l'attrance des mornes, où la culture, plus facile, du café et l'appropriation de petites parcelles, répondaient, mieux que le travail de la canne, à l'indolence nationale.

Chaque habitation circonscrit une « cour », destinée à recevoir les familles de ses travailleurs; tout individu peut devenir un « de moitié », c'est-à-dire obtenir un jardin, un emplacement où bâtir ses cases, et la faculté de couper sur la propriété le bois nécessaire à leur construction. En échange, intervient un contrat de métayage, qui oblige le « de moitié » à cultiver les terres du propriétaire, contre la moitié de la récolte.

Dans les champs de cannes, le carreau de terre est divisé en 8 panneaux, le panneau en 16 « carreaux de plantation », d'environ 30 pieds de long, séparés par les rigoles d'irrigation. Il est d'usage d'attribuer aux « de moitié » un ou deux panneaux de cannes. Si quelqu'un d'entre eux peut devenir chef de « moitié », engager des « valets de moitié », sous-métayers dont il est responsable, et entreprendre une culture plus étendue, on lui confie jusqu'à deux carreaux de terre. Le domaine d'un chacun est

encadré par des allées. Une fois installés, les cultivateurs doivent au propriétaire le travail de la canne; la canne violette, dite de Tahiti, qui mûrit en un an environ et repousse indéfiniment¹. Le moment précis de la récolte sur chaque panneau est fixé par le maître de l'habitation. L'intéressé réunit alors tous les autres « de moitié » et forme avec eux un *coumbite*², qui assure la coupe des cannes par les hommes, leur « amarrage » par les femmes; à l'occasion prochaine, il devra rendre à ses voisins le même service. Toute la culture s'est faite aux frais des « de moitié », qui rémunèrent, en outre, le syndic d'irrigation, le gérant et le conducteur des travaux de l'habitation. Le propriétaire n'intervient que pour le transport des cannes. Celles-ci une fois enlevées, la paille brûlée engraisse les champs et, jusqu'à la pousse nouvelle, les « de moitié » peuvent y cultiver, pour leur propre compte, des pois et des patates. Préfèrent-ils quitter l'habitation, chacun est libre de le faire à tout moment, en abandonnant les

1. « La canne donne au Cul-de-Sac de très beaux résultats, écrit Moreau de Saint-Méry; on trouve, sur l'habitation Caradeux, au canton de Bellevue, des rejetons, qui ne se lassent pas encore, après vingt ans, d'accorder ce que le cultivateur en attend pour prix de ses soins. »

2. *Coumbite*, de l'espagnol *convite*, invitation.

quatre murs de sa case ; en cas de décès, les contrats de métayage, prescrits par le Code Rural, sont naturellement repris par les héritiers. Et, grâce à un tel système, le propriétaire réussit à exploiter sa terre sans faire la moindre avance à la culture.

Caradeux est une habitation de 180 carreaux ; 52 de moitié, et 82 cases pour une population de 5 à 600 âmes. Ces gens alignent leurs maisons le long de la route, parmi les bayaondes ; constructions modestes, avec les murs en terre battue, blanchis à la chaux, les toits en paille de canne ; plusieurs sont munies d'une galerie extérieure, d'un « avant-corps », qui leur donne meilleure apparence.

Le canal passe entre la cour et les cultures pour aboutir au moulin ; il y arrive par un vieil aqueduc, long d'une soixantaine de mètres ; à l'un des piliers s'adosse une rotonde en pierres, que surmontait jadis le pavillon du surveillant des travaux. A l'entrée de l'aqueduc, un mur ruiné marque l'emplacement de la maison de l'économe, aujourd'hui l'école ; le propriétaire fournit la case ; l'État rétribue le maître à raison de 25 gourdes¹ par mois. Dans les

1. La *gourde* constitue l'unité monétaire d'Haïti ; elle vaut nominalemeut un dollar, mais subit les changes les

plaines haïtiennes, les aqueducs de l'époque coloniale se sont fréquemment conservés; plus rares sont les moulins. Les moulins à sucre de nos colonies étaient généralement alimentés par l'eau, là où l'on en pouvait amener. Ailleurs, ils étaient mus par des bêtes, bœufs, chevaux, ou mulets. Il existait même quelques moulins à vent dans les *cabesterres* des îles du Vent, c'est-à-dire sur les côtes de l'Océan, plus exposées aux souffles du large. Je n'ai vu d'intact, au Cul-de-Sac, que le moulin à eau de l'habitation Mocquet, construction carrée et massive, recouverte de tuiles noircies. Les sucreries sont de date récente; quelques appareils vinrent de France, la plupart des États-Unis; les usines produisent le sucre cristallisé, qui se vend à Port-au-Prince, où chaque habitation possède son dépôt. La vapeur

plus fantaisistes. La gourde argent contient 100 *cents*; elle n'est plus guère représentée que par du papier-monnaie et se subdivise en pièces d'argent de 20 et 10 cents, en pièces de nickel de 5, en pièces de cuivre de 2 et 1 cent.

La gourde haïtienne est un héritage de la colonie: son nom lui vient de l'ancienne monnaie espagnole: *peso gordo* ou « piastre forte », qui, dès l'origine, avait envahi nos îles, grâce aux bénéfices réalisés par les flibustiers sur les côtes espagnoles. L'importation du bétail et le commerce interlope de la partie française avec Monte Christi la rendaient très abondante à Saint-Domingue. La monnaie de France y avait toujours été rare et faisait une prime de 50 p. 100. Les monnaies courantes étaient les gourdes de 8 livres 5 sols et les portugaises d'or de 66 livres, introduites par la traite.



HABITATION MOCQUET. UN MOULIN DE L'ÉPOQUE COLONIALE



HABITATION CARADEUX. RUINES D'ÉTUVE A "TERRER" LE SUCRE

se substitue de plus en plus à la force hydraulique. Devenue inutile, l'eau de Caradeux va se perdre, un peu plus bas, sur l'habitation Fleuriau, aujourd'hui abandonnée. L'aqueduc y tombe en ruines, à côté de débris de murailles et de soubassements.

De l'autre côté du canal, des lignes de pierres indiquent encore, dans ses contours, la résidence de M. de Caradeux. Au dehors, trois tours rondes servaient d'étuves, pour achever la fabrication du « sucre terré », selon le procédé en usage à Saint-Domingue. Le « terrage » du sucre, qui donnait la cassonade, était une des rares industries, autorisées par le système colonial ; encore n'était-il point général et beaucoup de sucreries continuaient à vendre leur sucre « en brut ». A la sortie des chaudières, les sirops, destinés au terrage, étaient versés dans des formes en terre ; au bout d'une vingtaine de jours, la matière passait dans des sacs, que l'on suspendait aux poutres horizontales des étuves. Sous l'influence d'une chaleur douce et continue, la concentration s'opérait et la partie liquide, détachée du sucre, s'égouttait sur le sol. Une de ces étuves demeure intacte, avec son clocheton de tuiles ; les racines d'un figuier maudit ont embrassé tout le pied de la tour.

Au milieu des vestiges de l'habitation coloniale, s'élève la maison du propriétaire actuel : une construction en bois, selon l'usage de la plaine, avec des galeries extérieures et un mobilier sommaire.

La population nègre, qui vit sur cette terre, imprégnée de son passé français, est venue des divers points de la côte d'Afrique, du Congo au Sénégal. La transplantation, qui dura de la fin du dix-septième siècle à la Révolution, fut, pour les Africains, une terrible épreuve ; la mortalité fut épouvantable ; on calculait au huitième de la cargaison le déchet du voyage en mer, et au tiers des individus débarqués la perte des trois premières années. La santé générale restait précaire jusqu'à l'acclimatement définitif. Le temps finit par former le nègre créole ; la race haïtienne naquit ainsi du mélange des diverses peuplades africaines, affecté par le climat des Antilles, l'introduction du christianisme et son contact avec nous. Les nègres d'Amérique sont fort différents les uns des autres ; parmi les nègres créoles, ceux de langue française n'ont rien de commun avec les Anglais ou les Espagnols ; tous sont exempts de la bestialité, attribuée au nègre des États-Unis.

Le type lui-même se modifia ; il advint sou-

vent que les traits caractéristiques de l'Africain s'atténuèrent. L'évolution du nègre créole, qui de nègre *gros peau* se transformait rapidement en nègre *peau fin*, n'avait point échappé à l'observation de nos colons. Au contact de la vie coloniale, le nègre perdait sa lourdeur et sa rusticité primitives ; son corps devenait plus souple et plus adroit, mais il dépouillait, en même temps, sa simplicité naturelle, son caractère se faisait égoïste, son esprit plus affiné devenait vain et turbulent. L'indépendance a, dans une certaine mesure, ramené vers ses origines le nègre haïtien. D'ordinaire, l'homme est doux, tranquille et soumis, mais porté sur le tafia, enclin à un rire immodéré et sujet à des paroxysmes, qui peuvent l'entraîner à d'extraordinaires violences. Il est superstitieux, défiant et chapardeur : si les menus larcins sont fréquents dans les campagnes, la sécurité y est absolue. Avec un peu d'indulgence peut-être, les missionnaires se plaisent à dire, qu'en dehors des villes, il n'y a point de gens méchants. Aussi bien, le peuple marque-t-il aux autorités spirituelles et temporelles le respect le plus touchant. Par contre, l'homme en place pêche par excès d'assurance. Sauf exceptions qui deviennent moins rares, surtout

dans les rangs élevés, il est vague et tumultueux, violent et entêté par pure ignorance, insolent par incertitude de lui-même et manque de savoir-vivre. La femme est entendue et active; jeune, elle est volontiers coquette, ses cheveux crépus et rebelles, réunis en petites nattes sur tous les points de la tête, sont dissimulés par le foulard de son *tignon*; quand elle veut, elle s'habille proprement d'une robe de cotonnade ajustée à la taille; mais elle s'épaissit de bonne heure, et, chez elle, la vieillesse vient vite, à la différence du nègre, qui se conserve beaucoup plus longtemps que le blanc.

Les divers idiomes africains ont disparu; quelques mots isolés persistent dans le langage créole, qui a pris leur place. Celui-ci est né spontanément des relations journalières entre maîtres et esclaves; c'est du français en constante déformation, se bornant à rendre les sons que l'oreille des nègres était capable de percevoir, avec des élisions dans les mots et une grammaire simplifiée par la paresse créole. Les conjugaisons principales sont indiquées par un simple auxiliaire; les parties du discours réduites au sujet, verbe et complément; beaucoup de vieilles expressions normandes ou bretonnes ont pénétré dans la langue, avec

de nombreux termes de marine, quelques mots anglais et surtout espagnols, enfin plusieurs mots d'origine indienne, pour désigner les objets spéciaux à l'île. Bon nombre d'expressions vieilles ou même disparues de notre langue se sont conservées dans l'idiome créole. Les créoles le trouvent fort joli : il est enfantin, rempli de tournures pittoresques fournies par le milieu ambiant, propice aux manifestations de tendresse¹. Il possède une façon de littérature, avec des contes, des proverbes et des chansons pour la danse. Son expansion est considérable aux Antilles : on en parle les dialectes dans la plupart des îles du Vent, de la Guadeloupe à Trinidad, dans les Guyanes, sur la côte orientale de Cuba et jusqu'en Louisiane. Ainsi s'est constituée une culture créole, greffée sur la culture française, issue du régime colonial et embrassant les divers détails de la vie.

1. En simplifiant la langue primitive, tous les dialectes créoles l'ont également déformée dans un sens d'afféterie et de tendresse, comme pour mieux l'adapter au caractère enfantin de la race qui l'employait. En créole français, la syllabe *tí*, qui veut dire « petit », est constamment appliquée aux mots et aux noms propres. Le créole espagnol abonde en diminutifs : *adios* (adieu) devient *adiosilo* ; *ahora* (maintenant, de suite), *ahorilica* ; la plupart des mots possèdent une désinence diminutive : *tardecita*, *nohecita* (le soir, la nuit). Cette déformation de la langue est peut-être moins sensible, sinon dans l'esprit, du moins dans la forme du créole anglais.

Par une chaude journée de juillet, nous eûmes à Caradeux toute une fête créole. Le déjeuner comporta un *calalou de crabes* et un *tassau de coq d'Inde*. Le tassau est une viande séchée au soleil; le calalou une soupe de gombos¹, faite avec ces grands crabes gris, gîtant dans les lieux humides, auprès des rivières, des marécages ou des conduites d'irrigation et, que l'on prend, le soir, aux lumières. L'adjonction de petits champignons du pays, nommés *guiongnions*, donne du goût au bouillon, avec une couleur noire. En même temps que le calalou, il est d'usage de manger le *tomtom*, pâte de bananes, de patates et de malangas.

Une tonnelle, recouverte de palmes de cocotier, avait été dressée devant la maison d'école. Les danseurs s'y réunirent peu à peu, autour des professionnels, chargés des divertissements

1. Les *gombos* — (le P. Labat, qui vivait à la Martinique, les appelle *guingambos*) — sont les petites gousses vertes qui figurent en Orient, sous le nom de *bamyas*, dans tous les ragoûts de la cuisine grecque. Ils sont souvent employés dans la cuisine, aux Antilles et en Louisiane. Dans les grands restaurants de New-York, on sert le « gombo créole », qui est un potage de gombos en usage à la Nouvelle-Orléans.

Un *calalou* est une soupe épaisse, faite d'herbes ou de menus légumes, parmi lesquels doit figurer le gombo.

Le *tassau* — de l'espagnol *tasajo* — est une viande, coupée en aiguillettes, frottée de jus de citron et séchée au soleil. (Descourtiz.)

de l'habitation. Seul, le *samba* préféra s'abstenir : un ouvrier du moulin, M. Paul Mervilien, le « tireur de contes », qui narre, aux veillées, les aventures des héros habituels de la fantaisie nègre, les sieurs Bouqui et Ti Malice ; il ne convient pas de *tirer contes grand'jour*. Tous les autres étaient là. Un chef de moitié, M. Alcide Eugène Ti Michel, à califourchon sur un tambour, le frappait des deux mains, avec des contorsions de tout son corps. Le mouvement de la danse était donné par le *catalier*, tapant avec des baguettes sur une caisse de bois vide, ou par le *singalier*, muni d'un morceau de fer. Un cultivateur, M. Marcellus, ancien maréchal de la section, faisait office de catalier ; M. Ti Jules, de Fleuriau, tenait le tambourin.

Ces exécutants accompagnaient la danse Martinique, une danse du ventre très accentuée. Chaque dame choisit un cavalier qui s'agite au-devant d'elle ; quelqu'un veut-il entrer dans la danse, il se présente, une pièce de monnaie à la main, pour « payer sortie » aux cavaliers ordinaires. Le rythme est si furieux, la passion si forte que tous les ventres se mettent en mouvement, même ceux des assistants ; et rien n'est plus pittoresque que de voir les vieillards, les femmes enceintes et les petits enfants se tré-

mousser, les yeux mi-clos, en dehors de la ronde. La direction de la danse appartient à la *reine chanterelle*, personne connue, honorée dans la cour, qui jouit à ce titre d'une réelle autorité ; elle chante, d'une voix criarde, les chansons traditionnelles ou improvise au hasard des circonstances. Ma présence provoqua cette poésie d'une inspiration facile :

*M..... là vini,
Li ban nous l'agent,
Li poté boéssons étrangers.
Bon Guié fait li vini tous les jou',
Pou li poté la vie ban nous !*

« M... est venu. Il nous a donné de l'argent ; il nous apporte des boissons étrangères. Que le bon Dieu le fasse venir tous les jours, pour qu'il nous apporte la vie ! »

La contre-danse et une valse lente, la *méringue*, exigent un violon et un accordéon. Le violoneux, M. Louis Jean, un petit propriétaire de l'habitation Goureaud, criait les indications de chaque figure : « En avant ! A vos dames ! » Parfois même, il arrêtait sa musique et invectivait un danseur maladroit : « *Oh ! c'est ous qui gâté toute, mon chè !* »

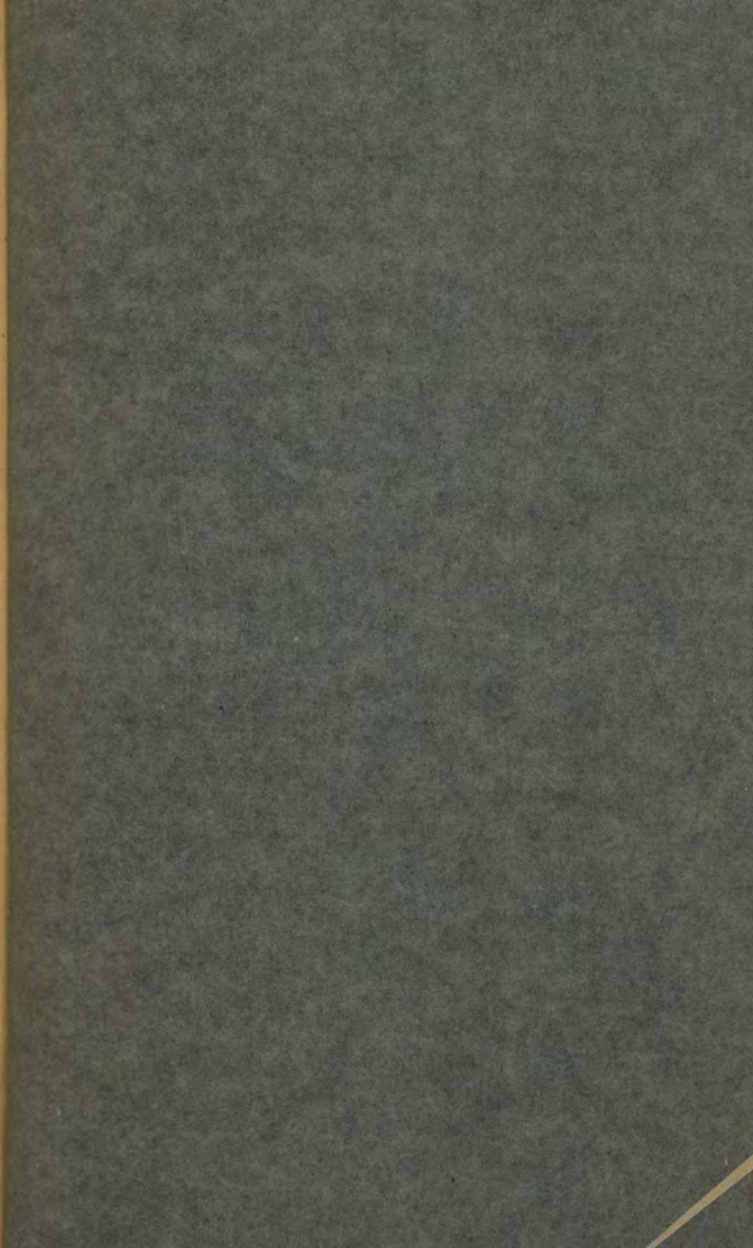
L'assistance comprenait toutes les notabilités du voisinage : le chef de la deuxième section

de Bellevue, dans la commune de Port-au-Prince, en résidence à Caradeux, le colonel Gélén Néret, vieux militaire, épais et court, en grand uniforme, — képi galonné, dolman bleu, pantalon garance, — venu avec ses deux enfants, un petit garçon, M. Télémaque, et une fille bonne à marier, Mlle Deuxgrâces ; le « notable » de l'habitation, M. Raymond, avec sa fille, Mlle Assez filles, — un nom fréquent dans les familles écœurées d'un excès de progéniture féminine ; — le *papaloi* de du Mornay, l'un des plus illustres de la plaine, M. Aurélien Bernard ; une *mamanloi* moins achalandée, Mambô Zizine, qui vit dans la localité ; M. Renélus René, le maître d'école. Puis la foule des « de moitié » avec leurs familles ; enfin, un groupe d'anciens soldats, les ancêtres de l'habitation, le maréchal Fidèle, le major Mériville, qui, il y a soixante ans passés, fut clairon du président Boyer, le capitaine Thélisma, le général Gilles fils, récemment retraité après soixante-seize années de services militaires. Tous ces vieillards ont conservé de vagues souvenirs du temps des blancs ; le maréchal Fidèle tient de sa mère, qu'à l'arrivée des bateaux négriers, un marché d'esclaves, fréquenté par tous les planteurs de la plaine, se réunissait au morne Visite, sur les terres

de Caradeux. Ti Michel, le joueur de tambour, est un personnage important de l'habitation, où il a été choisi comme *roi du loiloidi*. C'est un usage de la plaine du Cul-de-Sac, autorisé, dit-on, par Soulouque, qui avant de s'élever à l'empire, fut gérant de l'habitation Mocquet, pour le compte du propriétaire, le général Delva, plus tard grand-chancelier et comte de la Petite Rivière de Dalmarie.

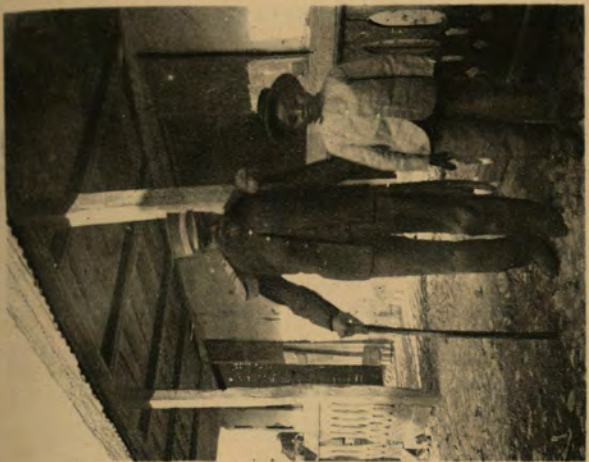
A la fin de la semaine sainte, une mascarade parcourt la plaine. La tradition veut y voir les soldats du Christ, partant, à travers les terres, à la recherche des juifs. Chaque habitation forme son groupe, revêtu des oripeaux du carnaval; l'organisation, les exercices préparatoires ont commencé depuis le jour de l'an. A midi, le jeudi saint, le roi sort, accompagné de sa suite, avec drapeaux et tambours. Nuit et jour, les promenades et les danses se poursuivent ininterrompues; le matin de Pâques, on rentre au logis.

Le plus souvent, ces débauches annuelles ont de déplorables conséquences pour la vertu des jeunes personnes qui y participent. En deviennent-elles enceintes, le chef de section s'emploie à pratiquer la recherche de la paternité et le coupable fait rarement difficulté de





UN PAPALOI. M. AÏSSE



UN CHEF DE SECTION. LE COLONEL GÉLIN NÉRET

payer 50 centimes, par semaine, pour l'éducation du petit être, né des excès du loiloidi. Il paraît que la conduite générale des petites négresses est bonne et qu'elles sont fort réservées en temps normal; mais les excitations leur sont dangereuses; les danses peuvent mal finir. Le dommage n'est pas bien grand, s'il devient le point de départ d'un « placement » heureux. En matière de mariage, les nègres ont gardé les vieilles habitudes du temps de l'esclavage; ils se constituent rarement une famille unique et légitime. La multiplicité des femmes est l'apanage de la richesse et de la puissance; chefs de section et papalois possèdent des ménages dans tous les coins de la région, et les jeunes filles, éblouies de leur grande situation, mettent un réel empressement à leur procurer des « enfants dehors ».

En fait, dans l'habitation comme dans la famille, la vie nègre est dominée par les vieilles superstitions africaines, c'est-à-dire par le culte du Vaudoux. Bien qu'on en signale encore des traces nombreuses aux États-Unis et dans certaines îles des Antilles, il n'y a plus qu'en Haïti, où son développement reste libre. Ailleurs, il se borne à l'exploitation de sortilèges au profit de quelques malins, ce que l'on appelle

obeahism dans les colonies anglaises¹. L'évolution historique de Saint-Domingue est seule cause de l'exception haïtienne. Tandis que, dans les autres îles, le fétichisme tendait, sinon à dis-

1. Bien que moins généralement organisées, les superstitions africaines persistent dans nos îles, où le papaloi prend le nom de *quienboiseur*. « Les coutumes du Dahomey, écrivait orgueilleusement J. A. Froude (*The English in the West Indies*), n'ont pas encore fait leur apparition dans les Antilles anglaises et elles ne pourront le faire, tant que l'autorité britannique y sera maintenue. » Plusieurs écrivains anglais, mieux informés par un long séjour aux Antilles, ont décrit le fétichisme des colonies anglaises, notamment à la Jamaïque, où le papaloi, sous le nom d'*obeahman*, remplit des fonctions analogues à celles de ses confrères d'Haïti, dans la célébration des services et la confection des « ouangas » (*obeah*). Il n'y manque même point le « docteur-feuilles », intitulé *bushdoctor*. Les tribunaux jamaïcains ont beau condamner les sorciers, le métier marche toujours. M. Hesketh Bell, qui vécut à la Grenade, a consacré tout un livre : *Obeah-Witchcraft in the West Indies*, à raconter par le menu le fétichisme de ses habitants. A Cuba, le papaloi s'appelle un *guangatero* et opère dans des houxforts, *centros de guangateria*, où, sous couleur de danse ou de bienfaisance, s'organisent des sociétés de Vaudoux. J'ai vu, dans la partie orientale, de véritables « péristyles », analogues à ceux qui abondent en Haïti. Les nègres français, venus à la suite des émigrés de Saint-Domingue, ont conservé, leur rite spécial, leurs danses et leurs tambours, dans les deux quartiers de Santiago et de Guantanamo, où ils sont établis : ils ne fréquentent point les mêmes centres que les nègres espagnols. Il semble que les pratiques Vaudoux soient plus répandues chez les premiers que chez les seconds ; d'ailleurs, ces pratiques auraient tendance à diminuer et l'autorité cubaine ferme doucement les yeux. Elle se borne à mettre sous clef le *Dios Nuevo*, c'est-à-dire le sorcier trop achalandé, qui surgit de temps à autre, et dont la renommée, dépassant les limites de son habitation, lui vaut une clientèle de proportions inquiétantes.

paraître, du moins à se dissimuler devant l'action du christianisme, appuyé par une domination extérieure, l'indépendance d'Haïti entraînait la marche parallèle, voire la confusion des deux croyances.

Tous les esclaves de la colonie étaient plus ou moins chrétiens. — L'article 2 du Code Noir prescrivait « de les baptiser et de les instruire dans la religion catholique, apostolique et romaine » ; d'autre part, les religieux de Saint-Domingue firent de leur mieux pour ne point apparaître en ennemis de la race noire. Lors de la révolution, ils n'hésitèrent pas à suivre les bandes soulevées contre les planteurs ; le curé du Dondon fut aumônier de Jean François, l'un des premiers chefs nègres insurgés ; un capucin consentit à sacrer Dessalines empereur, au lendemain même du massacre des blancs. Néanmoins, les progrès du christianisme furent entravés par l'inévitable retour aux origines africaines, et la religion du Vaudoux parvint à garder ses prises.

L'observation du fétichisme haïtien n'est pas chose facile. Ceux qui traitèrent ce sujet, l'ont fait avec colère ou sans précision. Les PP. Du Tertre et Labat y touchent à peine. Ce dernier se borne à laisser percer une certaine défiance.

« Les nègres, écrit-il, font sans scrupule ce que faisaient les Philistins ; ils joignent l'arche avec Dagon et conservent en secret toutes les superstitions de leur ancien culte idolâtre, avec les cérémonies de la religion chrétienne. » Une « négresse affidée et intelligente » apprit peu de choses à Descourtilz. Comme toujours, Moreau de Saint-Méry fut le mieux informé des écrivains coloniaux. Les créoles cultivés affectent une ignorance absolue de choses aussi grossières : en eux survivent inconsciemment les vieilles préventions, du temps que le planteur se sentait mal assuré dans son isolement parmi les nègres, redoutait leur culte mystérieux, leurs associations secrètes, leurs maléfices et leurs poisons. De son côté, le nègre reste attaché à ses coutumes, respectueux des initiations : *Z'affé mouton pas z'affé cabrite*. — Les affaires des moutons ne sont pas celles des chèvres, dit le proverbe créole ; les choses des noirs ne regardent pas les blancs.

Quelque grossier que puisse paraître le culte issu du fétichisme haïtien, la faute n'en est point au principe même de ses croyances, qui se bornent à rechercher les manifestations de la divinité dans les forces de la nature. C'est un panthéisme comme un autre, logé à la même

enseigne que le paganisme antique ou les religions de l'Inde. Le grand tort des nègres fut de se gâter l'existence, en exagérant le caractère malfaisant du monde surnaturel et en envisageant l'univers comme peuplé d'esprits généralement mauvais, parmi lesquels les *lois* et les ancêtres jouent volontiers un rôle agressif à l'égard de l'humanité souffrante. Ils en conclurent qu'il fallait conjurer ces néfastes influences par des sortilèges, des offrandes, des sacrifices ; aux *papalois* ou sorciers, gens instruits dans les mystères, reviennent la charge et le bénéfice de ces conjurations.

Le christianisme une fois entré en contact nécessaire avec les religions africaines, les nègres s'empressèrent d'introduire une divinité nouvelle dans leur collection de dieux et d'admettre, au-dessus et en dehors des esprits traditionnels, le dieu suprême révélé par notre dogme. Peu à peu se constitua un mélange intime de christianisme et de fétichisme, où chacune des deux croyances réagit l'une sur l'autre, d'une façon assez analogue à celle dont l'ancien paganisme slave continue de pénétrer le christianisme orthodoxe, dans certaines parties de l'Europe Orientale.

Selon les tribus, les rites, les traditions diffé-

raient. De même que les nègres de Saint-Domingue affluèrent de toute la côte d'Afrique, le Vaudoux haïtien résulte de la confusion de toutes les croyances africaines. Il a cependant dégagé deux rites principaux, comportant chacun un culte distinct, le rite de Guinée et le « rite Congo ». Bien que les noirs de la colonie soient venus en plus grand nombre du Congo que de la Guinée, la clientèle se partage à peu près également, selon les origines ou les convenances des familles; mais cependant les superstitions de Guinée exercent une influence prépondérante sur les doctrines actuelles du Vaudoux. Dans chacun des deux rites, les gens experts relèvent une série de subdivisions, correspondant aux diverses tribus du nord et du midi de la côte d'Afrique. *Arada, Nago, Ibo* appartiennent au rite de Guinée; il semble que la côte nord ait eu le fétichisme plus doux et admit volontiers les esprits du bien. L'*Arada* serait le culte le plus simple et le plus pur de tous, ne connaissant point de maléfices. Les esprits vénérés à la côte sud sont plus fréquemment méchants: ces derniers abondent dans les subdivisions du rite Congo, le *Congo franc*, le *Pétro* et le *Caplaou*.

Les scènes de cannibalisme, qui se produi-

sent encore parfois (un fait de cette nature a été jugé, en 1904, par le tribunal criminel de Port-au-Prince), seraient l'œuvre des adhérents, heureusement peu nombreux, à certaines fractions du Pétro et du Caplaou; quelques-unes pourraient être imputables au *Mondongue*, dont le caractère est un peu spécial, bien qu'appartenant au rite Congo.

L'apport de tous ces rites a créé une véritable mythologie dans le Vaudoux haïtien. Les lois, les saints, les mystères peuplant la nature, ont reçu le nom d'anciens rois d'Afrique ou bien des localités, où ils ont été divinisés. On y ajoute le qualificatif de *maître*, *papa* ou *monsieur*. Legba, Dambala, Aguay, Guédé, venus du rite de Guinée, sont l'objet d'un culte à peu près général; Maître Ogoun, Loco, Saugo, Papa Badère... et il y en a ainsi une infinité d'autres. Le Roi d'Engole (Angola) et le Roi Louange (Loango) appartiennent au rite Congo. Chacune de ces divinités possède un caractère particulier ou revêt certains attributs qui lui sont propres. Legba est l'esprit supérieur des Aradas; Dambala préside aux sources; Aguay, aux eaux de la mer; Guédé est le dieu de la mort; Loco, celui des forêts; Saugo, de la foudre; Badère, du vent. Dans leur incarnation, les

mystères du Pétro franc représentent la sévérité, Legba personnifie la sagesse ; Dambala Oueddo, la force et la bonté. Lui et sa femme, Aïda Oueddo, sont considérés comme les ancêtres du genre humain. Aguay est le navigateur ; Legba, le législateur du Panthéon haïtien. Ces loïs habitent de préférence les vieux arbres et les « têtes de l'eau¹ ». Ils ont une représentation tangible ; Aguay a pour symbole un petit bateau ; Dambala, la couleuvre ; la plupart se sont confondus avec les saints du christianisme, et les images de piété s'adaptent aux mystères Vaudoux. Ogoun est devenu saint Jean-Baptiste ; Loco, saint Jacques le Majeur. Le saint et le loi célèbrent leur fête le même jour. Il est entendu que l'Adoration des Mages s'applique aux Rois Congo. Chaque divinité a sa chanson spéciale, qui, dans les cérémonies de son culte, se chante, en « faisant les ronds », sur un air uniforme. La naïveté en est extrême ; voici le début de la chanson de Maître Legba :

Legba nan houmfó moïn; (répété trois fois)
Ous-minmes qui mètez chapeaux,
Nan Guinin, parez soleil pou moïn !

« Legba est dans mon houmfort. Vous autres qui portez chapeau, en Guinée, préservez-moi du soleil² ! »

1. Les créoles appellent les sources les « têtes de l'eau ».

2. Ce couplet créole a besoin d'une explication. « Legba

Tous ces lois veulent être « servis » ; et le service en appartient aux papalois. Leur ministère se limite-t-il aux bons lois, c'est-à-dire au rite de Guinée et à quelques éléments du Congo, on dit « qu'ils servent d'une seule main » ; « servir des deux mains » entraîne également le culte des mauvais lois, divinités impitoyables, avides de sang et de vengeance. Les *houmforts*, sanctuaires de ces esprits multiples, abondent dans les plaines, où les habitants, plus riches, tiennent à entourer leur fétichisme d'un appareil considérable, inconnu dans les mornes.

Le papalois est un homme instruit dans les rites, par l'hérédité ou par l'étude, qui s'est élevé peu à peu dans la hiérarchie Vaudoux, a parfois fréquenté les *houmforts* renommés des plaines de Léogane et de l'Arcahaye, reçu les initiations les plus secrètes et subi l'épreuve d'une ordination. Quand les cérémonies dernières sont accomplies, le nouveau papalois se présente aux fidèles et, possédé par l'esprit, il entonne la chanson propre au loi, qui, sa vie

est dans mon *houmfort* », veut dire : ce dieu me possède, est en moi. Me voici en Guinée ! « Vous autres qui portez chapeau, préservez-moi du soleil ! » c'est-à-dire : garez-moi des coups de soleil, défendez-moi contre le soleil.

Nan Guinin, dans un sens extensif, signifie : au pays d'Afrique. Le chanteur ici sous-entend : « où je suis transporté et où le soleil darde. »

durant, sera le *maître-caye*, le *maître-tête*, et auquel sera consacré le hounfort, où il va entrer.

La base du culte Vaudoux se trouve dans la famille. Chaque chef de famille, revêtu du sacerdoce familial, honore l'esprit des ancêtres et les lois protecteurs des siens. Une pièce de sa case contient un *pé*, c'est-à-dire un exhaussement en maçonnerie, qui sert d'autel à un culte restreint. Une fois l'an, à la fin de l'été, le père « remplit le devoir », en célébrant la fête de la famille par un *manger-ignames*. C'est le repas en l'honneur des ancêtres, auxquels on offre ainsi les prémises des produits du sol ; il comporte des ignames, des haricots rouges, du poisson séché à l'huile. Dans cette circonstance solennelle, les enfants accourent de tous les points du pays se grouper autour de leur auteur.

L'office du papaloi se borne au service des ancêtres et des lois représentés dans son hounfort. A ces offices, le *houngan* joint l'exercice de la médecine, la confection de sortilèges, d'amulettes et de *ouangas*. Ces maléfices savent aider les vengeances, retrouver les objets perdus ou volés, favoriser les amours, écarter les influences mauvaises et assurer le succès.

Le *houngan* se prête à dévoiler l'avenir. Aux consciences en peine, il prodigue les conseils, impose les pénitences ; il ordonne un lointain pèlerinage, le don du *tchiampan*, c'est-à-dire de provisions portées aux prisons de la ville pour la nourriture des prisonniers, une messe à la chapelle prochaine. Le papaloi serait le prêtre ; le *houngan*, le sorcier du fétichisme haïtien. Dépouillée de son appareil Vaudoux, la *mamanloi* est le plus souvent une simple sage-femme, répondant aux besoins des femmes du voisinage. Dès le début, l'idée chrétienne avait profondément pénétré le Vaudoux. Pour plus de sûreté, les esclaves se présentaient au baptême à diverses reprises et faisaient dire des messes à tous propos. « Ils font dire des messes, écrivait Hilliard d'Auberteuil, pour retrouver ce qu'ils ont perdu ; il y a tel capucin qui reçoit jusqu'à 20.000 livres par an pour dire des messes. » L'habitude s'en est maintenue : elle exige, à côté du papaloi, la présence d'un *père-savane*, pour procéder aux prières catholiques, intercalées dans tous les services.

S'agit-il de célébrer de grands services en l'honneur des ancêtres, de concilier les lois de la famille ou ceux de l'habitation, l'intervention du papaloi devient nécessaire. Les papalois

sont coûteux ; ils exigent plusieurs centaines de gourdes, à moins que l'on ne soit affilié à leur société propre. Chaque habitation de la plaine du Cul-de-Sac contient un ou plusieurs hounforts ; la population « pratique » presque tout entière et gravite autour de ces lieux d'élection. Si le rite en est unique, les habitants de l'autre rite se rattachent au hounfort le plus rapproché, relevant de leur dénomination. Autour du hounfort, le papaloi a groupé les siens en une société hiérarchisée selon les degrés de l'initiation ; cette société possède ses drapeaux qui lui servent d'insignes. Le papaloi est assisté de servants — *hounguenicons* — qui deviendront papalois à leur tour ; les adhérents, hommes et femmes, se partagent en *hounsis-canzos* et *hounsis-bossales*¹ : ces derniers sont les aspirants ; les premiers ont seuls une instruction suffisante pour savoir servir et desservir le *zain* ; ils portent en tatouage la marque distinctive de la société. C'est avec leur concours que le papaloi procède aux

1. Du temps de la colonie, on appelait *bossales* les nègres encore sauvages, qui arrivaient d'Afrique et n'étaient, par conséquent, ni acclimatés, ni dressés. S'ils venaient à mourir au moment de leur débarquement, on les enterrait dans un cimetière spécial, qui a maintenu le nom de la Croix-des-Bossales à l'un des quartiers de Port-au-Prince.

services : services de famille, quand il s'agit, après la mort d'un hounsi-canço, de *brûler le zain*, pour retirer le mystère du cadavre, ou de concilier l'influence des jumeaux par l'organisation d'un *manger-marassas* ; services généraux en l'honneur des lois du hounfort, notamment lors de la « fête de la maison ». Certaines époques sont affectées à des exercices déterminés ; le culte des aïeux se poursuit de la Toussaint à la Noël ; de Noël aux Rois, au moment des grandes fêtes chrétiennes, à Pâques, c'est la dévotion aux forces de la nature ; la Pentecôte fournit le moment propice aux initiations. Chaque service comporte un ensemble de « cérémonies », signes cabalistiques que l'officiant trace sur le sol avec de la cendre ou du maïs moulu, une procession aux « reposoirs » des divers lois, des sacrifices expiatoires, surtout et toujours des danses Vaudoux. Au son de trois tambours de tailles différentes, battus selon la cadence et accompagnés des chansons spéciales au loi intéressé, la foule s'agite pendant des journées et des nuits entières. Quelquefois, la société s'en va par la campagne : il n'est pas rare de rencontrer un papaloi, suivi de son groupe, accomplissant ses rites, sur le grand chemin, près de l'eau ou au pied d'un arbre. Au bas des mornes du

versant nord de la plaine du Cul-de-Sac, une « source servie », la source Balan, que les superstitions populaires veulent habitée par les mystères, attire les pèlerinages de tout le pays.

Aux abords de la capitale, la Petite Plaine est remplie de houmforts réputés. Papalois et hongans y comptent moins sur la clientèle locale que sur les gens de Port-au-Prince, sceptiques de leur nature et pratiquant sans régularité, mais ramenés de temps à autre par un retour d'atavisme africain. Je n'ai pas eu la bonne fortune de faire, au bourg de la Croix-des-Missions, la connaissance de M. Durolien, qui fut le papalois de confiance du président Hippolyte ; j'ai toutefois visité deux de ses plus illustres confrères, M. Aïsse, à l'Eau-de-Cazeaux, et M. Aurélien Bernard, à du Mornay-Laboule.

M. Aïsse vit au bord de la grand'route, qui va vers la Croix-des-Bouquets ; il occupe, avec les siens, un groupe de cases, dans un enclos marqué par un alignement de troncs d'arbres ; une tonnelle, abritant un étal de revendeuse, est installée à sa porte. M. Aïsse, de son vrai nom Romulus Jacques, dit Aïsse, est un homme déjà âgé, corpulent, les cheveux et la mous-

tache coupés en brosse; il prétend appartenir à l'une des meilleures souches de la Guinée, et, dans sa famille, on est papaloi de père en fils. Relevant du rite Arada, il passe pour savant dans son métier, strict dans sa doctrine et ne consentirait à servir que d'une main.

Son hounfort est précédé d'un *péristyle*, qui sert aux services et aux danses Vaudoux; c'est une vaste pièce, avec un sol en terre battue, recouverte d'un toit de paille; sur trois côtés, les murs s'élèvent à hauteur d'appui; sur le quatrième, figure l'inscription :

SOCIÉTÉ LA FLEUR DE GUINÉE

Roi d'Engole

indiquant le nom et le patron de la société, à laquelle préside le maître du lieu. Le hounfort est une case ordinaire, un peu plus grande que les autres. Le sanctuaire comporte un pé principal, occupant, sur un des côtés, toute la longueur de la chambre, et un autre, plus petit, dans un des coins. Ces pé sont de larges autels en maçonnerie, dont le soubassement est orné de cœurs et d'étoiles en relief; au-dessus, des draperies pendent du plafond. Le pé latéral est divisé en trois compartiments. Il y a donc,

en tout, quatre sections, consacrées à chacun des lois servis dans le houmfort : Aguay Aoyo, Dambala, Ogoun Badagry et Loco, roi Nago. Maître Aguay est représenté par le petit bateau coutumier; un médaillon est consacré à Monsieur Dambala, tenant deux coulevres en main; sur un tableau figure à cheval Ogoun Badagry, à côté d'une femme portant un drapeau; Papa Loco a son image en grand uniforme; il fume sa pipe et agite un éventail. Les murs sont tapissés d'images de piété. Le fond de l'autel est occupé par de nombreuses carafes en terre cuite, nommées *canaris*, qui contiennent les zains, c'est-à-dire les mystères recueillis dans le houmfort; devant, se trouvent des bouteilles de vin, de liqueurs, de vermouth, qui leur sont présentées en hommage; puis des plats, des tasses affectées aux mangers-marassas, des crucifix, des clochettes, des *assons*, — Calebasses emmanchées d'une tige, auxquelles sont fixés des osselets de coulevre et que l'officiant agite, pour diriger la danse ou appeler les lois; des assiettes remplies de pierres taillées, venues des Indiens, « pierres-tonnerre », symboles de Dambala, que Saugo, le dieu de la foudre, lance du ciel dans l'enclos des papalois favorisés. A côté de ces pierres miraculeuses, se

trouvent plusieurs monnaies de cuivre ou d'argent. Les lois, servis par M. Aïsse, possèdent ainsi de vieilles pièces de Joseph Bonaparte, roi d'Espagne, au millésime de 1811 ; de Frédéric VII de Danemark, 1859 ; de Charles IV d'Espagne, 1783, et du président Boyer, ans 27 et 30 de l'Indépendance. A terre, est placée une lampe à huile de coco ; dans un coin, les drapeaux du houmfort et le sabre de « la place », de l'homme qui, dans les services, fait fonction de maître des cérémonies.

Dans la cour, le pied de quatre arbres privilégiés, — un cirouellier, deux grenadiers, un médecinier béni, — est entouré de ronds en maçonnerie. Ces « reposoirs » sont habités par les lois Legba, Ogoun, Loco et Saugo. M. Aïsse appelle ses deux petites-filles, Mlles Charité et Lamercie, qui s'en vont prendre sur le pé une bouteille de genièvre consacrée aux zains, la débouchent et servent gentiment à boire aux hôtes de leur grand-père.

L'eau de Cazeaux remonte à l'ombre des figuiers francs ; auprès du ruisseau, réside une mamanloi réputée, Mambô Zéra. Mlle Zéra Vieux est une jeune femme, exerçant à la fois en plaine et en ville ; il paraît que sa maison de Port-au-Prince est volontiers fréquentée par

les politiciens locaux en quête de conseils et de renseignements sur leur avenir. Le houlfort, précédé d'un péristyle, est masqué par une rangée de cocotiers : une grande croix de bois garde l'entrée du domaine. Quand nous y passâmes, en quittant M. Aïsse, Mambô Zéran'était point chez elle ; son « mari », le colonel Bois, exprima le regret de son absence et s'informa discrètement si nous avions besoin des services de la dame. Ce militaire est fils de M. Cadeau Bois, qui tint un houlfort réputé sur la route de Pétionville.

A la saline Cazeaux, le bétail vient pâturer une herbe courte auprès de mares saumâtres ; puis se suivent quelques jardins de petits propriétaires, qui envoient au marché de Port-au-Prince des bananes, des patates, du maïs, des gombos et de l'herbe de Guinée¹. Les fourrés de bayaondes reprennent ; les restes d'anciens fossés d'irrigation et les portes de bassins de distribution persistent, à moitié enfouis dans le sol. A du Mornay-Laboule, entouré d'une haie de cactus candélabres, se trouve le houlfort de M. Aurélien Bernard, un nègre

1. L'herbe de Guinée est une herbe large et forte, d'un vert un peu jaunâtre, qui pousse en herbages épais dans toutes les régions d'Haïti et est employée, fraîche, à la nourriture du bétail.

mince, dans la force de l'âge, aux cheveux courts, une large barbiche autour du menton. Plus éclectique que M. Aïsse, M. Bernard fait, en même temps, le culte des deux rites; chacun de ses services est double; il travaille d'abord dans le rite de Guinée, qui passe pour le plus ancien, puis dans le rite Congo. Ses parents exerçaient déjà le même métier; le père opérait en ville, la mère à du Mornay. On dit qu'il servirait des deux mains et serait plus houngan que papaloi. Le houmfort est divisé en deux chambres, l'une consacrée à Dambala, avec les canaris, les tasses, les pierres-tonnerre, les bouteilles et les images de saints, en usage dans ces sortes de lieux; l'autre réservée au rite Congo, moins meublée et décorée de quelques chromolithographies représentant l'*Adoration des Mages*. M. Bernard sort d'une petite malle le symbole de ce rite, le *paquet Congo*, c'est-à-dire le chapeau royal, avec des rubans et des plumes. Aux poutres du péristyle pendent les bateaux de Maître Aguay et les tambours du houmfort, trois tambours par rite; ceux de Guinée, recouverts de peaux de bœuf, ceux du Congo de peaux de chèvre. Les reposeirs de la cour, établis autour de flamboyants et de cirouelliers, recèlent Dambala, Ogoun et Legba.

Après Fleuriau et Caradeux, le chemin, suivant le pied du morne, traverse le cimetière de Châteaublond; les tombes, des cubes en maçonnerie percés de réceptacles pour les « mangers » et les bougies, sont placées loin des cases habitées, parmi les bayaondes; une floraison lilas et violette de « sans-cesse » est seule à animer cet asile de désolation. Une tombe porte l'épithaphe de « Marie Châteaublond, décédée en 1844, à l'âge de quatre-vingts ans ». La longue vie de la défunte a embrassé les deux régimes; elle est née, au temps de l'esclavage, de la fantaisie du maître de l'habitation, dont elle a porté le nom; ses cendres reposent dans la terre d'Haïti libre.

Frères est un domaine de 185 carreaux, planté en cannes et herbes de Guinée; il se continue, en remontant le morne, par une caféière et quelques parcelles de « bois debout ». Avant de se perdre dans les irrigations, l'eau de Frères est recueillie dans un grand bassin, bâti par les blancs; le jour des Rois, les cultivateurs y célèbrent un *barbaco*¹, tuent un

1. Le mot *barbaco* est d'origine indienne et a également pénétré dans le créole anglais. *Barbecue* veut dire : divertissement, repas en plein air. Moreau de Saint-Méry en précise ainsi l'étymologie: « On appelle *barbasco*, dans la partie de l'Ouest, le divertissement que l'on va prendre à la cam-

bœuf et dansent la nuit entière. La cour est importante : au premier son de la cloche, fixée sur un « bois d'orme », au milieu du parc à bestiaux, quatre cents hommes pourraient répondre à la convocation, qui se fait, en cas d'alarme, lorsque le feu a pris aux cannes.

C'est la résidence du chef de la section de Bellevue-Chardonnière, dans la commune de Pétionville; l'école rurale réunit une soixantaine de garçons et il existe une petite école de filles avec une maîtresse de couture. Le général Boisrond-Canal, qui fut Président de la République de 1876 à 1879, vécut sur l'habitation; il s'intéressait à sa terre, veillait au bien-être des habitants. Frères lui doit sa prospérité et son développement actuels.

Parmi les gens de Frères, la renommée du papaloi, M. Pauléma Saint-Paul, fort estimé cependant dans sa profession, est éclipsée par celle du docteur Brice Saint-Germain, un *bocor*, un « docteur-feuilles », qui y a élu domicile. En dehors des houngans, qui exercent une

pagne, dans un endroit où le plaisir du bain peut être réuni à d'autres amusements... Ce nom, dans lequel on ne fait pas sonner l's, est venu des Indiens. C'était celui d'une plante, qu'ils mettaient à macérer dans l'eau d'une portion de rivière ou d'un courant, pour y prendre sans peine le poisson, que cette espèce de narcotique faisait surnager. »

médecine mélangée de pratiques de sorcellerie, il existe, dans les campagnes haïtiennes, privées de médecins, certains docteurs, qui, par tradition ou expérience, ont appris la science des simples et sont mieux à même de guérir, avec les feuilles et les racines du pays, que les vieilles gens, *tontons* et *tantines*, du voisinage. Toussaint Louverture paraît avoir été un docteur-feuilles ; il commença sa carrière révolutionnaire, en servant, comme médecin, dans les premières bandes insurgées sous Jean-François.

Les familles, se défiant de leurs propres lumières, ont recours à eux dans les cas graves. Les créoles ont dans leurs remèdes empiriques une extrême confiance. Beaucoup d'habitants des villes sont encore tentés de rejeter l'ordonnance du médecin, qui a fait ses études en Europe, pour suivre les avis des docteurs-feuilles, qui, de fait, ont parfois réussi les cures les plus difficiles.

Le docteur Brice n'a rien à voir avec le Vaudoux ; c'est un bon chrétien, qui, chaque dimanche, met sa redingote et son chapeau haut de forme, enfourche son petit cheval et monte entendre la messe à l'église de Pétionville. Sa doctrine est simple et confiante : là où la Providence a placé le mal, elle n'a pas manqué de



HABITATION FRÈRES. LE MOULIN



HABITATION FRÈRES. L'ÉCOLE

créer aussi le remède. L'homme est faible et découragé; mais il fait de son mieux pour aider son semblable, en utilisant les forces de la nature, dont il a reçu le secret; il remet aux « trois personnes divines » la destinée de ses malades.

C'est plaisir de courir la campagne avec un tel guide. Il connaît chaque plante, la désigne par son nom créole et expose ses propriétés spéciales. Il distingue le *cachiment-canelle* et le *cachiment-cœur-bœuf*, le *fustic* ou bois jaune, le *bois-lait*, les *feuilles d'immortel*, les diverses espèces de *médecinier*, le *médecinier béni* et le *médecinier Barrachin*. « *Zhèbe cila-là conséquent*. Cette plante est très conséquente », affirme-t-il. Ignore-t-il l'usage de telle autre, il le reconnaît volontiers. « *Moin pas connin ça liyé..* — Je ne connais pas ce que c'est. » Les mornes sont, paraît-il, plus riches que le plat pays en feuilles et racines médicinales. Ils produisent la *feuille-patience*, la *racine-séguine*, la *liane salsepareille*, les *aiguilles bois-pin*; la *gomme-gayac*, le *bois-cochon*¹. Les racines

1. Les vieux livres de médecine du temps de la colonie le désignent aussi sous le nom de « sucrier des montagnes ».

« On l'appelle bois-cochon, écrit un colon, André Minguet, parce que le cochon, étant blessé, va mordre cet arbre, en fait sortir la gomme, y frotte sa plaie et la guérit. »

Ce chirurgien de flibustiers est resté populaire dans notre

z'accacias-francs poussent dans les galets des rivières. Ce sont toutes « bonnes plantes », servant à dépurifier la « masse du sang ». La recherche des racines est entourée de précautions sévères; on choisit, comme plus efficaces, celles qui se dirigent vers le soleil levant et l'on a bien soin de laisser en paiement un *cob* (monnaie de cuivre — de l'espagnol *cobre*) au pied de l'arbre; l'opération est accompagnée de prières adressées à tous « les membres du ciel » pour l'heureux succès de la médication.

Pour les fièvres, si fréquentes dans les régions tropicales, il y a « médicaments en pile ». Le bocor distingue les fièvres quarte, cérébrale et bilieuse. Cette dernière, la mauvaise fièvre du pays, se guérit par les feuilles de la liane sorossi, que l'on fait infuser, au serein, avec du jus d'oranges amères. Les maux de tête se calment par des applications de feuilles de sablier et de grandes *feuilles à cœur*, qui poussent auprès des sources. La *fleur-dent*

ancienne colonie. Il fut, à la fin du dix-septième siècle, le premier colon du Dondon, et une caverne voisine du bourg s'appelle encore la « Voûte-à-Minguet ». Il publia un « Livre des simples de l'Amérique, servant au corps humain, découverts par André Minguet, tant en médecine qu'onguents. — A la côte de Saint-Domingue, l'an de Grâce 1713. »

apaise les maux de dents ; le *bois lexis* fait disparaître les « grandes chaleurs ». La nature fournit aux blessures des médicaments nombreux. « *C'est quat' rémèdes blessé gangnin !* » dit le docteur Brice. L'*écorce. bois-soie* arrête le sang ; un lavage de *feuilles-corail* active la suppuration ; un cataplasme de feuilles de sureau et de médecinier-barrachin fait cesser l'inflammation, et le manioc amer achève de fermer les plaies. Le bocor veut ignorer les poisons multiples fournis par la flore haïtienne ; ce sont là choses de hougans et non point de praticiens sérieux ; il mentionne avec horreur le *bois-z'enivre*¹, que l'on peut recueillir dans les mornes, et dont la distillation tue son homme sans laisser de traces.

Le docteur Brice, un vieillard sec et mince de quatre-vingt-quatorze ans, est né dans le Mirebalais. Sa grand'mère, Mlle Anne, « servait avec » un colon français, Monplaisir-Dumas, établi sur l'habitation Dumas. Cet homme avait été attiré par l'étude des plantes tropicales et de leurs propriétés thérapeutiques ; il jouissait

1. Descourtiz écrit *bois enivré*, le P. Labat *bois à ennyvrer*. Les gens de nos îles en pilaient l'écorce et les feuilles et les jetaient dans la rivière, mêlées à de la chaux vive, de façon à « ennyvrer » les poissons qui venaient aussitôt à la surface de l'eau.

par tout le pays d'une grande réputation. Brice en a reçu la tradition par sa grand'mère. Les connaissances médicales n'étaient point rares parmi les colons de Saint-Domingue ; toute la plaine se sert encore de la *médecine Bauduit*, un purgatif énergique, imaginé par un des anciens propriétaires de la Petite Plaine, sur l'habitation qui a gardé son nom. « *Cà, c'est mèd'cine sans manman* (sans pareille)! », dit avec admiration le docteur.

En 1868, les Haïtiens s'agitaient un peu partout contre le Président Salnave. Dans le Nord, des rebelles, nommés *Cacos*, avaient pris les armes à Vallière et au Mont-Organisé ; le général Nissage Saget s'était insurgé à Saint-Marc ; l'émeute éclatait à Port-au-Prince ; les *piquets* se reformaient au Sud. Le général Boisrond-Canal se mit en tête de soulever Pétionville et la Croix-des-Bouquets. Tant d'efforts aboutirent à la chute de Salnave, qui fut pris et fusillé en janvier 1870. Or, durant cette époque de troubles, les bandes, commandées par Boisrond-Canal, traversèrent le Mirebalais ; le général recueillit Brice, en fit le médecin de son armée et l'établit, à la paix, sur son domaine de Frères. Le bocor a été marié deux fois ; sa première femme s'appelait Couloute, dite Charle-

nette ; la seconde, Marie-Claire, Choucounoune, de son « nom-jouet » ; celle-ci vient de mourir, il y a peu de mois. De ses neuf enfants, six sont encore vivants et résident dans le Mirebalais ; plusieurs de ses petits-enfants ont déjà dépassé la quarantaine.

Le docteur Brice est aussi bien pharmacien que médecin ; il prépare lui-même les décoctions qu'il ordonne ; sa case contient un dépôt de feuilles et de racines, jetées pêle-mêle dans des *couis* (quartiers de calabasse) ; s'il lui manque quelque ingrédient, il l'envoie aussitôt demander, dans les mornes, à l'un de ses correspondants habituels. L'homme est connu et exerce dans toute la région ; les patients font avec lui, pour le traitement complet, un forfait de quelques gourdes ; dans les cas graves, il n'hésite pas à se transporter à domicile, pour mieux surveiller sa cure. Nous le trouvâmes installé chez un vieux nègre, très malade, le général Souverain Jean-Paul, un des « grands habitants » de Frères et ancien chef de la section.

CHAPITRE III

PÉTIONVILLE

De Port-au-Prince à Pétionville. — La nomenclature géographique des îles françaises. — La Coupe. — Capitale en projet. — Séjour d'été. — Domesticité nègre : M. Esope jeune, M. Alfred Cumberland, Mme Herminie Bernard. — Recettes communales. — Fournisseurs et revendeuses. — Le commandant de la place : général Alfred Celcis. — Mœurs créoles. — La source Caron. — La chapelle de Notre-Dame-des-Ermites. — La Vierge de Mayamand. — Le fort Jacques. — L'habitation Le François. — Chez la mamanloi : *Mambô Téla*. — La « fête de la maison ». — La section des Cadets. — Un *coumbite*. — Le marché du carrefour Tintin. — L'école rurale.

En entrant en rade de Port-au-Prince, on aperçoit, adossés à la montagne, juste au-dessus de la ville, quelques toits et un clocher d'église ; c'est le village de Pétionville. Derrière la capitale, les contreforts du morne l'Hôpital





ROUTE DE PORT-AU-PRINCE A PÉTIONVILLE, VUE DE PORT-AU-PRINCE



ROUTE DE PORT-AU-PRINCE A PÉTIONVILLE, VUE DE PÉTIONVILLE

s'arrondissent en demi-cercle pour former deux vallons verdoyants. Celui de gauche, où coule le ruisseau du Bois-Chêne, se resserre rapidement ; une gorge étroite, encombrée de caféiers et de palmistes, passe entre le Gros-Morne et le morne Canapé-Vert ; elle aboutit à la source Plésance. La route s'élève à mi-hauteur. Peu à peu, la vue se développe sur la masse grise de la ville, la baie et les flots de palétuviers¹, qui bordent la côte jusqu'à la pointe du Lamentin. L'habitation Bourdon contient plusieurs villas, encloses de haies de poincillade, à fleurs jaunes ou rouges² ; l'une d'elles appartient à un Guadeloupéen, M. Gaston Revest, établi comme négociant à Port-au-Prince. Après avoir passé le poste militaire de Saint-Amand, la route atteint en 8 kilomètres, à près de 400 mètres d'altitude, le sommet de la « Coupe ».

En langage créole, une coupe est le haut d'un vallon, un col, un passage de montagnes.

1. Les mots *palétuviers* ou *mangliers* sont indifféremment employés pour désigner les arbres poussant sur les rivages des Antilles et étendant jusque dans la mer un inextricable fouillis de racines. « Le manglier est une espèce de palétuvier » — Descourtilz.

2. La *Poincillade* — *Poinciana pulcherrima* — (Descourtilz) tire son nom du Bailli de Poincy, qui fut lieutenant général des îles françaises de l'Amérique et seigneur particulier de Saint-Christophe, Sainte-Croix, Saint-Martin et Saint-Barthélemy. Il mourut en 1660.

Quand il s'agit de procéder à la nomenclature géographique des îles françaises de l'Amérique, navigateurs et colons du dix-septième siècle ne se mirent guère en frais d'imagination. A Saint-Christophe, la Guadeloupe, la Martinique, à la Tortue et à la côte de Saint-Domingue, à Saint-Martin, Saint-Barthélemy, aux Saintes, à Marie-Galante, Sainte-Lucie, Sainte-Croix et la Grenade, qui formaient primitivement l'ensemble de nos possessions des Antilles, les désignations furent identiques. Les rivières, les *mornes* (montagnes), les *pitons* (pics), les *platons* (plateaux), les *coupes* (cols), les *fonds* ou *trous* (vallées), les *arses* ou *aculs* (fond d'une baie), les anses, les caps, les *côtes de fer* (rivages de rochers), les *tapions* (falaises), les *lagons* (lagunes), les salines, les *estères* (parties marécageuses au bord de la mer), les *savanes* (prairies naturelles), furent ornés d'un qualificatif facile, du nom d'un saint ou d'un habitant voisin. Il y eut partout des Grandes et des Petites Rivières, de Gros Caps, des Pointes du Vent, des Anses à galet ou à la barque ; il y eut un Cap Enragé, à Marie-Galante, un autre à Saint-Christophe ; une baie des Anglais à la Martinique, des Rivières du Trou au Chien et du Trou au Chat à la Guadeloupe, des Anses

du Bois Abattu, des Pipes, aux Herbes, à Sainte-Croix. Toutes ces îles étaient fort distinguées, au regard de Saint-Domingue ; elles vivaient sous le contrôle de seigneurs propriétaires, parmi lesquels l'ordre de Malte, — plus tard sous le régime de Compagnies Royales. Flibustiers et boucaniers étaient gens moins délicats ; si bien que la géographie de Saint-Domingue continue à se ressentir de la grossièreté de ses premiers colons. Eux aussi connurent les appellations purement pittoresques : Gorge obscure, Ruisseau difficile, Rivière salée, Source des Misères, Eau sans raison, Anse à Juif, Baie des Flamands, Port à Piment, Roche à bateau, Ile à Vache, Pointe des Aigrettes, Fond des Nègres, Vallée de l'Asile, Mornes de la Hotte. Leurs boucans, qui étaient une spécialité de l'île, en marquèrent les premiers points habités : Boucan-Guimby, Boucan-Patates, Boucan-Bois-Pin. A côté du Trou-Chouchou et du Trou-Bonbon, leur mauvaise humeur qualifia le Sale-Trou, le Trou d'Enfer, le Fond-Cochon et l'Etronc de Porc. La terre, détrempée par les pluies, valut à deux cantons du Nord les noms de Limonade et de Marmelade.

Jadis la coupe, où l'on devait passer pour descendre de la chaîne méridionale de l'île vers

Port-au-Prince ou la plaine du Cul-de-Sac, n'avait reçu aucune désignation propre. L'endroit était presque désert. En 1826, M. Charles Mackenzie y trouva quelques petites maisons de campagne, construites par les habitants de Port-au-Prince. L'une d'elles appartenait à un Français, M. Jacquemont, le frère du naturaliste, Victor Jacquemont, qui écrivit de si jolies lettres de l'Inde. En 1831, une loi, votée par les Chambres haïtiennes y décida la création d'une capitale nouvelle, protégée par son éloignement contre la mauvaise humeur des puissances et la démonstration des navires de guerre. C'était le moment, où les difficultés, survenues dans le règlement des indemnités de Saint-Domingue, provoquaient avec la France une nouvelle rupture. En l'honneur du Président Pétion, qui avait peuplé de ses soldats les mornes voisins, la capitale projetée reçut le nom officiel de Pétionville; mais les gens de la campagne, tenaces en leurs habitudes, s'obstinent encore à la laisser innommée, en lui conservant son appellation primitive de La Coupe.

Comme tant d'autres lois haïtiennes, celle de 1831 resta inappliquée; les représentants étrangers prirent l'habitude de régler leurs réclamations, en faisant intervenir des navires de guerre

dans la rade de Port-au-Prince. Pétionville ne devint jamais capitale. Sur une pente assez forte, on délimita un carré, qui servit de place d'Armes ; au milieu fut planté le palmiste, arbre de la liberté, autour duquel s'érigea l'autel de la Patrie ; en haut s'éleva le Palais national, à côté d'un espace réservé au parc d'artillerie ; des avenues, se coupant à angles droits, reçurent les noms des héros de l'indépendance. On s'arrêta là : quelques cases vulgaires se perdirent dans le cadre solennel de la ville projetée. Le Concordat de 1860 prévoyait l'établissement d'un séminaire national. Dans ce but, un bâtiment en pierres fut construit au bas de la place ; il ne reçut point de séminaristes. Le bourg resta chef-lieu de commune ; le commandant de place s'installa au Palais ; les autorités, magistrat communal, juge de paix, officier de l'état-civil, se partagèrent le local du séminaire ; l'étage supérieur revint au presbytère. En 1884, le P. Runtz, un Alsacien de Strasbourg, de la congrégation des Pères du Saint-Esprit, qui, depuis trente ans, dessert la paroisse, se mit en tête de construire une église. Pendant des années, chaque dimanche, après la grand'messe, il conduisait ses ouailles chercher des roches à la ravine prochaine.

L'édifice grandit peu à peu ; le gros œuvre est maintenant achevé et le clocher, recouvert de tôle, s'aperçoit de tout le pays. Une allée de sabliers et de flamboyants garnit les deux côtés de la place. Il y a une trentaine d'années, une génération nouvelle, élevée en France, était revenue en Haïti ; les affaires prospéraient ; les gens de Port-au-Prince montèrent à Pétionville, pour éviter les chaleurs de l'été, des pluies de juin à celles de septembre. Les maisons de campagne se multiplièrent ; et, désespérant de devenir jamais capitale, le bourg fut consacré à la villégiature. Depuis le même temps, l'argent français et l'argent allemand se sont successivement évertués à doter Pétionville d'une usine centrale pour la préparation du café. Un aimable mulâtre, M. Octave Francis, né en Haïti d'un père originaire de Saint-Thomas et d'une mère martiniquaise, a vieilli, dans une philosophie douce, à la tête de cette industrie.

Le fort Repoussez domine Pétionville : une création révolutionnaire. En 1868, une bande ennemie, venue de la plaine, occupait le village. Pour la déloger, le commandant de l'arrondissement de Port-au-Prince arriva par les mornes et fortifia le mamelon dénudé, qui com-

mande toute la région. Les murs du fort ont à peu près disparu ; les fossés sont cultivés en pois, manioc, giraumonts et patates. Un ajoupa¹ abrite deux soldats déguenillés, formant la garnison ; un vieux canon gît à terre, qui tire des salves les jours de fête. Le relief du plateau apparaît : à droite, à la sortie du morne, plusieurs ravines se réunissent pour former celle du Trou-Berthé ; à gauche, la ravine Philippe au se creuse vers la source Plésance ; entre elles, Pétionville occupe la large crête descendant jusqu'à la plaine du Cul-du-Sac. Les villas, les carrés de verdure commencent à la « Tête-de-l'Eau », et se succèdent le long des pentes. Au bas, le marché, le cimetière, et, sur la route de Port-au-Prince, le « portail », où se trouvent les étals de revendeuses et, pendant l'automne, les balances des petits « spéculateurs en denrées », qui recueillent le café pour les négociants de la capitale.

Nous comptons plusieurs compatriotes parmi les 1.500 habitants du bourg ; sont propriétaires : MM. Peloux, Rouzier, Caze, Achille Barthe, Edmond Miot, Elisée — créoles, fils de Français, venus pour les affaires, ou des-

1. « *Ajoupa*, petite hutte en forme de toit, faite de quelques pieux et recouverte de feuillage. » — (Moreau de Saint-Méry.)

cendants des affranchis de la colonie, qui ont jugé bon de revendiquer leur ancienne nationalité ; quelques-uns, MM. d'Aubigny et Guérin, sont eux-mêmes arrivés de France. Les congrégations envahissent Pétionville : trois prêtres, des Pères du Saint-Esprit, sont affectés à la paroisse ; les Frères de Ploërmel tiennent l'école de garçons avec 90 élèves ; les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny enseignent 130 petites filles ; les Filles de la Sagesse ont ouvert une maison de santé.

L'été passé, j'habitais, au-dessus de la place d'Armes, sur le chemin des mornes, une assez grande propriété, que m'avait louée M. Auguste Guérin ; tout jeune, il est venu du Havre, s'est marié en Haïti et tient, à Port-au-Prince, un magasin de nouveautés, à l'enseigne du *Paradis des Dames*. Le jardin contient une caféière et un champ d'herbes de Guinée ; un immense sablier¹, dont les fruits mûrs éclatent, à l'automne, avec un bruit sec, recouvre la porte ; une allée de manguiers conduit à la maison.

1. *Sablier* ou *Hura* : *arbor fructu crepitans*. « Arbre naturalisé en Amérique, où il a été importé des Indes. On sait que la maturité de son fruit s'annonce par une explosion spontanée, produite par un dessèchement subit et parfait de ses parties constituantes. Lors de l'explosion, la semence plate est lancée de son enveloppe et va porter au loin le germe de la reproduction. » — (Descourtilz.)

Les galeries, toutes peuplées de ces petits lézards domestiques, *anolis* et *mabouyas*, qui sautent de meuble en meuble, donnent vue sur la plaine. Elle disparaît au milieu des arbres fruitiers : amandiers, abricotiers, avocatiers, calebassiers, sapotilliers, pommiers d'acajou, caïmitiers, arbres à pain, papayers et corosoliers. Il y a abondance de rosiers, de crotons aux feuilles multicolores, d'hybiscus, de lauriers-rose, des bouquets de stragornias, qui donnent en juin leurs grappes blanches, roses ou mauves, pareilles à celles de nos lilas, et des lianes où fleurit, à la fin de l'année, la blanche « fleur de Noël ». La cuisine, les écuries, le bassin sont disséminés sous les arbres. Les oiseaux sont rares : de temps à autre, un oiseau-mouche vert foncé passe sous les feuillages, du vol rapide de ses ailes tremblotantes ; quelques papillons, marrons et jaunes, ou blancs rayés de noir ; parfois, nos gens tuent à coups de pierre une inoffensive couleuvre ou une grosse « araignée-crabe », la tarentule de ces îles, dont la piqure donne la fièvre. Haïti ne connaît point les oiseaux au plumage multicolore, ni les magnifiques papillons bleus de la Côte Ferme, ni l'infinité des lucioles, qui, ailleurs, illuminent la nuit tropicale.

Le lendemain de mon arrivée, le jardinier, M. Méristyle, eut l'ingénieuse idée d'introduire dans la maison un vieux nègre mourant — ce qui m'obligea à payer un cercueil et le tafia¹ de l'enterrement. Puis, une jeune personne du voisinage fit appel à la générosité du nouveau venu, par une lettre pressante, qui l'interpellait avec un peu de précipitation : « Mon cher père de famille » ; et se terminait par ces mots : « N'oubliez pas votre petit enfant ! »

Tous mes domestiques sont nègres. M. Esope jeune préside à la maison, M. Alfred Cumberland à l'écurie. Le premier est originaire de la quatrième section du Petit-Trou, dans l'arrondissement de Nippes ; suivant la coutume haïtienne, ses parents, qui sont cultivateurs, l'avaient placé, pour son éducation, chez un commerçant du bourg voisin de l'Anse-à-Veau, où, en échange de ses services gratuits, on lui apprit les belles manières de la ville. Il est bon catholique et marié devant le curé. Le deuxième est le fils d'un boucher de Kingston ; comme beaucoup de Jamaïcains, il a passé le détroit pour chercher fortune en Haïti. Anglican, il

1. Le *tafia* est un alcool produit par la distillation des mélasses ; il est fabriqué dans toutes les *guildives*, qui parsèment la république. Le tafia rectifié devient du *rhum*. Le *clairin* est un alcool tiré du jus de canne.



FÊTE DE LA SAINT-PIERRE A PÉTIONVILLE : LES AUTORITÉS



FÊTE DE LA SAINT-PIERRE A PÉTIONVILLE : LA FOULE

fréquente, à rares intervalles, le temple du Rév. Turnbull, qui représente cette confession à Port-au-Prince. M. Esope est insolent et fantaisiste, mais plaisant et actif; M. Alfred parle volontiers de ses responsabilités et marque une relative politesse; tous deux sont également menteurs, charpardeurs et dévoués. Les deux cultures, dont ils relèvent, ont marqué sur chacun d'eux leur empreinte diverse; l'un est atteint de légèreté française, l'autre d'hypocrisie britannique. Ils sont assistés de nègres inférieurs, qui s'obstinent à revêtir d'in vraisemblables loques.

La cuisine relève de la perle de la maison, Mme Herminie Bernard, native de la Pointe-à-Pitre. Elle a quitté la Guadeloupe pour Haïti, où Guadeloupéennes et Martiniquaises viennent se placer en grand nombre; elle s'est mariée ici, et, n'ayant pas d'enfants, a importé deux de ses nièces. Cette famille est la dévotion même; j'entends tous les soirs le murmure de la prière commune; les jours saints, sitôt le signal du remue-ménage donné, au cours de l'office des Ténèbres, à la cathédrale, Mme Bernard ne manquerait point de frapper pieusement sur chacune de ses casseroles, afin d'écarter les mauvais esprits. Le bon Dieu l'a récompensée

de tant de vertu, en lui inspirant la science de la cuisine. Elle réussit aussi bien les plats de chez nous et les plats créoles : les *gros bouillons de tripailles*, les *acras*, les poulets et les riz au *guiongnion*, les *harengs-saurs boucanés à la sauce ti Malice*, les plats de tortue, les *griots*, les *tchiacas* et les choux-palmistes¹.

Le marché a lieu tous les samedis ; les femmes s'y installent sous les tonnelles ; le fermier, chargé du nettoyage, perçoit sur chacune une petite taxe de 2 ou 3 centimes. C'est environ 80 gourdes par an que la commune touche de ce chef. Le concessionnaire de l'abattage des viandes achète son bétail au marché du Pont-

1. Les *gros bouillons de tripailles* comportent du gras double, des morceaux de foie et de pied de bœuf, frottés de jus d'oranges amères, avec des bananes, des ignames et des pommes de terre. C'est un potage contestable. Par contre, les *acras*, rissoles de poissons ou de légumes, sont excellents. Le *guiongnion* est un petit champignon, poussant sur les racines du manguier, qui sert à donner du goût à plusieurs plats créoles. La *sauce ti Malice* est faite de saindoux, de jus de citron et de *piments z'oéseaux* ; ces piments minuscules, dont on tire le poivre de Cayenne, sont extrêmement violents, d'où le nom de *ti Malice* (petite malice) donné à la sauce qu'ils relèvent. On a coutume d'y joindre des quartiers d'avocat. Les tortues se mangent en potage ou en ragoût ; leurs œufs, qui fondent dans la bouche, sont un mets fort délicat. Les *griots* sont une grillade de morceaux de porc, assaisonnée de piments et de jus d'oranges. Le *tchiaca* est fait de grains de maïs mi-écrasés et cuits avec des haricots rouges ; c'est un plat assez semblable au *succotash* américain. Le chou-palmiste se mange en salade, à la sauce blanche ou au gratin.

Beudet, dans la plaine, et, toute la semaine, le fait pâturer sur la place d'Armes ; le monopole de la boucherie, qui se vend annuellement à la criée, rapporte quelque 450 gourdes. La patente est imposée aux commerçants, mais il n'y en a guère : le commerce se borne aux seuls étals des revendeuses, qui vendent des fruits, des friandises locales et du tafia aux passants ; les cabrouets sont aussi rares que les moulins et les guildives. Mais, chaque propriétaire paye la contribution foncière, et c'est là le plus clair des revenus communaux, qui ne réussissent même pas à entretenir les rues du bourg.

Les fournisseurs envahissent les maisons. Tous les matins, un cultivateur de la source Plésance, M. Principe Supplice, nous envoie les 70 paquets d'herbe de Guinée nécessaires à la nourriture des cinq chevaux ; une de ses sept filles, Mlle Vigénise, qui vient à cheval, disparaît au milieu de la verdure des charges. Mlle Sylvia Estelle apporte le maïs, qu'elle va chercher dans les mornes, ou achète, à la « Tête-de-l'Eau », des femmes descendant de la montagne. Le charbon vient de l'habitation Pernier, dans la plaine ; un cultivateur, M. Cérisier, y prépare un four, chaque semaine, avec des bois d'acacia et de bayaonde ; sa

femme est constamment en mouvement, pour en vendre le produit au *moune la ville, tout partout*. Le blanchissage est confié à une robuste négresse, Mlle Lubérisse Estubel, qui, pour ne point payer redevance aux propriétaires des eaux voisines, fait le voyage de la Croix-des-Missions, où elle peut laver librement dans la Grande Rivière du Cul-de-Sac.

A toute heure du jour, c'est un défilé de femmes de la campagne, leur panier sur la tête, avec du lait dans une calebasse, bouchée par un *bois maïs*¹, un peu de viande, quelques fruits, des légumes, parfois des fraises venues de l'habitation Viart. Elles marchent incessamment sous le soleil, leur robe de cotonnade trempée par la pluie tropicale. Elles font ainsi d'énormes distances pour une vente de quelques gourdes, réalisent un petit bénéfice, en repassant leurs produits aux revendeuses qui les iront porter plus loin, semblent compter pour rien le temps ni la fatigue de la marche et participent à cette migration ininterrompue de population féminine, qui caractérise les campagnes haïtiennes.

Les mardis et jeudis, M. Joseph arrive de

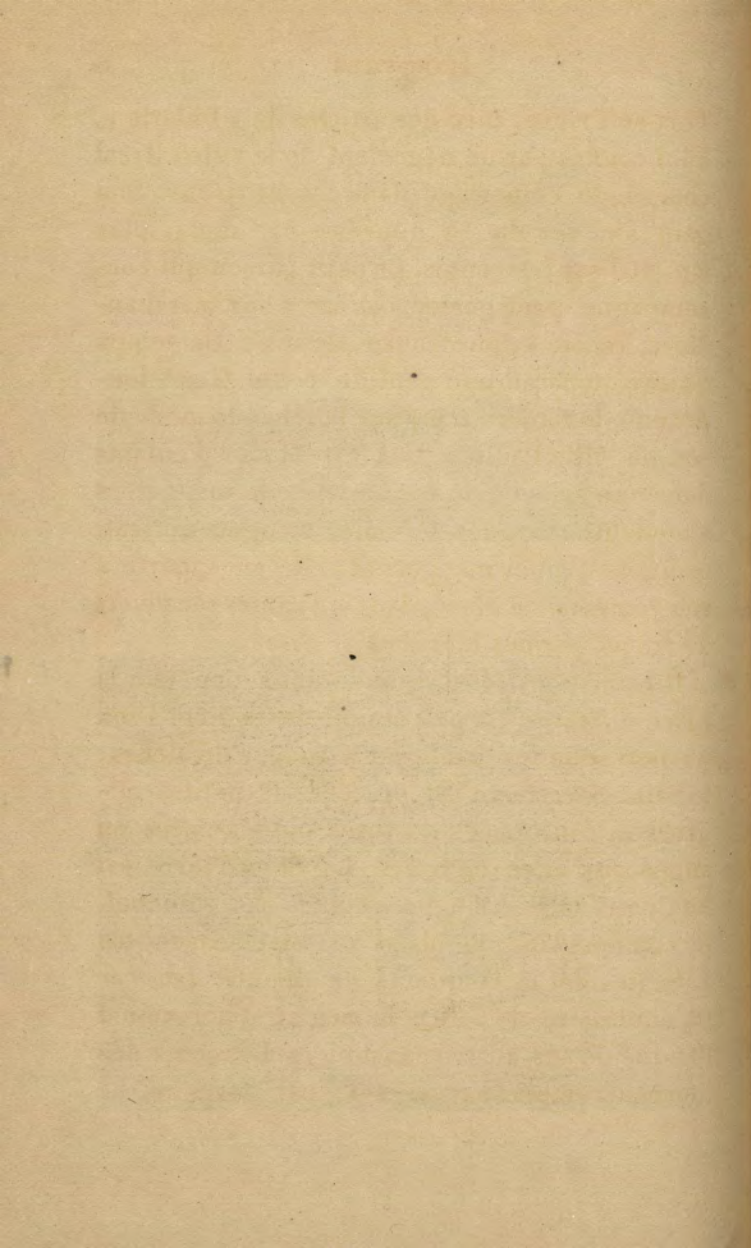
1. On appelle ainsi un épi de maïs, dont on a retiré les grains.



PÉTIONVILLE : L' " AUTEL DE LA PATRIE "



SOURCE CARON : LES FILLES DE M. SAINT JUSTE



Port-au-Prince, avec des articles de « toilerie », à lui confiés par un négociant de la ville ; il est chargé du colportage dans les environs. Son gain fixe est de 14 gourdes par mois, plus 8 p. 100 sur les ventes. Le petit garçon qui l'accompagne, pour porter « *la bac* » aux marchandises, reçoit 3 gourdes par semaine. De temps à autre, apparaît une gentille petite Guadeloupéenne, le foulard noué sur la tête à la mode de son île. Mlle Pauline Ajax est bonne d'enfants dans une maison, où les variétés de manguiers abondent, mangues-Jérémie, mangots-muscat, mangots-prune, mangots-fil ; elle en apporte à son compatriote blanc, dans un panier recouvert de franchipannes blanches et roses.

Dimanche et fêtes, grande animation sur la place d'Armes. La procession de la Fête-Dieu y passe sous les flamboyants rouges de fleurs ; le Saint-Sacrement est précédé de petites négresses, couronnées de roses ou déguisées en anges aux ailes éployées. La Saint-Pierre est fête patronale. A l'église, l'office est solennel, le commandant de place y assiste, avec les autorités de la commune, le député, *l'archer* (commissaire) de police, le magistrat communal flanqué de ses quatre conseillers. Les gens des mornes remplissent la nef ; par derrière, se

forme le groupe docile des pénitents, auxquels les papalois, pour apaiser les esprits, ont imposé le port de la *collet*¹, c'est-à-dire de bandes bleues ou rouges appliquées sur leurs vêtements. Au milieu de la place, chaque section a été requise d'élever une tonnelle, et, jusqu'au lendemain, il y a danse.

Le dimanche est jour d'audience officielle pour le commandant de la commune. Le général Alfred Celcis, un mulâtre clair, a fait toute sa carrière, comme professeur au lycée de Port-au-Prince. Lors de la dernière révolution, il prit goût au métier des armes et, de ce chef, devint général. Après avoir servi quelque temps à bord d'un navire de guerre, il entra dans l'administration militaire et reçut le commandement de Pétionville. C'est un homme serviable, instruit et policé par son passé universitaire.

Une fois la semaine, les chefs des huit sections de la commune se présentent au rapport. A la différence des commandants d'arrondissement et de place, indifféremment promenés à travers tout le pays, les chefs de section sont sédentaires, choisis parmi les cultivateurs les plus influents,

1. Les créoles appellent *collet* toutes mauvaises étoffes, loques, toiles d'emballage, etc.

les plus riches et les plus lettrés : ce sont commandants militaires, chargés de l'application du Code rural, de la direction des corvées pour les travaux publics et des jugements de conciliation ; ils reçoivent 16 gourdes d'appointements mensuels et sont assistés d'un maréchal et de trois gardes champêtres, qui en touchent 7. Les districts, subdivisions des sections, sont confiés à des chefs de district, cultivateurs désignés pour leur bonne conduite, et appuyés par une petite force de police rurale ; ils sont également pourvus d'un grade d'officier, « par commission temporaire ou définitive », prescrit le Code rural ; mais leurs services sont gratuits.

Le premier dimanche de chaque mois, il y a parade sur la place d'Armes ; la garde nationale, c'est-à-dire tous les hommes valides, de dix-neuf à cinquante ans, à l'exception des pères de sept garçons, sont requis de descendre des mornes, revêtus de leur uniforme, qui, le plus souvent, se borne à un vieux képi. Il va sans dire que les abstentions sont nombreuses. Ces guerriers d'occasion se rencontrent, au chef-lieu, avec l'armée permanente, composée d'une compagnie de gendarmerie et d'une compagnie d'artillerie, de 43 hommes chacune, plus 20 hommes de police. Ces gens sont recrutés

dans les sections de la commune et dans les environs du bourg. Gendarmes et artilleurs touchent la solde et la ration, qui leur sont envoyées chaque vendredi par le Secrétaire d'État de la Guerre ; ils font le service du « bureau de place », du fort, des postes militaires ; ce sont eux qui, chaque matin, à quatre heures, réveillent la population en sonnant les clairons de la diane. La police, relevant du département de l'Intérieur, contrôle le portail et le marché.

En dehors de ce mouvement militaire, la *gagaire*¹, qui opère les dimanches et jours de fête, résume les divertissements du bourg ; elle est située au portail ; un rond, marqué par des pieux et recouvert d'une tonnelle, y sert d'emplacement pour les combats de coq. Le « chef de gagaire » est M. Cléophar Cajuste, ancien archer de police.

Durant la semaine, même au cœur de l'été, les rues de Pétienville restent désertes. Les hommes sont descendus à leur bureau de Port-au-Prince ; il fait chaud, et les femmes créoles ne prennent point goût à la vie du dehors. Vers le tard, à l'heure rapide du crépuscule, quelques groupes féminins, vêtus de

1. *Gagaire*, de l'espagnol *galleria*, qui désigne l'arène pour les combats de coq.

robes claires, se forment sur la place d'Armes ou garnissent les degrés de l'autel de la Patrie. Il est rare que la jeunesse se réunisse le soir pour quelque *suyé-pieds*, c'est-à-dire pour une petite sauterie. Parfois, des pique-niques sont organisés aux sources prochaines. Les sources jouent un grand rôle dans la vie créole; il y fait plus frais, la végétation est plus dense, le bain tout préparé, le murmure de l'eau berce la sieste; il y flotte une vague idée des croyances populaires, qui les veulent habitées par les mystères de la nature. C'est l'endroit propice à la rencontre des amoureux, à la formation du roman de la vie, à l'emploi des mets et des breuvages qui vaincront les résistances masculines, à l'usage des artifices, qui permettront à une fille experte de « couper la tête de la tortue »¹, en obligeant l'homme de son choix à un aveu définitif.

1. Dans toutes les colonies des Antilles, les créoles, même cultivés, et surtout les femmes, sont facilement en vahis par les superstitions nègres, dues aux contacts de leur première enfance. Ils se défont rarement des croyances africaines aux esprits mauvais, aux loups-garou, au pouvoir des charmes et des philtres, à l'action ou à la signification des plantes et des fleurs. Pour se faire aimer d'un homme, une femme broie le cœur d'un oiseau-mouche vert, dit « ouanga négresse », et le lui fait boire dans du café ou du thé. Certaines graines ou racines sont mises au cou des enfants pour les protéger contre le mauvais œil; certaines autres, jetées au seuil d'une maison, réussiraient

Deux sources favorites, la source Millet et la source Caron, naissent dans les ravines, qui se ramifient au-dessus de Pétionville. La première n'est guère attrayante; elle sourd au milieu des galets, en un lieu profond, sans ombrage. La source Caron est plus éloignée; on y atteint par le chemin de la Chaume, encombré de « tabacs marrons »¹ et de « bois coq d'Inde »², qui, par le carrefour La Boule, s'en va vers les crêtes du Morne l'Hôpital ou la vallée de la Rivière-Froide. Pendant près d'une heure, il faut gravir les pentes jusqu'à l'habitation Caron. L'eau sort de terre dans une caféière très touffue, sous une voûte de figuiers, de mombins et de bois-trompette. Elle forme un tor-

à empêcher les mariages; la fleur d'acacia serait propice aux brouilles. Présentée par en bas, une feuille de basilic est un signe d'amour; par en haut, une marque de haine. Dans la partie orientale de Cuba, un enfant, victime du mauvais œil ou de la « mauvaise bouche », est confié à une *santiguadora*, façon de mamanloi, qui vient dire des prières spéciales et lui faire des croix sur tout le corps.

1. Dans le langage créole, *marron* veut dire sauvage, par opposition au mot : domestique. A l'époque coloniale, on appliquait ce mot aux esclaves fugitifs.

2. Pour désigner la flore tropicale, les divers dialectes créoles possèdent une série de sobriquets ou de qualificatifs, qui sont de véritables « noms-jouet ». En créole espagnol, la liane d'amour est le *coralillo* : l'hybiscus, la *borrachona* (la femme grise). En créole anglais, le cactus bayonnette devient le *dagger's palm* et l'acacia le *pink butterfly* (le papillon rose). Une certaine liane s'appelle *black eyed Susan* (Suzanne aux yeux noirs).

rent rapide au travers des roches, où pendent les grandes feuilles des balisiers. Les cases du propriétaire, M. Saint-Juste, sont entourées de ces arbustes, dont les feuilles, aux extrémités des branches, deviennent, avec l'automne, d'un rouge très vif, et que les créoles appellent « manteau de Saint-Joseph »; au pied, se développe le feuillage rose et noir des coléis; une treille est recouverte de *pois-souche*. M. Saint-Juste compte parmi les meilleurs paroissiens de Pétienville; ses deux filles, déjà mûres, ne se sont point abandonnées aux irrégulières habitudes des campagnes. « *Pas placées, affirment-elles avec dignité : nous, c'est mounne converti !¹* »

En contrebas du bourg, se trouve la source Plésance. Ses eaux ont été captées pour l'usage de Port-au-Prince; le barrage, la maisonnette du gardien y ont gâté la nature. Elle attire cependant par le pèlerinage de Notre-Dame des Ermites, dont la chapelle est tout proche. La « Petite Vierge » date de la colonie. Elle fut introduite à Saint-Domingue par une dame

1. La mission catholique d'Haïti désigne, sous le nom de « convertis », les nègres qui fréquentent régulièrement les sacrements et qui passent pour suffisamment dégagés des superstitions africaines; ce que les missionnaires protestants appellent des *communicants*.

française très pieuse, qui, par peur de la mer, la voulut pour compagne de voyage. Vint la Révolution ; elle tomba entre les mains d'un nègre, nommé Pierre-Louis. Cet homme incarna dans la statue le mystère de son culte familial ; peu à peu, la renommée s'en étendit, pour devenir générale dans toute la région. La Petite Vierge a maintenant une chapelle et trône au-dessus de l'autel, recouverte de blancs voiles de mariée, avec une couronne de fleurs d'orange sur la tête, malgré l'enfant Jésus qu'elle porte dans ses bras ; elle est entourée de cierges et de fleurs en papier. Une lanterne brûle au plafond. Les murs sont ornés d'ex-voto : « Hommages. — Remerciements. — Reconnaissance à N.-D. des Ermites. » Dans la croyance universelle, la Petite Vierge est devenue la divinité du mariage, la ressource des jeunes filles en quête d'époux ; et celles-ci l'habillent à qui mieux mieux, dans l'espoir de se procurer l'objet rêvé. Sa fête est célébrée le 2 juillet ; mais, chaque mardi, les pèlerins accourent des mornes, ainsi que des quartiers populaires de Port-au-Prince, Sainte-Anne, le Bel-Air et le Morne à Tuf. Pierre-Louis vécut longtemps ; il mourut, il y a quelque vingt-cinq ans, à l'âge de cent dix ans. « *Madam' li faite douvant li.* —

Il a vu naître ma femme », dit l'arrière-petit-gendre, M. Michel Louissaint, le propriétaire actuel de la chapelle. Mais ce n'est pas *lui-même même*, qui a organisé l'exploitation peu catholique, dont elle est devenue le centre ; son beau-frère, M. Julien Joseph, en est le sacristain, et il mérite « un petit coup de blâme », pour avoir placé un tronc avec l'inscription suivante :

Nous prions nos bonnes personnes de verser dans ledit tronc tout ce qu'elles en auront ; car, si elles donnent dix centimes d'une main, elles les prendront de l'autre.

D'ailleurs, la chapelle est propre et bien tenue ; il ne s'y passe point de *macaqueries*, comme à Mayamand, de l'autre côté de Pétionville. Là existe une statue de Notre-Dame d'Altagrâce. C'était sous le gouvernement du Président Pétion, à l'époque où Haïti ne se permettait pas encore le luxe d'entretenir un pèlerinage national ¹, et où la piété publique

1. Haïti possède son propre pèlerinage, depuis l'époque de Soulouque. Une apparition propice de la Sainte Vierge, achalanda la chapelle de Ville-Bonheur, dans la paroisse de Saut-d'Eau. Dans une de ses malheureuses expéditions contre la République Dominicaine, l'empereur Faustin I^{er} eut besoin d'encourager ses troupes par une manifestation surnaturelle. La Sainte Vierge apparut docilement dans un bouquet de palmistes ou, du moins, l'imagi-

s'en allait vénérer à Higüey, au sud-est de la Dominicanie, le sanctuaire de N.-S. de Altagracia. M. Pierre Etienne, dit Portecroix (il était sacristain de la cathédrale de Port-au-Prince), rapporta du pèlerinage une reproduction de la statue vénérée, qu'il installa sur son bien de Mayamand. Dès le début, la voix populaire attribua à cette Vierge d'avoir réalisé, dans la « partie de l'Est », toutes sortes de miracles, et, bien qu'elle s'abstint de semblables exercices sur le sol haïtien, elle n'en retint pas moins une énorme clientèle, qui vient la visiter à ses deux jours de fête : les 21 janvier et 16 juillet de chaque année. En Haïti, les successions restent le plus souvent indivises, et, aux chefs-lieux des communes, les notaires se dessèchent faute d'emploi ; petits-enfants et arrière-petits-enfants ont maintenant parsemé de leurs cours respectives le domaine primitif de Pierre Etienne ; le bénéfice de la chapelle est resté commun à tous. Les discussions quant au meilleur mode d'exploitation ont troublé les relations familiales. L'aîné des petits-fils, M. Charlestin Trente-et-un, un nègre grave et nation facile des soldats haïtiens consentit à l'y voir. Il y eut aussi des gens pour signaler une descente approbatrice de la Vierge sur le Champ de Mars de Port-au-Prince, quand Faustin I^{er} se résolut, en 1849, à prendre le titre impérial.

sec, à la barbe grisonnante, qui prétendait à la direction de la communauté, penchait pour l'orthodoxie du culte ; la majorité envisageait toutefois, comme plus lucrative, une association de la Vierge d'Altagrâce avec les mystères Vaudoux. La lutte fut acharnée ; des scènes violentes se produisirent ; sur sa cour, Charlestin mit le feu à un grand mapou, habité par les lois protecteurs de la communauté ; la justice dut intervenir ; le chef de section vint faire une enquête et parut donner raison à l'ancien de la famille. Toujours est-il que ce nègre scrupuleux a fini par quitter l'habitation du grand-père ; un de ses neveux, M. Auguste César, a ouvert un hounfort ; aux jours de fête, un papaloi du voisinage vient diriger les processions ; la nuit se passe en « bamboches », et les pèlerins, ayant également servi la Vierge et les mystères africains, rentrent chez eux le lendemain matin.

En gravissant les mornes, tout droit au-dessus de Pétienville, il faut deux heures pour atteindre les forts Jacques et Alexandre, qui en occupent la crête... C'est une montée rapide à travers les caféières. Aux arbres des carrefours sont souvent fixées des ailes et des pattes de *frisés*. Le frisé est un petit oiseau de proie,

que la superstition populaire considère comme de fâcheux augure ; entendre son cri perçant est présage de malheur ; les nègres tuent ceux qu'ils rencontrent et ont coutume d'en accrocher la dépouille au croisement des chemins, afin de conjurer les mauvais sorts.

Les deux forts furent élevés en 1804, quand, sur l'ordre de Dessalines, la ligne des mornes haïtiens se hérissa de forteresses et qu'un réduit fut créé dans chaque département, pour s'opposer à un retour éventuel des Français. « Au premier coup du canon d'alarme, proclamait la Constitution de 1805, les villes disparaissent et la Nation est debout. » Le plus grand des deux forts reçut le prénom de l'Empereur noir, le plus petit celui de Pétion. Bien conservés, leurs murs prolongent deux lignes rigides sur les sommets dégagés de Bellevue-la-Montagne : le fort Jacques commande tout le pays vers la mer, le fort Alexandre la plaine et la haute vallée de la Grande Rivière du Cul-de-Sac. Leur construction fut effectuée par la corvée des habitants ; la légende veut que, le 17 octobre 1806, quand atteignit le haut des mornes la nouvelle de l'assassinat de Dessalines, survenu aux portes de Port-au-Prince, on entendit les pics des travailleurs retomber d'un même coup



CHEZ MAMBO TÉLA : LE BÉLIER



MAMBO TÉLA

sur le sol ; la volonté, qui avait groupé tant d'hommes à la tâche, disparaissait ; l'œuvre resta abandonnée.

Par delà la ravine du Trou-Berthé, une succession d'habitations descendent les contreforts des mornes, Marlique, Duplan, Dupont, Mayotte ; des hauteurs, on aperçoit leurs cours étagées au milieu des arbres. Ce sont villages prospères, où les femmes sont blanchisseuses, occupées à laver dans la ravine pour les gens de Port-au-Prince ; un bon gisement de terre de pipe y permet la fabrication des *cachimbeaux*, pour l'usage de la plaine et des montagnes du Sud. Chaque dimanche, un pasteur nègre monte à Duplan apporter la bonne parole à quelques familles de l'habitation, rattachées à la communauté méthodiste ¹.

1. Le protestantisme prit pied en Haïti, aussitôt après l'Indépendance. Christophe attira des missionnaires anglicans, Pétion des méthodistes anglais. Ces derniers vinrent à Port-au-Prince, en 1816, et présidèrent à la création d'écoles nationales. Ils eurent toute liberté d'action, tinrent des *camp-meetings* et firent quelques conversions. Boyer marqua moins de faveur au protestantisme et les premiers missionnaires disparurent. Ils revinrent à la fin du gouvernement de Boyer et surtout après 1843, envoyés par le Comité missionnaire de la société Wesleyenne, de Londres ; ils voyagèrent à travers l'île, s'établirent dans les principales villes, Port-au-Prince, le Cap, les Gonaïves, Jérémie, construisirent des temples, ouvrirent des écoles et créèrent même des postes dans l'intérieur. L'immigration de nègres américains — (il en vint environ 13.000, mais beaucoup ren-

Une heure et demie plus loin, en remontant les pentes boisées, on atteint l'habitation Le François. La famille Bellot, qui y réside, est favorisée par la superstition populaire. De son vivant, le père était houngan; le fils et les trois filles s'enrichissent de la réputation

trèrent aux États-Unis) —, qui commença en 1823 et dura jusqu'après la guerre de Sécession, avait entraîné l'accroissement des communautés protestantes et l'établissement des trois sectes, méthodiste, baptiste, épiscopaliennne. La première mission baptiste fut fondée à Jacmel, en 1845; elle était anglaise. En 1861, arriva de Newhaven (Conn.) une nombreuse colonie missionnaire, envoyée par l'Église Méthodiste Épiscopale Africaine des États-Unis. La venue de nègres de la Jamaïque valut une clientèle aux Anglicans. Bref, il existe, à l'heure actuelle, en Haïti, des communautés anglicane ou épiscopaliennne, méthodiste et baptiste, anglaise et américaine. La secte méthodiste est de beaucoup la plus répandue; cependant le nombre des protestants reste assez faible, il ne dépasse pas quelques milliers.

La prédication protestante avait revêtu, dès le début, un caractère nettement britannique. En 1851, un négociant de Jérémie, M. Foulson, y fit élever de ses deniers le Temple méthodiste: dans sa fondation, il exprima le vœu que le pasteur fut désigné par la Communauté méthodiste de France. Lors de mon passage à Jérémie, j'y trouvai le pasteur Belloncle, du Havre, qui dirigeait, avec beaucoup de zèle, un petit groupe de 150 méthodistes, dont plusieurs appartenaient aux meilleures familles mulâtres de la ville.

Les missionnaires protestants, qui ont écrit sur Haïti, se plaisent à reconnaître l'esprit de tolérance du gouvernement haïtien. L'État subventionne certaines des œuvres protestantes. Les cimetières sont communs à toutes les confessions. Il y a même des Haïtiens cultivés, qui, sans être pour cela devenus protestants, se plaisent à suivre les services du temple méthodiste de Port-au-Prince. Il y a place, en Haïti, pour une infinité de religions. Le culte du Vaudoux a préparé le nègre à l'éclectisme.

de son houmfort. Surin Pierre est une façon de papaloi : ses sœurs, Estelle, Charlotte et Ti Rose sont initiées dans les mystères ; l'institution est dirigée par l'aînée, *Mambô Téla*, une mamanloi fort célèbre. Les cases occupent un ressaut de terrain dans une caféière, avec des reposoirs au pied des grands arbres et une jolie échappée de vue sur la plaine du Cul-de-Sac. D'un côté de la cour, la maison d'habitation ; de l'autre, un péristyle à étage ; dans le fond, un houmfort consacré au rite Arada et à Maître Dambala. Plus bas, un second houmfort, divisé en deux compartiments, l'un pour le rite Congo, l'autre pour le rite Nago.

La « fête de la maison » célébrée en l'honneur des lois protecteurs du houmfort, se poursuit, chaque année, pendant toute la semaine du 15 août. Nous y allâmes assister en nombreuse partie. C'était le mardi matin, jour de l'Assomption. Des palmes de cocotier, plantées dans le sol, formaient une porte fleurie à l'entrée du domaine ; les arbres consacrés aux mystères, figuiers et avocatiers, étaient entourés de draperies ; au pied, on avait placé, sur de grandes feuilles de bananiers, des *couis*, des vases de faïence, des bougies allumées, de la vaisselle

brisée, des tiges de cannes à sucre. Une étoffe noire, avec des ossements et des têtes de mort, « habillait » un cirouéllier, habité par Guédé Baron Samedi, le « maître cimetièrè ». A l'entrée de la cour, une haie de palmes entourait un avocatier, fréquenté par Papa Loco. Dans la « juridiction » Congo, selon les règles spéciales à ce rite, de grandes bûches allumées gisaient à terre. Devant le houmfort, les assistants attendaient, patiemment assis sous la tonnelle, et se distrayaient en chantant des cantiques. Au milieu du péristyle, se dressait le *poteau-zains*, orné de branchages et de fleurs, de couis et de cannes à sucre ; plusieurs sabres y étaient appuyés. Les trois joueurs de tambour préparaient leurs instruments, *hountor*, *second* et *boula* ; les petites demoiselles hounsis déroulaient leurs drapeaux. La mamanloi s'habillait : elle entre-bâilla la porte de sa chambre, embrassa les dames et tendit aux hommes sa joue à baiser.

A onze heures, quand tout fut prêt, les tambours battirent le rassemblement ; le maître de cérémonie, « la place », un vieux nègre mince, à barbiche grisonnante, brandit son sabre ; les hounsis se rangèrent en ligne derrière Surin Pierre Bellot, qui vint se placer auprès



CHEZ MAMBO TELA : LES " ARBRES HABILLÉS "

de la porte de sa sœur. Mambô Téla sortit, le sabre salua, les drapeaux s'inclinèrent, la congrégation se prosterna. C'est une grande et forte négresse. Elle était fort bien mise : une robe blanche, ornée de dentelles et serrée à la taille ; au-dessous, un jupon brodé ; un mouchoir blanc noué sur la tête, un foulard gris au cou, des boucles d'oreilles et, au corsage, une broche en or. Elle marchait, appuyée sur les épaules de deux hommes, un petit chapelet de pierres blanches dans sa main droite ; lentement elle s'avança vers le hounfort ; possédée par les mystères, sa démarche était chancelante et elle faisait, à chaque pas, mine de s'affaïsser.

Après quelques minutes de recueillement dans le sanctuaire, la procession commença. Au-devant, des garçons portent des cierges, un crucifix, un encensoir. L'organiste de la paroisse de Thomazeau, dans la plaine, qui est venu faire office de père-savane, psalmodie les litanies de la Sainte Vierge, qu'il suit dans le Recueil des Cantiques à l'usage du diocèse de Port-au-Prince, imprimé à Rennes. Puis vient un bélier, les yeux bandés, le dos recouvert d'une toile, dont chaque arrêt, d'après le rite Arada, doit signaler la présence des lois. Le

long du chemin, le papaloi trace des lignes avec de la cendre ou du maïs moulu ; il fait les « cérémonies » auprès des reposoirs. Derrière la mamanloi, toujours soutenue par deux acolytes, la foule suit.

Turris eburnea ! Rosa Davidica ! chante le père-savane.

Ora pro nobis ! reprend le chœur des fidèles.

Quelques femmes, saisies par le mystère, marquent des mouvements d'hystérie.

La procession parcourt la caféière, en faisant halte à chaque reposoir. D'un médicinier béni, les gens cueillent des feuilles, les placent sur le reposoir et baisent dévotement la terre. Plus loin, au pied d'un avocatier, consacré à Papa Chadé, Surin Pierre se met à prêcher ; il parle des miracles et des mystères, du Christ et des lois ; saisissant un cierge allumé, il s'écrie : « Voilà la lumière que nous devons suivre ! » et tous repartent à travers le bois.

De reposoir en reposoir, la pieuse promenade dura deux heures. Nous nous étions mis à déjeuner dans la maison de Mambô Téla, servis par une jeune négresse Mlle Marcelle-Frédéric, la nièce du cabaretier de Pétionville, M. Thimagène, venue chez la mamanloi « en changement

d'air ». Quand la procession revint vers la maison, on entendit le bruit confus des cantiques et Mlle Marcelle, emportée par le mystère, se mit à chanter à tue-tête :

Je suis chrétien, voilà ma gloire,
 Mon espérance et mon soutien,
 Mon chant d'amour et de victoire,
 Je suis chrétien ! je suis chrétien !

Sur quoi, elle se servit un grand verre de tafia, fit une libation à sa droite, à sa gauche et par derrière elle, « en l'honneur de ses ancêtres », puis avala le reste tout d'un trait.

Au milieu du jour, Mambô Téla se reposa. Dans la cour, des chaudrons de pois et riz et d'*akassan*¹ cuisaient sur des feux. Les visiteurs trouvaient, aux étals, des bouteilles de tafia et de *mabi*, des *tablettes de coques*, de *roroli*,

1. L'*akassan* est du maïs moulu, cuit avec du sirop de cannes. Le *pain-patates* est une purée de patates cuites avec du sirop et des épices. Le *mabi* est du sirop fermenté avec une infusion d'écorce de bois-mabi et un peu de gingembre. Le *mabi* était une boisson fort répandue dans nos îles. Le P. Labat en donne une recette, en usage à la Martinique, où l'on ajoutait des patates rouges et des oranges sèches. « Cette liqueur fermentée en moins de trente heures et fait un vin clair et aussi agréable que le meilleur poiré que l'on boive en Normandie. » Les *tablettes* sont faites de *rapadou* avec de la pulpe de noix de coco, des grains de sésame (*roroli*) et des noix de pommes d'acajou. Ce sont friandises populaires que l'on rencontre partout sur les routes haïtiennes.

de *noix d'acajou* et du *pain-patates*. A un pied de « feuille-saisie » était attaché un petit veau, destiné à faire les frais de la débauche de la nuit.

Tard dans l'après-midi, les tambours donnèrent le signal de la danse Vaudoux ; de tous les coins de la cour, les danseurs accoururent en se trémoussant du ventre. Mambô Téla vint saluer les tambours et, relevant un pan de sa jupe, saisissant un sabre qu'elle fit ployer sur sa ceinture, elle présenta les déhanchements les plus savants à l'admiration du public. Le commandant de la commune, qui se trouvait là, ne voulut point laisser passer une réunion aussi nombreuse, sans réchauffer son loyalisme à l'égard du chef de l'État. Il fit chanter aux petites hounsis une chanson populaire en l'honneur du Président de la République :

*Nò Alexis, bon papa !
 Nò Alexis, nof' sauvè !
 Nò Alexis, pobité !
 C'est bon Guié qui ban nous li
 C'est li nous vlé, c'est li nous prend
 Ça qui content, tant mié pou yo !
 Ça qui fâché, tant pis pou yo !
 Ça qui fâché — colé n'a oué !*

Nord Alexis, bon papa ! Nord Alexis, notre sauveur !
 Nord Alexis, probité ! C'est le bon Dieu qui nous le

donne. C'est lui que nous voulons, c'est lui que nous prenons. Tant mieux pour ceux qui sont contents, tant pis pour ceux qui sont fâchés. Que ceux qui sont fâchés attaquent un peu pour voir !

A son tour, un nègre distingué, vêtu d'une jaquette marron et portant lunettes, vint, le sabre à la main, saluer la mamanloi : un ancien représentant du peuple, M. Codio, gendre du dernier Président de la République, le général Tirésias-Augustin Simon Sam. Comme tant d'autres, cet homme fut impliqué dans un scandaleux procès financier, qui mettait en cause nombre d'adhérents du gouvernement déchu. Suivant l'usage haïtien, il se hâta de « boiser », pour échapper à la rigueur des lois, et trouva un abri sûr chez Mambô Téla, qui comptait, parmi ses meilleurs clients, la famille du beau-père.

La nuit venait. Le papaloi, « la place » et les hounsis se mirent en ligne ; sabres et drapeaux saluèrent le départ des hôtes de la maison.

Par les habitations Duvivier et Greffin, le sentier continue vers la crête de Bellevue-la-Montagne, qu'il atteint au Bois-Pin Lespinasse. Au sommet, la forêt s'est éclaircie et les caféières ont fait place aux cultures de vivres. Sur une pente, au bord de la route, une douzaine de

cultivateurs travaillent en *coumbite*. Il s'agit d'un *planté-patates*, et le maître du champ a convoqué dans ce but une douzaine de ses voisins. Le *coumbite* est un mode d'organisation du travail, aussi répandu chez les petits propriétaires des mornes que parmi les métayers de la plaine. L'effort en commun se fait plus vite et plus gaiement ; on vient cultiver le bien du prochain, qui, à son tour, cultivera le vôtre. Le *coumbite* est une sorte d'association agricole, où le nègre trouve une occasion nouvelle de chanter et de boire. Il en est de différentes espèces. S'agit-il d'une courte besogne qui s'achèvera dans les premières heures du matin, c'est un simple *douvan-jou* ; ou bien dans l'après-midi, de deux à cinq, un *diné-manchette* : le *grand coumbite* comporte un travail prolongé qui dure jusqu'au midi. Le maître du champ, qui devient, pour la circonstance, le chef du *coumbite*, n'a d'autre affaire que de nourrir ses travailleurs ; il surveille, dans un coin, le chaudron où cuisent les pois et riz, et accourt, à chaque réquisition, avec la bouteille de tafia. Quelques-uns piquent les pieds de patates, après que le gros des travailleurs a remué le sol. Ils sont là, serrés les uns contre les autres et grattant la terre de leur houe ; l'un d'eux, frappant

sa manchette d'un morceau de fer, marque la cadence et répète indéfiniment la chanson traditionnelle, qui doit être reprise par l'ensemble :

*Ago ! houe démanchée,
Ti garçon, manché li ban moin !*

(Allons, la houe est démanchée ! Petits garçons, remmanchez-la pour moi !)

L'heure du repas veut un appel spécial :

*Tendé çà, moin dit ou :
Vent' m' apé mangnien moin !*

(Entendez, vous dis-je; le ventre me tiraille !)

Elle s'achève par une action de grâce :

*Vive chef la commune,
Qui baille tranquillité !
Vive chef section,
Qui pèmette nous dangoié !
Vive chef coumbite !*

(Vive le commandant de place, qui nous donne la sécurité ! Vive le chef de section, qui nous permet de nous ébattre ! Vive le chef du *coumbite* !)

Si ce dernier a mal fait les choses, c'est le moment de le lui faire sentir :

*Moin pas pr' allé encò
Nan mangé cilà-là
Nous pas pé mouri pou tête moune encò !*

(Nous n'irons plus dans ce dîner-là ; nous ne mourrons plus pour personne !...)

Une fois le travail fini, les nègres se séparent en chantant la *Mazonne* :

Gé veillé cò!
N'a oué ça;
N'apr' allé la cày!

(Les yeux surveillent le corps; nous verrons cela; nous allons chez nous...)

La descente du Morne-Blanc conduit à la section des Cadets. La vue embrasse un vaste cirque de montagnes : le Trou-Coucou, c'est-à-dire la haute vallée de la Grande Rivière du Cul-de-Sac, se développe en éventail au pied du Morne-la-Selle; une série de ravins profonds, s'embranchant les uns dans les autres. A gauche, la gorge de la Grande-Rivière conduit à la plaine; à droite, la rivière de la Voûte remonte rapidement vers Kenscoff et les Montagnes Noires... Sur l'arête, qui aboutit au confluent des deux rivières, s'est établi le centre administratif de la section, avec le marché, l'école rurale, la chapelle... J'y suis venu un vendredi, jour de marché. Le général Celcis avait bien voulu m'accompagner avec les chefs des sections de Bellevue-Chardonnière et de Bellevue-la-Montagne, le général Couloute et le colonel Mené. Au pied du Morne-Blanc, attendaient le chef de la section des Cadets, le colonel Damacelin

Bélisaire, un « grand habitant », ancien chef de section, M. Métellus Auguste et le maître d'école, M. Fénélon René.

Le marché est établi au carrefour Tintin, où aboutissent tous les sentiers conduisant des hautes montagnes vers la plaine : un espace dénudé, entouré d'acacias et ombragé d'un seul gommier blanc. Une paillotte est réservée aux autorités de la section, qui assurent l'ordre avec la police rurale : une demi-douzaine de nègres d'âge et d'accoutrement variés, dont le premier porte un baudrier rouge, avec l'inscription en lettres blanches : FORCE A LA LOI. — Les marchés sont surveillés avec soin ; dans les campagnes où la presse ne pénètre guère, ce sont lieux de rencontre, où se colportent les nouvelles, où se développent les « propagandes ». La fréquentation y est presque exclusivement féminine ; les femmes des cultivateurs apportent les produits du domaine conjugal ou de leur petite industrie ; les revendeuses arrivent avec des objets de première nécessité et rapportent en ville du café ou des légumes. Ce va et vient de femmes, opérant dans un espace parfois considérable et tirant leur bénéfice de la distance même à laquelle elles transportent leurs marchandises, se produit d'un bout à l'autre d'Haïti,

— conséquence naturelle de l'absence de routes et de chemins de fer. En principe, chaque section doit avoir son marché; ces marchés sont ouverts en vertu d'une simple autorisation du commandant de place et ne comportent aucune taxe.

Sur tout l'espace du carrefour Tintin, se sont formés des groupes de femmes — il peut y en avoir deux ou trois cents, — accroupies auprès de leurs étalages : des balais, des cordes en pite et un latanier, des bâts en bois pour les bêtes de charge, de la viande de porc, de chèvre et de bœuf; une charcuterie grossière, des Calebasses de lait et de tafia, des fruits — avocats, oranges, cachiments, — des bananes, du maïs, de l'amidon de manioc, des haricots rouges et noirs, de la *cassave* (pain de manioc), du *biscuit* (pain de froment). Les revendeuses offrent des feuilles de tabac, du savon, des allumettes, des pelotes, du fil, des aiguilles, des boules de bleu pour le blanchissage, quelques boutons : elles achètent les petites proportions de café apportées des mornes. Aux extrémités, des chaudrons, recouverts d'une feuille de bananier, cuisent au feu pour le repas du jour.

La chapelle est un peu plus loin sur l'arête, à l'habitation Desgourdes; l'école rurale, à côté des cases du chef de la section, se trouve au-



LES FORTS JACQUES ET ALEXANDRE (A L'HORIZON)



LE MARCHÉ DU CARREFOUR TINTIN

dessous, sur l'habitation Beauvert. Devant la maison d'école, les enfants sont alignés : une quinzaine de garçons et trois petites filles ; ils ont bonne figure et sont convenablement vêtus ; il n'a pas été possible d'en réunir davantage, à cause de la dispersion des jours de marché. « Pé-nétrez-vous », ordonne le maître pour les faire rentrer en classe, — et toute cette jeunesse aux noms héroïques — Philidor, Diogène, Thémistocle, Aristhène, Solon, Napoléon, Murat, Lamartine, Dumas, Pétion, Israël, Nérestant, Hermann, Deogratias, etc..., procéda dans les *Aventures de Télémaque* à de pénibles exercices de lecture...

Le Commandant de la commune prit congé, au milieu de l'enthousiasme populaire... Les nègres, qui chantent toutes choses, lui ont aussi donné sa chanson :

*C'est pou ça moin rainmain geinral Celcis,
Geinral Celcis payé sans compté !
Cà qui pas vlé oué geinral Celcis,
Prend lan mè pou malhè pas rivé yo
C'est bon Guié qui ban nous général Nò
C'est général Nò qui ban nous geinral Celcis !*

— C'est pour cela que nous aimons le général Celcis ; le général Celcis nous paye sans compter. Que ceux, qui ne veulent pas voir le général Celcis, prennent la mer, pour qu'un malheur ne leur arrive point. C'est le bon Dieu qui nous a donné le général Nord ; c'est le général Nord qui nous a donné le général Celcis !

CHAPITRE IV

FURCY

De Pétionville à Furcy. — Le carrefour Rendez-Vous. — Kenscoff et la Tête-du-Bois-Pin. — Le sanatorium de Port-au-Prince. — Une « habitation » dans les mornes. — Le maître de chapelle. — Mœurs et installation des « habitants ». — Cuisine créole : le « gros bouillon de poule ». — Mariages et « services ». — Les sources. — La Nouvelle-Touraine.

Nous sommes dans la seconde quinzaine d'octobre ; c'est la fin de l'hivernage qui dure depuis le mois de juin, et, après la courte période des « pluies de la Toussaint », nous entrerons définitivement dans la saison sèche, la « saison des secs », disaient autrefois les colons. Les pluies torrentielles des dernières semaines ont rafraîchi et purifié l'atmosphère,

ravivé la verdure des campagnes. Voici venir l'instant propice aux promenades à travers les mornes, dont les chemins détremvés par l'humidité, glissant sous les pieds des chevaux, sont demeurés tout l'été à peu près impraticables.

Trois heures et demie de route de Pétionville à Furcy. Il s'agit d'escalader le morne, auquel s'adosse le village, pour gagner le chaos montagneux, formant la chaîne méridionale de l'île d'Haïti. Le chemin est un large sentier, tout rempli de pierres, de « roches », ont coutume de dire les créoles, qui grimpe, en lacets rapides, le long des premières pentes. Celles-ci sont couvertes d'une végétation très dense : les caféiers, dont les cerises mûres mettent des points rouges sur toutes les branches, y poussent drus à l'ombre des grands arbres ; quelques parcelles sont cultivées en cannes ou en maïs. Les cases des habitants, blanchies à la chaux et recouvertes de chaume, disparaissent sous les bananiers ; aux portes des enclos, où s'accrochent des liserons violets veinés de rose, des négresses accroupies ont déposé leurs sacs-paille, contenant la dernière cueillette de café ; elles attendent patiemment la venue des courtiers, qui font des achats dans tout le pays, pour le compte de l'usine centrale de Pétionville.

Durant la matinée, le sentier est très fréquenté. C'est un constant défilé de paysannes, arrivant des mornes, vêtues d'une robe de cotonnade bleue, relevée à la ceinture, pour dégager les jambes, et les pieds nus. Elles vont de cet air à la fois gracieux et nonchalant, si particulier aux négresses des Antilles, tenant sur la tête, pardessus le foulard de leur *tignon*, le panier avec le lait, les fruits et les légumes, qu'elles vont vendre au marché prochain. Les plus aisées, rares, d'ailleurs, dans la montagne, descendent à cheval ou à âne. Plusieurs portent derrière leur dos, dans une serviette attachée à la taille, un enfant nouveau-né. Sur le chemin, les hommes sont peu nombreux ; à peine quelques travailleurs s'en allant à leur champ ou à leur caféière ; et des cavaliers, chefs de section ou de district, qui se rendent auprès du commandant de la commune, pour lui faire leur rapport périodique sur l'état de leurs circonscriptions.

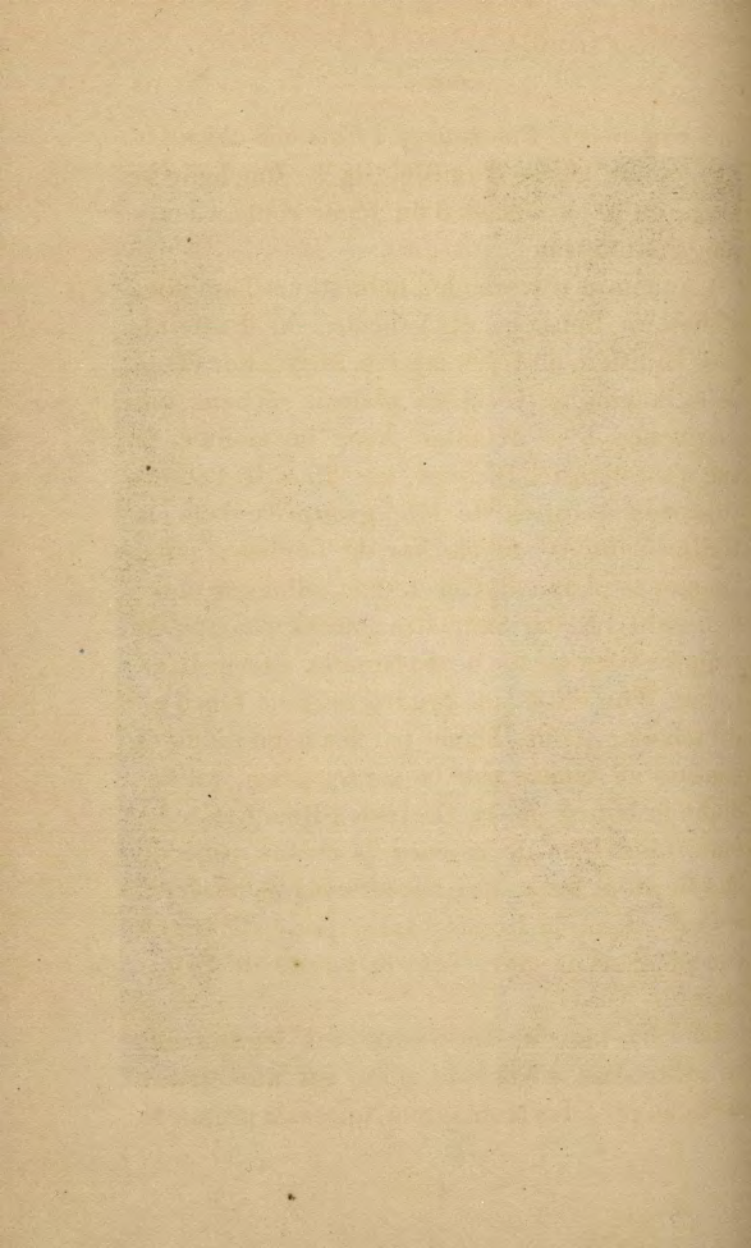
Sur les routes haïtiennes, les gens se marquent, les uns aux autres, une extrême politesse. En se rencontrant, ils ne manquent guère d'échanger entre eux un salut ou un souhait d'heureux voyage, de cette voix menue et avec ce gros rire d'enfant, coutumiers à la race nègre : « *Bonjou, compè (compère) ! Bonjou, ma commè*



LE CARREFOUR RENDEZ-VOUS



KENSCOFF



(ma commère) ! *Bon couraj' ! Fais bon chemin !* » Et, comme signe d'amitié, ils se touchent la main, en rapprochant d'un léger contact leurs doigts allongés.

Le chemin traverse les habitations Lamothe, Mahotière, Soissons et Anglade, où il atteint, avec l'altitude de 1.200 mètres, le premier étage de la montagne. C'est un plateau rocheux qui commence à se dénuder. Avec la montée, la vue s'est élargie. D'abord, les villas de Pétionville, aux toitures de tôle, groupées dans la verdure autour du clocher de l'église ; puis, l'immense plaine du Cul-de-Sac, allongée entre la mer et l'Étang Saumâtre, où les champs de cannes et les forêts de bayaondes alternent en taches d'un vert plus tendre ou plus foncé — parsemé de points blancs par les habitations et marqué au centre par la masse grise, qui indique le bourg de la Croix-des-Bouquets. Au fond, une ligne de mornes, la chaîne centrale de l'île, dont les crêtes successives se perdent, à l'est, dans la Dominicanie, pour aboutir, à l'ouest, dans la mer, vers la pointe de Saint-Marc.

Le carrefour Rendez-Vous est légèrement en contre-bas d'Anglade, situé sur une étroite arête, au pied des Montagnes Noires, la première

ligne des grands mornes, entre deux ravins qui se creusent profondément. A droite, les eaux gagnent, par des pentes recouvertes d'une herbe rare, le lit pierreux de la Rivière Froide; il y a plus de végétation sur l'autre versant, où la Rivière de la Voûte va se jeter dans la Grande Rivière du Cul-de-Sac. Au carrefour Rendez-Vous, convergent des sentiers venant de tous les points du morne; il est marqué par une étroite plantation de caféiers, ombragée d'un avocatier. Le vendredi, un marché en plein vent y réunit les gens du voisinage, qui ne prennent point le temps de se rendre jusqu'à la ville. Dès le matin commencent à arriver les paysannes; mais c'est l'après-midi seulement que l'affluence devient générale. Nous y passâmes vers dix heures. Une cinquantaine de négresses avaient déjà déballé leurs marchandises : patates, ignames et bananes étaient rangées en petits tas sur le sol; avaient été apportés d'en bas des boîtes d'allumettes et quelques articles de mercerie.

Le marché du carrefour Rendez-vous est assez fréquenté; beaucoup de paysannes, venues des mornes, trouvent préférable de ne pas descendre plus avant vers la plaine; il y monte bon nombre de revendeuses, qui rap-

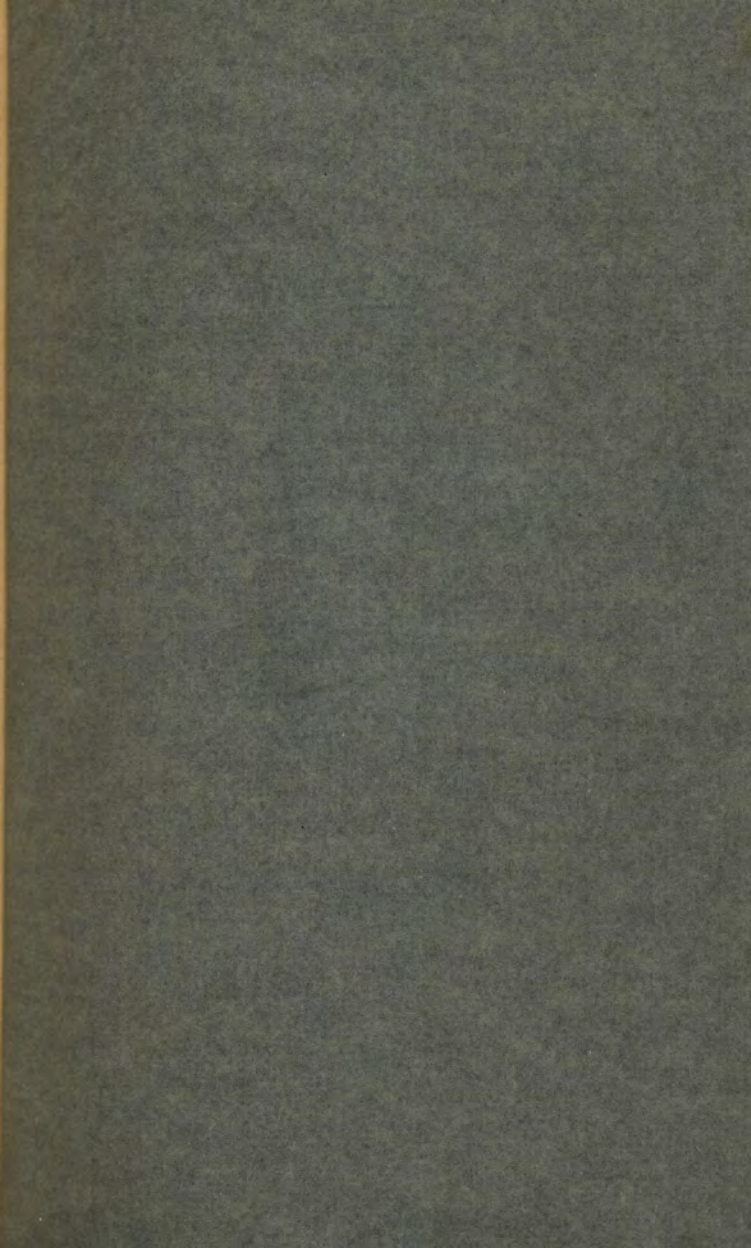
portent leurs achats à Pétionville ou même à Port-au-Prince.

Il faut encore s'élever de 600 mètres, pour franchir les Montagnes Noires. Les arbres ont à peu près disparu ; sur les crêtes, les pins s'alignent avec intermittence ; le sentier montueux et pénible gravit les rochers entre deux rangées de cactus, qui poussent, jusqu'à plus de deux mètres de hauteur, leurs feuilles serrées et pointues. On les appelle ici des « baïonnettes » ; au cœur de l'été, elles se couronnent d'un épanouissement de clochettes blanches, que l'automne transforme en gousses desséchées.

Dans un creux se trouve le village de Kenscoff, avec une centaine de cases, assez rapprochées les unes des autres. La fraîcheur du climat y permet la culture des légumes et de certains fruits d'Europe ; aussi les habitants — 500 environ — se sont-ils faits maraîchers pour la consommation de Port-au-Prince, où ils envoient journellement des radis, des carottes, des navets, des céleris, des betteraves, des choux, des artichauts et des salades de toutes espèces, — à certaines saisons, des fraises et même de petites pêches rabougries. Au pied du village, les bords du ruisseau forment une longue cressonnière ; tout le jour, les femmes y sont em-

ployées à laver les légumes, destinés aux prochaines expéditions. Dans les champs, les maïs sont déjà cueillis et leurs épis jaunis sèchent, empilés sur des cordes, qui pendent aux branches des arbres ou à des potences en bois devant les maisons.

Le sentier rapide remonte le vallon, où coule le ruisseau de Kenscoff, au milieu de ronces et de fougères arborescentes, recouvrant une floraison de fuchsias et de bégonias. Le col est à peine plus bas que le Mont Tranchant, le sommet le plus élevé des Montagnes Noires, à 1.780 mètres ; l'endroit est nommé la « Tête-du-Bois-Pin », au commencement de la grande forêt de pins, garnissant le versant méridional. Par malheur, les arbres sont clairsemés : la population a pris la fâcheuse habitude de les abattre, en mettant le feu au pied des troncs ; puis le bois est débité en menus morceaux, qui servent à fabriquer le « bois-chandelle » pour la cuisine et l'éclairage. Au travers des pins apparaissent, noyés de soleil, l'allongement du Morne la Selle, barrant l'horizon vers le sud, et les escarpements ravinés du Trou-Coucou, où prend sa source la Grande Rivière du Cul-de-Sac. Vers l'ouest, d'étroites arêtes se détachent de la montagne pour rejoindre le Morne la Selle ou





LE MORNE LA SELLE, VU DE LA " TÊTE DU BOIS PIN "



LE MORNE LA SELLE, VU DE FURCY

former le relief de la haute vallée, occupée par la Grande-Rivière de Léogane. Sur l'une de ces crêtes, une demi-heure plus bas, se trouve le petit village de Furcy.

A proprement parler, Furcy n'est pas un village, car il n'existe pas, en Haïti, d'agglomérations semblables à celles de nos pays. Pendant des heures, on y peut parcourir la campagne, et ne rencontrer que des cases isolées. Mais, se place-t-on sur un point élevé, on constate qu'en certains endroits, ces cases forment un groupement, chacun de ces groupements constituant une « habitation ». Il n'y a, réellement, de villages qu'aux chefs-lieux des communes, où les nécessités administratives ont fini par créer un bourg; habité par une petite colonie de soldats et de fonctionnaires. D'ailleurs, les bourgs haïtiens se sont le plus souvent établis sur l'emplacement même des anciens bourgs français, où quelques boutiquiers et artisans se groupaient autour de l'église paroissiale : les esclaves du voisinage y venaient tenir, chaque dimanche, un petit marché de leurs denrées propres, sous la surveillance de deux archers de la maréchaussée.

Furcy serait la déformation du nom d'un planteur, M. Lefébure de Fourcy, qui détenait naguère

l'habitation. C'est aujourd'hui la réunion d'une vingtaine de cases éparpillées sur le sol rougeâtre des Montagnes Noires, le long d'une arête aiguë, entre les creux profonds, où se forment la Rivière de la Gorge et celle du Boucan-Drissé, affluents de la Grande Rivière de Léogane. Furcy est à 1.530 mètres d'altitude. La vue y est merveilleuse, vers l'ouest, sur tout l'enchevêtrement de montagnes entre Port-au-Prince et Jacmel; mais le ciel, généralement dégagé le matin, se couvre dans l'après-midi, et les brouillards envahissent les crêtes. Le climat est excellent. La chaleur et le soleil sont les deux ennemis du créole; ils lui font rechercher la fraîcheur et l'ombre des sources, qui sont la poésie des pays tropicaux. Combien préférable est une station sur la montagne, où l'on peut s'installer et vivre, en jouissant d'une température sensiblement plus basse que dans la plaine et sous un soleil rendu inoffensif par l'élévation des mornes. Ces conditions heureuses, jointes à la proximité, font de Furcy le sanatorium naturel de Port-au-Prince.

L'indolence haïtienne ne s'est pas encore décidée à y faire d'installation. Jusqu'ici, il n'existe que deux maisons, sises aux extrémités opposées de l'habitation : l'une appartient à un nég-

ciant allemand; l'autre, à un de nos compatriotes, M. Edmond Miot. A côté de la chapelle, les Pères du Saint-Esprit, affectés au petit séminaire de Port-au-Prince, ont fait élever deux modestes constructions, entourées de daturas aux larges fleurs blanches, pour fournir un abri à ceux d'entre eux qui, pendant l'été, auraient besoin d'un changement d'air. Ce sont les Pères qui m'ont donné l'hospitalité.

La chapelle dépend de la paroisse de Pétienville: de temps à autre, un des vicaires, en tournée dans les mornes, vient célébrer l'office, faire les baptêmes et les mariages. Le hasard m'avait déjà amené à Furcy, un 15 août, jour de la fête de l'Assomption; plusieurs prêtres s'y trouvaient réunis, et la messe fut dite avec solennité, devant une nombreuse assistance, accourue de tous les points de la montagne. La chapelle était remplie de négresses fort bien mises; les hommes demeuraient au dehors, exposés au soleil. Un sermon de circonstance fut prêché, moitié en créole, moitié en français; il parut faire grande impression sur la communauté noire, qui, aux adjurations du prédicateur, ne cessait de s'écrier: « *Oui, Pé! non, Pé!* », sur un ton de réelle sincérité. Aujourd'hui, la chapelle est moins fréquentée; il n'y a plus

aucun prêtre à Furcy et la prière du dimanche est lue par le « maître de la chapelle ». Ce fonctionnaire ecclésiastique est choisi par le curé parmi les gens les plus pieux ou les plus considérés de l'endroit; il est chargé de surveiller les paroissiens, de leur faire le catéchisme, de les diriger dans de pieux exercices et de signaler, le cas échéant, les incidents qui surviendraient dans leur vie spirituelle. Le peuple reconnaît son autorité, le rétribue volontiers pour des prières dites à une intention déterminée et vient chaque dimanche dans la chapelle chanter des cantiques sous sa direction.

M. Ulysse, le maître de la chapelle de Furcy, est un vieillard nourri dans les vieilles traditions de l'île : il se sert encore d'un paroissien du dix-huitième siècle, à lui transmis par ses prédécesseurs. Si bien, qu'en lisant l'office dominical, il ne manque jamais de réciter la prière pour « S. M. le Roi, S. M. la Reine et Mgr le Dauphin », et les fidèles du lieu continuent imperturbablement à prier pour ces augustes personnages, auxquels il n'y a plus beaucoup de gens à s'intéresser en ce bas monde.

Personne n'a pu me dire bien exactement le nom de famille de M. Ulysse ; car les gens de la campagne ne paraissent pas s'inquiéter outre

mesure d'un semblable qualificatif. Dans chaque habitation, ils se sont tellement mariés entre eux qu'ils se traitent tous à bon droit de cousins et de cousines, en ne se désignant que par leurs noms de baptême. Par ailleurs, la fantaisie populaire ou leur propre inclination leur a attribué un « nom-jouet », emprunté à quelque homme illustre de l'antiquité, plus rarement des temps modernes ; c'est alors sous ce nom glorieux qu'ils sont généralement connus. Jadis, pour distinguer leurs esclaves, et un règlement de 1773 ayant interdit aux gens de couleur de prendre les noms des blancs, les propriétaires leur avaient imposé des noms de mois, de jours de la semaine, de lieux, de saints, ou même noms communément répandus en France. On leur avait ainsi créé un commencement d'état civil. Mais l'indifférence générale a fait tomber bon nombre de ces noms en désuétude, et les officiers de l'état civil haïtiens ont maintenant grand'peine à restituer les noms de famille, oubliés chez les habitants des mornes.

Plus grande ou plus petite, l'installation des gens de la montagne se retrouve partout la même. La famille vit dans une case, au milieu d'une cour en terre battue, où s'ébattent poulets, chèvres et cochons ; dans un coin de la cour, une autre

case, plus petite, est destinée à la cuisine. Presque toujours, la case d'habitation est faite de murs en terre, blanchis à la chaux et recouverte des herbes ou des feuilles desséchées, les plus communes dans la région; la case-cuisine, au contraire, est simplement fermée par des lattes de bois entrelacées, laissant pénétrer l'air et sortir la fumée. L'âtre est formé de pierres juxtaposées, sur lesquelles on place les chaudrons, après avoir allumé un feu de bois-chandelle. Le mobilier de la case d'habitation est modeste: derrière une cloison, un lit pour le ménage, des nattes qui se dérouleront le soir pour les enfants ou les hôtes, une malle où se rangent les effets, une table, des chaises; le plus souvent quelques assiettes et quelques couverts, des verres et des tasses, parfois même un peu de linge, des images de piété sur les murs; une machine à coudre n'est point chose rare. Je connais des recoins de l'Europe, où des paysans blancs, sujets de grandes puissances, ont des intérieurs moins heureux. Les nègres des mornes haïtiens peuvent être enviés par ceux de leur couleur, qui, dans les îles voisines, occupent des taudis, faits de débris de bidons à pétrole et de caisses d'emballage.

Un jardin circulaire entoure la cour; c'est

un épais fourré, qui protège contre le vent et garantit l'intimité de la famille; il renferme les plantes nécessaires à la vie journalière : caféiers, bananiers, ricins, plusieurs pieds de cannes à sucre. Au delà s'étendent les cultures : maïs, ignames, patates et manioc; quelques arbres fruitiers isolés, manguiers, orangers et avocatiers. Ces produits limités suffisent aux habitudes frugales de la population. Levés avec le jour, les nègres prennent aussitôt une tasse de café et déjeunent d'un épi de maïs grillé au feu ou d'un morceau de pain de manioc; dès lors, ils ne mangeront plus avant le coucher du soleil. Vers le soir, la fumée s'échappe de toutes les cases-cuisine, où se prépare le repas; la ménagère a mis à bouillir des bananes, des patates ou des ignames. Peu à peu la famille, peut-être aussi quelques voisins, se réunissent autour de l'âtre, accroupis ou assis, dans l'atmosphère chaude et enfumée qui brûle les yeux. Le feu du foyer éclaire la pièce, parfois une mèche allumée dans une lampe à huile de ricin. Et la veillée se poursuit fort avant dans la nuit, en devisant des nouvelles du jour ou des contes d'autrefois.

La journée entière s'est écoulée dans un doux nonchaloir : la terre est féconde en Haïti, les

champs y exigent peu de travail; la semence germe après un grattage rapide du sol, et la moisson vient d'elle-même. De temps à autre, les femmes descendent du morne porter au marché prochain le superflu de fruits, légumes ou café, recueilli sur le petit domaine. L'argent, ainsi gagné, paiera les cotonnades bleues des vêtements, les ornements féminins, foulards et boucles d'oreilles, enfin les objets d'alimentation, importés des États-Unis, et auxquels les nègres ont pris goût, — morue, harengs saurs, *mantègue*¹ et petit salé. Toutefois, la prime sur l'or est devenue si forte que ce sont là maintenant articles de luxe, dont les gens de la montagne doivent à peu près faire leur deuil.

A côté de la chapelle, réside M. Fontenor, un des cultivateurs les plus aisés de Furcy, auquel les Pères ont confié la garde de leur établissement. Ce fut Mme Fontenor elle-même qui me prépara les « gros bouillons de poule », nourriture obligée de tout voyageur dans les campagnes haïtiennes. Le gros bouillon de poule est un vulgaire pot au feu, fait avec un poulet que l'on partage en morceaux, après l'avoir frotté de citron, saupoudré de sel et de poivre;

(1) *Mantègue*, saindoux; de l'espagnol *manteca*, graisse, beurre, saindoux.

on y ajoute des bananes et des ignames, avec un peu de jus d'oranges amères. De tout cela, au bout d'une heure et demie ou deux heures de cuisson, résulte un excellent bouillon, très noir, épais et nourrissant, qui fournit un repas complet de soupe, de viande et de légumes ¹.

Les Fontenor ont un fils aîné, François, grand garçon de dix-neuf ans; il est fiancé avec une petite demoiselle, nommée Marie, qui en a quinze, fille d'un cultivateur établi dans une habitation voisine, l'habitation Fragnon. Au printemps de l'an passé, les jeunes gens se sont connus à un « service » Vaudoux; ils se sont plu et les parents pressés ont conclu l'accord. Généralement célébrés pendant les mois d'hiver, lors du chômage des travaux agricoles, les « services » constituent les grandes réunions des campagnes haïtiennes; ces fêtes sont propices à la rencontre des amoureux. En attendant son mariage, François Fontenor continue à y joindre sa promise; il lui rend aussi visite dans le jardin

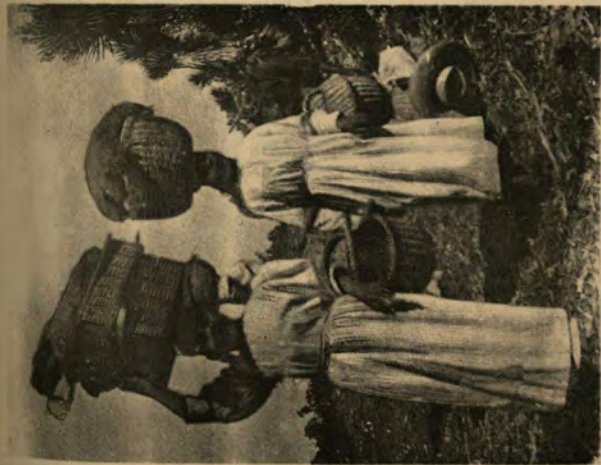
1. La poule, mise à bouillir avec un certain nombre de légumes locaux, est le plat fondamental des pays tropicaux. On l'appelle, à la Côte Ferme et dans les îles espagnoles, le *Sancocho de gallina*. L'*ajiacó* cubain est une soupe plus compliquée, qui peut être faite indifféremment avec du poulet, de la viande de bœuf ou de porc, de l'igname, des bananes, du manioc, du giraumont et du maïs.

de son futur beau-père. Car le mariage ne saurait avoir lieu avant l'achèvement de l'installation conjugale. Conformément à l'usage, le père Fontenor abandonne à son fils un morceau de terrain, sis à l'extrémité de son propre domaine. La case-cuisine est déjà achevée; la charpente de la case d'habitation posée, le toit recouvert de chaume; il ne reste plus qu'à édifier les murs; dans le jardin, bananiers et ricins ont déjà poussé à bonne hauteur. François calcule, qu'au mois de janvier prochain, il sera en mesure d'introduire l'épouse au nouveau foyer créé par lui. Une fois marié, il compte procéder à l'aménagement de la portion de terre, que sa future lui apporte en dot.

Le jeune couple ira à la chapelle se faire unir par un prêtre en légitime mariage. Naguère, on se mariait peu dans ce coin des mornes; chacun s'y « plaçait » avec sa chacune; et les habitants, qui possédaient plusieurs propriétés, en profitaient pour se constituer autant de ménages distincts. Des mœurs aussi répréhensibles tendraient à disparaître de la paroisse de Pétionville. Du moins, les Pères veulent-ils croire que la jeunesse met désormais à se marier une volonté meilleure; quand une fille vient à avoir un enfant, certaines familles commenceraient



LE " MAITRE DE LA CHAPELLE " DE FURCY
M^r ULYSSE



FEMMES DESCENDANT AU MARCHÉ, SUR LA ROUTE
DE PÉTIONVILLE A FURCY

à vigoureusement intervenir pour contraindre le coupable au mariage.

François Fontenor porte le costume habituel aux cultivateurs de la montagne : un pantalon relevé sur les pieds nus, une blouse de cotonnade bleue, un foulard noué sur la tête et, pardessus, un grand chapeau de paille, avec deux minces rubans, l'un bleu, l'autre rouge, aux couleurs haïtiennes. Au côté, dans un étui de cuir, la *manchette*, accompagnée d'un petit couteau ; sur l'épaule, une *alfor*¹, c'est-à-dire une sacoche carrée en fibre de latanier. Aux poignets, la superstition populaire lui a mis deux bracelets de cuir, destinés à le préserver des refroidissements.

L'habitation Furcy ne renferme pas plus d'une centaine d'âmes ; les gens y sont tous apparentés entre eux. Ce sont cultivateurs, plus ou moins propriétaires de leurs domaines. Quelques-uns possèdent des titres réels de propriété, les ascendants ayant reçu la terre en don de l'État, après l'Indépendance ; d'autres sont installés sur des parcelles vendues ou affermées conformément à une loi de 1877, qui règle l'appropriation des terrains domaniaux, par

1. *Alfor*, de l'espagnol *alforja*, sac, sacoche, besace.

ventes ou baux de neuf années ; mais ils s'abstiennent scrupuleusement d'en payer la redevance ; la plupart se sont établis en vertu de simples tolérances, que le temps finira par transformer en droits. Mais il va sans dire que les uns et les autres se considèrent comme maîtres chez eux ; et l'irrégularité de leur situation ne les préoccupe guère.

Cases et jardins se succèdent le long de l'arête montagneuse occupée par l'habitation ; d'étroits sentiers les réunissent au travers des champs de maïs, où la récolte des épis se fait à la fin d'octobre. A l'extrémité se trouve le cimetière ; au milieu, la chapelle. Dans un valon voisin, deux sources, entourées de verdure, fournissent l'eau nécessaire : en bas, la source Fragnon ; en haut, la source Sourçailles. Matin et soir, les filles y viennent remplir leurs calebasses pour les besoins du ménage ; l'eau, en pénétrant par l'étroit orifice, forme un petit remous à la surface de la source. Un soir, à la source Sourçailles, j'ai fait connaissance de Mlle Avrilette Jeudi ; c'est une jeune négresse de quatorze ans, pleine de pudeur et de timidité ; malgré sa gentillesse, elle n'a point encore de prétendu. Elle avait déjà replacé sa calebasse sur la tête et retournait tranquille-

ment au logis maternel. Elle y vit dans la crainte du Seigneur avec sa mère, Mme Marie-Louise, qui est veuve, et sa sœur aînée, Mlle Zulle. Les deux femmes avaient mis sur le feu le chaudron rempli de bananes et n'attendaient plus que l'eau puisée à la source pour préparer le repas du soir.

En dehors du maître de la chapelle et des notables cultivateurs, Furcy contient deux autorités : le maréchal et le papaloi. On a vu qu'il existait, dans chaque section rurale, quatre gardes champêtres, qui sont les principaux auxiliaires du chef, en vue d'assurer la police ; le premier d'entre eux a grade de maréchal des logis. Or, Furcy appartient à la section Sourçailles, de la commune de Pétionville ; le chef de la section réside actuellement à Kenscoff, et Furcy a la bonne fortune de posséder le « maréchal » en la personne d'un de ses « grands habitants », M. Alté Bienaimé.

Quant au papaloi, M. Belleville-Millet, il habite à faible distance du village, à l'entrée de l'habitation Fragnon. C'est le sorcier le plus apprécié de la région. Il possède deux résidences et, dans chacune, une famille distincte. Quelquefois, il s'installe au haut de la montagne, dans sa propriété de Furcy, où il entre-

tient une femme et quatre enfants : mais on dit que ses préférences le ramènent plus longtemps auprès de son autre femme et de ses trois enfants, qui vivent au fond de la vallée, sur l'habitation Fournier.

J'eus la bonne fortune de rencontrer ce personnage à son logis d'exception. Je le trouvai dans sa cour, au milieu de l'une de ses familles, frappant à coups de hache sur un tronc de pin, pour en faire du bois-chandelle. Un grand nègre, d'âge mûr, très maigre, l'air un peu chétif, avec une mince moustache et une barbe rare au menton. Sa demeure témoigne d'une certaine aisance et se compose des cases coutumières, mais sans le mobilier compliqué des hounforts de la plaine.

En quittant la cour du papaloi, je croisai sur le sentier la fille aînée de son ménage d'en haut, qui rapportait des patates pour le dîner du soir. Il paraît que Mlle Philomène a étudié les rites sous la direction paternelle et sa science a sans doute découragé les épouseurs ; car, malgré le charme de ses vingt années, elle attend encore un fiancé. Elle portait au doigt une série d'anneaux de cuivre et, au cou, cinq colliers de verroteries multicolores, entremêlés d'amulettes ; parmi celles-ci, figurait une mé-

daille de saint François d'Assise et un sachet rouge, où était cousu un petit crucifix.

La section Sourçailles occupe les pentes des Montagnes Noires ; de l'autre côté de la vallée, celles du Morne la Selle appartiennent à la section de la Nouvelle-Touraine¹, relevant également de la commune de Pétionville. Il faut trois bonnes heures pour atteindre la chapelle de Faure, qui dessert la section. Après avoir quitté Furcy par le seul chemin qui y donne accès, on trouve un sentier, au carrefour Bourettes, pour suivre la crête formant ligne de partage entre les deux Grandes Rivières de la région. Cette crête se relève jusqu'à 1.650 mètres, au pic de Brouet ; elle suit une arête très aiguë, dont le chemin doit emprunter les aspérités, au bord de ravins, qui tombent à pic, tantôt vers le Trou-Coucou, tantôt vers l'autre vallée. Sur de semblables escarpements, il n'y a guère de place pour la vie humaine ; les habitations Bourettes et Brouet comptent à peine quelques cases. A mesure que l'on s'élève, la

1. Vers la fin de l'époque coloniale, le canton de la Nouvelle-Touraine, dans la paroisse de Port-au-Prince, fut ainsi nommé par l'arpenteur, à cause de M. de Lamardelle, procureur général du Conseil supérieur de Saint-Domingue, et autrefois procureur du roi au présidial de Tours, qui y avait obtenu beaucoup de terrain.

vue plonge davantage dans le fond verdoyant des vallées et découvre un panorama de montagnes, qui s'élargit constamment vers l'est. Par une échancrure des mornes, apparaissent la plaine de Léogane, la mer et l'île de la Gonave. Le chemin court sous les pins; le pic de Brouet est délicieusement fleuri; c'est une végétation continue de fuchsias et de bégonias, avec une infinie variété de fleurs, de fougères, de pariétaires et de mousses, formant le revêtement des rochers. Peu de passants dans ces solitudes. Nous faisons la majeure partie de la route avec une négresse très sociable, Mme Nicole, dont le mari, M. Destiné Saint-Hilaire, réside dans la Nouvelle-Touraine, sur l'habitation Godineau; elle revient à cheval de Pétionville, où elle a vendu sa cueillette de café; pour distraire la longueur du voyage, elle fume une petite pipe en terre, à court tuyau. Elle nous quitte plus bas, au carrefour qui la ramènera chez elle, en multipliant les formules d'adieu.

Une fois contourné le pic de Brouet, se creuse la vallée d'un nouvel affluent de la Grande Rivière de Léogane, la Rivière du Petit-Boucan. Ici commence la Nouvelle-Touraine, et, de l'autre côté, à mi-hauteur, sur un étroit

plateau, on aperçoit le toit en tôle de la chapelle de Faure. La descente est très dure, d'abord au milieu des pins, où une verdure épaisse d'arbrisseaux et de lianes marque les sources. Les torrents tombent en cascates le long des pentes rapides. Puis la forêt cesse et les habitations se succèdent, en remontant la rive droite du ravin : Fournier, Badiot, Toussaint, Godineau, Bienvenu. Malgré l'extrême déclivité du sol, les cultures ont partout envahi le terrain utilisable, et de grands feux, allumés dans toutes les directions afin de faire des « bois neufs », témoignent de l'activité des défrichements. Ce ne sont que champs de maïs, giraumonts, patates, pistaches et pois Congo ; les creux forment une caféière ininterrompue. Au passage de la rivière, nous avons descendu près de 600 mètres ; celle-ci vient en cascades des hauteurs du Morne la Selle, dont on aperçoit le sommet au travers d'une gorge boisée. Une demi-heure encore, pour atteindre Faure. Isolée de toute habitation, la chapelle n'a d'autre voisin que son sacristain, M. Destamas Jean-Louis ; une cloche, fixée dans un manguier, appelle à la prière les habitants de la vallée.

CHAPITRE V

DE LA CROIX-DES-BOUQUETS A L'ÉTANG SAUMATRE

Le bourg de la Croix-des-Bouquets ; ses origines coloniales. — Les inondations. — Combats de coq. — L'élevage : *poules-savane* et *poules-qualité*. — La saison, l'entraînement, les *gagaires*, les paris. — Les marchés de la plaine du Cul-de-sac : Pont-Beudet ; Thomazeau. — L'Étang Saumâtre. — La route du Mirebalais. — L'organisation du quartier sous la colonie. — La borne-frontière n° 193. — Aux Grands-Bois. — Cornillon ; une « manufacture à café ». — Un chef-lieu de commune dans les mornes ; soldats et fonctionnaires haïtiens. — Le tour de l'Étang. — De Thomazeau à Ganthier ; ruines d'indigoterie. — Fond-Parisien. — L'industrie du latanier. — A la frontière, dominicaine ; le poste d'Imani ; la douane de Tierra-Nueva.

Trois lieues de Port-au-Prince à la Croix-des-Bouquets ; on compte toujours, en Haïti, par nos vieilles lieues de 2.000 toises. C'est la grand' route, plate et monotone, traversant toute la plaine du Cul-de-Sac ; un autre chemin prend

les bois de Saint-Martin, sur les derniers contreforts de la montagne, descend le morne Prédailier, au-dessus de Fleuriau, et coupe par les champs de cannes de la Petite Plaine. Il y a, de ce côté, une constante circulation de femmes à cheval ou à âne, qui, des diverses habitations, apportent en ville leurs charges de lait, de légumes, de charbon et d'herbes de Guinée. Les samedis, jours de marché, la population féminine de la plaine se précipite en rangs serrés pour l'afflux du matin et le reflux du soir...

Au delà de la Grande Rivière commence le bourg. L'automne passé a vu se reproduire un de ces cataclysmes, qu'inflige périodiquement à chaque génération la fantaisie des cours d'eau tropicaux. L'hivernage avait été très pluvieux; et d'immenses masses d'eau s'étaient accumulées dans le Trou-Coucou; la nuit du 7 octobre 1905, elles forcèrent le barrage naturel créé par les mornes, se précipitant sur la plaine. La première vague balaya, le long de la rivière, les cases, les habitants et le bétail; puis l'inondation s'étendit partout, et, trois mois après, les eaux n'étaient pas encore complètement écoulées... Une ligne de boue marquait sur les maisons la limite extrême atteinte par le fléau. La rivière

s'était créé un nouveau lit, découpant des îlots inconnus et dévastant les champs voisins par l'apport de ses galets.

La Croix-des-Bouquets dut son origine à un semblable désastre. Naguère, le Vieux-Bourg du Cul-de-Sac, situé plus bas sur la rivière, à peu près à l'endroit où se trouve aujourd'hui la Croix-des-Missions, était le chef-lieu du quartier et le centre des habitations de la plaine. Il devint paroisse en 1693, et les Dominicains y retrouvèrent leurs ouailles émigrées de Saint-Christophe et de Sainte-Croix. A l'embouchure, un fort protégeait l'embarcadère du Fossé, sur la rade de Port-au-Prince, alors déserte, qui servait de refuge à la navigation. En 1743, le gouvernement décida la construction d'une capitale à Port-au-Prince, ce qui entraînait, avec la déchéance définitive de Léogane et du Petit-Goave, la disparition du Vieux-Bourg. Les intéressés résistaient, les administrateurs de Saint-Domingue hésitaient; la guerre de la Succession d'Autriche, dont le contre-coup se faisait sentir jusqu'aux Antilles, justifiait tous les retards. Un débordement de la Grande Rivière régla la question. Le Vieux-Bourg fut emporté en 1745, et, d'elle-même, la population se transporta dans la nouvelle ville.

Mais la plaine avait perdu son centre primitif et désirait le rétablir. On fit choix d'un emplacement moins exposé, à la savane d'Oublon (on dit maintenant savane Blonde); et le terrain du village à créer fut spontanément offert par les habitations limitrophes, Santo, Noailles, Bellanton et d'Argout. Il y existait une grande croix; et, comme les Espagnols, venus de la « partie de l'Est », avaient pris coutume, en passant, d'y déposer des fleurs, l'endroit reçut le nom de la Croix-des-Bouquets. L'église, construite, à la suite d'un vœu, par un riche habitant, M. Aubry, fut ouverte en 1766. Cependant, la jalousie de la nouvelle capitale se fit sentir dès l'établissement de la Croix-des-Bouquets; on prétendit la réduire à l'état de simple paroisse, affectée aux besoins religieux de la plaine et dépendant, pour tout le reste, de Port-au-Prince. L'ordonnance de 1749, qui la fonda, n'y toléra « qu'un chirurgien, un *machoquet*, un charron, un sellier, un cabaretier-boulangier, et un étal que fourniraient les fermiers des boucheries ». Or, c'était la seule agglomération de la plaine; elle en devint, par la force des choses, le marché général, et les gens de la ville y vinrent même bâtir des maisons de campagne.

Aux débuts de la révolution, la Croix-des-Bouquets se trouva jouer un rôle assez important, comme quartier général des planteurs, qui cherchaient à contenir les nègres, en s'entendant ou, comme on disait alors, en se confédérant avec les mulâtres; tandis que la masse blanche de Port-au-Prince, plus avancée d'idées, s'efforçait à exciter les nègres contre les aristocrates de la campagne. Le maire, M. de Jumeourt, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine d'artillerie, sut manœuvrer au milieu de ces tendances contraires et réussit, pour quelque temps du moins, à assurer l'exécution d'un arrangement entre blancs et mulâtres, qui garantissait la tranquillité du Cul-de-Sac.

Le régime haïtien a marqué la décadence de la Croix-des-Bouquets. D'autres villages se sont créés dans la plaine; le chemin de fer a attiré le mouvement des affaires vers la capitale; les marchés se sont déplacés. Toutefois, comme chef-lieu d'une grande commune, le bourg reste un centre administratif d'autant plus important qu'il couvre, en cas de révolution, l'une des entrées de Port-au-Prince. Le commandant militaire, chargé de cette mission de confiance, est un riche propriétaire du voisinage, le général Dorsay Falaise; il vit au bureau de place, sur

la place d'Armes, avec une Guadeloupéenne de la Pointe-à-Pitre, une des nombreuses *manmans-pitite*, grâce auxquelles il multiplie sa descendance. C'est un mulâtre assez clair, très influent dans la plaine, où il prend des airs de potentat. Sous le gouvernement du général Tirésias Simon Sam, sa gloire subit une éclipse; taquiné par le pouvoir, il se laissa aller à des attitudes d'opposition, qui l'obligèrent à chercher abri contre la vengeance présidentielle. Pendant six ans, il « boisa », passant de morne en morne, d'habitation en habitation, franchissant, en cas de besoin, la frontière dominicaine. En son absence, un rival heureux, le général Phocion Daguerre exploitait paisiblement la commune. Quand sonna l'heure de la révolution, Dorsay Falaise apparut devant son bourg et reprit le commandement d'autorité; il n'y eut point de résistance; l'autre se réfugia chez le curé puis gagna le village de Thomazeau, où il vit maintenant retiré. Le nouveau gouvernement s'empressa de confirmer le fait accompli.

Maintenant, le général Dorsay Falaise tient la route de la capitale; ses troupes occupent un vieux fort, un quadrilatère allongé, aux murs crénelés, avec quatre tours d'angle, disparaissant dans les feuillages; — la poudrière, en

pierres de taille, est restée à peu près intacte. A côté, se trouve le cimetière, où repose un prêtre aventureux, le P. Biscade, qui fut curé de la Croix-des-Bouquets, se mêla aux agitations révolutionnaires et mourut fusillé en 1869. Au-devant, l'église : c'est encore celle de la colonie, un bâtiment bas, en forme de halle, recouvert d'un toit de tuiles et surmonté d'un clocheton. Le bourg se compose de larges voies, coupées à angles droits, où se perdent des maisons espacées ; il n'est plus habité que par les cultivateurs du voisinage ou les cabrouettiers, qui font les transports de la plaine ; en tout 2 ou 300 âmes. Trois prêtres desservent la paroisse ; trois religieuses de Saint-Joseph de Cluny, dont deux Alsaciennes de Ribeauvillé, tiennent l'école des filles, avec 110 élèves.

La Croix-des-Bouquets est le centre des combats de coqs, qui constituent le divertissement national. Les gagaires réputées fourmillent aux environs du bourg. On y accourt de la ville, de toute la plaine et même des extrémités du pays.

La race des coqs de combat, importée de la partie espagnole, existait déjà à l'époque coloniale. Avec le temps, elle a pénétré dans toutes

les cours, et il n'est point d'habitant qui, parmi sa volaille, ne compte des *poulé-savanne* et des *poulé-qualité*. Les premières sont les poules ordinaires; les secondes, les bêtes de combat. On reconnaît celles-ci à la dimension des ongles, à la forme du croupion et à la longueur des *pointes z'ailes*. Les nègres, qui n'élèvent pas, ne se préoccupent point de la distinction et tolèrent la promiscuité de leur basse-cour. Au contraire, les éleveurs — *moune qui fait mélié* — et ce sont presque tous les cultivateurs aisés, surtout en plaine — procèdent à la sélection des poussins; on les met à part, en les nourrissant au maïs, pour leur donner plus de force. A un an, un petit éperon s'est déjà formé et le poussin est devenu un *pöy*¹. Le moment est venu de le *tope*², c'est-à-dire de l'éprouver par une lutte d'essai, permettant d'apprécier sa finesse et sa force. L'éleveur constate alors s'il a affaire à un coq « de premier » ou « de second bec ». Les premiers ont le talent inné du combat; ils fondent d'eux-mêmes sur l'adversaire et savent l'achever en trois ou quatre *bouwards* ou sauts. Les autres ont besoin d'éducation; il s'agit de

1. *Pöy*, de l'espagnol *pollo*, poussin, poulet. Tous les termes techniques, afférents aux combats de coq, sont empruntés à la langue espagnole.

2. *Tope* — de l'espagnol *topar* — choquer, heurter.

leur enseigner certains coups, grâce auxquels ils pourront à la longue venir à bout de leur ennemi. A l'aide d'un coq ordinaire, on leur apprend à faire des « tourniquets », puis, selon leurs facultés, des « coups d'en haut » (coups de salière, de tête ou de gorge, portés à la partie supérieure du corps) ou des « coups d'en bas » (portés à la partie inférieure, au cœur, à la cuisse ou sous l'aile).

Les essais commencent le classement du coq ; les combats l'achèvent. A deux ans, le pöy se transforme en *gäy*¹, mür pour la lutte. Lors du premier combat, au moment où le coq vient de donner son premier coup de bec, le propriétaire crie le nom, qui le distinguera pour toute sa carrière. Dès lors, pendant deux ou trois ans, il sera promené de gagaire en gagaire ; la continuité de ses succès lui vaudra la royauté de la basse-cour, où l'éleveur le tiendra pour le *maître-caloge*. Après quoi, on le mettra *nan poule pou fait plant*, et le reste d'une vie glorieuse sera consacré à la reproduction. Les coqs reçoivent des qualificatifs appropriés, des noms de lois ou de généraux connus dans les révolutions de l'île ; certains

1. *Gäy*, de l'espagnol *gallo*, coq.

ont acquis une célébrité durable. On cite : *Tambou-Maïte*, qui gagna soixante-deux paris, sans éprouver de défaite, *Faut qu'c'est malhè*, *Cimebi*, *Consul pangniol* (Espagnol), et un coq illustre du Mirebalais *Becqué-Zé* (arrache z'yeux).

La saison dure de novembre à juin ; elle commence à la Toussaint, pour finir à la Fête-Dieu. En fait, les premiers temps ne servent qu'aux essais et aux classements ; on ne présente les grands coqs que de Noël à la fin mars. Au début de l'année, pendant les quinze jours consacrés par les superstitions africaines au culte des forces de la nature, c'est, sur tous les chemins, une chevauchée ininterrompue d'habitants, qui s'en vont, leurs coqs sous le bras, à la gagaire prochaine. Ces dates sont fixées par les nécessités de l'entraînement, qui doit attendre la récolte du nouveau maïs. Le coq qui, tout l'été, s'est librement promené dans la cour, reste alors, pendant deux mois, attaché à une corde ; la nourriture lui est calculée en vue de l'amaigrir ; de temps à autre, il est *jouqué*, c'est-à-dire que ses pattes sont fixées entre des morceaux de bois, afin de rapprocher les éperons, — plus loin ou plus près selon qu'il est préparé pour les coups d'en haut ou d'en bas. A la veille de la lutte,

on lui fait les éperons et les ongles; pour l'alléger, on lui coupe les plumes de derrière, de devant et d'en bas, de la queue et des ailes; on le nourrit de viande crue et de piments z'oé-seaux; on lui donne à boire du madère et du tafia; on lui masse le cou, les pattes et le croupion avec des écorces d'acajou; pour durcir la peau et la rendre glissante à l'éperon ennemi, on lui « fait le cuir » avec du gingembre. Cet entraînement compliqué exige des connaissances spéciales. Plusieurs grands éleveurs les possèdent : MM. Emmanuel Basquiat, le gérant de l'habitation Dignerou, le général Caliska Calice, chef de la première section des Petits-Bois, Auguste-Marie Jacques, le maître-gagaire de la Croix-des-Bouquets. Autrement, il faut avoir recours à des professionnels qui, après avoir préparé le coq, l'assisteront durant le combat. Les bons *cariadors* étant rares et recherchés, leur métier est assez lucratif; les plus connus de la plaine sont Ti François, de Dumée, Mémé Louis, de Pernier, et Nédý, du Corail-de-Frères.

Les combats ont lieu dans une gagaire. Un rond de piquets, plantés en terre les uns contre les autres, marque l'arène, recouverte par une tonnelle; elle peut avoir 3 ou 4 mètres de

diamètre. Dans les mornes, où la passion des coqs est moins vive, il y a généralement une gagaire par section ; dans la plaine, chaque habitation possède la sienne. Les gagaires sont installées librement, après avis donné à l'autorité ; mais elles demeurent sous le contrôle du chef de la section, qui, à la demande des intéressés, permet le combat et en détermine le jour. D'ordinaire, les combats ont lieu, dans toute la plaine du Cul-de-Sac, les samedis et les dimanches ; les lundis, à la Croix-des-Bouquets. La réunion commence aux premières heures de l'après-midi et dure jusqu'au soir. Le carré est formé ; les coqs sont mis à terre et présentés les uns aux autres, pour être acceptés ou refusés, selon leur taille ou leur poids ; les paris se concluent. Chaque coq ou groupe de coqs est appuyé par une « colonne », qui s'est formée sur une ou plusieurs habitations : parfois des habitations ou même des régiments, disposant de bons coqs, les amènent en cage de fort loin, du Mirebalais et des Hauts-Plateaux. Puis les assistants procèdent à la désignation des deux juges, généralement spécialistes, et chargés de détenir l'argent des paris ; ceux-ci s'élèvent de 20 à 1.000, ou même 2.000 gourdes. Une bonne journée comporte au moins une

dizaine de combats ; mais il peut arriver qu'il n'y en ait que la moitié. Quelques coqs célèbres se sont battus à plusieurs reprises le même jour ; en leur temps, *Tambou-Maïte* et *Becqué-Zè* ont pris part à trois luttes successives. Seul, le propriétaire, ou, à son défaut, le cariador, est admis à pénétrer dans l'arène avec son champion ; il le *carre*, c'est-à-dire le place pour le début du combat et s'assure que l'adversaire n'a point usé de procédés défendus, tels que enduire son coq de graisse de couleuvre ou de « malfini », destinée à incommoder l'autre au premier coup de bec. Les coqs se battent jusqu'à ce que le vaincu meure ou refuse le combat ; dans ce dernier cas, il est disqualifié pour l'avenir ; parfois, le propriétaire « fait lever » un coq qui a reçu un mauvais coup, afin de le conserver qualifié pour une nouvelle épreuve. La lutte est souvent fort longue, sans intérêt pour le commun des mortels ; les coups se succèdent, languissants, sur les corps ensanglantés. C'est le moment où un bon cariador, le geste vif, la figure convulsée, sait exciter son coq, dont il répète constamment le nom. S'il est épuisé, *abrogat*¹, il lui donne du jus de canne pour

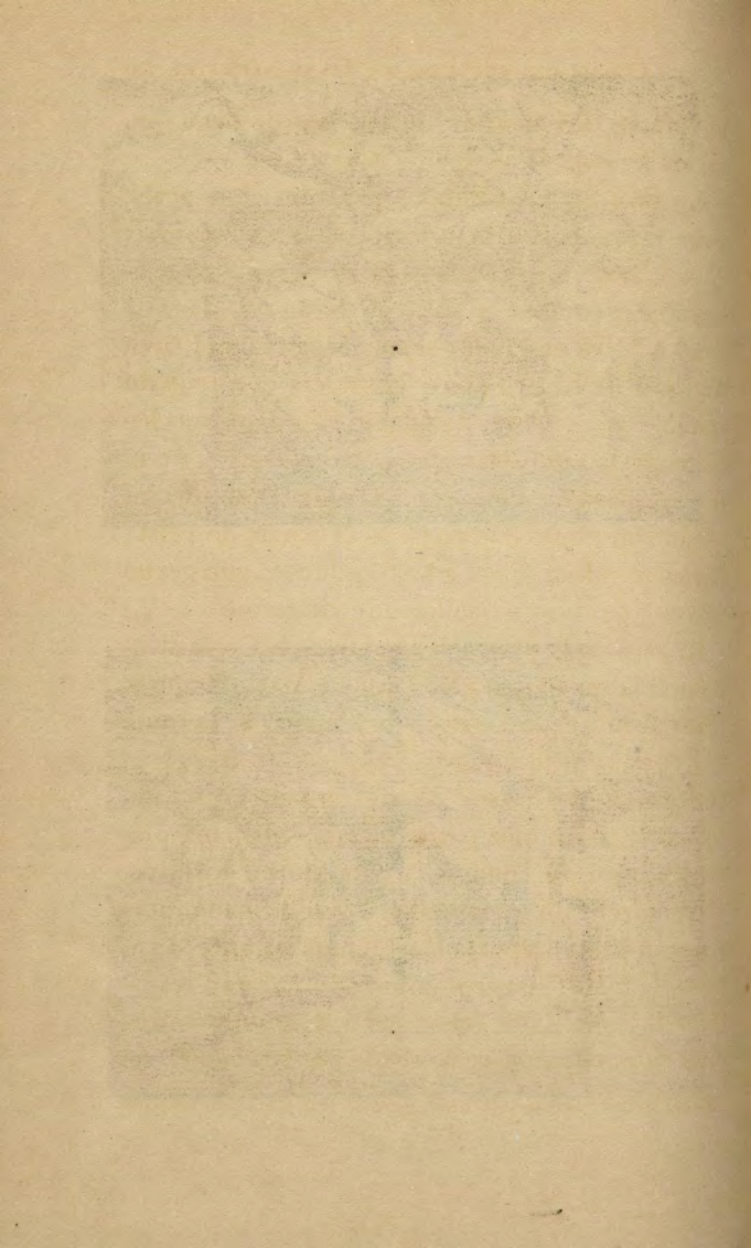
1. *Abrogat*, de l'espagnol *abrogado*, supprimé, révoqué.



AU MARCHÉ DU PONT-BEUNET



AU MARCHÉ DU PONT-BEUNET. ÉTALAGE DES "TOILERIES"



le refaire, lui insuffle de l'air ou de l'eau ; en cas de besoin, il en décide la retraite.

Le gain du propriétaire provient des paris, pour lesquels il a la priorité dans sa colonne ; de son côté, le maître-gagaire perçoit 25 centimes par combat et par coq battu ; sa famille vend à boire et à manger aux assistants et tient des jeux de hasard (jeux d'osselets et « jeux du commerce », — sorte de pharaon) — dans tous les coins de la cour. Dans les principales gagaires, il y a presque toujours quelque Dominicain, offrant en vente des coqs de la partie de l'Est ; ces coqs valent jusqu'à 1.000 gourdes ; un grand éleveur peut en posséder une vingtaine.

La gagaire la plus achalandée de la Croix-des-Bouquets appartient à M. Auguste-Marie Jacques. Elle est située, à l'entrée du bourg, sur la route qui conduit à la Grande Plaine, vers Baugé et O'Gorman ; lui-même réside un peu plus loin, à Cotard, dans une petite maison blanche, placée au bord du chemin, à côté de sa guildive.

Le marché du samedi à la Croix-des-Bouquets a perdu toute importance. Depuis nombre d'années, la facilité des communications a fait transférer le centre des échanges à deux kilomètres plus au nord, au carrefour du Pont-Beudet¹, où

1. M. Beudet possédait une sucrerie sur cette habitation

convergent tous les chemins de la plaine. Il s'y tient, chaque vendredi, le plus grand marché du pays. C'est une vaste esplanade, ombragée de rares bayaondes, entourée de parcs à bétail et de cours, qui se sont groupées, en vue d'héberger les passants, au jour unique de l'activité hebdomadaire. La meilleure maison du petit village appartient à un vieux militaire, le général Hosanné Délienne, qui fut aide de camp d'un président, commandant de place de la Croix-des-Bouquets, et qui, maintenant aigri, déchu de ses honneurs passés, s'est retiré dans les modestes fonctions d'arpenteur.

Pont-Beudet est, avant tout, un marché de bétail. Dès l'époque coloniale, les savanes de la partie espagnole fournissaient les quatre cinquièmes des bœufs nécessaires à la consommation de la partie française. Le rapprochement des deux Puissances, en vertu du Pacte de Famille, facilita ces transactions, constamment entravées jusqu'alors par la mauvaise volonté des autorités de Santo-Domingo. Un arrangement de 1762 assura le transit mensuel de 800 bœufs, par Laxavon, Saint-Raphaël, Las Caobas ou Neyba.

et une autre aux Petits-Bois, dans la même paroisse de la Croix-des-Bouquets. Elles valurent une indemnité de 216.370 francs à ses petits-fils, le vicomte de Lanzac et le marquis de Sourdis.

Quelques années plus tard, les fermiers français des boucheries furent autorisés à venir acheter librement dans les hattes espagnoles. Moreau de Saint-Méry estimait l'importation annuelle à 12.000 têtes, valant deux millions de livres tournois. A l'heure actuelle, les savanes des hauts plateaux de l'Artibonite, au nord du Mirebalais, appartiennent à la partie française et fournissent la plus grande part du bétail haïtien. Mais l'offre ne suffit pas aux besoins d'Haïti, qui doit toujours en rechercher l'appoint dans la partie espagnole. Le marché haïtien continue donc à servir de débouché naturel aux savanes dominicaines des hautes vallées de l'Artibonite et du Yaqui du Sud, de Saint-Jean de la Maguana et de Neyba. Chaque semaine, éleveurs, courtiers et revendeurs dominicains franchissent la frontière à la tête de leurs troupeaux, qu'ils viennent présenter à Maïssade, sur les Hauts-Plateaux, pour le Nord, et au Pont-Beudet, pour le Sud.

Plusieurs centaines de bœufs s'alignent, à l'extrémité du marché, sur la route du Morne-à-Cabrites. Les bouchers de Port-au-Prince et des diverses villes de la presqu'île méridionale y viennent acheter la viande sur pied ; les cabrouettiers s'y procurent les paires, les *macor-*

nes¹ de bœufs destinées au trait. Il y a également abondance de chevaux, mules, cochons, chèvres et moutons. Un receveur, M. Jacques Armand, installé sous une tonnelle et protégé contre les importunités du public par un rempart de terre battue, délivre les certificats de vente et perçoit de ce chef les taxes communales. Le commandant de place ou, à son défaut, l'adjoint, ne manque jamais de venir surveiller cette opération lucrative ; de bonne heure, il arrive à cheval, salué par la foule, qui se découvre, au cri de « Bonjour, autorité ! » Le marché ne comporte aucun autre droit². Les mar-

1. Le mot créole *macorne* est tiré de l'espagnol. Quand les hattiers de la partie espagnole se préparaient à envoyer leurs bœufs dans la partie française, ils les poursuivaient à cheval à travers les savanes, où le bétail grandissait en liberté, et, les saisissant fortement par la queue, les renversaient les quatre fers en l'air, grâce à un brusque mouvement de côté, effectué par leur monture. Cette opération s'appelait *colear* ; elle reste encore en usage dans les *llanos* de la Côte Ferme. Les bœufs, une fois renversés et maîtrisés par les hattiers, étaient attachés deux à deux. Cela s'appelait les *macorner* ou *mancuernar*. D'où le nom de *macornes*, donné aux paires de bœufs, qui étaient toujours présentés accouplés.

2. Le bétail dominicain, vendu en Haïti, a payé un dollar et demi de droit d'exportation à la douane dominicaine. A défaut de douane haïtienne, il acquitte un droit de passage aux communes traversées, une gourde à la Croix-des-Bouquets, 50 centimes à Thomazeau. — A l'époque coloniale, le droit de sortie s'élevait à 5 piastres gourdes par macorne de bœufs et les hattiers exportateurs devaient être munis d'une patente d'autorisation, délivrée par le Président de l'Audience Royale de Santo-Domingo.

chands y établissent librement leurs tonnelles et leurs étalages. La famille Pierre Jacques, dont les héritiers sont propriétaires du terrain, se répand à ce propos en réclamations inutiles ; le temps a consacré la liberté du marché et la prescription effacé ses droits.

A part ses dimensions beaucoup plus vastes que partout ailleurs, le marché du Pont-Beudet ne diffère guère des autres. C'est le grouillement habituel de négresses, étalant sur le sol leurs fruits, leurs légumes, leurs volailles, du riz, du sel, les *boulons* et les *andouilles* de tabac ¹, le tafia et le *rapadou* ². Les chaudrons de pois et riz, recouverts de feuilles de bananier, cuisent en plein vent. Les revendeuses sont accourues de Port-au-Prince acheter pour le marché de la ville ou vendre des articles de *quincaillerie* et de *toilerie* ; j'ai même vu un marchand syrien, maronite de Beyrouth, installé au milieu de ses cotonnades malgré la ri-

1. « Le tabac pays » est présenté en feuilles desséchées, en paquets de feuilles tordues ou *boulons* ou pressé en *andouilles* dans de longues *tâches*, pédoncules détachés du tronc des palmistes. L'usage de présenter le tabac en « torquettes » et en « andouilles », a toujours existé dans nos îles. Le P. Labat en décrit minutieusement la confection.

2. Le *rapadou* est fait de sirop *ti-moulin*, cuit à point de concentration, enveloppé pour refroidir dans des tâches de palmiste, puis coupé en morceaux allongés. C'est le sucre des campagnes haïtiennes.

gueur des lois ¹. Tout autour, les bêtes de charge sont attachées le long des haies, gardant sur le dos leurs *panneaux* de roseaux et leurs *toques*, relevées en arrière, pour recevoir les sacs-paille. Les gens venus d'au delà des mornes, du Mire-

1. Il n'existe presque plus de recoin dans les grandes Antilles, où ne se soit installée, plus ou moins nombreuse, une colonie syrienne. Il y a une vingtaine d'années, apparurent, dans cette partie de l'Amérique, les premiers émigrants de la côte de Syrie, avec des pacotilles d'objets de piété, fabriqués en Terre Sainte. Sur les bénéfices réalisés, ces gens se firent, dans les campagnes, colporteurs de menus produits de l'industrie européenne ou américaine : mercerie, quincaillerie, papeterie. Le temps finit par leur créer un capital et plusieurs sont maintenant de véritables commerçants, appuyés sur les maisons de commission fondées par des Syriens à Paris, New-York et Manchester. Le terme générique de « Syriens » recouvre, dans les grandes Antilles, les populations les plus diverses de l'Asie antérieure : d'abord, les Maronites, qui sont le plus grand nombre, puis des Orthodoxes, et des Melkites, quelques Musulmans ou Métualis, beaucoup de Juifs de la Syrie, de la Perse et même de l'Inde.

Les Syriens sont particulièrement nombreux en Haïti, où ils atteignent le chiffre de 3.000. Une loi de 1894 a eu beau leur interdire, ainsi qu'aux Chinois, l'accès du territoire de la République, ils ne cessent de s'y multiplier. Deux maisons, dites syriennes, mais en réalité juives, Silveira et Benjamin Ezra, qui est de Beyrouth, ont créé des comptoirs dans tous les ports, les petits marchands syriens des bourgs et de nombreux colporteurs en obtiennent des crédits et distribuent leurs marchandises.

Les deux tiers de la colonie syrienne d'Haïti résident à Port-au-Prince et dans la banlieue de la capitale, — tous occupés au négoce. Il en existe de moindres groupements, au Cap, aux Gonaïves et aux Cayes. Pourchassés par les autorités, ils deviennent rares dans la campagne : on m'a cependant parlé d'un Syrien ingénieur, qui, ayant épousé une négresse, s'était établi papaloi dans les mornes de Léogane.

balais et des Hauts-Plateaux, sont arrivés le jeudi soir et, pour la nuit, se sont accommodés de leur mieux dans les abris du village. Ceux de Port-au-Prince arrivent par le train du matin. La dispersion commence avec l'après-midi ; le bétail s'écoule vers la capitale ; et le vendredi, au coucher du soleil, Pont-Beudet s'est vidé pour toute une semaine.

A quelque distance, sur la route du Morne-à-Cabrites, les restes d'un mur arrondi marquent l'entrée de l'habitation le Meilleur ; c'est le seul débris d'entrée de l'époque coloniale que j'aie retrouvé au Cul-de-Sac. Tout auprès, les ruines d'un pont et de conduites d'irrigation indiquent que, sous le régime français, l'eau fertilisante atteignait jusqu'à ce point. Aujourd'hui tout est desséché ; la forêt a repris son ancien domaine, les habitants vivent de l'exploitation des bois, servant à la fabrication du charbon ou des

Plusieurs ont sollicité la naturalisation haïtienne ; quelques-uns ont profité de leur passage aux États-Unis pour y acquérir les droits de citoyens américains ; en cas de besoin, la collectivité recourt à la protection française...

Malgré leur nombre, les Syriens de Port-au-Prince ne possèdent aucune organisation. Le gouvernement haïtien s'est toujours opposé à la fondation d'une société syrienne. Ils n'ont point de prêtres de leurs rites ; l'un d'entre eux tient un petit restaurant et y prépare des plats arabes. C'est la seule institution, dont jouisse, en propre, cette communauté prospère, bien que constamment menacée par les abus du pouvoir et les jalousies du commerce.

pieux pour les clôtures. Sur l'habitation d'Espinose, réside un des anciens du pays, M. Balthazar Cantave, un nègre amaigri, à la barbe blanche, courte et rare, qui commence à sentir le poids de ses quatre-vingts ans sonnés. Ses cases, précédées d'un péristyle et recouvertes d'herbes de Guinée, se serrent les unes contre les autres dans une cour enclose de branches d'arbres; la barrière d'accès est formée de pieux superposés, fixés entre deux couples de troncs latéraux, qu'il s'agit de retirer successivement, afin de s'ouvrir un passage; un puits a été creusé au pied d'un « bois de frêne ». Dans son jeune temps, M. Cantave était grand chasseur. Comme tous ceux de son voisinage, il s'en allait à l'Eau-Gaillée tirer les oiseaux d'eau qui y gîtent; et ses chiens partaient la nuit, à la lumière des torches, guetter les tortues de terre, alors qu'elles viennent déposer leurs œufs dans le sable. La ponte a lieu toute l'année, mais surtout en mars et avril. Quand, avec ses pattes, la malheureuse tortue est toute occupée à creuser un trou, les chiens l'éventent, l'effraient en jappant autour d'elle, si bien que le chasseur n'a plus qu'à ramasser son gibier immobile pour le rapporter dans un sac. Dans la forêt voisine de d'Espinose, se trouve l'habi-

tation Dessources, propriété d'un négociant en café du Havre, M. Alfred Lefèvre.

Une ligne de chemin de fer à voie étroite, la seule qui existe en Haïti, traverse diagonalement la plaine du Cul-de-Sac, de Port-au-Prince à l'Étang Saumâtre, sur un parcours de 49 kilomètres. La ligne emprunte presque constamment les grand'routes, traverse une région plate et ne comporte aucun ouvrage d'art, en dehors d'un pont sur la Grande Rivière. La Compagnie P.-C.-S. a été formée, en 1900, par des négociants allemands et créoles de Port-au-Prince, au capital nominal d'un million de dollars ; l'État lui garantit un intérêt de 6 p. 100, à raison de 16.000 dollars par kilomètre. Le matériel, venu d'Allemagne et des États-Unis, est un peu primitif. Mais le service se fait avec régularité, sous la direction d'un de nos compatriotes, M. Charles Thomasset.

Tout le long du jour, l'arrivée des trains montants et descendants provoque une vive animation devant la petite gare de la Croix-des-Bouquets, installée dans une vieille maison coloniale ; les enfants du bourg y viennent offrir aux voyageurs des fruits et des friandises locales, *douces-lait* et *douces z'ananas* (de l'espagnol *dulce*). Pendant les trois derniers jours de la

semaine, l'affluence est surtout considérable. Revendeuses et marchandes de toiles, qui visitent les marchés de la plaine, quittent la capitale par le train du mercredi soir, opèrent le jeudi à Thomazeau, le vendredi au Pont-Beudet et rentrent à Port-au-Prince pour le marché du samedi, où elles rapportent les pois, le maïs, le riz, les bananes et la cassave, achetés aux cultivateurs de la campagne. Les autres jours, ce sont allées et venues de négresses, qui vont vendre leurs patates en ville, et de petits spéculateurs, recherchant les peaux, les cires, le miel et la gomme-gayac. Parmi les voyageurs, 92 p. 100 de femmes. En Haïti, les hommes ont pris l'habitude de rester chez eux ; la nécessité d'un permis de circulation et la crainte d'être saisis sur les routes par les autorités militaires ont favorisé leur naturelle indolence. Le chemin de fer transporte les produits de la plaine : sucre, tafia, bois (fustic, campêche et gayac), peaux et charbons.

Vingt-trois kilomètres de la Croix-des-Bouquets à Thomazeau. La voie coupe la grande plaine par la Morinière, la Serre, Vaudreuil, Drouillard, Cotard, Merceron et Joineau. Vaudreuil et O'Gorman sont à l'heure actuelle les deux plus belles habitations sucrières du Cul-de-Sac ; elles

appartiennent à un vieux nègre, le général Brennor Prophète ; son fils récemment revenu de Lille, y a suivi les cours de l'Institut Industriel. A mesure que l'on s'éloigne de la région Sud, atteinte par les irrigations de la rivière Blanche, les champs de cannes disparaissent, les jardins eux-mêmes se font plus rares. A la Hatte-Cadet, on atteint les *lagons* (c'est le nom créole des marécages). L'inondation a fait son œuvre ; tout le pays est sous l'eau. Abandonnant leurs maisons inondées, les cultivateurs se sont faits pêcheurs ; leurs pirogues sont amarrées aux arbres et, chaque jour, ils tiennent marché des « cabots » qu'ils ont pris.

Le bourg de Thomazeau est placé un peu plus haut, au pied des mornes du Nord, à l'issue de l'échancrure conduisant aux Grands-Bois. Simple quartier, naguère, dépendant de la commune de la Croix-des-Bouquets, qui surveillait de ce côté la frontière dominicaine. En 1889, pendant la « guerre d'Hippolyte », — les Haïtiens donnent volontiers à leurs révolutions le nom du chef qu'elles amènent au pouvoir — l'armée victorieuse s'y concentra, à sa descente de la montagne, avant de marcher sur Port-au-Prince.

Instruit par sa propre expérience, le nouveau président s'empessa d'ériger l'endroit en commune, afin d'y placer un commandant militaire à sa dévotion. Le village est petit, il compte à peine 150 habitants ; le curé, le P. Sinais, y construit péniblement son église. Les terrains voisins se peuplent peu à peu, les nègres s'installent sans le moindre titre de propriété, défrichent, plantent leurs jardins, fabriquent nattes et panneaux avec les roseaux des marécages voisins. En matière de Vaudoux, ces gens sont trop pauvres pour s'offrir les raffinements usités aux alentours de Port-au-Prince et se contentent de modestes *cases-lois*, desservies par des hougans sans instruction. Le plus souvent, la propriété est indivise : les successions se règlent de gré à gré, en dehors du notaire, qui végète inoccupé, à côté des autres hommes de loi. Quelques spéculateurs en denrées achètent du café pour le compte des négociants de la ville ; de rares commerçants reçoivent chaque semaine un petit lot de marchandises, poissons séchés, salaisons, pétrole. Le bétail dominicain, venant de Neyba et des Étangs, y passe régulièrement pour gagner le Pont-Beudet et enrichit la commune d'un droit de passage.

La grande affaire de Thomazeau est le mar-



UN "MAPOU". DANS LA PLAINE DES CAYES



VILLAGE DE GANTHIER

ché du jeudi, qui réunit 2 ou 3.000 personnes. La population des Grands-Bois prend de plus en plus l'habitude d'y apporter son café et ses vivres. La plaine et la montagne, ne produisant pas aux mêmes époques, ont besoin de se compléter l'une par l'autre ; les mornes donnent une seule fois, au cœur de l'été, alors que le plat pays est privé de patates et de bananes, entre sa double récolte de printemps et d'automne. D'autre part, il leur faut acheter les articles d'importation chez les revendeuses du marché ou les commerçants du bourg. En décembre et janvier, les Dominicains apportent les aulx frais de leurs jardins ; et c'est le marché de Thomazeau qui fournit tout Haïti de ce produit spécial.

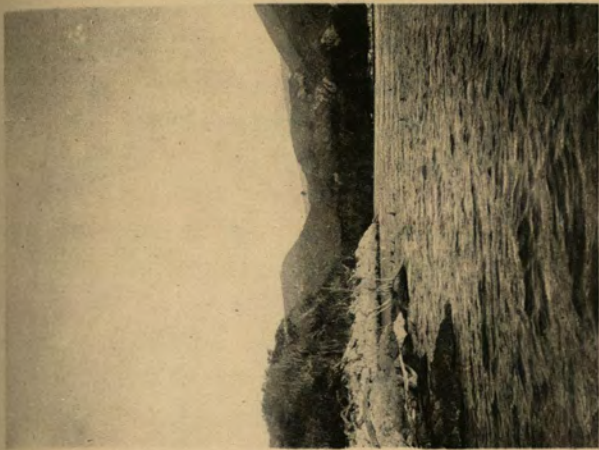
Au delà du bourg, il n'y a plus que 5 kilomètres pour atteindre l'habitation Manneville, au bord de l'Étang Saumâtre ou lac d'Azuey. Le lac gagne sans cesse vers l'ouest sur le rivage arrondi de la plaine ; les arbres desséchés, déchiquetés par les « charpentiers » (piverts), élèvent leurs branches au-dessus des eaux. Il s'étend à l'est entre la double ligne des grandes montagnes, sur 28 kilomètres de long et une largeur maxima de 10 kilomètres. Un petit wharf permet le débarquement des bois de gayac,

apportés par goélettes de Fond-Parisien ou d'Imani, sur la rive dominicaine. Deux de ces embarcations appartiennent à un Martiniquais, M. Emmanuel Odéide, qui fit la campagne du Dahomey, dans les troupes de la marine, et réside maintenant à Manneville, comme ingénieur de la première section du chemin de fer.

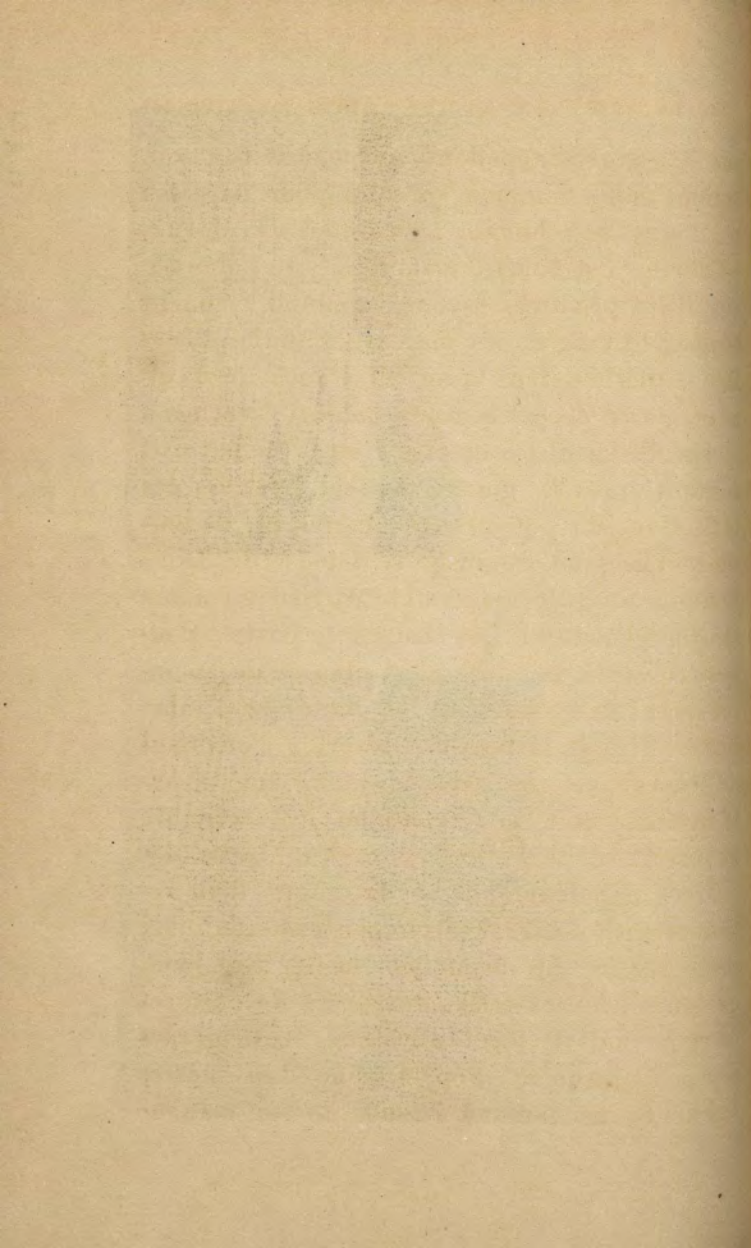
Au temps de la colonie, les indigoteries se succédaient le long du lac; on en retrouve encore les ruines parsemées à travers les bois. Les habitants actuels joignent la chasse et la pêche à la culture de leurs jardins; le gibier abonde: canards, sarcelles, poules d'eau, aigrettes blanches et grises, girones au long cou, tourterelles et ortolans. Les nasses ramènent quantités de « têtards¹ », qui sont le poisson préféré de la plaine.

Au nord, le massif des Grand-Bois domine le lac. J'y suis allé par le Mirebalais. Il faut coucher au presbytère de la Croix-des-Bouquets et partir avant le lever du jour. Sur la place d'Armes, le feu du poste est en train de s'éteindre et le clairon vient de sonner la diane. Quand, vers 4 heures, apparaît l'étoile du matin,

1. Descourtiz écrit « Testar »; c'est un petit poisson fréquent dans toutes les eaux douces d'Haïti.



L'ÉTANG SAUMATRE



que les nègres appellent *bayacou*, de son nom indien, nous sommes en selle pour faire les 12 lieues de chemin. La montée du Morne-à-Cabrites est courte, mais dure ; on l'aborde, quand les premiers rayons du soleil viennent frapper l'Étang et les marécages de la plaine. Elle est taillée dans le roc vif, tranchant et calcaire, percé de petits trous menus, « roches à ravets », disent les créoles ; on la construisit aussitôt après la guerre de Sept Ans, sur les indications du gouverneur général, M. de Belzunce, chargé d'organiser la défense de Saint-Domingue et qui considérait le Mirebalais comme son réduit naturel. Les chaises de poste y pouvaient passer. La route n'est plus qu'un amoncellement de rochers, et les pentes sont inhabitées. C'était la marche déserte, s'étendant de l'Arcahaye aux Grands-Bois, qui sépara le royaume noir de Christophe de la république mulâtre de Pétion, alors que la fin des guerres napoléoniennes et la crainte d'un retour offensif des Français imposèrent aux deux chefs rivaux un armistice tacite. En haut, quelques pauvres cases, entourées de cultures de maïs ; puis la forêt d'acajoux et de gayacs reprend jusqu'au Fond-Diable. Les nôtres l'avaient ainsi nommé à cause de son manque

d'eau ; le cabaret, qui s'y trouvait jadis, a fait place à un petit village. Une courte montée, le poste militaire du Terrier-Rouge, et nous descendons par une ravine étroite vers le plateau du Mirebalais. La *couline*, où se forme le torrent de la ravine, la butte des Calebassiers et la chapelle de Trianon marquent la sortie des mornes. Nous y passâmes un dimanche. Le prêtre n'était pas venu ; en l'absence du sacristain, sa femme lisait à la congrégation les oraisons dominicales ; en face de la chapelle, plusieurs marchandes, accroupies sous un sablier, vendaient aux fidèles avocats et sucreries : quelques femmes passaient sur le chemin, rapportant, dans les sacs-paille de leurs ânes, les objets achetés la veille au marché de Port-au-Prince.

Le Mirebalais est une vaste cuvette, formée par les grandes montagnes. L'Artibonite le traverse de part en part et y reçoit tout un ensemble de cours d'eau, qui lui viennent en éventail du versant sud. Les creux remplis de palmistes succèdent aux mamelons, recouverts de l'herbe rase des savanes et des tiges minces des lataniers. Les cases sont prospères ; les toits en palmes desséchées, fixées par des taches (pédoncules) de palmistes ; les jardins entourés de haies

de « cactus-pingouins », dont le cœur rougit au printemps, en épanouissant une fleur blanche. Depuis Trianon, il reste une heure et demie de route, pour atteindre le bourg, en descendant par la section de Crête-Brûlée, le long de la rivière Jean-le-Bas. Les « passes d'eau » se multiplient au milieu des campêches, où pointent les orchidées. Un dernier morne, et l'on aperçoit les maisons aux toitures en tôle, groupées autour de la place d'Armes de Saint-Louis-du-Mirebalais, au confluent de l'Artibonite et de la rivière la Tombe, qui se rejoignent sous un berceau de verdure.

Le Mirebalais reçut son nom de gens du Poitou, qui le baptisèrent d'après une région de leur province. Au début du dix-huitième siècle, il était inhabité; c'était une réserve de bétail sauvage, abandonné par les Espagnols. M. de Galliffet, gouverneur intérimaire de la colonie, forma une société pour y établir une première hatterie. Puis, l'agriculture prit place à côté de l'élevage; le pays fut cultivé en indigo, coton, riz, café, cacao; des fours à chaux s'établirent; la difficulté des transports empêcha le développement de l'industrie du sucre. En 1789, le Mirebalais comptait 308 indigoteries et 92 hatteries, avec 13.550 têtes de bétail. La population était

de 890 blancs, 1.200 affranchis, 11.000 nègres. La salubrité du climat préservait les colons des maladies habituelles de la côte ; en 1764, un planteur, M. Ollive, de la Rochelle, y mourut à quatre-vingt-dix-sept ans, après soixante années passées dans la colonie. Vu son isolement, la paroisse formait, à elle seule, un quartier, administré par un aide-major pour le roi ; la justice était confiée à un substitut, relevant de la sénéchaussée de Port-au-Prince, l'ordre garanti par un détachement de maréchaussée, avec un prévôt, un exempt, 2 brigadiers et 10 archers. La milice de 1.140 hommes était répartie en 4 compagnies de dragons blancs, quarterons, mulâtres et nègres, 3 compagnies de fusiliers blancs et mulâtres. Le courrier de la poste aux lettres arrivait de la capitale le lundi et repartait le mercredi. La communication avec l'autre rive de l'Artibonite était assurée par un bac au travers du fleuve ; le fermier possédait le privilège du cabaret ; comme droit de passage, il percevait un demi ou un *escalin*¹ de toute personne libre du quartier, selon qu'elle était à pied ou à cheval ; le double, d'un étranger.

A l'heure actuelle, la situation isolée du Mire-

1. L'*escalin* était une petite pièce de monnaie valant environ 12 sous.

balais y a fait maintenir un arrondissement. Pourtant, l'agglomération est petite : à peine un millier d'habitants ; le marché est peu fourni ; les Syriens eux-mêmes négligent la place ; le commerce se fait avec Port-au-Prince. Un vieux fort, élevé pendant l'occupation anglaise, domine le bourg. Sur le fleuve, le bac a été remplacé par un lot de pirogues, manœuvrées par douze bateliers, dispensés, à ce titre, de tout service militaire ; leur chef, M. Assé Jean-Philippe, a vieilli dans le métier depuis le « règne » de Salnave.

Du Mirebalais aux Grands-Bois, il y a six bonnes heures de voyage. Le général Anulyse André, commandant de l'arrondissement, un mulâtre qui a partagé sa carrière entre l'armée et les douanes de la République, tint à m'accompagner avec toute une escorte d'adjoints, officiers et chefs de sections. La commune est écartée ; la population un peu sauvage. — « En dehors des prêtres, me dit le général, vous êtes sans doute le premier blanc qui visite les Grands-Bois, depuis l'Indépendance. »

A l'est du bourg, s'embranchent deux routes, suivant deux vallées distinctes. Sur la gauche, le chemin de Las Caobas, qui va vers Santo Domingo par San Juan de la Maguana et Azua, re-

monte à travers les savanes de la rivière Fer-à-Cheval. Les mornes en ferment la vallée : au nord, la crête allongée du Morne-à-Tonnerre, derrière lequel coule l'Artibonite ; au sud, le massif des Grands-Bois. C'était là l'ancienne frontière de la partie française. Les dispositions de la paix de Ryswick ayant négligé de la préciser, les discussions se poursuivirent, à ce sujet, entre autorités coloniales, pendant la meilleure partie du dix-huitième siècle. Aux empiétements français répondaient des agressions ou des réclamations espagnoles. En 1776, le gouverneur français, qui était alors le comte d'Ennery, et le président espagnol signèrent une convention de limites, qui fut insérée, l'année suivante, dans le traité d'Aranjuez, destiné à régler l'ensemble des rapports entre les deux parties de l'île. La délimitation fut aussitôt poursuivie sur le terrain ; des bornes ou des rochers numérotés marquaient soigneusement la frontière ; un inspecteur spécial en assurait la sauvegarde. Après avoir longé la crête du Morne-à-Tonnerre, la ligne coupait, au rocher de Neybouc, la route du Mirebalais à Santo-Domingo ; le rocher reçut le n° 193 (il y en avait 221, de la Rivière du Massacre aux Anses à Pitre).

Au bord du chemin, à faible distance de Las

Caobas, on montre encore la « grosse roche », où se sont accrochés les pariétaires et les racines de figuier. Pour ma part, je ne vis aucune inscription ; mais les missionnaires, qui y passent fréquemment, m'assurent qu'en écartant la végétation, on peut lire assez distinctement, sur chacune des deux faces, FRANCE et ESPANA¹.

1. La frontière actuelle se trouve de beaucoup repoussée vers l'est. Durant l'époque coloniale, toute la région occidentale de la partie espagnole était à peu près dépeuplée. Le commandant résidait au bourg de Hinche, qui datait des premières années du seizième siècle ; deux colons espagnols avaient fondé des établissements à Saint-Raphaël et à Saint-Michel-de-l'Atalaye. Il existait un poste militaire à Las Caobas et des hattes dispersées ; ce vaste territoire ne comptait que quelques milliers d'habitants. Encore avait-il attiré des déserteurs, des criminels, des nègres marrons, venus de la partie française.

En 1822, séduits par le régime mulâtre de Boyer, les Dominicains se réunirent spontanément avec Haïti et ne s'en détachèrent qu'en 1844, après la révolution qui rétablit le pouvoir des nègres. Les habitants de la partie française profitèrent de la réunion de toute l'île, afin d'étendre leurs cultures et chercher de nouveaux pâturages à leur bétail. Saint-Raphaël, Saint-Michel, Hinche et Las Caobas, rapidement peuplés d'Haïtiens, devinrent chefs-lieux de communes, rattachés aux départements de l'Ouest. Plus tard, quand la République dominicaine se fut séparée d'Haïti, il en résulta, entre les deux petits pays, un état de guerre prolongé, qui fut marqué, jusqu'en 1856, par trois campagnes successives. Puis les deux armées restèrent l'arme au pied, les postes militaires opposés indiquant virtuellement la frontière. Comendador était le premier poste dominicain, surveillé par trois forts haïtiens, les forts Résolu, Cachiment et Malfini ; entre eux coulait, comme limite, le Rio Cariscal. En 1874, Dominicains et Haïtiens s'entendirent sur le principe d'une délimitation définitive ; mais, depuis lors, aucun arran-

Vers la droite, le chemin des Grands-Bois s'engage dans la vallée de la Rivière Gascogne. Les noms de nos provinces se rencontrent fréquemment en Haïti ; les colons donnaient volontiers à leurs cantons les appellations de la métropole. Nous avons trouvé une Nouvelle-Touraine sur les pentes du Morne la Selle ; il existe, dans le Nord, un Trou-Gens-de-Nantes — Moreau de Saint-Méry écrit : Jean de Nantes — une Nouvelle-Bourgogne et une Nouvelle-Lorraine¹ dans les mornes du Sud, une Nouvelle-Saintonge et une Nouvelle-Gascogne, du côté de l'Arcahaye. A plusieurs reprises, le sentier traverse les galets de la rivière, où se posent les crabiers gris. Les cases sont nombreuses, blanchies à la chaux, précédées de galeries extérieures, entourées de cultures de maïs, petit mil, coton et riz ; dissimulées dans la verdure, un

gement n'est intervenu. L'infiltration haïtienne se poursuit dans la région de forêts et de savanes, à peine peuplée, qui s'étend jusqu'à Las Matas de Farfan et même San Juan de la Maguana. La plupart des cultivateurs et hattiers, que l'on y rencontre, sont gens de langue française et travaillent, comme « de moitié », sur les terres domaniales ou les propriétés de généraux dominicains.

1. Le canton de la Nouvelle-Lorraine a reçu son nom, substitué à celui de Boucan Greffin, de ses habitants actuels, MM. Le Croix-Villeneuve, conseiller du Conseil supérieur, Locquet, fermier-général des Postes, Petit, arpenteur général, etc., auxquels il rappelle leur patrie primitive. — (Moreau de Saint-Méry.)

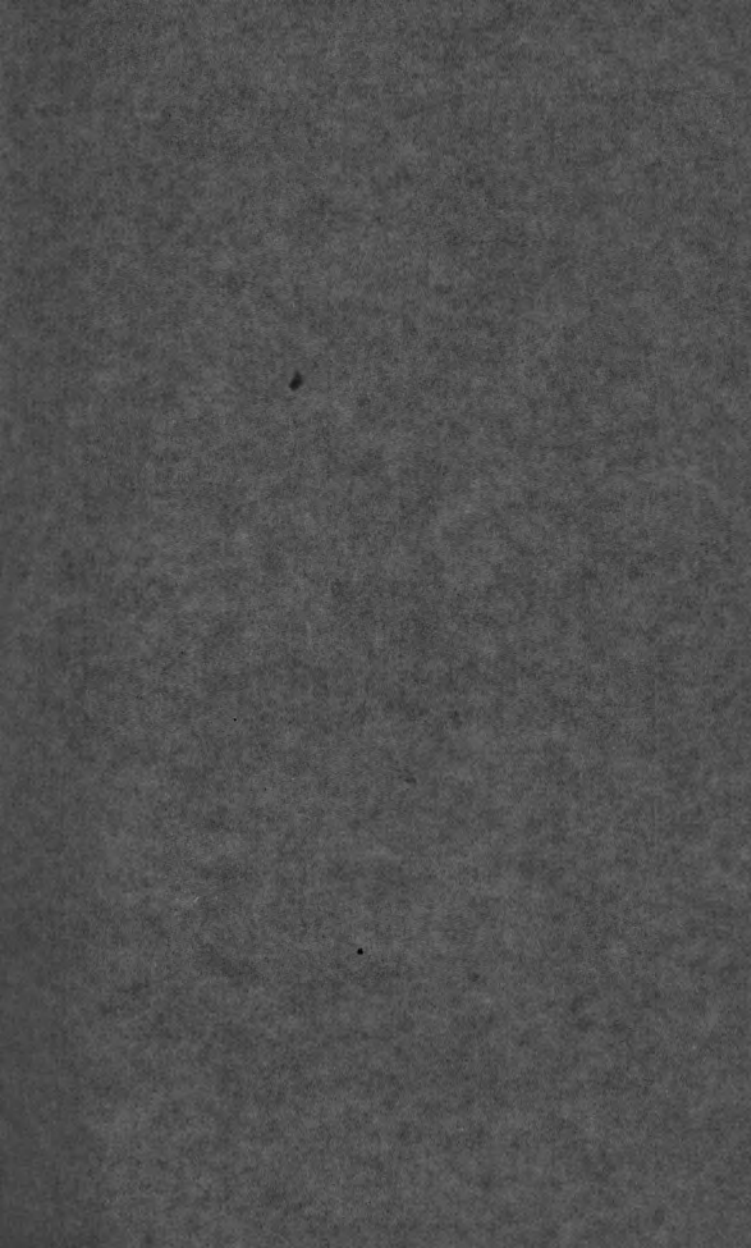
peu à l'écart du chemin, de façon à ne point attirer la dangereuse attention des autorités. Ce sont terres très riches, réparties entre petits propriétaires de 30 et 40 carreaux. L'habitation Abeille forme centre, avec la chapelle et les tonnelles du marché du vendredi. Au bout de deux heures, nous arrivons au pied des Grands-Bois. Le commandant de la commune, le général Aristide Joseph, dit Bouzoute, est venu, avec quelques officiers, jusqu'à la limite de son commandement; il est en grand uniforme, habit bleu à la française, et *relapé* à plumet blanc. Un « casse-croûte » a été préparé dans la maison d'un riche cultivateur, M. Maître Bernard. Puis, nous gravissons le morne Guérin, dans la section de Génipayer. La vue s'étend sur tout le Mirebalais; les cafières succèdent aux « places à vivres ». En haut, la forêt de pins, des bouquets de bambous et de superbes massifs de pommiers-rose. Le sommet manque d'eau; sur l'habitation Dartis¹, quelques pauvres maisons en terre bat-

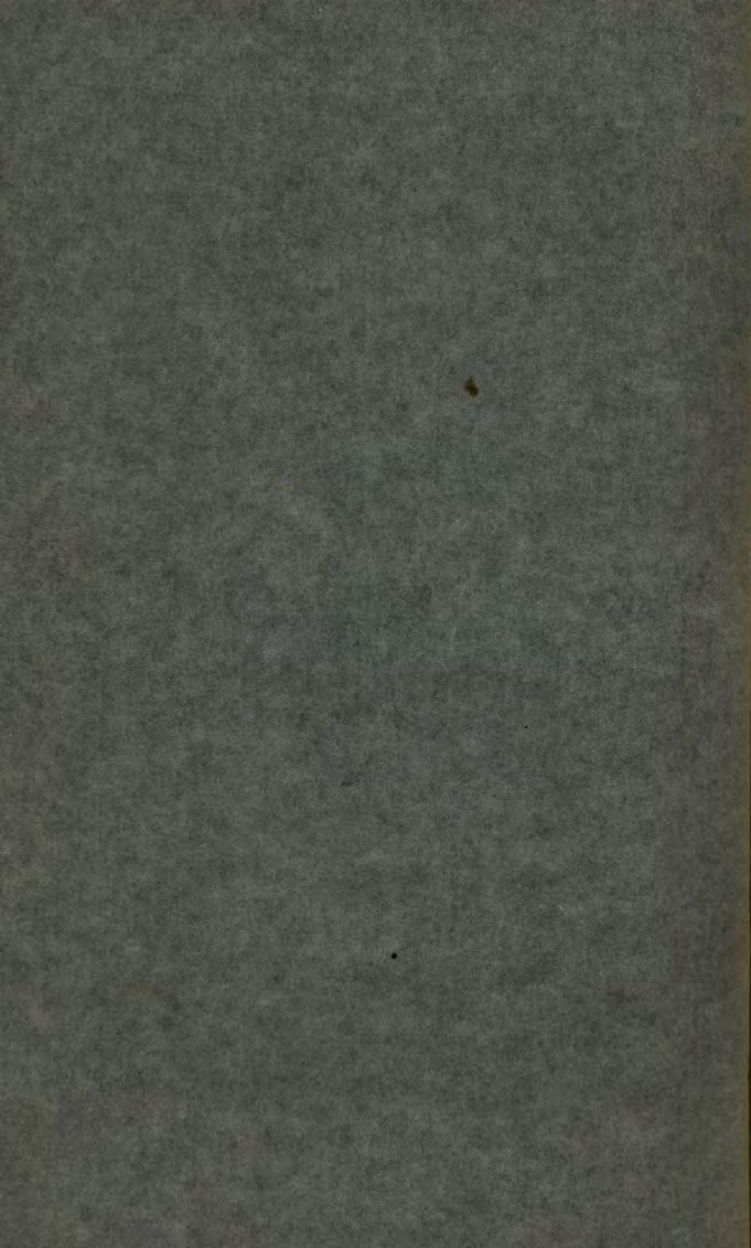
1. L'introduction du café aux Grands-Bois, alors simple canton de la paroisse de la Croix-des-Bouquets, est due à M. Dartis, qui fut le véritable fondateur du canton. A la Révolution, il se réfugia à Philadelphie et fut le plus fort souscripteur (400 exemplaires) à l'ouvrage de Moreau de Saint-Méry.

tue et une citerne coloniale, tombant en ruines.

Les Grands-Bois forment une succession de hauteurs couvertes de pins et de creux réservés aux cultures. Les colons considéraient ce canton comme particulièrement favorisé pour la culture des caféiers; au moment de la Révolution, il y existait 84 « caféteries »; son café passe toujours pour l'un des meilleurs qui soit vendu à Port-au-Prince. L'habitation Cornillon a été choisie comme chef-lieu de la commune. Elle occupe le fond d'un étroit vallon entre deux crêtes boisées, dans la section de Plaine-Céleste. Sur un ressaut de terrain, au-dessus du village, se trouvent les restes d'une « manufacture à café ». Les soldats viennent de couper les petits goyaviers, encombrant la terrasse de l'ancienne habitation. Ainsi déblayée, elle présente une vaste surface plane, qui servait de glacis au séchage des cafés; au fond, jusqu'à une certaine hauteur, les pentes du morne restent munies d'un revêtement maçonné, destiné à attirer les eaux dans la citerne; sur les autres côtés, courait une balustrade, dont les pierres d'angle sont demeurées.

Les modestes cases de Cornillon se suivent à travers la prairie. Nul n'y fait le commerce : les cultivateurs vivent dans la campagne ; c'est



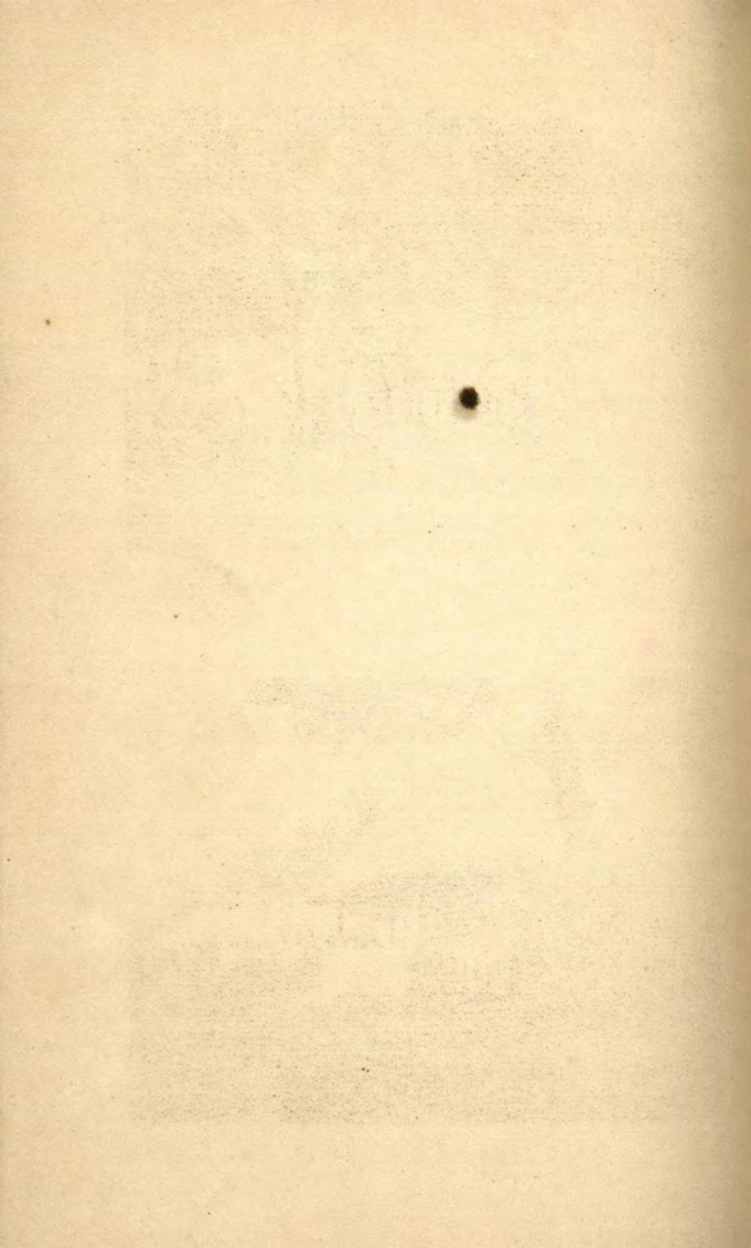




AUX GRANDS-BOIS : LA GARNISON DE CORNILLON



MAISONS DU BOURG DE CORNILLON



un bourg de fonctionnaires. La plupart sont gens du pays et y feront toute leur carrière. D'ordinaire, la meilleure maison d'un village appartient au juge de paix ; j'ai donc reçu l'hospitalité chez ce magistrat, M. Calixte Avril. Il a épousé une femme de la plaine, élevée chez sa marraine, à Port-au-Prince. Sa famille a prospéré ; il a déjà six enfants, dont quatre fils, et ce petit monde vit des produits du bien paternel, augmentés des 60 gourdes d'appointements mensuels.

Chaque case, avec une galerie extérieure et un toit de paille, contient un office administratif. Notaire, huissier, greffier, magistrat communal, préposé d'administration, officier de l'état civil, se succèdent les uns aux autres ; sur la porte d'un chacun, apparaissent les avis officiels de leurs administrations respectives. Le Conseil communal « avise au public en général qu'il est déposé aux épaves de ce bourg un jeune taureau sous poil peintelé ». — Une publication de mariage est affichée chez l'officier de l'état civil. Il s'agit d'un homme de quarante-deux ans, « fils majeur et naturel », qui se résout à épouser une « agricultrice » de trente-cinq ans, avec qui, sans doute, il vit placé depuis nombre d'années, — « laquelle publica-

tion, lue à haute et intelligible voix, a été de suite affichée à la porte principale de notre hôtel, aux termes de l'article 63 du Code civil d'Haïti ». L'école rurale est confiée à un ancien élève des Frères de Port-au-Prince ; la jeunesse y paraît savoir lire, écrire et compter. Sous la dictée du commandant d'arrondissement, un petit garçon traça au tableau d'une main sûre : « Napoléon est mort à Sainte-Hélène en 1821 » et « M... a fait aux Grands-Bois l'honneur de les visiter le... »

Sur la grand'place, les tonnelles du marché, la chapelle Saint-Antoine, desservie avec intermittence par un prêtre du Mirebalais, le tombeau d'un ancien commandant de la commune, le général Ambroise Toussaint, le bureau du commandant actuel et un ajoupa pour abriter la force armée. Celle-ci est constamment prête à se mettre en ligne, avec clairons, fifres et tambours, afin de saluer les moindres mouvements de l'autorité. Le général Bouzoute se place au-devant d'elle et salue du sabre, à deux reprises, tandis que les soldats présentent les armes. Il prend soin, du reste, de bien marquer ses intentions : « C'est pour vous, M... ; c'est pour vous, l'arrondissement. » Le soir, la garnison s'amuse. La plupart se groupent au-

tour des cartes ou des dés, à la lumière d'un bois-chandelle. On joue à « Marie en bas » avec quatre morceaux de porcelaine, marqués de blanc et de bleu; les combinaisons paires sont bonnes pour le donneur, impaires pour les joueurs. Quelques-uns envahissent la salle du tribunal, où, au son d'un violon et d'un tambourin, ils dansent solennellement *la menuet*, conservée depuis la colonie.

A trois heures plus loin, par de là l'étang Roberjot, nous allâmes à la Toison, dans la section du Boucan-Bois-Pin. Un vieux militaire, le général Nicolas Sanon, s'y est retiré sur une terre de 150 carreaux. Il l'exploite, en compagnie de son fils Mentor, qui, après avoir achevé ses études en ville, au petit séminaire des Pères du Saint-Esprit, s'est marié avec une fille de l'adjoint de la place de Thomazeau. La maison est grande, avec plusieurs meubles dans les chambres et des chromolithographies sur les murs; le déjeuner fut excellent. On est à 800 mètres d'altitude, dans un climat frais, au milieu des bois.

Le lendemain, nous partions de fort bonne heure. Suivi de son escorte, le commandant du Mirebalais se dirigea vers son bourg; celui de Cornillon m'accompagna, avec les princi-

paux fonctionnaires et les cinq membres du Conseil communal. Il fallut quatre heures pour atteindre Thomazeau par l'habitation Décayette, en descendant la profonde échancrure, creusée au pied du morne Trou-d'Eau. Le général Bouzoute marchait en tête, faisant ranger sur les côtés du chemin les gens et les charges, qui montaient de la plaine au marché du mercredi. « *Mété ous à côté, ouété chapeau ous !* — Mettez-vous de côté, retirez vos chapeaux ! », criait-il. Arrivées au bas du morne, à la source Dalmand, les autorités de Cornillon, parvenues à la limite de la commune, prirent congé et remontèrent rapidement les pentes, afin de regagner leur village avant la clôture du marché.

Le tour de l'Étang Saumâtre est une promenade d'une vingtaine de lieues. Je l'ai faite l'automne dernier, par quelques-unes de ces magnifiques journées, claires et fraîches, fréquentes au début de la saison sèche. Le seul inconvénient vient des *maringouins* et des *bigailles*, qui abondent à cette époque, pénètrent les vêtements les plus solides et vous infligent, sur tout le corps, une multitude de piqûres douloureuses, suivies d'enflures et de plaies. Comme la frontière traverse l'Étang et relève

du commandant de place de Thomazeau, celui-ci, conformément aux ordres reçus, désigna deux habitants pour me servir de guide : un cultivateur de Manneville, M. Augustin Casile, et un militaire, M. Rénéus Artus. Ainsi, nous traversâmes, un après-midi, les 12 kilomètres de plaine entre Thomazeau et Ganthier. Le chemin passe au travers de jardins, enclos de pieux de bois, où s'accrochent les lianes fleuries ; il s'engage ensuite dans la forêt de gayacs et de campêches, parsemée d'acacias et de tamariniers. La végétation parasite des broméliacées se multiplie au tronc des arbres et, des branches, pendent ces filaments touffus, que les créoles appellent *barbe pangnole* — (espagnole). Sur l'habitation Sire, les ruines d'une indigoterie coloniale, avec ses bassins, ses conduites d'eau, ses ponceaux en maçonnerie. L'indigo prospérait naguère dans toutes les parties de plaine, où l'absence d'irrigation ne permettait point la culture des cannes. Une bonne saison donnait 3 coupes annuelles, quelquefois même 4 et 5. Une fois coupées, les plantes séjournaient 24 heures dans une cuve de fermentation ; puis l'eau, chargée de bleu, coulait dans une cuve de battage ; la concentration de la substance colorée s'achevait dans un réservoir. L'opération

durait trois mois. Les carreaux d'indigo, ainsi produits, étaient vivement recherchés par les Anglais de la Jamaïque, dont ils alimentaient le commerce interlope. Depuis l'Indépendance, la culture de l'indigo a tout à fait disparu de la plaine du Cul-de-Sac ; elle n'existe plus nulle part en Haïti.

Au sortir de la forêt se trouve le village de Ganthier, adossé aux mornets de Balisage ; par delà les jardins, apparaissent le clocheton de l'église, le toit du presbytère, entouré de verdure, et, sur la hauteur voisine, les trois croix d'un calvaire. Ganthier est une petite agglomération, récemment formée auprès d'un poste militaire. Le curé, le P. Caze, un des rares créoles de la mission d'Haïti, y vit depuis dix-sept ans. Il a pris goût à sa paroisse, organisée de ses deniers, et s'intéresse à ses ouailles. Peu à peu, il a vu se grouper les cases des cultivateurs et les cultures gagner de proche en proche sur les broussailles. Grâce à son influence, le village est mieux tenu qu'ailleurs ; il a confiance que les hounforts disparaissent des environs. Tout à son œuvre, le P. Caze vient rarement en ville. Le dimanche, les gens des mornes affluent pour la messe et le marché ; mais, comme le Code rural n'autorise les balances des spéculateurs en

denrées qu'aux chefs-lieux de communes, afin de réserver le commerce des campagnes aux « pacotilleurs patentés », domiciliés dans les bourgs, il leur faut aller vendre leur café jusqu'à Thomazeau, la Croix-des-Bouquets ou Port-au-Prince.

Ganthier se trouve déjà sur la rive méridionale de l'Étang Saumâtre. Deux lieues plus loin, Fond-Parisien, par delà les pentes désertes, qui prolongent doucement les mornes de Pays-Pourri. Tout d'abord le sentier est dégagé; il se poursuit sur des rochers couverts de cactus et de franchipannes sauvages; la vue s'étend sur la verdure de la plaine, courant au ras de l'eau, la masse sombre des Grands-Bois et la nappe bleue du lac, qui semble former un cercle parfait, d'où se détache, enfoncé dans la terre dominicaine, le golfe étroit d'Imani. La forêt reprend jusqu'à Fond-Parisien : à la sortie d'une gorge, la rivière Passe - Z'Oranges, descendue des hautes montagnes, forme une petite plaine triangulaire et se jette dans l'Étang. En 1691, le nom de Fond-Parisien était déjà connu; il s'y trouvait alors un corail, appartenant aux deux frères Mocquet, dont nous avons retrouvé le nom sur une habitation du Cul-de-Sac; un corps de garde de huit *garçons* surveillait l'accès de la

partie espagnole. Au dix-huitième siècle, l'endroit se peupla : des travaux d'irrigation furent réalisés ; lors de la Révolution, il comptait 7 habitations, dont 3 sucreries ; un détachement de la maréchaussée prévenait les incursions des nègres marrons, réfugiés dans l'impénétrable massif des montagnes du Sud¹.

Aujourd'hui, un millier d'habitants ont disséminé leurs cases sous les arbres, entre Pinganeau, qui est au bord du lac, et la Ferme, au pied des mornes. L'eau court en tous sens, au

1. Un chemin part du Fond-Parisien qui franchit, en longeant la frontière, la chaîne méridionale d'Haïti. S'élevant au-dessus de la gorge de la rivière Passe-Z'Oranges, il traverse le plateau de l'habitation Diac et touche le poste militaire du Rempart-Hardi, pour descendre dans la profonde vallée de la rivière Sor-Liette. Les Haïtiens ont poussé jusqu'au Fond-Verrettes leurs caféières et leurs places à vivres. Le sentier gagne les hauteurs parsemées de petites fraises des bois. Au milieu d'un immense panorama de montagnes, apparaissent l'Etang Saumâtre et le second lac, la *Laguna de Enriqueillo*, qui se prolonge en Dominicanie. La forêt devient touffue, ouverte de temps à autre par les défrichements récents. Les hattes de bétail sont installées sous les pins de la crête. Puis le feuillage épais des dame-maries, les fougères arborescentes, l'enchevêtrement des lianes recouvrent la rapide descente des mornes ; dans les sections Bois-d'Ari et Mapou, plusieurs habitations caféières forment une oasis de cultures, au milieu de cette forêt vierge, qui n'a encore été touchée que par le sentier ; c'était, à l'époque coloniale, l'inaccessible retraite des nègres marrons. Les arbres sont trop denses pour permettre la vue ; les gayacs, les acacias et les bayaondes annoncent le bas pays et, du « tampion » du Prêcheur, après douze heures d'une marche très dure, on aperçoit, émergeant de la mer, la falaise et les aiguilles crayeuses, le long de la côte de Sale-Trou.

travers des jardins, sous les cocotiers et les lataniers ; « cotons-soie » et « cotons marrons », aux fleurs mauves, abondent le long des chemins. Le bourg est bien pourvu : il possède chapelle, hounfort et marché du jeudi, plus deux « grandes autorités », le général Tiyoute, chef de la section, et le général Emmanuel Fortuné, chef de la ligne, qui commande les postes militaires de la frontière voisine. La population vit de l'industrie du latanier. Les grandes feuilles servent à recouvrir les cases ; celles cueillies au cœur même de l'arbre sèchent dans toutes les cours ; une fois jaunies, les tiges centrales soigneusement retirées, les fibres sont mises en paquets et expédiées à Port-au-Prince, où elles servent à la fabrication des chapeaux, des *alfors* et des *macoutes*¹.

« Traverser dans l'espagnol » est très pénible. Le chef de la section veut bien venir avec nous. Il a quitté son vêtement militaire, mis ses bottes et un chapeau de feutre noir ; sur sa mule, sa femme a placé les valises en cuir. Les jardins, où cocotiers, ricins et papayers ombragent les plants de vivres, se prolongent jusqu'à la source Cadet ; à l'embarcadère, des

1. *Macoute*, de même que *macuto*, en créole espagnol, est d'origine indienne : sacoche tressée en fibres végétales.

bois sont amoncelés, comas, candélons, campêches et bois-jaune, qui attendent la venue des goélettes pour être transportés à la scierie de Glöre ou au wharf du chemin de fer, à Manneville. L'Étang s'est rétréci; nous sommes à l'entrée du golfe d'Imani, sur lequel la montagne vient tomber à pic. Au fond Bayard, sous un ajoupa, une demi-douzaine d'hommes, en blouse bleue et chapeau de paille, gardent le poste militaire; ils présentent les armes. « Garde à vous! une... deux... », commande l'officier, qui vient recevoir la rémunération due à sa politesse... La montée du morne Borne a été creusée dans le rocher; nos chevaux qui sont ferrés, glissent à tout instant et il faut mettre pied à terre. La forêt est monotone et rabougrie. En haut, second poste militaire, le poste *nan borne*, et, tout auprès, un amas de cailloux indiquant la frontière... Sur le plateau, quelques Haïtiens ont défriché et planté leurs jardins... La descente est pire encore que la montée; elle emprunte constamment le lit des torrents, laissant parfois une échappée sur la Lagune.

Enfin, nous atteignons, avec la plaine, le village d'Imani. Les cases sont nombreuses et disséminées; Haïtiens et Dominicains s'y sont établis en un mélange fraternel. C'est le pre-

mier refuge, qui s'impose aux victimes de la politique ou aux malfaiteurs de la « partie française » ; un aide de camp du Président d'Haïti est arrivé l'autre jour, pour faire oublier un vol commis par lui au détriment de Mme la Présidente. Cet usage existait déjà sous le régime français, qui entretenait un « commissaire à l'espagnol », chargé d'y rechercher les déserteurs, criminels et nègres marrons. Plus récemment, une convention de 1880 permit aux gouvernements haïtien et dominicain de se réclamer l'un à l'autre l'expulsion de leurs réfugiés respectifs. Mais ceux-ci ne s'en inquiètent guère, ils connaissent l'indolence naturelle des leurs et savent que la grosse affaire est d'échapper, par une fuite opportune, aux premiers mouvements de la colère des grands.

Imani s'étend d'un lac à l'autre. Du golfe, devenu extrêmement étroit, le terrain remonte en pente douce, atteint un seuil très bas, et redescend vers Rio-Blanco, au bord de la Lagune, à 54 mètres au-dessous du niveau de la mer ; une ligne de mornets, détachée du massif des Grands-Bois, se glisse entre les deux lacs jusqu'au-dessus du village.

L'autorité est représentée par le chef de la ligne de Rio-Blanco, don Gregorio de Noba,

« *Moune honnête, moune dé bien, positive!* — Un honnête homme; un homme de bien », affirme le général Tiyoute. L'Haïtien et le Dominicain paraissent en excellents termes et s'embrassent avec effusion. D. Gregorio est venu d'Azua s'établir à la frontière; il a épousé une fille de Neyba, élevée à Port-au-Prince; tous deux sont mulâtres clairs, le teint cuivré, comme la plupart des Dominicains. Jeunes encore, ils ont une famille de 11 enfants, dont 7 garçons; l'homme est mince, robuste et actif; la femme, un peu flétrie par ses nombreuses maternités. La prospérité leur est venue; leur cour contient plusieurs grands *bohios* en planches (c'est le nom donné aux cases, en créole espagnol); autour s'étendent les *conucos* (jardins) et les *potreros* (pâturages d'herbes de Guinée), enclos de pieux de bois et ombragés de lataniers. La situation est bonne; la terre bien arrosée par les dérivations de la rivière Sor-Liette, qui coule dans le bois voisin. L'endroit s'appelle la Source, la *furnia*¹, en créole espagnol. Avec la richesse, D. Gregorio a acquis l'influence, qui lui vaut ses honneurs militaires.

1. Une *furnia* est une source très profonde, un abîme qui se creuse dans les calcaires; mot créole espagnol spécial aux Antilles.

La maison est bien pourvue : Altagracia, la fille aînée, prépare, pour le repas du soir, un *sancocho de gallina* (le gros bouillon de poule des Haïtiens), avec un plat de pois et riz. Quand il se fait tard, des cadres, munis d'oreillers et de couvertures, sont préparés pour les hôtes dans la grande pièce du bohio. Ces gens vivent heureux ; peu éclairés, ils éprouvent peu de besoins. En cas de nécessité, ils se rendent à 7 lieues¹ de là, à Las Damas, le chef-lieu de la commune, où résident le prêtre et les autorités, c'est-à-dire le commandant d'armes, appuyé par le recrutement militaire de la circonscription, et l'*alcalde constitucional*, à la fois chef civil, maire, officier de l'état civil, percepteur et juge de paix. Un petit corps de « dragons » montés assure la poste et le service des campagnes, moyennant une paie de 40 sous or, par jour de réquisition. Au bourg, l'ensemble de ces divers services se trouve concentré dans le même bâtiment administratif.

Les Dominicains de la frontière vont souvent à Port-au-Prince. En leur apprenant le créole français, le voisinage a introduit chez eux certaines coutumes haïtiennes ; leurs femmes

1. Lieues espagnoles, à peu près le double des nôtres.

portent le foulard noué sur la tête; souvent même, ils enterrent leurs morts sous les cubes de maçonnerie usités dans l'Ouest. Mais ils en ignorent le fétichisme; leurs superstitions se bornent à la science des plantes et à la crainte des esprits. Ils redoutent particulièrement les morts et cherchent à les concilier, en faisant, au pied des calvaires, des amoncellements de roches. Pour les besoins de chaque jour, le prêtre leur apparaît comme suffisamment efficace. Dans les cas graves, ils recourent aux pèlerinages de Bayaguana et de Higuey, où ils apportent à la Sainte Vierge les prémises des fruits et la dîme de bétail. Les Dominicains célèbrent, par des revues et des feux d'artifice, leurs deux fêtes nationales: le 27 février, qui leur rappelle l'expulsion des Haïtiens, et le 16 août, celle des Espagnols. Les combats de coq sont, comme en Haïti, leur divertissement principal. Par contre, en Dominicanie, on n'entend jamais battre le tambour; ces gens tiennent à la *danza*, qui vient de leur ascendance espagnole, au son de l'accordéon et du *guiro* (sorte de calebasse grattée avec un morceau de fer). A Imani, la danse est interrompue depuis des semaines; la frontière a été peuplée par un petit groupe de familles venues d'Azua et de Neyba; la population entière est

apparentée entre elle ; quelques décès sont survenus ; toutes les femmes portent le foulard noir en signe de deuil.

En ce moment, la politique américaine provoque la terreur dans ces intérieurs simples et tranquilles. Jusqu'ici la frontière était libre ; la douane terrestre n'existait pas en Haïti ; en Dominique, elle fermait les yeux. Éloignés de tout autre centre, les cultivateurs des régions limitrophes vivaient du marché haïtien, où ils trouvaient un débouché pour leurs vivres et leur bétail. La réorganisation des douanes dominicaines, sous le contrôle américain, menace d'entraver ces relations par la perception de droits prohibitifs ; si bien que les gens de la frontière, coupés de toutes communications avec Haïti, isolés dans le désert dominicain, se demandent avec anxiété comment ils vont vivre. Cette anxiété s'est traduite par l'aventure survenue au premier contrôleur américain, qui fut envoyé de ce côté ; à peine avait-il dépassé Neyba qu'il fut reçu à coups de fusil ; pendant quelques jours, il se traîna blessé dans les bois, et finit par regagner Santo-Domingo, où il est occupé à se guérir.

Le lendemain matin, tandis que le général Tiyoute regagne Fond-Parisien par la mon-

tagne, D. Gregorio est à cheval, pour me conduire à Tierra-Nueva. Selon l'usage dominicain, il a placé sur sa selle une couverture et une serviette, objets indispensables, s'il doit passer la nuit dehors. Deux heures de route : le chemin suit de près la Lagune jusqu'au petit village de Boca-Cachon, au pied des Grands-Bois. De la grève sablonneuse, on aperçoit le lac s'étendant à l'infini vers l'est, entre la double chaîne des mornes. Une île en barre le milieu. L'aspect de la Laguna de Enriquillo est beaucoup moins pittoresque que celui de l'Étang Saumâtre ; les montagnes sont moins bien groupées, la nappe d'eau est trop étendue. Elle reçut son nom d'un chef indien, le cacique Henri qui, après la conquête, tint tête aux Espagnols et les contraignit à reconnaître une sorte de réserve indienne.

La grand'route de Neyba à la frontière haïtienne traverse Boca-Cachon, puis une large ouverture pratiquée au milieu des bois, jusqu'à Tierra-Nueva. Les cases et les cultures s'étendent sous une immense forêt de lataniers ; partout, des essaims de guêpes ont été recueillis dans des troncs creusés de « bois-trompette ». Nous nous arrêtons chez l'administrateur de la douane, un fonctionnaire attristé qui ne peut se



EN DOMINICANIE : LAS MATAS DE FARFAN



EN DOMINICANIE : SAN JUAN DE LA MAGUANA

faire à cette solitude. Tierra-Nueva est, pourtant, un bourg assez important : il y réside un *alcalde pedaneo* (le pendant des chefs de section haïtiens et nommé pour deux ans, parmi les principaux habitants), un chef militaire de la ligne et un inspecteur d'agriculture.

A El Fondo, une heure plus loin, est installé le dernier poste dominicain ; là même où se trouvait, à l'époque coloniale, le dernier poste espagnol ; quatre soldats fort corrects, vêtus de toile blanche, rayée de bleu, y contrôlent le passage : leur quatre hamacs sont alignés sous un abri de branchages. Une petite crête, et nous voici de nouveau sur le bord de l'Étang Saumâtre. Pendant quatre heures, le sentier, très escarpé, suit le lac en corniche, montant et descendant par une série de pointes et de fonds déserts ; la vue est constamment dégagée. Une baie, fermée de petites îles rocheuses, marque, de ce côté, le commencement de la terre haïtienne. C'est le meilleur endroit de chasse qu'il y ait sur le lac : un matin, nous y vîmes en canot ; des vols de canards s'élevaient des broussailles, un caïman dormait allongé sur le sable ; et, au bruit des avirons, un gros iguane s'enfonça dans le rocher. Trois vallons resserrés — Fond-Ravets, Fond-des-Chênes et Fond-Cha-

leur — se succèdent les uns aux autres ; quelques cultures y ont été entreprises, quelques cases s'y sont élevées. Nous passons les postes militaires haïtiens, pour arriver à l'entrée de la plaine, à la scierie de Gloire, qui débite, avec les bois durs de la montagne, ceux qui lui viennent d'au-delà du lac. Elle a été établie, par deux jeunes créoles, en association avec un ingénieur français, M. Guilloux, mort aujourd'hui.

Encore une vingtaine de minutes jusqu'à Manneville... L'un des deux « habitants » qui m'ont accompagné, M. Augustin Casile, me quitte à l'entrée de sa cour, devant sa grande case à volets bleus, où sa fille, Mlle Pétronne, lui souhaite la bienvenue.

CHAPITRE VI

LA RIVIÈRE FROIDE

Le Morne l'Hôpital. — La côte, de Port-au-Prince à Carrefour. — De la Noël aux Rois : les grandes fêtes Vaudoux ; le *piler-feuilles* ; le *casser-gâteau*. — La source Mariani. — Chez le général *Ti-Plaisir* ; service en l'honneur de Maître Aguay. — Le culte des morts. — La cérémonie du *brûler-zain*. — L'usine Monfleury. — La culture et la préparation du café. — La propriété dans les mornes. — Les *marassas* (jumeaux). — Le général Cyrille Paul. — Comment les nègres font une tasse de café. — Le Chemin des Commissaires. — L'habitation Laval. — La vallée de la Rivière Gosseline. — Jacmel. — M. Vital. — Retour par le chemin du Gros-Morne.

Le Morne l'Hôpital, où s'adosse la ville de Port-au-Prince, est une montagne allongée, bordant la côte méridionale de la baie ; il reçut son nom d'un hôpital de flibustiers, qui, institué bien avant la fondation de la capitale, disparut devant le progrès de l'organisation coloniale.

La crête commence au Morne Boutillier, au-dessus de Pétionville, s'abaisse peu à peu par les Mornes Fourmy et Macaco, avant de mourir, sur la Rivière Froide, à une dizaine de kilomètres, au delà de Port-au-Prince. Entièrement boisé au Nord, le Morne l'Hôpital se dénude sur son versant Sud. De petits cultivateurs y ont établi leurs cases, leurs jardins de vivres et, tout en haut, leurs caféières. Un multiple réseau de sentiers escarpés gravit la montagne, au travers des hortensias sauvages ; ils servent de voies d'accès au massif montagneux fort élevé, qui forme, de Port-au-Prince à Jacmel, la plus belle partie de l'île d'Haïti. La Rivière Froide et la Rivière Momance (Grande Rivière de Léogane) enfoncent, au creux de ces mornes, leurs vallées parallèles ; le plateau du morne Chandelle sépare la Rivière Froide de la plaine de Léogane. La vue y est partout admirable : elle embrasse une bonne partie de la chaîne côtière, les *tapions* du Petit-Goave et de Miragoane, dont les falaises isolées tombent à pic dans la mer. Au pied, la ville s'étend en damier ; les flots de palétuviers parsèment la rade ; une bande étroite de terrain plat se poursuit sous les palmistes, le long des dentelures du rivage, jusqu'à la petite plaine, qui



L'HABITATION MONFLEURY : L'USINE



L'HABITATION MONFLEURY : LES GLACIS POUR LE SÉCHAGE DES CAPÉS

s'élargit à l'embouchure de la Rivière Froide.

Du temps de la colonie, c'était le canton du Trou-Bordet; les habitations s'échelonnaient le long de la côte. D'abord Martissans, qui fournissait de la chaux et du fourrage; plus loin, une sucrerie, installée vers le milieu du dix-huitième siècle, par M. Bizoton de La Motte, qui appartenait à une vieille famille coloniale (en 1723, un M. Bizoton était conseiller au Conseil Supérieur du Petit-Goave) et qui succéda, comme gouverneur de la partie de l'Ouest, à M. de Vaudreuil, nommé, en 1753, gouverneur général de la colonie; une autre sucrerie avait été construite sur l'habitation Volant Le Tort, dont le corail se retrouve encore — *Corail-Tort* — tout au fond du morne Chandelle. Enfin, venaient les habitations Cottes et Truitier de Vaucresson¹, détachées de la précédente pour la dot des deux filles d'un M. Le Tort. Le carre-

1. J'ai rencontré, dans la partie orientale de Cuba, deux MM. Truitier, qui descendaient de l'ancienne famille de Saint-Domingue. Ils étaient déjà vieux; le grand-père avait émigré pendant la Révolution et débarqué à Baracoa, le port cubain le plus proche, où se dirigea le gros des fugitifs. Avec ceux de ses esclaves qui l'avaient suivi, il créa une caféière au-dessus de Guantanamo; en son temps, sa veuve avait touché sa part de l'indemnité. Atteints dans leur fortune, comme tant d'autres familles françaises, par les révolutions successives de l'île de Cuba, MM. Truitier travaillent aujourd'hui sur des caféières.

four Truitier marquait le passage de la Rivière Froide.

De ce côté, une succession d'ouvrages fortifiés commandait la baie, en défendant les approches de la capitale ; les forts Mercredi et Bizoton maintiennent encore leurs fossés mi-comblés et leurs murailles aux pierres disjointes¹. Le régime haïtien s'est également préoccupé de mettre le gouvernement national à l'abri de toute surprise révolutionnaire par la route du Sud. Les circonscriptions administratives ont été morcelées, de façon à partager l'autorité entre quatre chefs de section, à Jean Ciseau, aux portes de la ville, à Bizoton et à Carrefour, trois postes militaires, avec autant de généraux, contrôlent le passage ; un autre général, chargé de la surveillance de la côte, en vue d'y répri-

1. Bien qu'il fut reconnu que la position de Port-au-Prince n'était pas susceptible de défense, le gouvernement français y avait établi, dès avant la guerre de Sept Ans, tout un système de fortifications. Les forts Bizoton et Bagatelle, aujourd'hui fort Mercredi, défendaient l'accès de la ville par le Sud ; le fort Islet protégeait la rade ; le fort Dimanche et le fort Sainte-Claire le bord de la mer ; le fort Saint-Joseph, construit sur le Morne Bel-Air, dominait la ville. Les forts Saint-Joseph et Sainte-Claire portaient les noms de baptême du Gouverneur, M. de Vaudreuil (1753-1757) et de sa femme. Plus ou moins ruinés, ces divers forts existent encore. En 1794, quand les planteurs émigrés et leurs alliés anglais apparurent devant Port-au-Prince, ce fut la prise du fort Bizoton qui leur livra la ville.

mer la contrebande, réside à Port-au-Prince.

Les fours à chaux sont restés, les sucreries d'antan ont disparu ; à Bizoton, une ancienne conduite d'eau longe la route ; les blanchisseuses occupent les galets des rivières ; la côte sert aux divertissements des gens de Port-au-Prince. Ce ne sont que guinguettes, gagaires et maisons de campagne. Un des points de la baie s'appelle le « bain de Madame Leclerc », en souvenir du séjour à Saint-Domingue de Pauline Bonaparte, femme du général en chef de l'expédition française. De ce côté, plusieurs de nos compatriotes sont propriétaires : MM. Gostalle, Thibault, un vieil employé de la Banque Nationale d'Haïti, Tesserot, un pharmacien venu de la Guadeloupe. Plus haut vers le morne, l'habitation Diquini, avec une grotte creusée dans le calcaire de la montagne, avait été aménagée par un négociant français, M. Déjardin ; à sa mort, elle revint à son gendre, un Allemand, M. Lüders, et ses petits-enfants y forment maintenant toute une colonie. M. Daniel Lüders a été élevé, à Paris, au collège Stanislas, et vit le plus souvent en France ; il exploite, sur son domaine, une plantation de tabac et une fabrique de cigares, manœuvrée par des ouvriers jamaïcains.

Quand, après l'Indépendance, les Haïtiens se répartirent entre eux les dépouilles des blancs, la grande habitation Le Tort échut au Président Pétion ; la sucrerie coloniale, la demeure présidentielle ne sont plus que ruines. Au bord de la route, le moulin, dont la roue de fer est restée intacte, — l'aqueduc, qui amenait l'eau de la source voisine, la source Mahotièrre, — la sucrerie, aux fenêtres cintrées et grillées, l'escalier en briques plates, — le tout disparaissant sous les lianes. Plus haut, sur les premières pentes du morne, la maison était précédée d'une vaste terrasse, dominant la baie entière de Port-au-Prince : des tuiles, des ardoises, des dalles de marbre se retrouvent parmi les broussailles ; deux statues décapitées gisent à terre. Michaël Scott, l'auteur de *Tom Cringle's Log* qui est le roman de l'aventure anglaise dans la mer des Antilles, y conduisit son héros, au cours de l'une de ses croisières. « La maison elle-même, écrit-il, n'avait rien de particulier, qui la distinguât des autres habitations du voisinage ; mais de petites statues, des fragments de degrés en marbre, des parties détachées de balustrades en vieux fer forgé — avaient été réunis, pour former, au-dessous de la maison, une terrasse monumen-

talé, avec vue sur la mer. C'était évidemment une collection recueillie dans les maisons de riches planteurs français, dont les ruines noircissaient maintenant au soleil dans la plaine de Léogane. » Quand M. Ch. Mackenzie vint à Port-au-Prince, en 1826, l'habitation Le Tort était encore debout ; la fille unique du défunt Président continuait d'y résider. Elle fut détruite un peu plus tard par un des tremblements de terre, si fréquents dans ces îles.

L'agglomération de Carrefour dissémine ses cases sur les deux bords de la Rivière Froide, à sa sortie de la montagne. Les Pères de la congrégation de Marie viennent d'y créer une paroisse ; les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny y ont établi leur orphelinat. Le haut du village est occupé par l'usine Monfleury, une usine centrale pour la préparation du café, appartenant à des Français ; plus bas s'épanouit une petite plaine cultivée en cannes, qui descend doucement vers la mer et s'achève à la pointe du Lamentin. Lors du partage des terres, l'habitation Monrepos avait été attribuée au général Inginac, qui fut secrétaire général, c'est-à-dire premier ministre du Président Boyer. Ce fut lui qui négocia le traité de 1838 avec nos plénipotentiaires, le baron de Las Cases et le commandant

Baudin, plus tard amiral. Monrepos appartient aujourd'hui à un groupe franco-haïtien qui y exploite une sucrerie, dirigée par un Bordelais, M. Giraud-Lacoste.

Si la côte de Bizoton est réservée aux divertissements profanes, Carrefour et ses environs se voient consacrés à des soins plus élevés. La verdure, la fraîcheur des eaux, la proximité de la mer y décelaient la présence des mystères Vaudoux ; si bien que les houmforts s'y sont naturellement groupés, à l'usage des gens de Port-au-Prince, dont le culte, moins austère, redoutant la science des grands papalois de la plaine du Cul-de-Sac, se sent davantage attiré par la jolie nature du lieu.

Pendant les pieuses semaines qui, de la Noël aux Rois, ramènent plus particulièrement la population au souvenir de ses origines africaines et à la vénération des forces naturelles, Carrefour est en liesse ; le travail est partout interrompu ; jusqu'au 15 janvier, les danses se poursuivent ; à cette époque, les adeptes des diverses sociétés de Vaudoux ne manquent guère de se réunir autour de leurs chefs respectifs, pour la célébration des fêtes traditionnelles. Le jour de Noël, le papalois part, avec son monde, à travers la campagne ; toute l'après-

midi est consacrée à la recherche de certaines plantes et feuilles médicinales ; le soir, il est procédé au *pilé-feille* et celles-ci sont mises à bouillir. L'officiant appelle alors les fidèles.

*Fanmille moïn,
Vini joinne moïn.*

« Ma famille, venez auprès de moi ! »

C'est l'instant solennel où vont être écartée les sorts menaçants, où il appartiendra à chacun de procéder au *conté vaillance*, c'est-à-dire d'exprimer ses vœux pour l'année nouvelle. Placé devant le pè du houmfort, le papaloi fait l'appel nominal ; à tour de rôle, les gens de la société viennent, en toute confiance, raconter leur petite histoire ; ils reçoivent une onction rapide du liquide obtenu par le *pilé-feille*, ou, dans certains cas graves, en emportent une fiole. A leurs yeux, un tel talisman suffira pour les rendre indemnes, une année entière, contre le danger des mauvais sorts.

Pour le jour de l'an et les Rois, les fêtes sont semblables aux nôtres, et les mystères n'ont rien à y voir. On profite du premier de l'an pour faire un grand « manger » et boire en compagnie toutes les bouteilles de vins et de liqueurs, déposées sur le pè pendant l'année



écoulée. Puis vient le *cassé-gâteau*, le gâteau des Rois, que chaque papaloi a coutume d'offrir à ses amis et connaissances; pour la circonstance, dépouillant son caractère religieux, le hounfort s'ouvre à la vie sociale des nègres du voisinage.

L'hiver passé, Mme veuve Derimon Bas, qui habite Port-au-Prince et vient opérer, de temps à autre, à son hounfort de Carrefour, avait réuni, pour le cassé-gâteau, la meilleure société de l'endroit. Quand nous arrivâmes, sa fille, Mlle Vesta Louis-Charles, une jeune personne d'une vingtaine d'années, en robe de piqué blanc, escortée de deux demoiselles hounsis, avec leurs drapeaux, s'employait à faire des libations auprès des reposoirs de la cour. Elle vint à notre rencontre, invita ses deux compagnes à nous placer sur l'épaule l'extrémité de leurs drapeaux et nous introduisit sous une vaste tonnelle. La mamanloi était assise au milieu de ses hôtes et des autorités en uniforme, à côté du gâteau des rois découpé, de bouteilles de sirops et de liqueurs qu'elle venait de servir; elle portait une robe de satin rose avec dentelles au corsage et, sur la tête, un foulard fort élégant. Comme il se faisait tard, on avait allumé à l'huile de ricin les lampes à

quatre bras, pendues aux poutres de la tonnelle ; les deux pièces du hounfort étaient éclairées : l'une consacrée au rite Arada, l'autre au rite Congo ; dans la première, se trouvait un édicule en carton, illuminé à l'intérieur, une « maison de Dieu », où étaient inscrits les noms de quatre lois vénérés : Dambala Oueddo, Zamblo Cuidy, Ogoun Per et Loco. Après nous avoir offert des rafraîchissements et s'être assurée que nous ne répugnions point à « payer les mystères », Mme Bas voulut bien se livrer, pour notre édification, à quelques-unes de ses danses favorites ; la plus réussie s'effectua au son du *mayoyo*, châssis de bois, orné de clochettes, — un accessoire du rite Congo.

De l'autre côté de la plaine de Carrefour, au pied du morne Dégand, se creuse profondément la source Mariani ; une nappe d'eau à l'ombre des grands arbres, dame-maries, palmistes et bois-chêne ; une cressonnière la recouvre par endroits ; le soleil y joue tout le long du jour, à travers les feuillages ; les enfants viennent s'y baigner, les femmes y puiser de l'eau dans les dame-jeannes, qu'elles portent sur la tête ; il s'y forme une petite rivière, coulant à travers les bananiers, vers la pointe du Lamentin. Parmi les « têtes de l'eau » du

pays, la source Mariani est particulièrement illustre ; les superstitions populaires la supposent habitée à la fois par tous les mystères aquatiques, par les 17 *lois nan bès d'leau*, incarnations multiples de Dambala et d'Aguay. Une mamanloi, Mambô Sandrine, et un houngan, M. Sénatus Jean-Philippe, ont installé leurs houmforts dans les environs de la source ; mais, s'ils profitent en quelque mesure de la réputation du lieu, ils ne sauraient suffire à un aussi glorieux service, — le malheur veut, du reste, que M. Sénatus relève de Papa Loco et non point d'une divinité de la source. Pour être décemment servis, chacun des lois de Mariani requiert la présence de ses papalois propres, de ceux qu'il inspire directement, et le jour des Rois, pour la cérémonie annuelle, il en accourt habituellement de toute l'île. Cependant, un culte complet exige une trop grande affluence, un pèlerinage trop universel ; il est rare que 17 papalois, qualifiés pour servir chacun des 17 lois représentés, élèvent à la fois leurs tonnelles au bord de la source, afin d'appeler et recevoir les mystères, sous la direction de l'un d'entre eux, choisi comme « maître de la source ». Pareil concours de peuple ne peut se produire que tous les quatre ou cinq ans, surtout aux

années de prospérité : ce sont alors « bamboches » extraordinaires, danses prolongées, « mangers » servis à la source ; parfois même, se produisent des guérisons et des miracles. Le plus souvent, il ne s'établit que quelques tonnelles et plusieurs des lois sont délaissés ; cette année même, il n'y en eut qu'une, érigée par le papaloi local : une tonnelle modeste, recouverte de branches de palmistes, décorée de rideaux et d'étoffes ; au-devant était appendue une pancarte ainsi conçue :

Daco Naigai Guinée

Rada Fréda

Sénatus Jean Philippe, seul chef

Société Fleur Haïti

Je vous salue :

La Société.

Au milieu du jour, le papaloi entama le service en l'honneur de Dambala Oueddo et d'Aguay Aoyo ; les participants se groupèrent sous la tonnelle ; M. Sénatus traça soigneusement sur le sol les signes cabalistiques afférents aux deux lois qu'il s'agissait d'appeler ; puis il se tourna vers la source, en agitant son asson ; un des acolytes sonnait la clochette ; plusieurs autres soufflaient bruyamment dans de grands coquillages roses, nommés *lambis* ;

les hounsis balançaient leurs drapeaux ; tous les ventres s'étaient mis en mouvement ; les cris d'appel se faisaient de plus en plus aigus et pressants. Soudain, parmi l'assistance, deux femmes furent saisies de violentes crises de nerfs ; les lois, répondant aux instances de leurs fidèles, venaient de les prendre et de s'incarner en elles... Après que le papaloi se fut employé, par ses gestes, à régler, puis à calmer les premiers débordements de leur extase, la société, satisfaite d'avoir reçu les lois invoqués, et de les garder au milieu d'elle, prit du repos jusqu'à la nuit.

Une jeune négresse était descendue d'une case voisine et assistait, un peu à l'écart, à toute cette cérémonie. Elle nous conta sa triste histoire, qui n'est point chose rare dans les villes haïtiennes. Ciliette Larencul, de son nom de jeune fille, avait épousé M. Dufresne, tailleur et musicien de la marine ; le ménage ne marcha guère ; l'homme négligeait sa femme et lui refusait l'argent nécessaire à ses besoins ; en désespoir de cause, elle se vit obligée de « contracter affaire » avec un spéculateur en denrées, établi au portail de Léogane. M. Dufresne n'en attendait pas davantage ; il s'empressa de publier, par la voie de la presse, ses

infortunes conjugales et intenta une action en divorce ¹. Doublement abandonnée, la pauvre

1. Les Haïtiens ont coutume de confier aux journaux tout ce qu'ils ont sur le cœur. Les colonnes du « *Nouvelliste* » de Port-au-Prince sont remplies d'élucubrations, d'annonces et d'avis individuels ; il semble que le nègre d'Haïti éprouve un particulier besoin de mettre ses semblables au courant de ses infortunes conjugales ; point de jour qu'un homme ne dénonce la femme avec laquelle il vit ou une femme son mari.

Avis.

« Le soussigné déclare au public et au commerce qu'il n'est plus responsable des actes et actions de son épouse, née Eugénie Bristol Brice, pour avoir refusé formellement d'entrer sous le toit marital, un procès en divorce devant lui être intenté incessamment.

« Port-au-Prince, 9 décembre 1905. VICTOR BRIGNOL. »

Le 30 août 1905, M. Usilien Tropnas, huissier à Saint-Louis du Sud, avait rejeté « pour cause grave » sa femme Oriésia Adonis. Le 13 décembre, M. J. D. Simon, des Gonaïves, est plus précis : il dénonce Mlle Uranie Jean-François, « dite Mme Desapôtres », pour incompatibilité de caractère. Le 14, un spéculateur en denrées de la Petite Rivière de l'Artibonite informe que sa femme, Mme Estimable Bacchus, « a volontairement quitté le toit conjugal ».

Dans leurs plaintes, les femmes sont parfois plus discrètes que les hommes. Mme Cérès Astié, épouse Anacius Désiré, de Port-au-Prince, mentionne « des causes graves, qu'elle s'abstient d'énumérer, quant à présent ». D'autres sont plus patientes : telle la dame Cadénio Jean-Baptiste, née Sinaï Alcéus André, de la commune de Saint-Marc :

« Je soussignée déclare au public qu'en raison des excès, violences et des sévices exercés sur ma personne par mon mari, je fus obligée de fuir le toit conjugal et de me réléguer en Plaine, depuis bientôt cinq ans. Très prochainement, une action en divorce de ma part va lui être intentée. »

Certaines se font pathétiques. Mme Orphanie Rable, de Sale-Trou, publie, le 6 décembre 1904, la dure nécessité où elle se trouve d'abandonner son mari, M. Monélus Balthazar, « pour ne pas finir trop tôt et tragiquement sa vie ». Le

femme vit retirée, près de la source Mariani,

6 septembre 1905, Mme Taylor, née Udamie Pascal, de Pétienville, accuse M. John Lincoln Taylor « d'immoralité qu'il exerce depuis quelque temps avec un sans-gêne révoltant... Il est prouvé que cet époux, sans foi et sans loi, qui m'insulte et m'humilie à chaque instant, se constitue à la dernière heure mon vrai bourreau, après m'avoir ruinée de fond en comble, par l'excès de ses débauches insensées ».

Le lecteur, qui s'est attendri sur les misères de tant de ménages, peut à l'occasion se réjouir d'une réconciliation.

Contre-avis.

En octobre 1905, M. Th. Gaspard, des Chardonnières, « a le plaisir d'informer le public et le commerce que son union légitime avec son épouse, née Fénela Gattereau, est parfaitement rétablie, vu qu'il a regagné le toit marital ».

En janvier 1906, le spéculateur de la Petite Rivière a récupéré sa femme; témoin l'avis suivant :

Avis.

« Le soussigné, commerçant et spéculateur en denrées, déclare au public et au commerce en général que l'avis, publié au journal *le Nouvelliste*, à la date du 16 décembre dernier, au n° 2197, concernant son épouse Mariclaire Estimable Bacchus, est nul et de nul effet, en raison que sa dite épouse Mariclaire avait abandonné le toit marital non volontairement, mais bien dans un mauvais moment, suite de la maladie de lait passé; arrivée à Port-au-Prince, elle est retournée au même instant chez elle, à la diligence de son fils Louis-Maximilien Belot, pensionnaire au Petit Séminaire (collège Saint-Martial).

Petite Rivière de l'Artibonite, le 15 janvier 1906. »

MAXIMILIEN BELOT.

Dans un autre ordre d'idées, certains avis possèdent un égal intérêt.

Petite tribune publique. — « Je prie M. Joseph Cassamajord de bien vouloir m'excuser d'un mouvement de colère, dans lequel je lui ai fait menace d'un coup de pied, samedi matin, vers les 10 heures, sous la galerie de la pharmacie de M. Parisot



A LA GRANDE-SALINE : LE " HOUMFORT " ET LA CROIX



A LA GRANDE-SALINE : LE " HOUMFORT " DU GÉNÉRAL TI-PLAISIR

sur un petit bien de sa famille, où elle élève péniblement ses cinq enfants, dont le dernier, une fille, Parthénope, est née de sa malencontreuse liaison.

Quelques kilomètres au delà de Mariani, en suivant les mangliers du rivage, réside le chef de la section de la Grande-Saline, le général Plaisimond fils, dit *Ti-plaisir*. Ti-Plaisir est le potentat de sa section, qu'il a administrée de tout temps et qu'aucun gouvernement ne pourrait songer à lui soustraire. Grand et fort, déjà vieillissant, on le rencontre souvent, sur la route de Léogane, surveillant, en bras de chemise, et armé d'un *coco-macaque*, la corvée de ses habitants ; aux solennités du Palais National, Port-au-Prince le voit apparaître dans le bel uniforme de son grade. Un représentant typique de cette aristocratie des campagnes haïtiennes, qui concentre en elle

N'ayant jamais rien eu de mal avec lui, je n'aurais su lui faire de pareilles menaces. »

G. CORDASCO.

Enfant perdu. — « Le soussigné porte à la connaissance du public, et particulièrement de la police, qu'il a perdu jeudi dernier un enfant, du nom de *Dumay*, portant une chemise de « bon à tout ».

Bonne récompense à celui qui fera retrouver l'enfant. S'adresser rue du Réservoir, n° 84. »

DORSILMÉ GUILLAUME.

tous les moyens d'influence, étend ses alliances, accroît sa richesse terrienne, s'élève dans la hiérarchie militaire, s'impose à la masse par ses superstitions aussi bien que par ses plaisirs; à la fois généraux, chefs de section, maîtres-gagaire et papalois. La vaste cour du général Ti-Plaisir répond ainsi à tous les besoins matériels et moraux de ses administrés; sa maison est hospitalière; des gagaires pour combats de coq sont installés sous les arbres; le péristyle de son hounfort, chrétiennement précédé d'une croix, est orné de peintures violentes, qui sont la belliqueuse image des mystères du lieu.

J'eus la bonne fortune de voir, un jour, Ti-Plaisir célébrer un service en l'honneur de Maître Aguay. En grande pompe, fut extrait du hounfort le petit bateau, symbole de ce mystère; le général, vêtu d'un complet jaune serin et le chef couvert d'un bonnet en velours noir, traçait sur le sol les lignes rituelles. La procession se rendit au bord de la mer, sur une plage minuscule, encadrée de palétuviers; une tonnelle y avait été élevée pour abriter le bateau symbolique; un père-savane intervint, qui procéda à son baptême. Les choses se passèrent le plus catholiquement du monde; les prières voulues furent prononcées en



A LA GRANDE-SALINE. "SERVICE" EN L'HONNEUR DE MAITRE AGUAY



A LA GRANDE-SALINE. LA PROCESSION SORTANT DE LA COUR
DU GÉNÉRAL TI-PLAISIR

A la libreria "El Comercio" de la ciudad de Lima, Peru.

A la libreria "El Comercio" de la ciudad de Lima, Peru.
D. J. M. S. P.

latin, les aspersions faites avec du tafia, en guise d'eau bénite ; plusieurs couples de parains et de marraines proposèrent des noms. Les marraines étaient venues de Port-au-Prince, des rues Chemisette, Coq-Chante et Trousse-Cotte, résidence ordinaire des demoiselles de peu de vertu. Vers la fin de la nuit suivante, après les danses coutumières, la congrégation s'embarqua et s'en fut, à travers la baie, jeter des « mangers » à la mer, afin d'achever de se rendre propice Maître Aguay, le dieu des flots.

En remontant la gorge étroite de la Rivière Froide, on atteint, à la première « passe d'eau », le cimetière Jean Comte ; sous les arbres, quelques tombes en maçonnerie, de formes variées, avec des trous creusés pour les « mangers » et les bougies. Il est de règle que chaque habitation possède son cimetière, sis en un lieu désert, à l'écart des cases et des cultures. Chez les nègres, la mort est chose grave, moins encore pour ceux qui s'en vont que pour ceux qui restent ; les défunts passent à l'état d'esprits, deviennent mauvais comme leurs congénères et la mort les lâche à travers la nature, où ils peuvent faire aux vivants un mal infini. D'habitude, on regarde comme chose impru-

dente de les conserver à proximité ; quelques-uns croient cependant plus sage d'enterrer leurs morts sur leur propre domaine, où la surveillance en sera plus facile. « *Si yo pas sevi mò-là*, dit la voix populaire, *yo va g'ain Madichou*. — Si je ne sers pas ces morts-là, il va m'arriver malheur. » Il importe donc de saisir le mort dès son décès, pour lui enlever aussitôt toute envie de nuire. La fin venue, la cour prend un air de fête ; la case est tendue d'étoffes blanches ; sur une table, au milieu de la meilleure pièce, est placé le cadavre, revêtu de ses plus beaux habits ; il repose sur ces jolies lianes, à grappes de fleurettes roses, que les créoles appellent la *belle mexicaine* ou la *liane d'amour*. Tandis que les femmes poussent les lamentations d'usage, et déposent, au besoin, quelque *ouanga* au pied des arbres prochains, habités par les mystères, les hommes partent à la recherche de gallons de rhum ou courent à cheval aviser le voisinage de la « mortalité » survenue. C'est un inéluctable devoir que d'assister à la veillée des morts et les gens y accourent, d'aussi loin que les invitations peuvent atteindre. Assises autour du corps, les femmes chantent des cantiques, sous la direction d'un père-savane, qui les choisit

dans le recueil spécial, intitulé « Bouquet Funèbre ». Installés sous les tonnelles, les hommes fument, boivent, mangent et jouent ; les passants, attirés au bruit, peuvent entrer librement, sûrs d'être accueillis par des paroles de bienvenue : « *Mèci, mèci ! nous bien contents.* »

Les funérailles durent un ou deux jours, selon les circonstances ; les femmes sont enroutées, les hommes gris, et le mort est conduit au cimetière. Mais le corps seul est sous la terre, l'esprit erre inquiet autour de la case ; pour le décider à s'éloigner et à prendre sa destination dernière, il faut la cérémonie du « manger les morts ». Le neuvième jour, au tomber de la nuit, les gens de l'enterrement se réunissent encore une fois ; dans la chambre, toujours ornée de ses blanches tentures, des plats, préparés sans sel, ont été rangés sur la table ; jusqu'à minuit, la veillée se prolonge, au chant des cantiques. — Passé cette heure, dans la croyance des nègres, le mort est déjà venu, — le manger est « sans âme » ; alors, les assistants s'approchent de la table et mangent avec leurs doigts le repas funèbre. Pour plus de sûreté, chaque lundi, sans attendre la grande fête annuelle des Morts, la famille visi-

tera la tombe, apportant au défunt, sous forme de plats et de bougies, les apaisements définitifs.

S'il s'agit d'un individu élevé dans la hiérarchie Vaudoux et possédé par un loi quelconque, qui lui a imposé, sa vie durant, son culte et son caractère, les choses se passent de façon plus compliquée que pour le commun des mortels. Le jour même du décès, le mort étant placé debout, le papaloi accomplit les rites qui retirent le mystère du cadavre et l'introduisent en un canari soigneusement bouché. Le neuvième jour, après le « manger les morts », le canari est brisé et liberté rendue au loi. Il ne reste plus qu'à procéder à une dernière cérémonie de purification, en brûlant le *zain* du mort.

J'ai assisté à pareille affaire dans un hounfort de la Rivière Froide, sur l'habitation Louis jeune. Tard dans la nuit, le papaloi entama l'office du *boulé-zain*, s'adressant à sa congrégation :

*Hounsis moin yo !
Z'enfants moin yo !
Quand m' va mourir,
Assotò pas lé gangnien son.*

Mes hounsis ! mes enfants ! quand je mourrai, le grand tambour n'aura plus de son.



CIMETIÈRE SUR LA ROUTE DU GRAND-GOAVE A BAINET



TOMBEAU SOUS UN "MAPOU", DANS LA PLAINE DE LÉOGANE

Puis, après la récitation de *Pater* et d'*Ave*, se produisit une interminable cuisine de sorcière ; il s'agit de préparer la masse, qui, sous une forme symbolique, devrait représenter le zain, le mystère, l'esprit du mort ; successivement, du maïs moulu, des plantes aromatiques furent jetés dans deux chaudrons ; deux poulets noirs furent égorgés, leurs membres brisés, leurs plumes arrachées, leur sang soutiré ; les flammes s'élevaient des chaudrons ; les inévitables lignes furent tracées sur le sol. Cela dura fort longtemps et j'en avais assez vu ; il paraît, qu'au petit jour le symbole du zain, après avoir été solennellement présenté à tous les mystères du hounfort, est enterré devant la porte.

La Rivière Froide forme une gorge très étroite qui, contournant le Morne l'Hôpital, remonte jusqu'aux Montagnes Noires ; le sentier passe et repasse le lit du torrent, constamment perdu dans le feuillage des caféières. A la Croix-Imbert, où la rivière marque un coude brusque, un autre chemin gravit le morne Taillefer pour atteindre, vers Clémenceau et Chauffard ; les hauteurs du Fond-Ferrier ou redescendre, en lacets rapides, dans la vallée de la Rivière Momance. L'usine Monfleury est placée

à l'issue des mornes, pour recueillir au passage tous les cafés de cette vaste région.

Depuis l'Indépendance, le café reste la principale richesse du sol haïtien. Les premiers cafiéiers — on disait alors « cafiéiers » — furent introduits dans la partie de l'Ouest en 1726, par M. de Nolivos, alors lieutenant du roi à Léogane, qui les prit à la Martinique¹, au cours d'une relâche, et les planta dans son habitation. Il avait été précédé dans la partie du Nord par les Jésuites, qui, ayant reçu les cafiéiers de leurs confrères de la Martinique, en firent des plantations au Dondon, après avoir acclimaté les arbustes dans leur habitation du Terrier Rouge, au fond de la baie du Cap. A l'heure actuelle, Haïti produit une moyenne de 65 millions de livres de café, destinées à l'exportation². Sa culture aisée ne dérange guère la molle indolence des nègres. Les plants de la colonie subsistent encore : les arbres, devenus vieux et improductifs, ont été successivement

1. Le café fut introduit dans toutes nos Antilles par la Martinique, où l'enseigne de vaisseau Declieux avait apporté, en 1720, un pied, pris au Jardin du Roi.

2. Dans les dernières années de la période coloniale, la production cafiéière de Saint-Domingue était sensiblement égale à la production actuelle. Elle n'était que de 7 millions de livres en 1755. Elle tomba à une moyenne de 30 millions, dans les années qui suivirent l'Indépendance.

coupés pour faire place aux jeunes pousses ; celles-ci grandissent à l'ombre des forêts, créées par les nôtres, — mombins, sucrins et avocatiers. Des plantations nouvelles sont constamment entreprises. Afin d'attendre l'ombrage des grands arbres, on plante des bananiers à croissance rapide ; une fois leurs feuilles devenues assez larges, le café se substitue aux cultures de vivres ; au bout de trois années, l'arbuste commence à produire, mais la cinquième seule en marquera la pleine production. L'Haïtien entretient peu sa caféière et l'abandonne à la grâce de Dieu. De mois en mois, de janvier à mai, avec quelque retard dans les terrains de montagne, le caféier porte cinq floraisons successives. Après six mois, les floraisons réussies donnent une récolte de cerises rougissantes, alignées le long des branches. La cueillette peut durer cinq ou six mois, de juillet à la fin de l'année. C'est le moment du travail pour les gens des mornes ; ils pratiquent un léger sarclage au pied des arbustes, les dégagent des lianes envahissantes, et en détachent les grains mûrs ; si leur famille ne suffit pas à la besogne, ils forment un *coumbite* avec leurs voisins ou les gens de la plaine.

La récolte faite, il s'agit d'en réaliser le café.

L'habitant est-il pressé d'argent, il écrase à la hâte les cerises dans un pilon, lave les grains, puis les fait rapidement sécher au soleil ; c'est du *café tchioca*. S'il a plus de loisir, il le laisse *en coque*, l'étend plusieurs semaines sur la terre durcie de sa cour, puis le décortique au pilon ; c'est du *café habitant*. Ces deux sortes de café sont également recueillies par les spéculateurs en denrées et achetées par les exportateurs du port prochain, qui leur font subir une petite préparation, un triage sommaire, les mettent en sacs et les expédient au Havre. Le producteur vend selon ses besoins ; il sait que son café est une monnaie sûre et recherchée ; mieux vaut pour lui le tenir *encalogé* que de s'encombrer de gourdes dépréciées. Bien que fort simple, l'installation de nos planteurs était déjà plus perfectionnée ; outre le glacis et les magasins, elle comportait trois moulins successifs pour déceriser, détacher les parchemins et « vanner » les grains de café.

Au reste, le traitement primitif, actuellement employé par les habitants, contribuerait à détériorer les cafés : ils sèchent mal, la fermentation des cerises abîme les grains ; un séjour prolongé dans les mornes humides les blanchit, leur fait perdre leur arôme et leur valeur ; les

brisures sont nombreuses. Pour parer à de tels inconvénients, des usines centrales ont été fondées dans la plupart des pays producteurs : jusqu'ici, ce genre d'industrie n'a pu prendre pied en Haïti que sur les côtes de la presque île méridionale, de Port-au-Prince à Jérémie. Il n'en existe pas dans le nord de l'île. Depuis 1878, plusieurs usines ont été installées au débouché des vallées principales ; elles se rattachent presque toutes à un double système, l'un appartenant à un Allemand, M. Simmonds, qui habite Paris, l'autre à la raison sociale Monfleury frères.

M. Monfleury père, venu de la Martinique, fonda, en 1883, l'usine de Carrefour. Ses trois fils, en association avec un Parisien, M. Bertin, qui a épousé une jeune fille créole et passe ici la moitié de l'année, exploitent maintenant l'usine agrandie, plus celle de Fauché, près du Grand-Goave, et celle de la Petite-Rivière de Nippes. Tout un village s'est créé autour de l'usine ; les 50 ouvriers, les 150 trieuses y ont groupé leurs cases ; quelques revendeuses ont ouvert boutique. Chaque jour, pendant la saison, les habitants descendent des mornes, surtout les vendredis et samedis, jours de marché à Port-au-Prince. Quelques-uns vien-

nent spontanément, d'autres attirés par les conseils de chefs de section ou de cultivateurs, amis de l'usine. Il est entendu qu'ils ne recevront aucune avance. L'expérience prouve que le nègre redoute tout contact avec son créancier et l'argent avancé ne servirait qu'à l'écarter de ses prêteurs.

Par contre, on leur paye comptant les cafés apportés dans les sacs-paille de leurs ânes ; ces cafés sont mesurés au baril, ou fraction de baril, de 18 litres ; les cerises, les cafés en coque, susceptibles d'une préparation complète, obtiennent un prix meilleur ; les cafés-habitant, destinés à subir une simple amélioration, sont payés moins cher. Les gens des mornes semblent s'accoutumer peu à peu à apporter leurs cafés en cerises, au lendemain même de la cueillette. En 1896, l'usine de Carrefour n'en achetait que 2.000 barils ; il en venait 8.000 en 1900, 12.000 en 1903.

A peine acheté, le café est directement versé, des barils, dans les machines à déceriser, qui en ôtent l'écorce ; il retombe ensuite aux bacs de fermentation, y séjourne vingt - quatre heures, et un lavage à grande eau achève de faire disparaître la pulpe décomposée. Ainsi est obtenu le *café en parchemin*, dont les deux

grains se trouvent séparés, mais restent enveloppés d'une pellicule légère. Transportés dans des wagonnets, les cafés sont alors exposés sur l'un des trente glacis cimentés de l'usine et y sèchent au soleil pendant plusieurs jours ; le soir, ou bien en cas de pluie, on prend soin de les rassembler sous des prélarats. Complètement séchés, les cafés aboutissent à la salle de préparation ; ils y sont mécaniquement décortiqués ; leurs parchemins sont emportés par les ventilateurs ; enfin, ils sont polis à la machine, puis divisés au tamis, selon la dimension de leurs grains. Après que les trieuses, accroupies sur le plancher, ont retiré à la main les fèves avariées, la préparation complète est terminée ; le café, ainsi *gragé*, est prêt pour l'exportation, et n'a plus qu'à être mis dans des sacs, contenant 90 kilogrammes environ ¹.

Le café en coque subit à peu près les mêmes opérations que le café en cerise, sauf qu'il est soumis à un séchage préliminaire ; mais il n'est plus possible de le polir ; il reste moins bien présenté que le café *gragé* et sa couleur est moins flatteuse. Le café-habitant, directement

1. Les sacs, dont on se sert en Haïti, sont importés d'Angleterre.

porté sur les glacis, passe ensuite au diviseur et aux trieuses. Enfin, les déchets de tous ces cafés donnent le *café-triage*, le café à bon marché, que les épiceries de France vendent en poudre. Il va sans dire que ces diverses espèces obtiennent, sur le marché, des prix différents. A l'heure actuelle, au Havre, le café gragé vaut environ 70 francs le quintal ; le café en coque, 58 francs ; le café-habitant, 56 ; le triage, 46.

Rien n'est plus joli en Haïti que les régions caféières ; c'est l'âpreté des hautes montagnes et la verdure de la grande forêt ; les sentiers se ramifient sous les arbustes, que les premiers mois de l'année recouvrent de fleurs blanches ; de temps à autre, une clairière, où l'habitant a nivelé sa cour et construit ses cases. Sur certains points du pays, notamment dans la presqu'île du Sud, il s'est constitué de grands domaines caféiers de 100 carreaux¹ et même davantage ; ce sont de véritables exploitations, munies de glacis et de moulins, où la culture est répartie entre un certain nombre de métayers, « de moitié ». Tel n'est point le cas dans la Rivière Froide, où l'on ne connaît que petits

1. On calcule que chaque carreau de terre porte environ 10.000 arbustes.

propriétaires, dont le bien ne dépasse guère une dizaine de carreaux; bon nombre sont fermiers pour le compte des gens de Port-au-Prince.

Tout en haut de la Rivière Froide, vers les Montagnes Noires, résident cependant quelques cultivateurs plus aisés. L'habitation Bourdon se trouve à la limite des pâturages; elle est composée de plusieurs petites caféières, étagées les unes au-dessus des autres, entremêlées de cultures de légumes, où les choux, les haricots, les petits pois, que l'on nomme ici « pois-France » poussent au milieu des herbes.

Bourdon¹ date du temps des blancs et conserve encore les restes de l'ancienne « manufacture à café » : un terre-plein creusé dans la montagne pour y établir les glacis, des murs de soutènement, un plan incliné qui donnait issue vers les crêtes, une vaste citerne, aux parois de laquelle s'attachent les feuilles veloutées des « tabacs-marrons », quelques ruines de constructions, où poussent des bananiers, des caféiers, des mirlitons et des malangas. Au

1. M. Bourdon avait été président du Conseil supérieur de Port-au-Prince. Lors du règlement des indemnités de Saint-Domingue, l'habitation reçut 61.575 francs. Les indemnités furent fixées au dixième de la valeur admise de la propriété.

devant s'étendait une allée de châtaigniers : quelques-uns, une demi-douzaine, vivent encore malgré leur grand âge, et produisent même des châtaignes ; les autres sont morts ; le sol est parsemé tout alentour de gros troncs achevant de pourrir.

Au bout de l'allée des châtaigniers, le principal cultivateur de Bourdon, M. Romulus Bienvenu, a établi ses cases ; il y vit au milieu d'une descendance nombreuse, qui essaime sur les pentes voisines : l'une de ses filles, Mme Mouguet, a accouché, par trois fois, d'une paire de jumeaux. On nous présente les aînés, Pierre et Joseph, de jeunes enfants vêtus d'une courte chemise, avec des amulettes au cou et en sautoir. Chez les nègres, la venue de *marassas*, de jumeaux, n'est pas petite affaire. La famille en tire honneur, comme d'une marque de force et de virilité ; elle a soin de joindre le culte de ses *marassas* à celui de ses ancêtres et se considère volontiers comme une famille privilégiée. Il s'établit autour des *marassas* une hiérarchie familiale. Les croyances africaines veulent que, des deux jumeaux, le second né soit le supérieur de l'autre, l'enfant qui vient au monde après eux, le *dossou*, est le supérieur des *marassas*, l'enfant né immédiatement avant eux,

le *dossa*, est le supérieur de tous. De cette gradation de supériorité entre enfants, ne peuvent que dériver des haines ; le privilège accordé à la famille peut exciter contre elle des esprits jaloux. Il faut concilier ces haines, désarmer ces jalousies. De là est venue l'institution du *manger-marassas*, pratiquée par les familles intéressées. Dans la cérémonie, le papaloi voisin doit intervenir ; il apporte les plats, la « gamelle-marassas », et prépare les divers mets. La scène se passe dans la cour ; toute l'habitation se groupe autour des deux jumeaux ; l'officiant leur présente la nourriture en disant : « *Marassas, vini oué ça n'apparé baous!* Jumeaux, venez voir ce que nous vous avons préparé ! » ; et les convives, assis par terre, se mettent à manger avec leurs doigts.

De Bourdon, par les habitations Brantôme et Grenier-le-Haut, la descente de la ravine est fort raide ; à mi-côte apparaissent, sur la gauche, l'habitation Blanchet et la chapelle Fessart ; de l'autre côté de la Rivière Bertrand, qui prend plus bas le nom de Rivière Froide, se trouvent les habitations Thomassin et Grenier. Toute la vallée est un amoncellement de verdure ; les caféières recouvrent les pentes ; les clochettes lie de vin, des « belles de nuit »

fleurissent les sentiers. Le général Cyrille Paul est propriétaire de toute la vallée, de Bourdon à Thomassin.

Dans les mornes, la grande propriété est beaucoup plus rare que dans le pays bas. On a vu, qu'en plaine, les concessions faites sous le gouvernement de Pétion avaient souvent maintenu les habitations primitives ; en haut, la terre s'est morcelée et la meilleure part, exempte de toute appropriation, appartient nominalement au domaine de l'État. Surgit-il, au fond des mornes, un homme plus actif et plus travailleur que les autres, il arrondit promptement son petit bien et s'élève aux honneurs administratifs ; pendant de longues années, commandant sa propre section, il en profite pour envahir les terres domaniales. Le voilà devenu puissant et riche : toutes les filles du voisinage le recherchent ; le mariage n'est point nécessaire ; il lui suffira d'acheter en ville un beau papier enjolivé de fleurs et d'oiseaux et d'écrire successivement aux pères des jeunes personnes choisies une « lettre de demande » ; la lettre vaudra contrat et, dédaigneux des cérémonies nuptiales, le ménage se constituera séance tenante. La multiplicité des femmes, conséquence de semblables mœurs, procure d'utiles alliances avec les autres cultivateurs ;

la descendance s'accroît démesurément ; et, si l'homme atteint un grand âge, il est devenu le maître incontesté de toute une vallée, peuplée de ses femmes, de ses enfants et de ses proches. Tel est le cas du général Cyrille Paul, le seigneur de la section de l'Étang-de-Jonc, dans la haute vallée de la Rivière Froide.

Ses cases, recouvertes en paille de vétiver, sont dispersées dans la caféière, des lianes de giraumonts et de grenadilles grimpent aux branches des caïmitiers, les maïs jaunissent aux troncs des palmistes ; cochons et poulets s'ébatent dans la cour. Dans un coin, sèchent les graines noires du ricin, le *palma Christi* des créoles. Au beau milieu, l'un des fils de la maison, M. Mentor, écrase, dans un pilon de bois, les cerises de café fraîchement cueillies ; tout autour de lui s'amoncellent, en tas plus ou moins desséchés, les grains qui, les jours passés, ont déjà subi pareille opération. Cyrille Paul travaille à la cueillette dans sa caféière ; il apparaît, à travers les branches, portant sur l'épaule une *macoute*, remplie de cerises : un vieux nègre, les cheveux et la barbiche blancs. Son hospitalité est exubérante : « *Mettez-vous, chè* », — et il réunit tout son monde : « *Fais vite grillé ti café pou moin* », ordonne-t-il à

M. Mentor. Une petite fille passe sur le sentier, un collier de verroterie au cou, des bouteilles de lait sur la tête. « *Adieu pitite ché toute moïn.* » Il l'arrête et lui en achète. Voici qu'un autre fils, M. Fénelon, émerge des caféiers, tenant son petit enfant dans ses bras; un fort garçon tout nu, recouvert d'amulettes et de médailles, avec un collier contre le *mal d'yòck*, le mauvais œil, et une corne de girau-mont desséchée, pour lui faciliter la dentition. Peu à peu la famille a envahi la cour. Le général a besoin de quelque réflexion pour se remémorer exactement le nombre des siens. « *Espéré; faut temps calquioulé. Huit avec Madam' qui là; quat dèrhò; gnoune Grégnié: treize en tout. Pitites-pitites en pile. Passé cinquante... grand' famille!* — Attendez, il faut le temps de calculer. Huit avec Madame qui est là; quatre au dehors; un à Grenier: treize en tout. Petits-enfants en masse: plus de cinquante... Grande famille! »

La confection du café est une longue affaire; M. Mentor prend, sur le sol de la cour, le café le plus sec; il le secoue sur un *laïo*, un plateau en vannerie, pour en écarter les écorces et les parchemins; les grains, une fois grillés, sont écrasés dans le pilon de bois, et la



A JACMEL : TRIEUSES DE CAFÉ



UNE RUE DES CAYES

poudre placée au fond d'un petit sac, appelé *grèpe*, dont l'orifice est maintenu ouvert par deux branchettes transversales. L'eau chaude, sucrée avec du sirop, y passe et repasse plusieurs fois et il en sort un café excellent, qu'il a fallu près d'une heure pour conduire à point.

Après la guerre de Sept ans, le gouvernement français s'étant décidé à mettre la colonie en meilleures conditions de défense, il fut jugé nécessaire de créer une voie directe entre Port-au-Prince et Jacmel, dont le port sur la mer des Antilles assurait mieux les communications de l'île avec les îles du Vent et son ravitaillement éventuel par les Hollandais de Curaçao. Jusque-là, le chemin ordinaire allait chercher, douze lieues plus à l'est, un passage très abaissé entre la vallée du Grand-Goave et la vallée de Jacmel ; on se résolut donc à tracer une route au travers des montagnes. Les travaux furent lents. Au moment de la Révolution, la route projetée passait de la Rivière Froide dans la Rivière Momance, et s'arrêtait au confluent de la Rivière du Fourcq. Quand, exaspérés par l'abolition de l'esclavage, les grands planteurs appelèrent les Anglais de la Jamaïque, qui débarquèrent à Port-au-Prince, les deux

commissaires de la Convention, Sonthonax et Polvérel, durent s'enfuir par cette route, accompagnés d'une escorte nègre et de 200 mules chargées d'objets précieux. Ils y passèrent le 5 juin 1794 et parvinrent à gagner Jacmel, d'où ils s'embarquèrent pour la France. Ils n'avaient plus rien à faire dans la colonie. Le Sud était au mulâtre Rigaud, le Nord à Toussaint Louverture; conduits par les colons, les Anglais s'installaient sur les côtes. Cependant, le souvenir de Sonthonax et de Polvérel reste indissolublement attaché aux mornes témoins de leur fuite. Les traditions populaires prétendent que l'argent, dont ils étaient porteurs, serait tombé dans une ravine et y demeurerait encore; cette légende d'un trésor caché, si plaisante aux imaginations nègres, suffit à maintenir au chemin et à la montagne le nom des Agents Commissaires.

La montée du Morne des Commissaires est rude et longue; le Fond-Ferrier se creuse très profondément, déjà noyé d'ombre par l'heure tardive du jour. Nous étions partis l'après-midi de Port-au-Prince, pour atteindre, en quatre heures de voyage, l'habitation Laval. Le maître de la chapelle, M. Etienne, est un petit propriétaire de cinq carreaux de terre; il

habite une grande case au milieu de sa caféière ; sa cour est entourée de bananiers, de palmistes et de chadecquiers¹. Nous trouvâmes la maison sens dessus dessous ; un enterrement venait d'avoir lieu sur l'habitation, et les hommes n'étaient pas encore revenus. Impossible de mettre la main sur des bougies de cire brune ou sur une lampe à huile de ricin. Une toute jeune fille du voisinage, Mlle Cerise Exumé, se chargea d'éclairer notre dîner, en tenant allumé un morceau de bois-pin ; de son pied nu, elle éteignait les brindilles ardentes qui tombaient à terre ; un éclat intermittent illuminait les murs de la chambre, tapissés d'images de piété et de feuilles de journaux illustrés français. M. Etienne finit par arriver, accompagné de son fils M. Larmatine, de son cousin, M. Murat et de quelques voisins ; tous étaient également pris de tafia. Ils se répandirent en manifestations de joie, en protestations de bienvenue ; ils voulurent, en l'honneur des nouveaux venus, reprendre « la bamboche », qu'ils venaient à peine d'achever en l'honneur du mort.

Le son du lambis convoque à la danse les

1. *Chadecquier* ou *oranger de la Barbade*. Ce nom lui vient de celui qui l'introduisit de la Barbade à la Martinique ; il donne un fruit assez semblable à l'orange, mais aussi gros qu'une pamplemousse. — (P. Labat).

gens du morne. La lune s'est levée ; la cour est tout éclairée et les feuilles de bananiers y projettent de larges ombres. Un jeune homme de l'habitation, M. Rouleau Petit-Compère Jean-Baptiste, est le premier arrivé, avec deux tambours Pétro. Peu à peu, chaque sentier amène son contingent de danseurs. Une cinquantaine de personnes se trouvent réunies ; les tambours se mettent à battre ; les chants et les danses commencent. Soudain, apparaît une robuste négresse, flanquée de deux individus portant le képi de la police rurale ; c'est la femme du commandant Myrtil, le chef de la section. En l'absence de son mari, parti au rapport à Port-au-Prince, elle s'est chargée de maintenir l'ordre dans la circonscription et n'entend point que l'on y danse, sans son consentement, aux jours interdits par le Code rural. Du geste elle arrête les tambours, invective les danseurs et reproche sévèrement au maître de chapelle d'avoir fait résonner le lambis, mode de convocation Vaudoux, alors qu'il est chargé par ses fonctions de la cloche chrétienne. Les gens regimbent et veulent danser ; le chef de district intervient pour discuter l'autorité de la femme du chef de section. Pendant une bonne heure, l'on crie, l'on s'agite. Finalement, Mme Myrtil

à gain de cause et, sur un dernier coup de tafia, chacun se décide à rentrer chez soi.

Encore sept heures de route jusqu'à Jacmel. Il faut lentement monter, le long d'une crête étroite, qui sépare le Fond-Ferrier de la profonde vallée de la Rivière du Fourcq. Le Bois-Malanga couronne la crête ; l'eau y est abondante ; l'humidité a créé, sur ce point favorisé de la montagne, un merveilleux enchevêtrement de fougères et de lianes. Au travers de la végétation, apparaissent, par delà les mornes inférieurs, toute la baie de Port-au-Prince et les accidents de la côte vers le Petit-Goave et Miragoane ; de l'autre côté, la mer du Sud, avec la baie et la ville de Jacmel. Le Morne la Selle, que nous avons contourné, se présente maintenant comme un pic isolé, dont la majestueuse pyramide attire les nuages, à mesure que monte le soleil ; de ses pentes ravinées coulent les torrents, qui s'unissent, à travers le Fond-Melon, pour former la Rivière Gosseline. Descente rapide par les habitations Jérôme, Fortin, Montigny, puis par les lacets du morne Monte-au-Ciel. Nous sommes à la source de la Rivière Marbial, à trois heures de Jacmel. Peu à peu, la vallée s'élargit ; les bords de la Gosseline deviennent plus monotones ; de beaux

arbres, de grandes maisons en bois, des cultures de café, de coton, de maïs et de petit mil ; la rivière se répand en un lit démesuré ; les bayaondes de la plaine commencent à apparaître ; les dattes aux fleurs jaunes se multiplient dans les galets. Le Morne Cap Rouge et le Morne de la Voûte séparent la basse vallée de la mer, d'une part, et de la Grande Rivière de Jacmel, de l'autre. Aux portes mêmes de Jacmel, la Gosseline se jette dans la Grande Rivière, et nous entrons en ville par le portail de la Gosseline.

Bien que les boucaniers français y aient pris pied dès 1680, Jacmel¹ ne devint jamais

1. Moreau de Saint-Méry fait une triste description de la ville de Jacmel pendant la période coloniale. Bien qu'elle fût chef-lieu de quartier, elle restait un séjour humide et malsain, ne comptant pas plus de 63 maisons.

Chaque année, son port était fréquenté par une vingtaine de navires, allant des Cayes à Bordeaux, parfois au Havre ou à Marseille. Habitants et fonctionnaires y vivaient péniblement.

« On se rapproche sans s'unir, on se quitte sans désirer de se revoir, on mange sans gaieté ; le bruit d'un cornet et les fureurs du jeu remplacent tous les épanchements de l'amitié. » (Moreau de Saint-Méry.)

Le quartier de Jacmel avait été formé des trois paroisses de Bainet, Jacmel et les Cayes-Jacmel. Il fut mis en valeur par la Compagnie de Saint-Domingue, dont le centre était à Saint-Louis du Sud, et qui en eut la concession de 1698 à 1720. La Compagnie chercha à y développer la culture de l'indigo, qui, dès le milieu du dix-huitième siècle, était remplacée par celle du café. Au moment de la Révolution, la population

une agglomération bien importante. Elle n'a pas aujourd'hui plus de 10.000 habitants ; détruite, en 1896, par un incendie, elle se relève à peine de ses ruines ; au-devant, s'arrondissent une petite baie et une plage bordée de cocotiers. La vieille ville, avec l'église, le marché, la place d'Armes, l'Hôtel de l'Arrondissement, occupe un ressaut de terrain ; en bas, se trouvent l'unique rue du Bord de Mer et le portail de Léogane.

Le port, où un petit wharf sert au chargement des chalands, est le débouché des cafés, venus des diverses vallées, se ramifiant en éventail derrière la ville ; il en reçoit également, par goëlettes, des places voisines de Bainet et du Sale-Trou, qui ne sont point ouvertes au commerce extérieur ; Jacmel est, pour cette denrée, le troisième port de la République ; il commence, en outre, à exporter du coton et même un peu de maïs, à destination de Curaçao.

A côté de quelques négociants allemands et syriens, le grand maître du commerce de

blanche du quartier ne dépassait pas 1.338 individus. La partie orientale, vers le Sale-Trou et les Anses-à-Pitre, en était à peu près inhabitée, se trouvant exposée aux incursions des nègres marrons, des « créoles des bois », tant français qu'espagnols, qui trouvaient dans les grandes montagnes, prolongeant le Morne la Selle, un refuge traditionnel.

Jacmel est un de nos compatriotes, venu d'Agen, M. Vital. Il fait, à lui seul, plus de la moitié des affaires du port, et ses halles occupent une bonne partie du Bord de Mer. Je ne connais pas, en Haïti, magasins mieux installés, ni Français qui nous fasse plus d'honneur. En dehors de M. Vital et de ses fils, notre colonie se compose du directeur de la succursale de la Banque Nationale, M. Desrue, d'un médecin Martiniquais, M. Castéra, de quelques gens de nos îles, et d'un Corse, qui fabrique, sur une habitation voisine, du sucre et du tafia. Il faut y ajouter l'élément religieux, le curé et ses trois vicaires, six Frères de Ploërmel, dont l'école, ouverte en 1867, compte 300 élèves et autant de sœurs de Saint-Joseph de Cluny. L'école des filles est moins fréquentée; les petites négresses sont coquettes; elles ne consentent à venir en ville que bien vêtues et bien chaussées, et le malheur des temps ne permet plus à leurs parents de pareilles dépenses.

La vie de Jacmel est douce et provinciale. La ville reste à l'écart des intrigues politiques du Nord et des agitations de la capitale. Le café est la seule affaire. Le commerce prospère, sous les auspices du commandant de l'arron-



BAINET ; VUE PRISE DE LA ROUTE DE JACMEL



BAINET ; VUE PRISE DE LA BAIE

dissement, le général Berrouet, un mulâtre clair, dont chacun paraît se louer... Au reste, la région de Jacmel est délicieuse : un immense amphithéâtre de mornes, creusé de vallées verdoyantes. Du haut de la montagne, qui domine la ville sur la route de Bainet, se dégage la meilleure vue du pays : la petite baie arrondie, formée par la mer bleue, et la succession de falaises grises, descendant du Morne la Selle vers Marigot et le Sale-Trou.

Le chemin des Commissaires est trop accidenté pour servir aux communications habituelles entre Port-au-Prince et Jacmel ; on remonte d'ordinaire la Grande Rivière de Jacmel, pour passer dans la plaine de Léogane par le Morne Cal et le Gros-Morne. La distance est un peu plus longue, mais il y a moins à monter et les sentiers sont plus faciles. La route est si fréquentée que plusieurs habitants aisés ont pris coutume d'accueillir les voyageurs. Selon l'heure choisie pour le départ, on sait d'avance si l'on ira coucher chez M. Saintilien, dans la Grande Rivière, ou si l'on poussera jusqu'au Morne Cal, pour y être reçu par le maître de la chapelle Saint-Antoine du Fond-d'Oie, M. Blanc Cyrille, avec ses quatre filles, Mlles Salomé, Séréna, Marianne et Rosianne ; plus

loin encore, au delà du Gros-Morne, il y a, sur l'habitation Deslandes¹, la grande maison en bois, à toiture de tôle, de M. Canusse Désir. Après quoi, c'est la traversée de la plaine de Léogane, l'habitation Sercey, où se retouve intact un bassin de distribution qui servait aux irrigations de la colonie², le passage de la Rivière Momance, les villages de Momance et de Gressier, et, après vingt lieues de chemin, le retour à Port-au-Prince.

1. M. Deslandes, qui fut major pour le roi de Léogane, établit sur son habitation, en 1680, la première sucrerie de la partie française de Saint-Domingue.

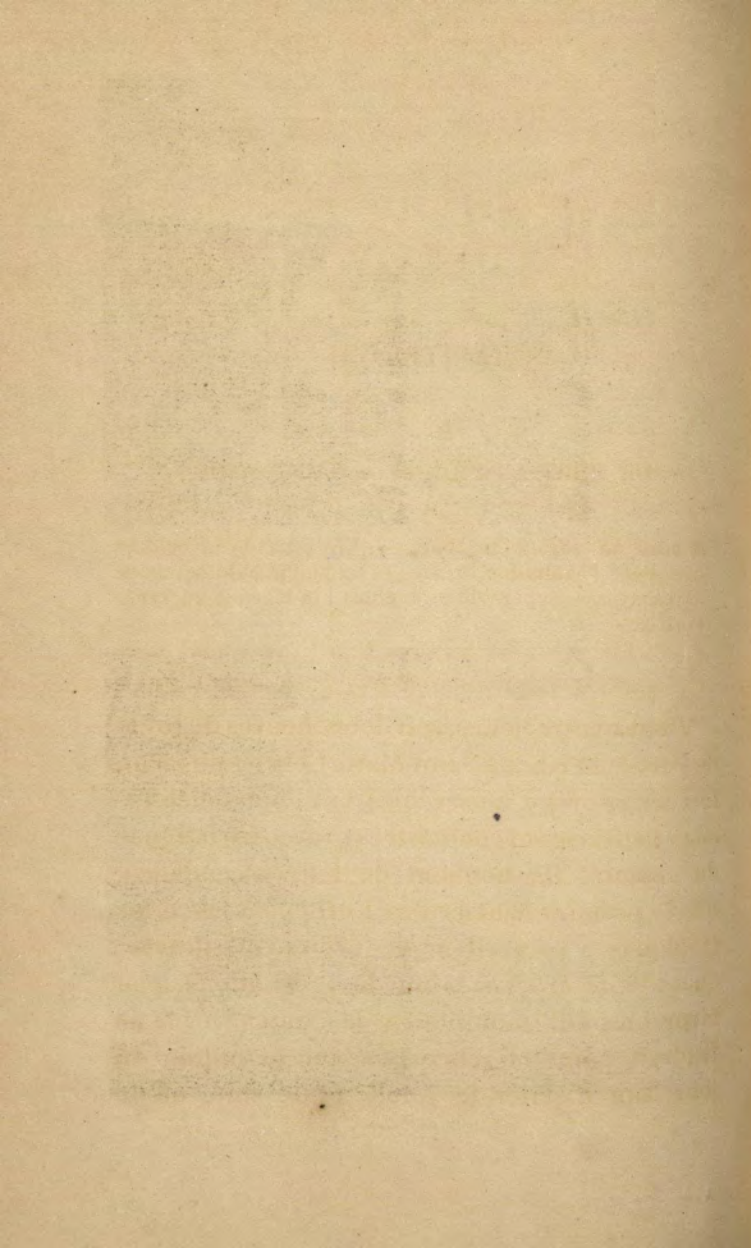
2. La distribution des eaux de la Grande Rivière de Léogane était effectuée, dès 1737, entre 27 habitations. Au moment de la Révolution, une distribution nouvelle et plus étendue avait été mise à l'étude.



LES CAYES - JACMEL



SALE-TROU



CHAPITRE VII

DE PORT-AU-PRINCE A SAINT-MARC

Comment on voyage en Haïti. — Vestiges de la colonie française : l'habitation Prince. — La plaine et le bourg de l'Arcahaye. — Superstitions créoles : la légende du Trou-Forban.

Vingt-quatre lieues, soit douze heures de route de Port-au-Prince à Saint-Marc. Cela paraît ici un fort long voyage. Les créoles ont l'indolence facile et envisagent comme très graves les fatigues du chemin. Ils tiennent de leur ascendance, que le premier contact des Européens avec les tropiques a naturellement surprise et effrayée, quantité de croyances ou de préventions, peu favorables à la mobilité. A les entendre, il ne faudrait point marcher pendant le milieu du jour, afin d'éviter le soleil, ni le soir, où le

serein peut causer des refroidissements dangereux ; surtout ne pas s'exposer à la pluie, qui tombe en Haïti les trois quarts de l'année ; s'abstenir de fruits rafraîchissants et ne boire que de l'eau coupée de rhum ; le tout afin d'éviter une « mauvaise fièvre ». Telle est, du moins, l'exigence de la plaine. Dans les mornes, grâce à l'altitude, liberté plus grande est laissée ; les créoles affirment volontiers que l'on y jouit d'un « climat d'Europe » et que l'eau même y est « glacée ». Mais ils redoutent également le chaud et le froid, qui sont représentés, dans ces pays, par un faible écart de température. Un fait d'atavisme identique a rendu ces exagérations communes dans toutes les vieilles colonies. Il est heureux que les nouveaux établissements d'Asie et d'Afrique en restent indemnes.

En Haïti, il faut voyager à cheval, car les abords des villes sont seuls praticables aux voitures. Les campagnes sont bien traversées de larges routes, qui furent naguère entretenues ; les vieilles gens se rappellent que, du temps de l'empereur Soulouque, c'est-à-dire vers le milieu du dernier siècle on pouvait se rendre, en chaise de poste, d'une extrémité à l'autre du pays, en empruntant les anciens

chemins de la colonie, qui se maintenaient encore. Aujourd'hui, il ne serait plus possible de tenter pareille aventure ; les routes sont devenues des pistes incertaines, transformées en fondrières par les pluies ; en cas de nécessité, les chefs des sections intéressées font appel aux habitants voisins, réquisitionnent leurs cabrouets et leurs bêtes de charge, pour procéder à une réparation rapide, avec des troncs d'arbre, des branchages, voire des résidus de cannes à sucre. Le Code rural prescrit, en effet, que tout chemin, classé comme « route publique » c'est-à-dire unissant deux arrondissements, soit entretenu par les prestations des gens de la section voisine, obligés, en cas de besoin, d'y travailler à tour de rôle, pendant les quatre premiers jours de la semaine.

Les chevaux haïtiens sont les rejetons des chevaux andalous, introduits par les premiers colons espagnols dans l'île de Saint-Domingue. Sous le régime français, la race fut modifiée par des croisements avec des chevaux importés de l'Amérique du Nord. Depuis lors, elle a dégénéré, faute de soins, et perdu sa taille primitive. Bien que petits et ramassés, ces chevaux sont excellents pour la besogne qu'on leur demande. Ils parcourent la plaine d'un

amble rapide et escaladent facilement les mor-
nes ; on peut compter avec eux sur un train
soutenu de 8 à 10 kilomètres à l'heure, et sur
une marche moyenne de 50 kilomètres par
jour. Il n'y a plus en Haïti d'élevage régulier ;
les chevaux y naissent et grandissent à la grâce
de Dieu ; on dit que les meilleurs proviennent
des savanes de l'Artibonite ou des escarpe-
ments des Côtes-de-Fer, situés sur la côte
méridionale de l'île entre Bainet et Aquin.

Accompagné d'un domestique, j'ai voyagé
jusqu'ici avec trois chevaux de cette double
origine ; et, malgré mon poids fort lourd, ils ont
toujours bien supporté la route. Il est, d'ailleurs,
inutile de se surcharger outre mesure. On
trouve partout l'hospitalité la plus empressée ;
dans les bourgs, chez les curés, qui sont tous
nos compatriotes, chez les autorités ou les prin-
cipaux de l'endroit ; dans les campagnes, chez
des cultivateurs aisés, surtout chez les sacris-
tains des chapelles. Il suffit donc d'emporter
avec soi quelques objets de toilette, un peu de
vin et de conserves, qui rentrent dans les « va-
lises » en cuir ou en toile vulgaire, dite *qual'-
fils*, pendues aux deux côtés de la selle. Pour
les courses plus longues, il faudrait emmener,
comme bête de charge, une mule, dont les

« sacs-paille » contiendraient un plus sérieux bagage. En cas d'accident, l'obligeance haïtienne vous tirera promptement d'affaire ; vos hôtes sont toujours disposés à vous procurer cheval ou mule, qui reviendront ensuite chez leur propriétaire, à la première occasion ou même par les soins du courrier postal.

Sur l'habitation Drouillard, à 5 kilomètres de Port-au-Prince, la route du Nord se détache, vers la gauche, du grand chemin traversant toute la plaine du Cul-de-Sac. Elle franchit la Grande Rivière au milieu des cultures, qui se sont développées sur les deux rives, dans les habitations Duvivier et Sibert. Aux temps héroïques, où le pouvoir établi ne s'effondrait pas de lui-même, au moindre souffle de révolution, l'intervention des bandes du Nord a souvent fait de ces habitations, situées sur le grand chemin des guerres civiles, le champ de bataille, où se réglait le sort de la capitale et l'attribution du gouvernement. En 1806, Dessalines fut assassiné au Pont-Rouge, aux portes mêmes de la ville. En 1807 et 1812, Christophe se rencontra à Sibert avec les troupes de Pétion. En 1859, Geffrard s'établit à Drouillard, pour renverser l'empire de Soulouque et s'élever lui-même à la présidence.

Plus loin, au pied des mornes, fermant la baie de Port-au-Prince, la rareté des eaux a recouvert la plaine d'un taillis peu élevé de bayonnes, d'où pointent les cierges et les raquettes des cactus. Un marécage desséché par la saison, la saline Lerebours, précédé de quelques îlots de palétuviers, marque une forte avancée de la mer; puis quelques flaques d'eau, où flottent des dépôts verdâtres, méritent, par leur odeur sulfureuse, leur nom de Sources-Puantes; les cases ont disparu, excepté sur une petite bande utilisable pour la culture des bananiers et du petit mil, l'habitation Lafiteau. Le long du chemin, des bœufs et des chèvres, entravés par une large barre de bois fixée au cou, errent à leur gré, à la recherche d'une herbe rare. Une maison de pêcheurs, quelques barques amarrées au rivage, un bouquet de cocotiers et l'ombre d'une source, la source Matelas, marquent le commencement de la plaine de l'Arcahaye.

La plaine de l'Arcahaye est formée par un écartement des mornes, s'éloignant de la mer sur la longueur d'une vingtaine de kilomètres; ce sont les mornes des Délices, puis la chaîne des Matheux, qui va jusqu'à Saint-Marc; montagnes boisées, entrecoupées de ravines rapides et garnies, au sommet, d'une ligne de

pitchpins. Elles offrirent aux blancs un refuge efficace pendant les massacres de la Révolution. L'une des premières habitations, à l'entrée de la plaine, porte le nom de Prince. C'est assurément l'une des constructions coloniales les mieux conservées du pays : deux bâtiments en maçonnerie, recouverts de tuiles, demeurent à peu près intacts ; à travers l'éventrement d'un mur apparaît la grande roue noire du moulin ; l'aqueduc, à arcades, aux pierres recouvertes de mousse, se prolonge, pendant plusieurs centaines de mètres, pour disparaître sous les bananiers. La propriété appartenait jadis au prince de Rohan-Montbazou¹ ; elle a gardé, sinon son nom, du moins son titre. Elle est maintenant tombée aux mains d'un de nos compatriotes martiniquais, M. Anatole Marthonne, un des plus riches propriétaires de ce pays. De ce côté, d'ailleurs, les traces du passé sont nombreuses ; ruines de maisons ou de moulins, conduites d'eau en briques ou aqueducs de pierre, souvent en bon état de

1. Le Prince de Rohan fut gouverneur de Saint-Domingue de 1766 à 1770. Ayant eu maille à partir avec les membres du Conseil Supérieur de Port-au-Prince, il les fit enlever, le 7 mars 1769, du lieu même de leurs séances et conduire à bord des bâtiments qui les transportèrent en France.

conservation, se multiplient, le long de la route, sur les habitations Garesché¹, Deschappelles, Dubuisson, l'Évêque, Imbert, Poy-la-Générale, Poy-la-Ravine, où se trouve le bourg même de l'Arcahaye. Plus heureux que le Cul-de-Sac, dont la rupture du Bassin général a desséché une bonne moitié, la plaine de l'Arcahaye garde à peu près intact le système des irrigations françaises. Il en est de même à Léogane; et ces deux plaines qui se font vis-à-vis, des deux côtés de la baie de Port-au-Prince, conservent ainsi une bonne part de leur splendeur ancienne. Toutefois, à une différence près : avec le sucre et l'indigo, les plaines constituaient naguère la richesse de la colonie, tandis qu'elles ne donnent plus que les vivres pour la consommation locale. Et les mornes, moins appréciés jadis, fournissent toujours le café, devenu le principal article de l'exportation haïtienne.

En arrivant au quartier de Cabaret, un peu au delà de Prince, j'ai rencontré le curé de l'Arcahaye, le P. Primet, un de nos compatriotes, originaire de Saint-Étienne, fait assez

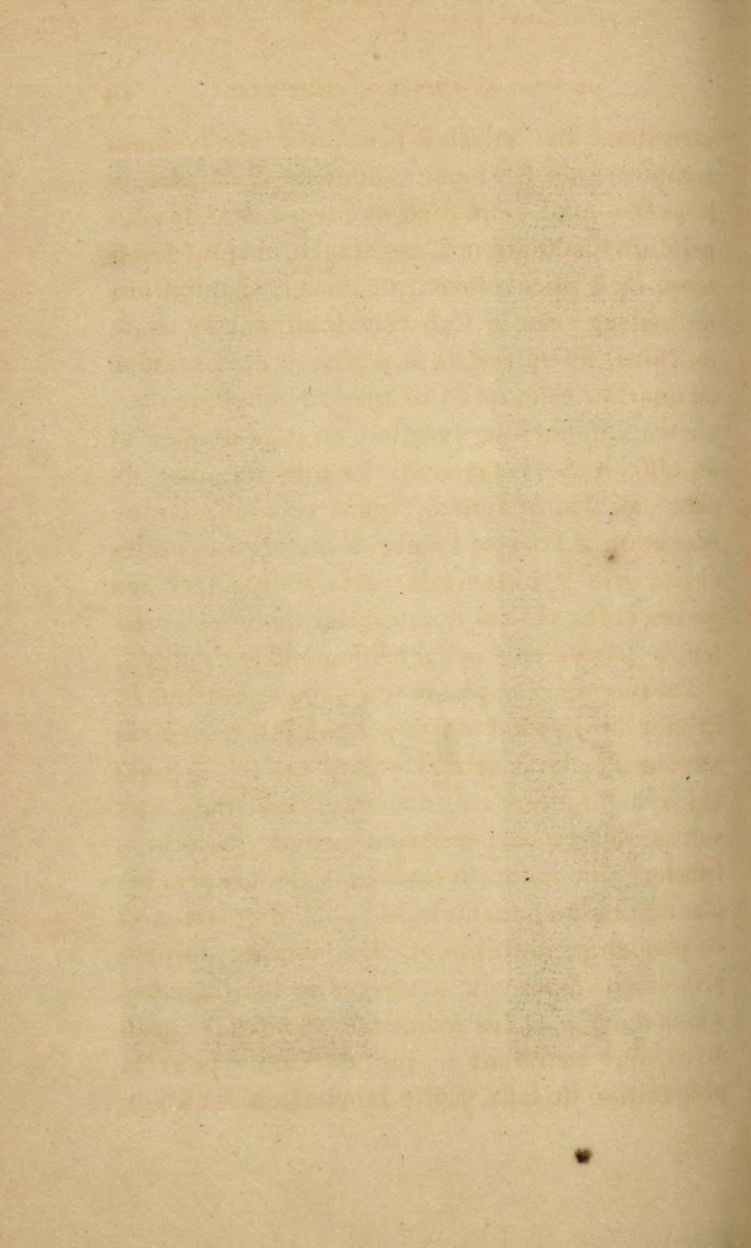
1 Garesché porte le nom d'armateurs de la Rochelle, qui avaient des intérêts à Saint-Domingue. Sur la liste des souscripteurs aux ouvrages de Moreau de Saint-Méry, figurent deux colons de ce nom : l'un était réfugié à Philadelphie, l'autre à Wilmington (Del.).



L'ARCAHAYE



CASES DANS LES MORNES DE LA GUINAUDÉE - (JÉRÉMIE)



rare dans une mission presque exclusivement composée de Bretons. C'était un dimanche, et le prêtre était venu dire sa messe dans la chapelle de l'habitation. L'assistance, surtout féminine, était plus relevée que dans les habitations ordinaires; car le Cabaret, dominant la route du Nord, à l'entrée de la plaine, a été organisé en quartier et muni, à ce titre, de quelques autorités : un chef de quartier, un juge de paix et un officier de l'état civil. La fille du juge de paix, M. Jean-Baptiste, ayant reçu une bonne éducation à Port-au-Prince, a ouvert une petite école; elle y obtient de réels succès avec ses élèves et les petites demoiselles du lieu se mettent à parler très convenablement le français.

J'ai traversé la plaine en compagnie du P. Primet et du chef de la section intéressée, la section de Boucassin. Le pays est très peuplé et les habitations se succèdent les unes aux autres; les cases paraissent aisées, les arbres fruitiers abondent; les champs de cannes, les plantations de bananiers, de pois, d'ignames et de patates se multiplient. Sur nombre de propriétés, on aperçoit, à travers le feuillage des « bois d'orme », les cylindres en bois des guildives, qui extraient le jus de canne pour la préparation du tafia. Cette fabrication est à peu

près la seule industrie de la plaine, où la production du sucre est maintenant négligée. Au bord de la mer, sur l'habitation la Bauderie, a été relevé un bon gisement de terre à brique et deux briqueteries s'y sont installées, qui fournissent toute la République, à l'exception de la côte Nord. L'une d'entre elles, la plus importante, appartient à un vieux Corse de Piana, depuis longtemps établi en Haïti, M. Massoni. Tout le long de la côte, les habitations ont leur petit port, avec une dizaine de barges chacun, pour le transport des fruits et légumes dans les diverses villes, depuis les Cayes jusqu'à Port-de-Paix. Le principal débouché du tafia est les Gonaïves. Quant au café des mornes, peu abondant, mais de qualité excellente, celui des Délices est transporté par bateau à Port-au-Prince; celui du Fond Baptiste gagne Saint-Marc à dos de mule.

Bien arrosée, bien cultivée, cette plaine est extrêmement riche. Ce fut en 1675, que les premiers Français vinrent y créer des corails et des hattes. Au dix-huitième siècle, les colons se multiplièrent, et la distribution des eaux, terminée en 1742, assura leur prospérité. Lors de la Révolution, la paroisse de l'Arcahaye était peuplée de 702 blancs, 574 affranchis, 17.241 es-

claves. Elle comptait 48 sucreries, 49 indigoteries, 25 cotonneries, 68 cafétérias, 15 guildiveries et 25 fours à chaux. Elle fut, complètement abandonnée après l'Indépendance. La guerre civile entre Pétion et Christophe en fit un désert. Sous l'empereur Soulouque, un commandant militaire de l'Arcahaye, Mgr Jeannot Jean François, comte de quelque chose dans la noblesse d'alors, profita du régime d'autorité qu'il représentait pour obliger les habitants, sous peine de prison, à reprendre le travail de leurs terres. La prospérité revint grâce à ce bon tyran et la population s'est enrichie. La propriété est bien divisée ; peu de cultivateurs y possèdent plus d'une centaine de carreaux de terre.

Il faut ajouter que leur richesse même permet aux gens de la plaine de l'Arcahaye de s'offrir, plus largement qu'ailleurs, les distractions multiples que les nègres d'Amérique doivent à leur ascendance africaine. Nulle part, en Haïti, les superstitions ne sont plus florissantes ; les danses Vaudoux sont fréquentes ; la clientèle se presse autour des papalois, devins, jeteurs de sorts, préparateurs de philtres et autres sorciers ; les houmforts abondent dans la campagne, et la renommée de ce lieu d'élection est

devenues si grande qu'elle attire même la pratique de régions fort éloignées. En traversant l'habitation Courrejolles, on me fit voir une grande maison en bois à étage, où opérait naguère le plus célèbre papaloi du pays. Le général Ti-Séné est fort réputé dans son métier et, de toute la République, les gens venaient le consulter à son hounfort de la plaine de l'Arcahaye; ce qui lui valait à la fois gloire et fortune. La jalousie d'un concurrent moins heureux, appuyé par les hasards de la politique, aurait entravé les opérations de Ti-Séné, qui dut plier bagage et transférer le siège de ses affaires à la Grande-Saline, à l'embouchure de l'Artibonite.

Le bourg de l'Arcahaye est plutôt le chef-lieu administratif que le centre commercial de la région. Comme le cultivateur expédie directement ses produits, il n'a pas besoin du service des sept ou huit spéculateurs en denrées, qui y végètent. De même, les communications par goëlettes étant journalières avec Port-au-Prince, chacun s'y approvisionne directement, et l'on a peu regretté le départ de quelques détaillants syriens, qui, n'ayant pu se rendre assez agréables aux autorités communales, ont été expulsés l'été passé.

En fait, le bourg est petit et ne contient guère

plus de 1.500 habitants, groupés dans des maisons en bois à étage ou dans des cases de campagnards autour de la grand'place. C'est la disposition ordinaire aux bourgs haïtiens. Au centre, une esplanade en forme de carré allongé, le « Champ de Mars », qui comporte le palmiste, arbre de la liberté, et la tribune dénommée « autel de la patrie », d'où, aux jours de cérémonie, l'autorité harangue le peuple. Auprès de l'autel, la reconnaissance publique a placé le tombeau d'un ancien commandant de la place de l'Arcahaye, le général Tintifort Agnan. Les dimanches et jours de fête, il y a parade ; matin et soir, aux heures de la diane et de la retraite, le poste entreprend languissamment une promenade circulaire, au son du fifre et du tambour. Sur les côtés, se trouve l'« Hôtel de la Place », où réside le chef militaire, le commandant de la commune ; quelques soldats, des fusils rouillés alignés le long du mur et un petit canon mis en batterie devant la porte, accentuent le caractère militaire de l'institution. Au fond, l'église, un vieux bâtiment de l'époque coloniale, construit en 1748, aux murs épais, aux contreforts massifs, badigeonné de jaune, construit pour résister aux tremblements de terre et aux incendies. L'extrémité opposée de la place donne sur la

mer; elle est marquée par les ruines de deux anciens bastions français, dont les pierres noircies et les canons abandonnés demeurent à l'ombre des cocotiers. L'élément européen, avec la culture française, est concentré au presbytère, où deux prêtres desservent la paroisse. Depuis quatre ans, deux Frères de l'Instruction chrétienne de Ploërmel, des Bretons, tiennent l'école communale, fréquentée par 90 garçons; En 1904, deux Sœurs de Saint-Joseph de Cluny, des filles de l'Aveyron, ont été envoyées pour ouvrir une école, qui réunit déjà 68 élèves. Et c'est ce petit personnel religieux qui, à l'Archahaye comme dans toutes les campagnes haïtiennes, marque le lien entre les temps anciens et les temps nouveaux.

Quatorze lieues encore jusqu'à Saint-Marc. La plaine cesse et la chaîne des Matheux vient tomber à pic dans la mer. Au poste militaire de Williamson, deux soldats, installés sous un *ajoupa*, c'est-à-dire sous un toit de branchages, soutenu par des piquets de bois, sont chargés de surveiller la sortie de la plaine, en contrôlant les permis de circulation des passants. Ils sortent à la hâte avec leurs fusils, présentent les armes, puis inclinant la crosse, qu'ils tiennent entre les deux mains, sollicitent le

« cadeau » d'usage. Jusqu'à la pointe du Mont-Roui, sur une vingtaine de kilomètres, nous devons voyager entre la mer et la montagne, dans une forêt touffue et à peu près inhabitée. D'abord, les bayaondes et les gayacs, puis toutes les variétés des essences haïtiennes, gommiers, tchatchas, comas, acajoux, bois de chêne et de frêne, qui n'ont rien de commun avec leurs homonymes de nos pays; sur les crêtes, une ligne de pins; aux bords de la mer, des mangliers et des raisiniers, avec ces grappes de fruits verts, auxquels les créoles donnent le nom de « raisins la mer ». Le flot vient mourir à leurs pieds, sur des plages étroites de sable ou de gravier. Nous sommes en plein dans la saison sèche; c'est le moment où plusieurs arbres « jettent leurs feuilles », si bien que le bois paraît triste et dénudé. Au large, les îlots des Arcadins, dont le phare marque l'entrée septentrionale de la baie de Port-au-Prince et, plus loin, la bande allongée de l'île de la Gonave¹.

Un peu avant la pointe du Mont-Roui, un grand trou se creuse à mi-hauteur dans la mon-

1. Du temps de la colonie, aucun établissement sérieux n'avait été tenté dans la grande île de la Gonave, qui barre toute la baie de Port-au-Prince. Elle fut concédée, en 1768,

tagne ; c'est le Trou-Forban. Les mornes renferment ainsi nombre de cavernes, que les gens du pays appellent des *trous hygnes*, et qui passent pour avoir servi jadis aux mystères de la religion indienne. Avec l'esprit superstitieux de la race nègre, le peuple haïtien s'est empressé de les peupler de génies malfaisants, en les entourant parfois de terribles légendes. Les matelots, qui naviguent dans le canal de Saint-Marc, racontent que le Trou-Forban est la demeure d'un sorcier puissant, qui, chaque nuit, sortirait de sa caverne, pour se rendre à Léogane, au travers de la baie, dans un char attelé de quatre chevaux marins. Il va sans dire que ce sorcier est un être mauvais, sans cesse appliqué à nuire à l'humanité voisine ; car le nègre se préoccupe surtout des esprits du mal. Une nuit, revenant de la Gonave avec son enfant, un pêcheur entendit une voix qui lui criait, en créole : « *Ollo ! Ban m' pitite-là, non !* » Donne-moi donc cet enfant-là. » Il crut avoir affaire à

au marquis de Choiseul, et cette concession sans valeur fut rachetée au bénéficiaire, en 1775, moyennant une pension de 12.000 livres tournois. La Gonave est encore peu habitée ; elle appartient aux pêcheurs, et quelques habitants des côtes voisines y ont entrepris des cultures de vivres.

1. Le dialecte créole multiplie à chaque membre de phrase les exclamations : oui ! et non !, pensant donner ainsi plus de force au discours.

quelque autre pêcheur et répondit en plaisantant : « *Main oui, vini prend, li, non !* Mais oui, viens donc le prendre ! » Or, c'était le génie du Trou-Forban qui avait traversé les ténèbres et, quand le pêcheur atteignit le rivage, il s'aperçut que son enfant était mort. Le commun des mortels ne connaît pas le chemin qui conduit à la caverne : seuls, par des mots magiques, quelques papalois de la région ont réussi à se l'ouvrir et ils auraient entrevu, dans l'intérieur de la montagne, un palais enchanté, un palais d'or et de pierreries. Même par les plus gros temps, aucun bateau ne consentirait à mouiller au pied du Trou-Forban, de peur qu'il ne prit au génie du lieu la fantaisie d'enlever un matelot. Se rendant par mer de Port-au-Prince à Saint-Marc, Descourtiz subit à sa manière la fâcheuse influence du Trou-Forban. Il raconte, dans les *Voyages d'un Naturaliste*, que sa barque y resta en panne, le long de la côte, tandis que le patron s'épuisait à appeler le vent en soufflant dans un lambis, selon le procédé resté en usage chez les marins haïtiens.

Voici maintenant que les montagnes s'écartent encore du rivage, pour faire place aux champs de cannes et aux cultures de vivres. La pointe de Saint-Marc apparaît. Nous traversons

la rivière et le petit village du Mont-Roui, puis les habitations de Lugé et Lanzac, qui sont villages de pêcheurs, s'étendant au bord de la mer sous les cocotiers.

Il y a une trentaine d'années, une bonne part de l'habitation de Lugé appartenait à un Corse, M. Lota, dont les enfants résident toujours en Haïti. Un jour, M. Lota y serait allé chasser avec trois de nos compatriotes, habitant Saint-Marc. Une couleuvre étant sortie d'un arbre au-devant des chasseurs, ceux-ci la tuèrent, sans prendre garde aux objurgations des nègres qui les accompagnaient. Ces derniers affirmèrent en vain que la couleuvre était « maman de l'eau », c'est-à-dire l'incarnation de l'esprit des eaux, et qu'on s'exposait, en la tuant, à mourir au cours de l'année. Et, de fait, pendant les douze mois qui suivirent, les quatre chasseurs, victimes de leur incrédulité, moururent tous de mort naturelle ou violente. L'imagination facile des créoles se complait à ces sortes de récits et ils trouvent volontiers créance chez presque tous ceux qui ont longtemps vécu dans les vieilles colonies.

Afin de franchir la petite arête montagneuse, qui se termine à la pointe de Saint-Marc, le chemin remonte dans les mornes, par les habi-

tations Pierre et Payen ; il traverse la saline Boisneuf, puis, pour atteindre le faite, la forêt dénudée de la ravine Marie. De l'autre côté, la ravine Jeanton, puis une dernière ravine, la ravine Freyssineau, et, à un tournant de la route, nous débouchons sur la baie même de Saint-Marc, à 1.500 mètres de la ville.

CHAPITRE VIII

SAINT-MARC

Les restes du passé colonial : l'église, les vieilles maisons, les rues et les remparts. — La ville haïtienne. — Le commerce en Haïti. — La maison Boutin. — Importation et exportation : café, campêche et coton. — Les revendeuses. — Les « spéculateurs en denrées ». — La colonie française. — La chasse ; les huîtres de palétuviers. — Une soirée à Saint-Marc.

Il n'existe, à ma connaissance, aucune autre ville en Haïti ayant mieux conservé que Saint-Marc les restes de la colonie française. La vieille église et nombre de maisons de l'époque coloniale subsistent encore, avec les ruines des fortifications. — Les villes haïtiennes sont sujettes à des causes de destruction multiples ; il y en a peu qui n'aient été presque entièrement recons-



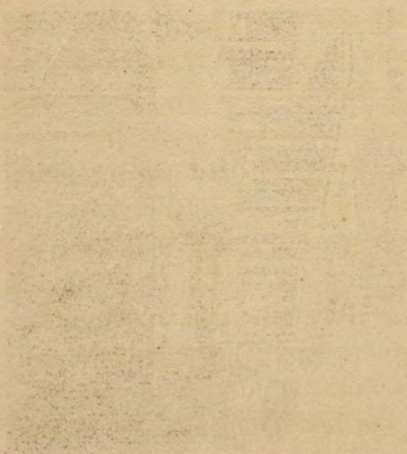
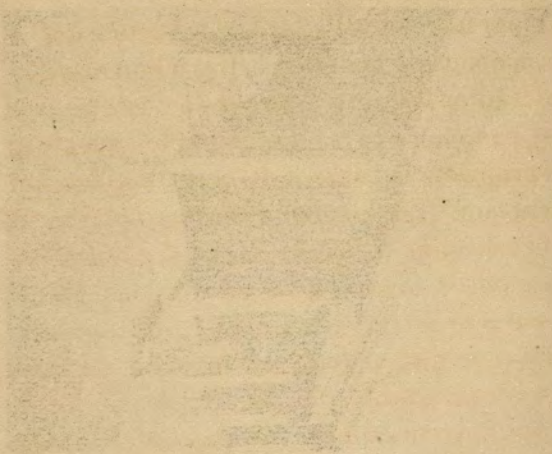




SAINT-MARC. MAISONS DE L'ÉPOQUE COLONIALE



SAINT-MARC. MAISONS NOUVELLES



truites par la génération présente ; leurs déplorables maisons de bois sont bâties à bon marché, afin de limiter les pertes, en cas de désastre ; car il n'est pas en ce pays placement plus aventuré que la propriété urbaine. Les constructions qui résistent aux tremblements de terre périssent par l'incendie, qu'il résulte de l'imprudence des hommes ou de la fureur des révolutions. Saint-Marc eut l'avantage de n'être brûlée qu'une seule fois ; ce fut, en 1802, par les soins de Des-salines, alors qu'une division française marchait de Port-au-Prince sur Saint-Marc, pour rejoindre le gros de l'expédition Leclerc, occupée à cerner dans les Mornes des Cahos les forces de Toussaint Louverture. Brûler les villes à l'arrivée de nos troupes, comme Christophe en avait donné l'exemple au Cap-Français, était devenu la tactique constante des chefs nègres ; elle resta leur programme jusqu'en 1825, en cas de retour offensif de notre part. Depuis lors, Saint-Marc a pu garder intactes les reliques de son passé, épargnées dans la circonstance.

La population actuelle n'atteint pas 5.000 âmes. Saint-Marc n'a, du reste, jamais été qu'une petite ville. Les colons la fondèrent en 1716, longtemps après que les boucaniers, et même

les colons, eussent multiplié leurs établissements dans toute la partie occidentale de l'île de Saint-Domingue ; c'était le débouché naturel de la vallée de l'Artibonite, c'est-à-dire de toute la région centrale du pays, dont le traité de Ryswick nous avait reconnu la possession. Réduite à la situation d'un modeste chef-lieu de quartier, elle vécut, à l'écart des honneurs administratifs, avec un simple lieutenant de roi et un sénéchal. L'État-major du quartier y fut installé en 1724 ; un édit de la même année créa la sénéchaussée de Saint-Marc. Le 16 avril 1725, se tint la première séance. « Le lendemain, les commissaires du Conseil Supérieur du Petit-Goave et les officiers de la sénéchaussée allèrent faire dresser une potence au bord de la mer et un pilier avec deux carcans au-devant de l'emplacement, où le palais devait être élevé, comme marques de justice.— (Moreau de Saint-Méry.) » La sénéchaussée avait 7 procureurs, 14 notaires et 14 huissiers. Quand Port-au-Prince devint capitale, les autorités provinciales de l'Ouest s'établirent à Saint-Marc. Dès lors, elle prit plus d'importance et l'on y mit une petite garnison, détachée du régiment de Port-au-Prince. Au moment de la Révolution, la ville avait 14 rues, 32 *ilets* ou carrés, 250 maisons ; 50 navires de Bordeaux et

du Havre en fréquentaient annuellement le port. Depuis 1773, elle possédait même un théâtre, où venaient jouer les troupes de Port-au-Prince, de Léogane ou des Cayes... Faute de société féminine blanche, comme dans les autres villes de la colonie, les hommes allaient jouer au Vaux-Hall ou se distraient avec des « courtisanes de couleur ». Le nom de Saint-Marc est particulièrement attaché aux débuts de la Révolution de Saint-Domingue. Le 15 avril 1790, les planteurs s'y réunirent, en assemblée générale, pour protester contre l'humanitarisme de la métropole, qui faisait litière des intérêts de la colonie.

Cet éclat révolutionnaire fut passager dans la vie de Saint-Marc. Depuis lors, revenue à son commerce primitif, elle a cessé de faire parler d'elle. Aujourd'hui, la petite ville somnole doucement au bord d'une plage de sable, qui s'arroundit à l'extrémité d'un baie profonde. Ses murs s'adosent à une ligne de mornes, où la piété publique a élevé un calvaire ; une étroite vallée remonte en pente douce, tandis que les ravins boisés des Monts Terribles ferment l'horizon vers le sud.

Saint-Marc forme, le long de la mer, un rectangle fortifié, dont les rues se coupent à angle

droit. Selon la disposition coutumière aux villes haïtiennes, le « bord de mer » est réservé au commerce ; la grand'place du Champ-de-Mars, aux monuments officiels et aux parades militaires ; la population se répartit dans les divers quartiers, et les quartiers excentriques, proches des issues, prennent, comme partout ailleurs, le nom spécial de « portails ». A parcourir les rues désertes, on se croirait encore au temps de la colonie ; leurs appellations nous sont familières ; ce sont la Grand'Rue, la rue de l'Église, la rue Neuve, les rues Saint-Charles et Saint-Simon ; il existe encore des rues Royale, Dauphine et Traversière, des rues de Bourbon et de Bourgogne ; la promenade des remparts conduit au fort Bergerac et au fort Vallière¹. Au milieu des maisons de bois, qui datent d'hier, demeurent encadrées, dans chaque quartier, plusieurs maisons de l'époque coloniale. Celles-ci n'ont point d'étage ; leurs murs sont en maçonnerie et recouverts d'un toit de tuiles, qui, s'appuyant sur des poutres extérieures, forme galerie au-dessus du trottoir. La vieille église, trapue et massive, datant de 1779, s'est aussi conservée ; sur le côté, son clocher octogone, coiffé d'un

1. M. de Vallière fut gouverneur de la colonie de 1772 à 1775. Il mourut à Port-au-Prince.

clocheton très bas, dépasse à peine la hauteur du bâtiment. Les vieillards se souviennent avoir vu dans l'église un banc seigneurial, maintenant disparu ; il appartenait naguère à la première famille des colons de Saint-Marc, la famille Piver, qui donna son nom à une habitation voisine et à l'un des portails de la ville. Les murailles d'enceinte sont en ruines, mais leurs lignes, leurs bastions d'angle et leurs portes restent nettement indiqués par des amoncellements de pierres ; certaines parties sont demeurées à peu près intactes, et l'on m'a fait voir un pont fortifié, en fort bon état, donnant passage à l'un des ruisseaux qui traversent la ville.

La ville haïtienne s'est développée dans le cadre colonial, qu'elle a respecté. Le Champ-de-Mars, ombragé de sabliers et de flamboyants, était naguère la place du marché ; il contenait un emplacement spécial pour les étalages de marchandises sèches, dit *marché des blancs*. Il s'est enrichi d'une colonne, élevée à la mémoire du général Guerrier. Après la chute de Boyer, en 1843, cet homme souleva Saint-Marc et y mourut deux ans plus tard. Une fortune éphémère l'avait élevé à la Présidence de la République, entre Rivière-Hérard et Pierrot. A côté

de sa colonne, se trouve le tombeau d'un certain Mgr Jean-Louis-Jean-Jacques, qui mourut en 1857, à l'âge de quatre-vingt-huit ans, ayant été, sous le règne de Soulouque, commandant de l'arrondissement. Les bastions et les remparts sont devenus la sépulture favorite des familles militaires : l'un des bastions est encombré par les tombeaux d'une famille Barthélemy, qui paraît avoir fourni à Saint-Marc toute une série de chefs ; l'ingéniosité filiale n'a trouvé à inscrire sur ces tombeaux qu'une épitaphe identique : « Officier distingué par sa valeur et d'un caractère rempli d'honneur. »

Saint-Marc vit de son commerce ; le peu de mouvement qui existe en ville converge au bord de mer, autour des négociants consignataires, qui sont les seigneurs de la place, de leurs clients, les commerçants au détail, « marchands de finesse et grosserie », et de leur fournisseurs, les « spéculateurs en denrées ». Le samedi, l'animation se transporte au marché ; c'est le jour où les vivres arrivent de l'Arcahaye et de l'île de la Gonave, où les femmes des Mornes de Terreblanche apportent sur leur tête les fruits et légumes pour l'approvisionnement de la semaine. Le reste du temps, c'est le vide et le silence ; il n'y a de vie que dans le lit des

deux petites rivières, où les blanchisseuses demi-nues, vêtues d'un simple *tanga*, — léger morceau d'étoffe, attaché à la taille et passant entre les deux jambes, — viennent laver leur linge, pour le sécher ensuite sur les *plahis* voisins, c'est-à-dire sur les couches de cailloux, déposées par les eaux.

Le commerce en Haïti est chose très spéciale, du fait que les nègres, devenus maîtres du pays et désireux d'en tenir écartés les blancs, ont eu soin de parquer les étrangers dans certains ports ouverts, seuls points où ils soient autorisés, en droit, à créer des établissements. Encore n'y pourraient-ils faire que le commerce de gros ; et la Constitution leur défend d'acquérir la moindre propriété. Dans de telles conditions, les colonies étrangères, composées de gens nés en Europe ou aux États-Unis, sont naturellement peu nombreuses ; il ne vient sur la côte que le personnel strictement nécessaire aux opérations commerciales, le plus souvent français ou allemand, et ces gens se bornent à profiter de la tolérance haïtienne le temps voulu pour réaliser quelque fortune, afin de s'établir ensuite parmi des populations moins défiantes.

Cependant, en dépit de telles précautions, le

commerce haïtien tend à passer de plus en plus entre des mains étrangères. Plusieurs blancs s'étant mariés dans le pays, y ont fait souche : il en est résulté un groupe créole, qui reste étranger, tout au moins de nationalité. Une importante émigration de la Martinique, et surtout de la Guadeloupe, a facilement pénétré en Haïti, à la faveur de sa langue et de sa couleur. Enfin, une forte proportion de Syriens réussit à s'infiltrer jusque dans les campagnes, grâce à la vénalité des autorités et à leur propre abjection. Si bien que ces intrus finissent par détenir en fait l'ensemble des affaires et parviennent même à posséder la terre, soit au nom de tiers interposés, soit au moyen de contre-lettres ou de baux à longs termes.

Il existe, à Saint-Marc, trois principales maisons de commerce, qui s'occupent de la consignation des navires, de l'importation et de l'exportation. L'une est française ; une autre est la succursale d'une maison allemande de Port-au-Prince ; la troisième est haïtienne. Le plus beau magasin du bord de mer appartient à un Syrien, Michel Sayeh, grec catholique de Beyrouth, qui vend des nouveautés à l'enseigne de « la Renommée ».

Notre compatriote, M. Boutin, était venu, il

y a une cinquantaine d'années, de Marie-Galante, à l'époque où le bouleversement économique, résultant de l'abolition de l'esclavage, obligeait nombre de Guadeloupéens à s'expatrier. Il réussit à fonder l'une des premières maisons de commerce de Saint-Marc ; depuis sa mort, elle est dirigée par sa veuve et par ses fils, qui ont également créé un établissement à Port-au-Prince.

En Haïti, les maisons de commerce sont toutes installées sur un modèle identique et comportent plusieurs compartiments, à cause de la variété des affaires qui s'y traitent. Selon l'usage des colonies, l'on achète de tout et l'on vend de tout. Plus la maison est importante, plus elle occupe de « halles », c'est-à-dire de magasins au bord de mer. A côté du local pour les bureaux, se trouvent des dépôts pour les marchandises importées, qui sont entassées pêle-mêle dans un même magasin. Les besoins de la population haïtienne sont limités et le malheur des temps les réduit encore ; il ne s'agit donc pas d'introduire des articles bien abondants ni bien raffinés. Les cotonnades pour les vêtements viennent d'Angleterre et des États-Unis, un peu de France et d'Alsace ; les foulards fins pour la coiffure des femmes sont

importés de France, les foulards ordinaires d'Angleterre, les chaussures sont françaises; la fabrique de Choisy-le-Roi fournit les faïences; la verrerie, la quincaillerie, la coutellerie et la mercerie proviennent de France et un peu d'Allemagne, la parfumerie de France; de même les vins, que l'on choisit très épais pour être coupés d'eau, puis répandus dans les campagnes comme remèdes ou pour la célébration des jours de fête. Une maison d'Augsbourg a inondé tout le pays de ses allumettes. Mais ce sont naturellement les États-Unis qui prennent la plus grande part de l'importation, avec leurs bois et leurs articles de consommation, — farine, saindoux, poissons séchés, salaisons.

Les détaillants de la ville et les revendeurs des campagnes viennent s'approvisionner chez les négociants importateurs. C'est surtout, aux jours de marché, qu'on accourt des habitations, situées dans la sphère d'attraction de Saint-Marc, c'est-à-dire de toute la basse vallée de l'Artibonite et des mornes qui la bordent. Les rapports sont plus fréquents avec les bourgs de la plaine. Le commerce de l'intérieur est presque exclusivement entre les mains des femmes; elles sont actives et honnêtes, toujours en mouvement pour acheter en ville et revendre dans

les marchés ou sous une tonnelle au bord du chemin ; les négociants leur accordent volontiers de petits crédits et elles prennent grand soin de faire honneur à leurs engagements. En Haïti, la négresse vaut mieux que le nègre. Pendant que l'homme s'endort dans la négligence du travail des champs et l'abrutissement du service militaire local, boit du tafia ou « bamboche » au son du tambour, la femme trime par les chemins, pour assurer les rentrées du ménage et entretenir la paresse de l'époux. En général, les commerçantes haïtiennes sont assez avisées pour rester à l'écart du mariage ; elles se « placent » avec un homme de leur choix, afin de se procurer les joies conjugales ; mais elles se gardent bien de l'épouser, de crainte de lui donner autorité sur leurs opérations et sur leurs profits. Les négociants des ports affirment que leurs meilleures clientes ne sont jamais mariées ; le plus souvent, leurs affaires prospèrent et elles payent régulièrement ; si, par faiblesse, elles se laissent entraîner au mariage, c'est signe que le petit commerce va être livré aux dilapidations de l'homme et que la ruine est prochaine.

Le négociant paye ses importations avec les produits qu'il exporte. Saint-Marc a la bonne fortune de disposer d'une grande variété d'ex-

portations, puisqu'elle expédie à la fois le café, le campêche et le coton ¹. Du fait de cette diversité, la place s'est mieux maintenue que les autres ports haïtiens. Grâce au coton, dont elle est le débouché principal, elle a pu échapper à la crise provoquée ailleurs par la baisse des prix sur les cafés et les campêches.

La loi haïtienne ne permet pas aux étrangers d'acheter directement la récolte des habitants. Ils doivent prendre pour intermédiaires les courtiers, dits « spéculateurs en denrées », établis dans les villes et les bourgs. Ces gens achètent au producteur, pour revendre à l'exportateur. Ils ont, dans leur maison, un comptoir et un dépôt; devant leur porte, fixée à une potence, une grande balance à plateaux de bois. L'alignement de ces balances est une des caractéristiques d'un bourg haïtien; parfois ils vont au-devant de la pratique, en installant leurs accessoires, à quelques centaines de mètres en avant du bourg. Dans un pareil métier, il va sans dire que les voyages sont nécessaires et qu'il faut constamment visiter la clientèle.

1. Exportations du port de Saint-Marc, en 1904 : 3 millions 706.000 livres de café; 1.836.000 livres de coton; 15.149.000 livres de campêche; 11.762.000 livres de racines de campêche; 2.279.000 livres de gayac; 136.000 livres de café triage.

Les bénéfices d'un spéculateur peuvent atteindre des chiffres assez élevés, mais, pour y réussir, l'homme doit être fort entendu, disposer d'un certain capital et savoir manier le paysan haïtien.

C'est grâce à ces avantages que M. Joseph Saint-Fleur est devenu le principal spéculateur de Saint-Marc. Il opère dans toute la région, achetant indifféremment aux propriétaires café, campêche et coton. Il leur consent des avances sur la récolte, et ses recouvrements sont assurés par les chefs militaires locaux, dont il a été assez habile pour s'assurer le concours.

Le café de Saint-Marc est connu partout; il couvre, de son nom et de sa renommée, la presque totalité du café haïtien; mais il ne pousse plus qu'en proportion très limitée, son domaine se réduisant à peu près aux sommets des Mornes des Cahos, qui ferment, à l'est, la plaine de l'Artibonite. Les paysans l'apportent au bourg de la Petite-Rivière, au pied même des mornes; et les spéculateurs de l'endroit le réexpédient à leurs correspondants de Saint-Marc, dans des chariots qui leur appartiennent, se chargeant ainsi de l'achat et du transport de la denrée. Pour être expédié en ville, on a vu que le café n'exigeait qu'un séchage sommaire, effectué au soleil dans la cour de chaque case. Le coton

demande plus de soins, car il faut un moulin pour le séparer d'avec ses graines. D'habitude, le spéculateur en fournit à chaque habitation et rémunère son capital, en prélevant le quart du coton égrené. Dans la région de Saint-Marc, l'espace cultivé en coton est considérable; il occupe toute la plaine et le rivage de la mer vers Port-au-Prince, jusqu'à la pointe du Mont-Roui. Le campêche est également abondant; il croît en plaine et se multiplie en bouquets touffus parmi les savanes de l'Artibonite. Le spéculateur s'entend avec les propriétaires de semblables bois, leur fait des avances pour les coupes et assure le transport des campêches, qui, par radeaux, descendent le fleuve au fil de l'eau.

A leur arrivée à Saint-Marc, les chariots, chargés de café et de coton, aboutissent aux halles des négociants exportateurs; après avoir passé sous une presse très primitive, le coton est aussitôt mis en balles. Le café subit quelques opérations rapides : tout d'abord, on l'étend sur des prélaris, au beau milieu de la rue, pour le faire sécher au soleil; il y demeure tout un jour, remué de temps à autre à la pelle, afin d'en détacher les pellicules; le nettoyage des grains s'achève à la machine; puis des négresses, accroupies dans une halle, en opè-

rent le triage; dès lors, il est mis en sacs et expédié au Havre, qui est le principal marché des cafés haïtiens. Le campêche ¹ est trop volumineux pour entrer dans les magasins. Il forme, sur la plage de sable, d'énormes amoncellements de troncs et de racines. Parvenus à l'embouchure de l'Artibonite, les radeaux sont démontés et leurs pièces entassées dans des barges, qui les amènent au fond de la baie de Saint-Marc. Chaque jour, ce sont nouveaux arrivages; la pente est si rapide que les bateaux peuvent presque accoster à la plage, et, malgré les requins, les hommes, se jetant à l'eau, transportent les bois sur leurs épaules. Quelques-unes de ces barques sont toujours en déchargement. Comme les nègres, elles sont affublées d'un double nom, le nom de baptême et le « nom-jouet ». J'ai vu décharger deux d'entre elles, *le Dieu-Davant* et *la Sainte-Élisabeth*; mais, la plupart, ignorant ces appellations chrétiennes, les désignaient sous le nom de *Grand-Bois* et de *Pendié-à-part*, — (pendu à part, — hors classe). — Pour la teinture, le campêche a perdu sa valeur d'antan; les bois de

1. Les campêches, apportés du Mexique, furent introduits dans l'île en 1730; les premiers plants en furent acclimatés sur l'habitation de M. Le Normant de Mézy, près du Cap.

teinture disparaissent de plus en plus devant les progrès de la chimie; les prix sont si bas que le campêche ne peut supporter le fret des bateaux à vapeur; ce sont voiliers français ou norvégiens, qui viennent le chercher pour le transporter en Europe.

Il en est, à Saint-Marc, comme partout aux colonies; la vie y est régularisée par les arrivages des navires, qui viennent à la consignation des négociants importateurs et exportateurs. Les bateaux français, allemands et hollandais, qui touchent le port, apportent, avec les marchandises prévues, le courrier, les nouvelles, un peu d'air du dehors. Ils emportent les denrées emmagasinées, depuis le dernier passage, par l'activité commerciale de toute la région; leurs apparitions périodiques sont dates importantes dans la monotone existence de la ville.

La colonie étrangère, qui vit du commerce de Saint-Marc, est naturellement limitée. Il ne s'y trouve ni Anglais, ni Américains; deux Allemands, employés de commerce; quelques Syriens. Les nôtres sont les plus nombreux: la maison Boutin en occupe une demi-douzaine, que le hasard a amenés des divers points de la France continentale ou des colonies. Un vieux

Corse est employé dans une maison allemande; un mulâtre très foncé, fils d'un Corse, venu naguère pour faire des coupes d'acajou, tient une épicerie; quelques créoles français s'occupent vaguement d'exportation; plusieurs Guadeloupiens exercent en ville de petits métiers; un Martiniquais expédie du gayac aux États-Unis. Enfin, l'élément religieux, toujours nombreux et actif en Haïti, est représenté par le curé de la ville avec ses deux vicaires; une Alsacienne, la Mère Sainte-Alvire, dirige, depuis vingt-six ans, avec quatre religieuses, l'école des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny, qu'elle a fondée; elle réunit 220 enfants; l'école des Frères de Ploërmel, créée à la même date, compte 200 élèves, qui sont éduqués par quatre Frères.

Les distractions sont rares à Saint-Marc et la chasse est réservée aux jours de loisir. Les deux pointes, qui encadrent la baie, contiennent des fourrés épais, où gîtent l'iguane et la chèvre sauvage, que les indigènes appellent le « cabrite marron »; il y a abondance de perdrix, de ramiers et d'ortolans; les canards, les plongeurs et les poules d'eau se rencontrent dans les étangs et les marécages de la plaine. Entre la plaine de l'Artibonite et la baie de Saint-Marc, le morne allongé de l'Anse à l'Inde se termine à

la Rivière Salée; par delà, un petit îlot, peuplé d'aigrettes, avec la Table au Diable, où se trouve la pointe septentrionale fermant la baie. La Rivière Salée est tout encombrée de palétuviers; sur les multiples racines de ces arbres, ainsi que sur les tiges de bois rosé, qui, des branches, plongent perpendiculairement dans la mer, viennent se fixer toute une variété de coquillages; les huîtres, que l'on y recueille, sont, avec celles d'Aquin, dans le Sud, les plus renommées du pays. Elles sont petites et bicornues; mais le goût en est excellent, excepté quand les crues de l'Artibonite, dont l'embouchure est voisine, envoient, jusque dans la rivière, le limon du fleuve.

J'ai été à Saint-Marc l'hôte de MM. Boutin. Sur la terrasse de leur maison, la soirée était délicieuse. Au point de vue du climat, je ne connais aucune région tropicale plus favorisée que les Antilles. Le milieu du jour y est pénible, surtout dans la saison des pluies; mais, avec le déclin du soleil, la brise se lève et l'on jouit alors de longues heures de fraîcheur. Par malheur, la nuit vient vite sous ces latitudes, le crépuscule dure à peine et c'est, avant la fin du jour, un instant unique, dont profitent les créoles pour se répandre au dehors.

Ce soir-là, dans une petite maison située vis-à-vis de celle de MM. Boutin, on enterrait un ancien juge de paix, M. Victorin Sylvestre, mort la veille. Il y eut un grand mouvement dans la rue; puis, au milieu des gémissements poussés par les femmes de la famille, un corbillard vitré, accompagné de nègres empanachés, emporta le corps au cimetière, avec cette pompe funèbre voyante et grotesque, habituelle aux pays du Sud. Une demi-heure après, la foule était revenue pour envahir de nouveau la maison, où se trouvait préparée, après l'enterrement, la collation d'usage. On y versait du rhum à tout venant, et les oisifs, toujours disposés à manger et à boire aux frais d'autrui, ceux que le dialecte créole désigne sous le nom de *tchionels*, accouraient à l'aubaine de tous les coins de la ville. Quand tomba la nuit, un petit groupe de soldats dépenaillés parcourut les rues, en sonnant la retraite sur des fifres, des trompettes et des tambours. La retraite s'arrêta devant la maison mortuaire, et, sans interrompre la musique, chacun des soldats s'en fut à tour de rôle boire à la santé du défunt. A 7 heures, on plaça des gardes au bord de la mer, pour empêcher la contrebande; puis l'obscurité appartint aux groupes de

« Mardi-Gras », c'est-à-dire aux masques dont s'affublent les nègres, pendant les longues semaines du carnaval, et ces gens envahirent les rues avec des tambours, des chants et des lumières ¹. A 10 heures, le bruit cessa ; la patrouille sonna le couvre-feu et, par ordre des autorités militaires, la ville dut s'endormir ; car les ports sont en état de siège, crainte des révolutionnaires éparpillés dans les îles voisines, et toutes précautions sont prises pour repousser un débarquement.

1. Tous les nègres éprouvent un goût très vif pour les déguisements et les mascarades. Les *Mardi-Gras* envahissent les villes haïtiennes, dès les premières semaines de janvier ; ils sévissent particulièrement pendant les trois jours du carnaval et le jour de la mi-carême. Ils existent également à Cuba, sous le nom de *comparsas*. A la fin de la semaine sainte, les nègres s'employaient avec zèle à brûler un Juif en effigie, afin de venger la mort du Christ. Cette coutume paraît avoir à peu près disparu de Cuba, mais elle doit subsister à Porto-Rico, où, un Samedi Saint, j'ai rencontré sur une grand'route, la jeunesse promenant un mannequin qu'elle couvrait d'ignominies ; elle existe toujours en Dominique. En Haïti, le *loiloidi* serait un dérivé de cette même coutume.

Jusqu'à l'abolition de l'esclavage, chez les planteurs français de Cuba, les esclaves avaient l'habitude de former, le jour de l'an, une mascarade, avec destambours et des casseroles enrubannées. Ils apparaissaient ainsi, à minuit, dans le salon du maître ; après un compliment récité par une négresse expérimentée, ils chantaient des chansons créoles et recevaient, en menus objets, leurs cadeaux de la nouvelle année. La même coutume existait à la Louisiane.

CHAPITRE IX

LES MORNES DES CAHOS

De Saint-Marc aux Mornes des Cahos. — A travers la plaine de l'Artibonite ; le coton. — Les radeaux de campêche. — Le « chemin royal » et le transport des cafés par cabrouets. — Le bourg de la Petite-Rivière ; le fort de la Crête-à-Pierrot. — Chez le commandant de la commune ; le général Valentin Achille. — La forteresse impériale de Dessalines. — Petits et Grands Cahos. — La légende du trésor de Toussaint Louverture. — Les deux sections des Grands Cahos : Pérodin, Médor. — Descente sur l'Artibonite ; le passage du fleuve en « bois-fouillé ». — Le quartier de la Chapelle. — Retour à Port-au-Prince. — Sur les routes haïtiennes.

La route du Nord sort de Saint-Marc par le portail des Guêpes et remonte par la ravine du même nom, à travers des fourrés de gommiers et de bayaondes. — De ce côté, les abords de la ville sont défendus par trois forts, couron-

nant les mornes Blockhouse, Bel-Air et Diamant. Le pont Lioquant, flanqué de quatre canons, est jeté sur un fossé étroit et profond, creusé par les eaux de la ravine. On gagne promptement le sommet du Gros-Morne, d'où la vue embrasse toute la plaine de l'Artibonite. C'est la basse vallée du fleuve, plate comme la main et d'une verdure grise, s'étendant à l'infini vers le nord ; son sol sec et un peu aride est, en Haïti, le principal centre de la production cotonnière, comme il était déjà du temps de la colonie. Tout au fond, à peine perceptible, la chaîne des montagnes septentrionales de l'île ; puis, s'arrondissant vers l'est, la ligne de mornes qui ferme la plaine, les Mornes de la Coupe-à-l'Inde et les Mornes des Cahos. Au pied, sous un ajoupa, le poste militaire de la Croix-Mulâtresse, au carrefour des deux routes traversant la plaine, l'une vers les Gonaïves, l'autre, en amont du fleuve, vers la Petite-Rivière ou les Verrettes.

Il y a 7 lieues de Saint-Marc à la Petite-Rivière de l'Artibonite ; trois bonnes heures de voyage. La route traverse une contrée boisée, où les comas, les tchatchas, les acajoux et les gayacs poussent parmi les bayaondes ; de temps à autre, les arbres ont été coupés, les

troncs enfoncés dans la terre pour former clôture ; les habitants ont construit de pauvres maisons en terre battue dans leurs champs de coton ou de petit mil. L'aspect du pays est triste et desséché : les cotonniers, que l'on néglige de tailler, deviennent de véritables arbustes. Nous sommes à l'époque de la cueillette, qui commence à la fin de janvier, pour se terminer en mai ; sur les tiges noircies et dépouillées, le duvet, chargé de graines, s'échappe des gousses flétries ; quelques fleurs jaunes ou rouges persistent encore, pour la floraison du printemps¹. La plaine de l'Artibonite n'a jamais été riche ; elle était sèche, assez peu peuplée ; les colons n'y plantaient que l'indigo et le coton ; les travaux d'irrigation, mis à l'étude, n'avaient pas été entrepris, ayant été reconnus trop coûteux ; les prises d'eau, pratiquées par les riverains sur le fleuve, étaient constamment enlevées par les crues.

Les jardins ne se forment que sur les bords de l'Artibonite, aux approches du pont Sondée.

1. Le coton de Saint-Domingue fut, dès l'origine, de qualité médiocre, et ne pouvait être comparé à celui du Brésil ni des Indes orientales. D'ailleurs, les cotonneries étaient les « manufactures » où les planteurs avaient engagé le moindre capital ; elles ne produisaient guère plus de 6 millions de livres par an.

Ce pont est le plus bel ouvrage d'art que se soit offert la République d'Haïti. Il est suspendu sur le fleuve, qui peut bien avoir en cet endroit 80 mètres de largeur ; une maison américaine le construisit en 1878, pour assurer les communications entre le Nord et le Sud du pays ; par malheur, son entretien s'est trouvé négligé, la couleur ne tient plus, les fers se disjoignent et les poutres du plancher sont percées de trous inquiétants.

L'Artibonite est le principal cours d'eau, drainant la région occidentale de l'île de Saint-Domingue. Il sort, en Dominicanie, du massif central, et descend des grandes montagnes pour recevoir, sur ses deux rives, toute une série d'affluents, qui parcourent les savanes des hauts plateaux. Le fleuve roule ses eaux troubles entre des berges boisées. Comme il est trop large et trop profond pour être franchi à gué, une population, vivant de l'Artibonite, s'est développée sur ses bords ; des stations de pirogues échelonnées en assurent le passage et les radeaux l'utilisent pour le transport des campêches.

Les bois viennent surtout du haut fleuve, au-dessus du Mirebalais, où ils sont le plus abondants. Étant très lourds, on a coutume de les

placer sur des cadres de bambous, remplis de bois légers, « bois-trompette » ou troncs de bananiers, qui servent de flotteurs. Le radeau ainsi formé comporte une surface de quelque 50 mètres carrés et un poids d'une dizaine de tonnes. Par ce moyen, les campêches font sous l'eau tout le voyage ; le séjour prolongé dans le limon du fleuve agirait sur la nature et la couleur du bois, d'une façon qui en accroît la valeur. A Saint-Marc, le « bois de saline », venu par l'Artibonite, se paye presque le double du « bois de ville », apporté par chariots de l'intérieur. Les convois sont conduits par des équipages de « radayeurs », commandés par un capitaine ; leur métier est difficile et même dangereux, Quand les eaux sont basses et que se forment les bancs de sable, il faut aller lentement, évitant les échouages, et l'on met quelquefois deux mois pour atteindre jusqu'à la mer. Avec les hautes eaux et le courant rapide, les radeaux risquent de se briser sur les saillants des berges, multipliés par les méandres du fleuve ; les radayeurs n'ont pas de gouvernail et c'est en s'appuyant sur de grandes perches en bambou qu'ils parviennent à gouverner. Arrivés à l'embouchure, à la Grande-Saline ¹,

1. Les premiers Français, venus à l'île de la Tortue, se

des cordes leur sont lancées, afin d'amener à terre et d'amarrer les radeaux. Si, entraînés par la vitesse des eaux, ils ne réussissent pas à saisir ces amarres, il ne leur reste qu'à se jeter à la nage, tandis que les campêches s'en vont à la dérive, et l'on en retrouve, emportés par le Gulf Stream, jusque sur les côtes de Floride. Il y a même certaines saisons où le fleuve est complètement impraticable ; l'automne, après les pluies, aucun radeau ne consentirait à se risquer sur l'Artibonite. Quand la crue commence à baisser, l'expérience est faite par un petit radeau d'essai, un *pipéri*, qui renseigne sur les conditions de navigabilité. Une fois rendues à la Grande-Saline, les équipes ont achevé leur tâche ; elles remontent à pied le long du fleuve, pour prendre une nouvelle charge de campêche et la conduire à la mer.

Du pont Sondée à la Petite-Rivière, le « chemin royal » est une ligne droite, très large, qui n'en finit point et conduit jusqu'au pied des

préoccupèrent des salines naturelles, qui se trouvaient à la côte de Saint-Domingue. Ils en préparaient le sel et s'en servaient comme matière d'échange, surtout avec les Anglais. Leur principal établissement fut créé à l'embouchure de l'Artibonite, en un lieu qu'ils appelèrent la Grande-Saline. Il s'y maintint, pendant tout le dix-huitième siècle, une communauté de saliniers, recrutés au hasard et vivant en dehors de tout contact avec la société des planteurs.

mornes, marquant, à l'est, l'extrémité de la plaine. Les habitations se succèdent les unes aux autres avec des cases prospères et des jardins bien cultivés. Leurs noms — Moreau, Villars, Cloville, Laille, Ségur — rappellent le souvenir des anciens colons français. Par bonheur, il n'a pas plu depuis quelque temps et la route est praticable. Sur plusieurs points, des corvées de paysans travaillent à la remettre en état ; le sol, profondément remué par les roues des chariots, témoigne assez des fondrières qui s'y doivent creuser avec la mauvaise saison. Car la route appartient aux cabrouets, qui apportent, de la Petite-Rivière à Saint-Marc, le café des Cahos. Ce sont lourds chariots roulant sur deux roues énormes, où l'on peut entasser vingt-cinq sacs de cafés ; un attelage de cinq paires de bœufs les traîne péniblement à travers les ornières de la plaine ; d'habitude, ils sont expédiés le lundi matin pour arriver au port le mercredi ; le reste de la semaine est consacré au retour.

Au bourg de la Petite-Rivière, qui, du temps des blancs, fut le premier établissement de la plaine, le terrain commence à s'élever ; les maisons de bois s'éparpillent sur un sol rocheux. Plus haut, les galeries à triples arcades

d'un grand palais de briques, qui, commencé par le roi Christophe, n'atteignit jamais le premier étage. Au sommet, le fort ruiné de la Crête-à-Pierrot eut son heure de célébrité pendant les guerres de la Révolution.

En 1802, lors de l'expédition du général Leclerc, les troupes françaises, qui se concentraient de toutes parts contre les dernières forces de Toussaint Louverture, refoulées dans les Mornes des Cahos, se heurtèrent à cet ouvrage, construit, quelques années auparavant, par les Anglais. La petite garnison noire fit, vingt jours durant, une admirable défense et finit par s'enfuir, en forçant nos lignes. Pourtant la prise de la Crête-à-Pierrot décida de l'issue de la campagne ; elle entraîna la reddition des principaux chefs, y compris Toussaint lui-même. Descourtilz se trouvait alors prisonnier dans le fort et parvint à s'échapper aux derniers jours du siège. Allié par son mariage à la famille Rossignol-Desdunes, dont les multiples branches peuplaient la plaine de l'Artibonite, il était venu à Saint-Domingue en 1798, pensant profiter des bonnes dispositions de Toussaint Louverture, qui proclamait l'intention de restituer les terres des blancs, sur lesquelles les esclaves émancipés seraient restés comme

métayers. Les circonstances amenèrent Descourtiz à faire métier de naturaliste, davantage que de planteur. Mais, au débarquement des troupes françaises, la fureur s'empara des nègres, qui se saisirent des blancs et les massacrèrent en grand nombre. Descourtiz fit partie d'un groupe de nombreux prisonniers, cueillis sur les habitations de l'Artibonite et internés à la Petite-Rivière. Au cours des massacres, Mme Dessalines le sauva en le cachant sous son lit. C'était une négresse fort distinguée, qui avait été la « ménagère » d'un riche colon, en avait gardé bon souvenir et qui, dans sa situation nouvelle, s'employait de son mieux en faveur des blancs. Elle continua de s'intéresser au sort de Descourtiz, et lui fit passer des provisions dans les Mornes des Cahos, où il servait de médecin aux troupes nègres. Une tentative d'évasion lui valut son internement à la Crête-à-Pierrot. Il raconta, par la suite, « les détails de sa captivité par 40.000 nègres » dans un mémoire inséré au troisième volume de ses *Voyages d'un naturaliste*.

La Crête-à-Pierrot est un de ces épisodes héroïques de l'Indépendance, dont les Haïtiens aiment à garder la mémoire. Ce nom avait été donné à un petit bateau de guerre, qui, pen-

dant la révolution de 1902, fut impitoyablement coulé par une canonnière allemande, pour n'avoir point marqué le respect voulu au commerce germanique. Le procédé était un peu vif ; l'amiral, qui commandait la *Crête-à-Pierrot* (les grades élevés abondent en Haïti) se sentit inspiré par les grands souvenirs révolutionnaires et, après avoir débarqué ses hommes, périt bravement avec son navire.

Le fort, dont les murs se sont écroulés, forme un carré, entouré de fossés. Deux figuiers maudits ont poussé parmi les décombres, les canons aux roues de bois et les boulets abandonnés. Une croix de pierre s'élève auprès de quelques tombeaux ; sur l'un d'eux, au-dessous d'armoiries, on lit l'inscription suivante : « Cigît Thomas d'Hector, duc de l'Artibonite, âgé de soixante-seize ans, natif de l'Artibonite, décédé le 18 août 1852. Passants, priez pour lui. *Amen !* » La poudrière est à peu près intacte, à côté d'un ajoupa construit pour abriter un poste absent.

Au sud, le mamelon de la *Crête-à-Pierrot* est taillé à pic ; des acajoux ont poussé dans les ruines des fortifications et la vue s'étend sur le cours inférieur du fleuve, qui sort des montagnes, entre les Mornes des Cahos et la chaîne

des Matheux, pour serpenter jusqu'à la mer à travers la verdure de la plaine. Sur la rive opposée, une tache grise marque le bourg des Verrettes. Un bac, glissant sur un câble, assure le passage entre les deux agglomérations. Établi par les gens de la Petite-Rivière, il est affermé à un entrepreneur, M. Auguste Supplice, magistrat communal de Saint-Marc, moyennant une redevance annuelle de 200 gourdes ; la taxe perçue sur les passants est de 2 centimes par homme ou par bête, d'une gourde et demie par cabrouet. Le bac actuel se trouve à l'endroit même où avait été établi, à l'époque coloniale, le « bac d'en haut. » C'était le moins achalandé des trois bacs de l'Artibonite ; adjudgé à la criée devant les officiers de la sénéschaussée de Saint-Marc, il ne rapportait que 5.500 livres. Le fermier avait le droit d'exploiter, au bord même de la rivière, une auberge, une boulangerie et une « boutique de marchandises sèches ».

J'ai reçu l'hospitalité chez le curé de la Petite-Rivière, le P. Ménager, un Breton de l'Ille-et-Vilaine. Les presbytères sont la Providence des voyageurs en Haïti. C'est, en règle générale, la meilleure maison du bourg ; un bon lit y est toujours préparé pour les hôtes ; la table

est propre et bien servie ; la gouvernante du curé, qui est, le plus souvent, la présidente des Enfants de Marie de la paroisse, est entendue et avenante. Le prêtre est heureux d'accueillir un compatriote, qui apporte, dans sa solitude, un ressouvenir du pays.

La Petite-Rivière est un gros bourg de deux mille habitants, concentrant le commerce du fond de la plaine et des mornes voisins. Avec tout le coton du plat pays environnant, il y vient aboutir le café des Petits et des Grands Cahos, parfois même celui des Matheux, de l'autre côté du fleuve. Aussi les balances, indicatrices de la demeure des spéculateurs en denrées, se multiplient-elles aux portes des maisons, à côté des boutiques de revendeuses. Chaque vendredi, sur la grand'place, devant l'église, le marché provoque une animation considérable ; les tonnelles, restées vides tout le long de la semaine, sont occupées par leurs tenants. — La plupart des métiers se trouvent représentés au village : tailleurs, orfèvres pour chaînes, bagues et boucles d'oreilles, selliers, cordonniers et charpentiers. — Le cordonnier est un Cubain ; deux Syriens font le petit commerce.

La commune est munie de toutes les auto-

rités requises : un chef militaire, le commandant de place, qui assure le maintien de l'ordre et du régime établi, un magistrat communal élu, chargé de la municipalité, un juge de paix, un officier de l'état civil, un préposé d'administration pour le service des finances. Le curé a deux vicaires : 50 enfants fréquentent l'école des Frères ; 118 petites filles, celle des Religieuses de Saint-Joseph de Cluny. Il n'y a pas de médecin ; car les vertus des plantes sont connues de tous et, dans les cas graves, on a recours au papaloi. Le bourg est prospère ; chaque habitant possède et cultive son jardin dans le voisinage. Entre l'Église et l'État, les relations sont excellentes ; le prêtre est bien vu ; les « convertis » abondent et il y a toujours grande affluence à la messe. Les autorités marquent pour le catholicisme le même attachement que pour le Vaudoux ou la franc-maçonnerie. S'il y a des hounforts dans tous les coins de la plaine, le bourg appartient à l'Église et les principaux de l'endroit, au nombre d'une vingtaine, travaillent à la loge maçonnique locale, la Terre-Promise, n° 56¹.

1. La franc-maçonnerie est extrêmement répandue en Haïti, où elle fut introduite par les colons français. Elle y jouit d'une organisation autonome, sous l'autorité d'un

Pour aborder les Mornes des Cahos, il fallut s'adresser au commandant de la commune, à « la place », comme le désigne le respect de ses administrés, qui peut seul, en cas de besoin, fournir guides et montures. Avant mon départ de Port-au-Prince, le ministre de la Guerre m'avait remis une lettre d'introduction pour son subordonné.

LIBERTÉ.

ÉGALITÉ.

FRATERNITÉ.

REPUBLICQUE D'HAÏTI

Port-au-Prince, le...,
an 102^e de l'Indépendance.

*Le secrétaire d'État
au Département de la Guerre
au commandant de la commune de la Petite-Rivière
de l'Artibonite.*

Général, M..., porteur de la présente, entreprend un voyage dans votre commandement. Je n'ai pas besoin de vous rappeler que vous devez avoir toute bienveillance envers lui et lui faire tous les accueils possibles. Dans l'espoir que vous vous acquitterez dignement envers cet important personnage, recevez, général, l'assurance de ma parfaite considération.

Signé : CYRIAQUE CÉLESTIN.

Grand-Orient local. Dans les ports du Sud, quelques loges relèvent encore du Suprême Conseil de France. Elles portent le nom « des Philadelphes », qui avait été la première loge ouverte au Cap-Français,

J'ai voyagé par toute la République avec de semblables lettres, n'ayant jamais eu qu'à me louer des facilités qui m'ont été faites.

Les chefs des diverses circonscriptions appartiennent à cette oligarchie militaire, dont émane le pouvoir en Haïti¹ ; ce sont hommes de confiance, habitués au service et au manie-ment des populations haïtiennes ; quelques-uns possèdent intelligence et instruction ; plusieurs sont simplement de vieux soldats, arrivés à l'ancienneté, fatigués par les révolutions, et

1. En dehors de la garde et des corps spéciaux (l'un d'eux a été formé par un ancien sous-officier français, M. Giboz), qui restent fixés à Port-au-Prince, l'armée permanente d'Haïti comprend un effectif régulier de 38.000 hommes, qui se succède par tiers sous les drapeaux ; en fait, l'effectif réel ne dépasserait pas 8.000 hommes... Chacun de 27 arrondissements, et même quelques communes, fournissent, par recrutement local, un régiment de deux bataillons, en tout 38 régiments d'infanterie et 4 d'artillerie. Les soldats, répartis dans les garnisons et les postes militaires, doivent être déplacés chaque année. On les prend de préférence dans les campagnes, afin d'avoir des gens plus lourds, moins accessibles à l'idée révolutionnaire ; on les éloigne de leur lieu d'origine, pour éviter les désertions. La plupart des grands chefs haïtiens sont sortis du corps d'officiers. *Monsieur soldat*, comme le désigne la courtoisie de ses officiers, est un être pittoresque et débraillé ; il sonne la diane et le couvre-feu, arrête, le soir, par un vigoureux : Qui vive ! les inoffensifs promeneurs, touche sa paie le samedi et la joue aux dés séance tenante. Il fait, du reste, peu d'exercices, se distingue dans les *coudialles*, qui sont des retraites au tambour d'un rythme rapide, et participe de son mieux aux *couris*, crises subites d'affolement, qui, sans rime ni raison, agitent périodiquement les villes haïtiennes,

dont les connaissances ne dépassent pas la langue créole. Le général Valentin Achille, « Général de division aux armées de la République, aide de camp honoraire de S. Exc. le Président d'Haïti, commandant la commune et la place de la Petite-Rivière », est au nombre de ces derniers. Avant de s'élever aux honneurs, il a mené la rude existence du militaire haïtien. Il y a soixante-six ans de cela, il naquit au Trou, dans le Nord de l'île, et servit, jusqu'au grade de sous-lieutenant, dans le 28^e régiment, celui de son bourg natal. Il débuta sous « l'Empereur » et garde bon souvenir de ces temps héroïques, où Soulouque payait ses soldats. « *Ça pas té con jodi : sold'té payé recta*. Ce n'était pas comme aujourd'hui : la solde était régulièrement payée. » Il devint officier sous le « règne » de Geffrard — (les Haïtiens calculent volontiers d'après les « règnes » de leurs Présidents), — général sous Salnave ; entre temps, le hasard des garnisons l'avait conduit à Plaisance, sur la route du Cap aux Gonaïves ; il y prit femme et y possède encore du bien. Avec le grade de général, vinrent les grandeurs.

Il commanda successivement la place à Jérémie, au Limbé, à Port-Margot, à la Petite-

Rivière, allant ainsi du nord au sud de la République avec des vicissitudes diverses. Naguère, la tourmente révolutionnaire le chassa violemment de la Petite-Rivière ; il y est maintenant revenu avec des temps meilleurs, et ses mésaventures d'autrefois ne nuisent en aucune façon à son prestige d'aujourd'hui.

Le général Valentin Achille est un vieillard mince, la figure entourée d'une barbe toute blanche ; il semble un peu gêné dans sa redingote noire. L'appartement, qu'il habite à l' « Hôtel de la place », comporte une chambre meublée d'une table et de quelques chaises ; un lit dans une alcôve. Sur la table se trouvent un plateau, des verres et une carafe remplie de tafia. Le général la vide de son contenu, la remet à un officier qui s'en va chercher du rhum ; puis, avec une serviette, il essuie soigneusement chacun des verres. En même temps, de cette voix monotone et chantante si particulière aux nègres des Antilles, il nous expose la philosophie douce, que, dans ses trois phases de soldat, d'agriculteur et de grand chef, lui a enseignée l'aventure de sa vie. « *Nous oué tête moin tout blanc : moin passé passage en pile nan la gué, nuite dèrhò, la pli la jounain, domi nan sérein, mouillé, la fièv', grand goût. Ous coué c'est*

toute ? Non ! Mangnien té, planté mangnioc, patates, bannanes, pois, di riz, toutes bagäy ! C'est ça qui fait m'vini grand mounne con ça. Si m'travaillé si tant, c'est pace qui m'té malhéré, oui. Jodi m'chita.— Vous voyez ma tête blanche, c'est que j'ai eu beaucoup à endurer pendant les guerres ; il m'a fallu passer les nuits dehors, recevoir la pluie pendant le jour, dormir au se-rein, être mouillé, avoir la fièvre, avoir faim. Vous croyez que c'est là tout ? Non ! Il a aussi fallu travailler, planter du manioc, des patates, des pois, du riz, toutes sortes de choses. C'est cela qui m'a fait devenir un aussi grand personnage. Si j'ai tant travaillé, c'est que j'ai été pauvre ; aujourd'hui je me repose. » Puis il reprend : « *Ac tout ça, ous coué m'chita ? Lan nuite, au mot : desse, pam ! m'bigé guetté nègue-là yo. Soldats jodi pas soldats. Yo pas fait passé dòmi. Yo pas connin fait gade ; yo jeinne. M'bigé quitté chanme moin, pour m'vini dòmi sou natte, nan bureau moin, apé tann la diann. Après ça, c'est lò m'capab'cabicha.* — Avec ça, vous croyez que je me repose ? La nuit, brusquement, je suis obligé de surveiller ces nègres-là. Les soldats d'aujourd'hui ne sont pas des soldats ; ils ne font que dormir ; ils ne savent pas monter la garde ; ils sont jeunes. Il faut que je quitte

ma chambre, pour aller dormir dans mon bureau, jusqu'à la diane. Après cela, c'est alors seulement que je peux faire un somme. »

Et, le rhum étant venu, le général Valentin Achille nous servit à tous un grog¹, en buvant « à notre conservation ! »

En remontant vers le nord, le long des mornes, il faut deux heures pour faire les cinq lieues de chemin, séparant la Petite-Rivière de Dessalines. Le pays est plat, verdoyant et monotone ; les habitations se succèdent le long de la route, Lucas, Marquez, Palmiste, etc. Le Pont-Benoit franchit l'Estère, qui descend des Cahos, pour traverser diagonalement la plaine et atteindre la mer, aux environs des Gonaïves. Dans une échancrure du morne, apparaissent sur la hauteur plusieurs forts, aux angles sail-lants ; au pied, le Champ-de-Mars, sur lequel se groupent l'église et les maisons du bourg.

1. Dans la préparation des boissons, où le rhum inter-vient inévitablement, les créoles distinguent les *grog*s, les *thés* et les *punch*s. Les *grog*s comportent toutes variétés de mixtures, à base de rhum et de citron ; les *thés* sont des infusions d'herbes locales (mélisse, petit baume, citronnelle, bourgeons d'oranger, verveine). Les *punch*s sont confection-nés avec des jus et des pulpes de fruits tropicaux (oranges, corossols, grenadilles), avec un peu de rhum, de sucre et de muscade. Les « punchs à l'eau de coco », de Mlle Rose Pimpin, qui tient un petit café sur le bord de mer à Port-au-Prince, sont particulièrement réputés.

A l'époque coloniale, Dessalines n'existait pas ; son emplacement actuel appartenait à l'habitation Marchand. — Or, après l'Indépendance et jusqu'à ce que celle-ci eût été reconnue par la France en 1825, les Haïtiens ont vécu dans la crainte perpétuelle d'un retour offensif de notre part, et la principale préoccupation de leurs chefs militaires fut d'établir, dans les montagnes de l'intérieur, des camps retranchés, qui deviendraient, le cas échéant, les boulevards de la nationalité nouvelle. C'est ainsi, qu'en 1802, Dessalines créa, au centre du pays, le bourg fortifié qui prit son nom ; plus tard, le roi Christophe construisit, dans le Nord, la forteresse de la Ferrière.

La fortune de Dessalines fut éphémère, comme celle de son fondateur. Les troupes l'y proclamèrent empereur en 1804, la Constitution impériale y fut rédigée l'année suivante ; puis le grand homme partit et ne revint plus ; il était mort assassiné. Depuis lors, Dessalines a perdu sa raison d'être ; le bourg ne contient pas 800 habitants ; il ne s'y fait aucun commerce ; un prêtre breton, le P. Moissan, dessert l'église ; 104 petites filles se groupent autour de la robe bleue et des voiles noirs de deux Sœurs de Saint-Joseph de Cluny. Les souvenirs

de Dessalines n'ont cessé de valoir à son bourg une situation particulière dans les divisions administratives de l'île. Christophe en avait fait le centre d'un arrondissement spécial, qui embrassait tout le massif des Cahos. La République haïtienne y a maintenu le chef-lieu d'un arrondissement, qui comprend les deux communes de la Petite-Rivière et de la Grande-Saline. Mais la circonscription est purement militaire ; pour la justice et les écoles, elle relève de Saint-Marc ; comme département financier, elle se rattache aux Gonaïves. Le commandant lui-même redoute l'isolement de Dessalines et réside à la Grande-Saline.

Nous partîmes de bon matin pour les Mornes des Cahos ; j'ai fait la route avec le P. Sauveur, vicaire de la Petite-Rivière et un autre de nos compatriotes, M. Duc, employé d'une maison française de Saint-Marc. Nous accompagnait également le magistrat communal, M. Julien Hérard, un jeune nègre, mince, remuant et futé, qui fait métier de spéculateur en denrées. En l'absence de sa femme, en visite aux Gonaïves chez une parente, sa petite maison était tenue par sa sœur, Mlle Julinette Julien, qui est une des principales commerçantes et vit honorablement « placée » dans le

bourg. Enfin suivait, comme préposé aux bêtes de charge, M. Dieujuste Nicolas Gaby, natif de la plaine et servant au 14^e régiment ; un soldat épais et lourd, qui dormit consciencieusement sur sa mule pendant toute la durée du voyage.

Le chemin remonte lentement la vallée de l'Estère et les premières pentes de la montagne, entre les habitations Laverdure et Trembley¹; des canaux, dérivés du fleuve, irriguent les champs de pois et de coton. Ces irrigations, étant récentes, ne sont point soumises aux anciens règlements coloniaux, et les riverains en profitent pour user de l'eau selon leurs convenances. Quand vient la saison sèche, les habitants ne se gênent guère pour pratiquer les coupures nécessaires à l'arrosage de leurs jardins, sans se préoccuper du bas pays. Là, comme ailleurs en Haïti, les oiseaux sont peu nombreux : des corneilles, des piverts, des tacaux au plumage gris et à la gorge mordorée : des oiseaux palmistes, qui recherchent cet arbre ; de petits oiseaux verts à la

1. M. Trembley était venu de Genève à la Rochelle et, de là, passa à Saint-Domingue ; il exploitait une petite cotonnerie sur son habitation de l'Artibonite. En 1781, il publia des recherches intitulées : *Essais hydrauliques pour la plaine de l'Artibonite*.

gorge jaune, appelés par les créoles « Madame Sarah » ; quant aux perroquets et aux perruches, à peine en rencontre-t-on de loin en loin.

Peu à peu les cultures cessent pour faire place aux savanes, semées de pierres ; les cases deviennent plus rares et plus pauvres ; les campêches se multiplient ; les mornes s'élèvent, recouverts de petits lataniers ; nous passons la Savane Grande Hatte, puis la Savane Brûlée, qui descend vers Dessalines, et la Savane Camp-de-Roches. Nous entrons maintenant dans la montagne ; le chemin s'élève rapidement par un vallon latéral, où se précipite la Rivière Morne-Rouge. A l'ombre des figuiers, des acajoux, des bois chêne, des mombins et des manguiers, les cultures de coton et de bananes remplissent les creux. Les tombes du cimetière Bouchoreau s'alignent au bord du sentier ; puis, avec l'habitation Boiscarré, nous atteignons une crête, qui nous ramène dans la vallée de l'Estère. Le fleuve a contourné la ligne des mornes, pour former à nos pieds le val de Mirault¹. C'est un enchevêtrement de montagnes, aux pentes

1. Lors de la Révolution, M. Mirault était un habitant de la Petite-Rivière. M. Lucas, dont l'habitation a été citée plus haut, résidait à Saint-Marc. Sa maison, l'une des plus belles de la ville, fut occupée par Dessalines.

gazonnées : les habitations, avec leurs jardins, occupent la surface plane des *plato*ns ; dans les replis du sol, où coulent les eaux, se développe le fouillis des grands arbres. Le chemin continue à flanc de coteau. Voici la Savane Conseiller, la source Michaux et l'on descend jusqu'au bord de l'Estère, maintenant près de sa source, roulant sur un lit pierreux, entre les hautes montagnes. Le torrent passe sous un berceau de pommiers-rose, dominé par les escarpements rocheux du Morne Jacques. La montée devient rapide jusqu'à l'habitation Tort, où se trouve la « tête du fleuve ». Un enclos, qui se poursuit le long des pentes, entoure l'immense caféière, occupant le sommet des Cahos. La terre est rougeâtre, l'humidité des sources constante ; des blocs de rocher émergent de toutes parts. La forêt, dont l'ombrage protège les caféiers, est diverse et touffue. Mombins et sucrons forment une voûte de verdure, que perce çà et là le tronc droit des palmistes ou le feuillage grisâtre des bois-trompette. Les lianes pendent des branches ; mousses, fougères et pariétaires s'accrochent au roc. Les arbres fruitiers de la forêt tropicale fournissent la végétation intermédiaire, — manguiers, caimitiers, corossoliers, goyaviers, des bananiers

sauvages et quelques orangers, recouverts de leurs oranges sûres. Nous sommes au cœur des Grands Cahos, à 1.500 mètres d'altitude.

Les Petits et les Grands Cahos forment l'extrémité d'une arête montagneuse, qui s'est détachée perpendiculairement de la chaîne septentrionale de l'île, pour mourir sur l'Artibonite, en séparant la plaine du bas fleuve des hauts plateaux de son cours moyen. L'endroit est assez isolé et difficile d'accès, pour servir de refuge naturel aux détresses du plat pays. Pendant la révolution de Saint-Domingue, nombre de colons français y trouvèrent un abri sûr ; aux heures mauvaises, les chefs de l'Indépendance vinrent à leur tour y chercher asile pour leurs familles ; Toussaint Louverture s'y retira, avant que de se rendre. Sur le Morne Jacques, vit encore un vieillard presque centenaire, qui, condamné à mort par Soulouque, parvint, des Cayes, à gagner les Cahos ; ses descendants habitent autour de lui ; il est devenu le patriarche de la montagne, indique à tous les plantes qui guérissent et se fait le juge des contestations.

Le souvenir de Toussaint Louverture est la légende de ces mornes. Les paysans montrent

sur les rochers des signes vagues, creusés, en forme de croix, par l'action des eaux ; ils y veulent voir des points de repère, marqués par l'ancêtre pour indiquer la place où fut enfoui son trésor, à l'approche des troupes du général Leclerc. Afin d'empêcher toute indiscretion, les soldats, commandés pour creuser la fosse, auraient été fusillés à leur retour, si bien que nul ne sait plus exactement où se trouve le monceau d'or, signalé par les croix révélatrices.

Pamphile de Lacroix estime le trésor de Toussaint à 80.000 « doubles portugaises », soit un peu plus de trois millions de francs. Il ne mentionne pas que la cachette ait été éventée par nos soldats et rapporte que, dès son arrivée en France, Napoléon fit plusieurs fois interroger, à ce propos, le vieux nègre qui resta muet. Madiou prétend, au contraire, que le trésor fut retrouvé dans les Cahos et enlevé par Rochambeau. Le fait historique n'est point éclairci ; mais la croyance aux trésors cachés, aux trouvailles inespérées est si enracinée dans l'imagination nègre qu'aucun habitant de ces mornes ne doute de la présence réelle, en quelque endroit ignoré, de cette prodigieuse fortune, destinée à enrichir un heureux chercheur.

Pérodin est un petit village, situé sur la crête

de la montagne, au-dessus du val de l'Estère, à six bonnes heures de la Petite-Rivière. D'un côté, on aperçoit la plaine et la mer, par delà l'enchevêtrement des mornes ; de l'autre, la vue s'étend sur les contreforts aboutissant aux hauts plateaux de l'Artibonite. Quelques cases ont été construites auprès de la chapelle et des tonnelles du marché ; le gouvernement vient d'installer un maître d'école ; une commerçante, Mlle Ursule Saget, tient boutique. On trouve chez elle des salaisons, du savon, des allumettes, quelques cotonnades, un peu de mercerie et de vaisselle. Mlle Saget est la sœur aînée, la « grande sœur » du juge suppléant de la Petite-Rivière ; son grand-oncle, Nissage-Saget, fut naguère Président de la République. Malgré cette illustre parenté, la pauvre fille vieillit obscurément au fond des mornes, occupée à son petit commerce et travaillant sur une machine à coudre, à la porte de sa modeste maison.

Le village de Pérodin s'est créé pour les besoins de toute la première section des Grands-Cahos, dont il est le centre. Le chef militaire y réside, appuyé d'une force de police rurale ; le général Henri Charles fait aussi métier de spéculateur en denrées et expédie du café à

la Petite-Rivière. Lundis et mardis, les revendeuses de la contrée ont visité les marchés des Petits-Cahos ; elles consacrent les jeudis et vendredis aux deux villages des Grands-Cahos, Pérodin et Médor. C'est précisément un jeudi que nous tombons à Pérodin ; il est déjà deux heures de l'après-midi et l'activité commence à se ralentir. Le chef de la section apparaît dans toute sa splendeur : les cinq chefs de district, avec leurs galons de capitaine, le maréchal et les trois gardes champêtres se sont joints à l'autorité supérieure, à l'occasion du marché hebdomadaire. L'hospitalité est abondante ; le jeudi est le seul jour de semaine où l'on débite de la viande au village.

De Pérodin, il serait facile de gagner Médor en trois heures. Le sentier suit d'abord les crêtes, au milieu de buissons de pommiers-rose et de cultures de bananes ; il contourne le Morne Jacques, puis descend les pentes rapides du Morne Ingrand. C'était l'ancienne limite entre les parties française et espagnole de l'île. Le traité d'Aranjuez mentionne l'établissement des bornes n^{os} 162 à 174 sur les plantations Pérodin, Cottereau et Ingrand. Le n^o 175 était placé sur le « piton des orangers », d'où la frontière descendait vers l'Artibonite. Nos



LE PASSAGE DE L'ARTIBONITE EN "BOIS FOUILLÉ"



VUE DE DESSALINES

compagnons nous ont abandonnés ; il ne reste plus que le P. Sauveur et moi pour poursuivre notre route, avec un habitant du voisinage, M. Désiré Ti Da, réquisitionné par le chef de la section, pour nous servir de guide. Mais nous étions partis très tard, la pluie menaçait ; M. Ti Da éprouva le désir naturel de rentrer chez lui et nous remit aux soins d'un petit garçon de bonne volonté. La nuit vint vite ; les feux de la veillée s'allumèrent, marquant les habitations éparpillées aux flancs des montagnes ; l'obscurité était telle, que nous perdions constamment notre chemin. Enfin, nous arrivâmes auprès d'une case isolée ; la maison était hermétiquement close : la lumière du foyer filtrait par les interstices des murs. On tarda à répondre à notre appel ; les nègres sont défiants de nature et leurs superstitions redoutent les œuvres de la nuit, peuplée de revenants, de *zombis*. Notre petit garçon cria aux gens de lui « *baillé tison pou pé*, donner un tison pour le Père ». Quelqu'un se hasarda à sortir, avec un grand morceau de bois-chandelle, et ce fut à la lueur de cette torche, éclairant la forêt, que nous arrivâmes à Médor. Il était près de dix heures du soir. Il fallut réveiller le village ; ni le chef de la deuxième section des Grands-Cahos, le gé-

néral Thélima Louissaint, ni le sacristain de la chapelle, M. Balthazar Bienaimé, ne nous attendaient plus.

Médor est un petit village, répondant aux mêmes nécessités que Pérodin. Il occupe un plateau découvert, entouré de grands murs rocheux. Cinq ou six maisons, une chapelle précédée d'un cirouellier, où est fixée la cloche; sur la place gazonnée, à l'ombre des manguiers, les tonnelles du marché. Le soir et dans la nuit, bon nombre de marchandes sont arrivées de la plaine et des mornes; elles s'empilent dans les cases et sous les abris de branchages; il en vient encore par tous les sentiers. Dès le petit jour, le marché du vendredi s'est formé : une cinquantaine de femmes ont étalé leurs marchandises, petit mil, riz, légumes, morceaux de viande, sel, savon et allumettes.

Médor se trouve au pied du morne des Orangers, dont le fort commande le défilé de l'Artibonite, entre la moyenne et la basse vallée. Sous la conduite du chef de district, M. Simili Silhomme, qui nous accompagne jusqu'à « sa limite », nous gagnons par une montée très dure la crête du Morne Pardon. La montagne est recouverte d'une herbe touffue, de goyaviers nains et d'une sorte de fougère, dont les nègres

font des balais. La vue est magnifique sur toute la partie du fleuve, enserrée entre deux chaînes parallèles. Descente rapide par les habitations Poincy et Lahatte ; les cases se multiplient, les champs de coton reprennent. Deux pintades marronnes, poussant des cris effroyables, traversent l'air, poursuivies par ces oiseaux de proie, que les créoles nomment des « malfinis ». Chemin très raide, pour atteindre la Savane à Roches et le bord du fleuve.

Nous sommes désormais en pays de savanes. Cases et jardins se font plus rares. Des espaces dénudés, recouverts d'une herbe jaunâtre, alternent avec des bouquets de campêche : c'est une région de pâturages et d'exploitation de bois. Le sol est uni, bon pour les pieds des chevaux. Le printemps est délicieux dans les savanes. C'est alors que les gayacs portent leurs fleurs violettes et les campêches leurs grappes de fleurettes jaunes. Sur l'habitation Vinant, à l'extrémité de la savane Deslandes, réside le général Saint-Louis, qui assure le passage de l'Artibonite, pour la commune voisine de la Chapelle ; vieux militaire retiré sur son bien, il cherche à accroître ses revenus par cette entreprise. Le passeur manœuvre à la perche une pirogue, que l'on nomme ici un *boumba* ou

« bois-fouillé », creusé dans le tronc du mapou, le fromager de nos colonies. A l'avant, les chevaux sont attachés par des cordes ; le passeur conduit sa barque en remontant le fleuve, peu profond sur sa rive droite, puis laisse dériver au courant et les chevaux se mettent à la nage pour aborder à la berge opposée.

Sur ce point, l'Artibonite coule au pied d'une ligne de collines, percée de fréquentes ravines. Derrière ces collines, à deux ou trois kilomètres de distance, se trouve le quartier de la Chapelle ; cinq heures de voyage depuis Médor. Dans un champ voisin du fleuve, un nègre à barbe grisonnante, pieds nus et en manches de chemise, est occupé à travailler les cannes. C'est le commandant de la commune, le général Succès Jean-Baptiste ; il remet ses vêtements et monte à cheval pour nous installer dans son village. Le bourg est petit ; il y a quatorze ans seulement qu'il fut érigé en commune et, depuis lors, le même chef militaire administre la circonscription. Quelques cases autour de la chapelle ; l'hôtel de la place se compose d'une chambre unique, où sont déposés les fusils des soldats ; par devant, un abri, recouvert d'un toit de chaume, où dorment, à côté du poste, les passants attardés.

La meilleure maison du lieu appartient au juge de paix, M. Suprême Clerjeune Clément fils. Déjà vieillissant, devenu gros et maladif, il eut son heure de gloire comme député au Corps législatif ; avec sa femme et ses trois enfants, il s'est maintenant retiré à la Chapelle, où il arrange de son mieux les affaires de ses justiciables. Il y vit entre le commandant de la commune et la maîtresse d'école, Mlle Cypris Malvoisin, une vieille fille, éduquée par les sœurs de Saint-Marc, — qui sont les seules gens cultivés de l'endroit. La maison de M. Clerjeune fut hospitalière ; j'y dormis dans un superbe lit d'acajou à baldaquin, les fenêtres ouvertes sur la nuit bruyante des tropiques. La conversation de mon hôte était confiante et attristée. La maîtresse du logis avait préparé un ragoût de porc et les « pois et riz », qui sont le plat national haïtien : haricots rouges, cuits dans une sauce abondante (saindoux, beurre, lard et *cives*, espèces de poireaux), et mélangés ensuite avec du riz.

Il y a fort loin de la Chapelle à Port-au-Prince, au moins douze heures de route ; en partant avant le jour, on a chance d'arriver à la nuit. Après avoir traversé les savanes et les bois de campêche qui entourent le bourg, c'est la dure

montée du Morne Créplaine. L'aube commence à poindre ; dans les cases dispersées, les feux s'éteignent successivement ; peu à peu, les tambours, qui ont accompagné les danses de la nuit, cessent leurs battements rythmés. Quand nous atteignons la crête, le soleil est déjà haut ; une marche interminable nous fait contourner toute la haute vallée du Mirebalais. Les habitations sont nombreuses ; peu de café, mais cultures de vivres, bananes, maïs et cannes. Après le petit village de la Coupe-Mardi-Gras, nous rentrons en pays de savanes. Nous passons le fond des Orangers, puis le Morne Pensez-y-bien, pour descendre dans la plaine du Cul-de-Sac. Nous avons marché tout le jour ; il faisait nuit close quand nous arrivâmes à Port-au-Prince.

Il y a peu de pays moins visités qu'Haïti ; il n'y en a guère qui soient plus beaux et où les voyages soient aussi faciles. Après un premier mouvement d'instinctive défiance, le nègre se rassure et s'empresse à recevoir le voyageur. Il lui laisse la disposition de toute sa case et lui abandonne son propre lit. La nourriture laisse bien à désirer, car les habitudes frugales des indigènes ne concordent pas avec les nôtres, et c'est une longue affaire pour se procurer de

la viande ou même un poulet. Vis-à-vis de son hôte étranger, le nègre devient peu à peu causeur et admiratif ; s'il est pris de tafia, il y a danger que ses empressements ne deviennent importuns. « Après bon Dieu, c'est blanc », dit le proverbe créole. Pour prix de ses services, le nègre s'attend à peine à une rémunération de quelques gourdes, et il n'a pas assez de remerciements à vous faire d'être entré dans sa maison.

Sur le chemin, les passants saluent très poliment. Les hommes ôtent leurs chapeaux ; les femmes font une petite révérence rapide, appelée *ta*, un souvenir persistant des belles manières de la colonie. Selon les lieux, la formule du salut affecte des formes diverses. On vous dit : « *Bonjou, Blanc !* » à cause de votre couleur ; « *Bonjou général !* » ou « *Bonjou, Chef !* », pour l'éminence de votre situation ; ou, plus familièrement, « *Bonjou, papa !* » — Le plus souvent, au fond des campagnes, où les seuls blancs connus sont les missionnaires, les négresses vous jettent au passage : « *Bonjou, Père ! — Bonjou, Madanm ! — Comment ou ié ? Comment allez-vous ? — Com' ça ; meci, Pé, grâce à bon' Guié. Comme ça, merci, Père, grâce à Dieu. »*

Les gens vous donnent avec complaisance et précision toutes les indications possibles quant à la direction à suivre ; s'agit-il de la durée du voyage, les nègres sont incapables de l'apprécier. Pour eux, les heures ne signifient rien ; leurs formules sont indifférentes. « *Gangnien gnou bon boule ; g'ain gnou ti distance, oui !* — Il y a encore un bon bout ; il y a encore une belle distance » ou « *G'ain route en pile encò. Il y a beaucoup de chemin* » signifient une heure aussi bien que six heures de route. « *Çà pas si loin passé ça. Ce n'est pas très loin* » ou « *ous tout rivé* — Vous êtes tout arrivé » ne veulent nullement dire que l'on soit au bout du voyage. Le renseignement le plus sûr est fourni par ceux qui s'arrêtent à vos questions, regardent dans le ciel la hauteur du soleil et vous disent « Vous arriverez à midi ou pour l'Angelus ».

Êtes-vous fatigué, il n'est point de case où l'on ne vous donnera de l'eau pour boire avec du tafia, s'il y en a, et une chaise pour vous reposer. Sur le chemin, — les routes appartiennent aux femmes, en Haïti, — les jeunes personnes ne sont point farouches ; elles rient et plaisantent volontiers, qu'elles blanchissent leur linge au ruisseau ou portent leurs denrées au marché prochain. Que de fois n'ai-je pas

entendu mon embonpoint provoquer la réflexion suivante : « *A là blanc qui gras, sans réproche !* » *Sans réproche* est soigneusement ajouté pour prévenir le mal qui pourrait résulter de la « mauvaise bouche ».

CHAPITRE X

DES GONAÏVES AU CAP-HAÏTIEN

La baie des Gonaïves. — Du temps de la colonie. — La ville de l'Indépendance haïtienne. — Souvenirs révolutionnaires. — Le commerce du port et la colonie française. — Les communications entre le nord et le sud de Saint-Domingue. — Le chemin des Escaliers. — Les « Nords ». — L'arrondissement de Plaisance. — La vallée du Limbé. — Le régime du roi Christophe : ses traces persistantes. — La *raque* à Maurepas. — L'Acul et la Plaine du Nord. — Une image superstitieuse de saint Jacques : le saint et le loi. — L'habitation Vaudreuil : un « moulin à bêtes » de la colonie. — Arrivée au Cap-Haïtien.

Les navires de la Compagnie Transatlantique, faisant le récolement des cafés autour de la baie de Port-au-Prince, vont chaque mois de la capitale aux Gonaïves. On y arrive au petit jour. La ville est au ras de l'eau, entre le Morne Blénac et la colline isolée du Morne Grammont ;

la plaine, large de quatre lieues, longue de dix, se termine aux Montagnes Noires, perdues dans les nuages. Au nord, par un coude brusque, une chaîne de montagnes dénudées s'en va vers le Môle Saint-Nicolas. Au sud, une côte basse, formée de palétuviers, où les deux branches de l'Estère, l'Estère aux Rats et l'Estère la Joie, se jettent dans la Baie de la Tortue. A travers l'enchevêtrement des racines, les « bois fouillés » ont frayé leur chemin, pour apporter en ville les campêches, les nattes et les sacs-paille de l'intérieur. La pêche et la chasse sont également abondantes : sardes rouges, perroquets bleus et jaunes, vivanos, orphis, tassarts et nègres ; tortues de mer, langoustes et cériques ; des écrevisses dans la rivière ; des huîtres sur les palétuviers, des bancs de *pisquets* dans les estuaires. Canards et sarcelles passent à l'automne. Toute l'année, il y a, dans l'Estère, plongeurs, poules d'eau, crabiers, bécassines et flamands ; en plaine, des ramiers, des perdrix et des pintades marronnes. Autour de la baie, plusieurs salines ; elles produisent 250 ou 300.000 barils, consommés sur place ou expédiés vers le sud. Le principal intéressé dans la saline du Grand-Carénage est un de nos compatriotes, M. Krause.

Du temps de la colonie, les Gonaïves avaient peu d'importance. Dès le début, l'endroit avait bien été fréquenté par les flibustiers et les boucaniers ; en 1666, l'Olonois, le meilleur pirate dont notre pays se soit enorgueilli au dix-septième siècle, y vint faire le partage des richesses acquises au pillage de Maracaïbo. Comme dans les autres plaines de l'Ouest, la population stable ne s'accrut qu'en 1690, après la prise de Saint-Christophe par les Anglais ; les colons, quittant la plus ancienne de nos îles, s'embarquèrent pour Port-de-Paix, y arrivèrent après mainte aventure et, s'enfonçant dans l'intérieur s'établirent aux Gonaïves, sur l'Artibonite et au Cul-de-Sac. Parmi les émigrants, on a conservé les noms de MM. Rossignol, Courpon de la Vernade, doyen du Conseil Souverain de la petite île, Le Vasseur, capitaine des milices, et Dubois, fils d'un ancien gouverneur de Sainte-Croix. Quelques-uns ne dépassèrent point les Gonaïves et la famille de M. Rossignol s'y multiplia dans la plaine. Lors de la Révolution, la descendance de ce patriarche avait essaimé de façon telle, qu'on en retrouvait des branches sur la plupart des habitations.

Néanmoins, les Gonaïves restèrent une simple paroisse, rattachée au quartier de Saint-Marc.

En 1760, le bourg fut transporté au bord de la mer ; les habitants firent les frais du transport, en s'imposant de 10 livres par tête d'esclaves. Il y avait en tout 67 maisons, réparties dans neuf *islets* ; 4 bateaux faisaient la navette entre le Cap et les Gonaïves, qui servait de port aux paroisses de Plaisance et d'Ennery. Le fort Castries, aujourd'hui détruit, défendait la petite ville. Les services publics comportaient un bureau de poste, un substitut de la sénéchaussée de Saint-Marc, un exempt de la maréchaussée. Aucun travail d'irrigation n'avait été entrepris, la sécheresse réduisait les cultures : 3 sucreries, 135 indigoteries, 15 cotonneries et une hatte ; 50 caféteries sur les hauteurs ; 940 blancs, 750 affranchis, 7.500 esclaves. Le passage de la grand'route, qui, depuis le milieu du dix-huitième siècle, réunissait par terre Port-au-Prince au Cap, donnait seul quelque mouvement aux Gonaïves.

Il se trouva que ce bourg, dédaigné des blancs, devint le boulevard de l'Indépendance haïtienne. Après son arrestation en 1802, Toussaint Louverture avait été embarqué aux Gonaïves ; il fut transporté en France et mourut, l'année suivante au fort de Joux. Puis l'expédition Leclerc fut anéantie par la fièvre jaune ;

Rochambeau capitula au Cap. Le 1^{er} janvier 1804, les généraux haïtiens se réunirent aux Gonaïves, pour conférer à Dessalines l'autorité suprême et faire connaître au peuple, du haut de l'autel de la Patrie, la déclaration d'Indépendance. Nous fûmes abondamment traités de « tigres dégoûtants de sang », « vautours » et « peuple bourreau ». « Anathème au nom français ; haine éternelle à la France ! » Les nègres jurèrent d'y renoncer à jamais ; les mois suivants virent le massacre des blancs, la confiscation définitive de leurs biens. Ce sont là choses du passé.

Depuis lors, les Gonaïves ont prospéré ; c'est maintenant une jolie ville de 15.000 habitants, avec de grandes halles au bord de mer, de belles maisons recouvertes de tôles ou d'« essentes »¹. Le général Oreste Zamor commande l'arrondissement ; M. Destiné Désir, qui a fait à Paris des études de pharmacie, administre la ville, comme magistrat municipal. Les rues, coupées à angle droit, ont rejeté les noms de

1. On appelle *essentes*, aux colonies, les bardeaux de bois, destinés à recouvrir la toiture des maisons, en guise de de tuiles ou d'ardoises. Ce mode de toiture est encore très fréquent dans l'Europe Centrale et Orientale. A Saint-Domingue, les essentes étaient généralement faites de bois-chêne, et surtout employées dans la partie du Nord, où cet arbre était le plus abondant.

provinces françaises ou des gouverneurs et intendants, habituels à la colonie ; elles ont pris des appellations révolutionnaires : rue Sans-Culottes, ruelle Carmagnole. Sur la place d'Armes, honorée du tombeau de Mgr Toussaint Denis, duc des Gonaïves, mort en 1859, l'autel de la Patrie porte inscrits les noms de héros de l'Indépendance. En 1904, date du centenaire, la reconnaissance nationale ouvrit le musée de la Révolution : il y a là toute une série de scènes glorieuses, défense de la Crête-à-Pierrot, attaque du fort de Vertières, proclamation de l'Indépendance, qui donnent une piteuse idée de l'enfance de l'art haïtien. Au milieu de ces gribouillages, figure un tableau décent, peint par Lethière : un mulâtre et un nègre, un jaune et un noir, comme on disait alors, en costumes militaires de l'époque, se serrent ardemment la main, devant un autel antique, sous le regard du Père Éternel.

Le port s'est développé. Il est visité par les bateaux français et allemands pour l'exportation des cafés, cotons, gayacs et pites¹. Cafés et cotons vont au Havre, gayacs et pites aux

1. Le *pite* est un aloès, dont la fibre sert au tissage ou à la fabrication des cordages ; le *gayac* est un bois très dur, dont on fabrique certains objets spéciaux, tels que poulies de navires, quilles, etc.

États-Unis. A moins que les prix ne soient meilleurs au Cap, tout le versant méridional des mornes du Nord envoie son café aux Gonaïves ; il en arrive du Gros-Morne, de Terre-Neuve, Pilate, Plaisance, Marmelade, Saint-Michel de l'Atalaye. Les gens de la plaine assurent les « charrois », à dos d'âne ou de mule. Il s'agit à peu près de 50.000 sacs par an. Faute d'irrigations, la plaine ne produit que le coton, un millier de balles, mal préparées, humides, mélangées de chaux et de sable.

L'ensemble de ce commerce est entre les mains de deux maisons françaises, une maison anglaise créole, deux haïtiennes et la succursale d'une maison allemande de Port-au-Prince. MM. Lancelot détiennent l'agence consulaire de France et l'agence de la Compagnie Transatlantique ; leur père, capitaine au long cours du port de Nantes, s'était fixé en Haïti. Il y prit femme et fonda un comptoir aux Gonaïves, en association avec des Nantais, J.-M. Cassart et Cie, établis à Port-au-Prince. Il mourut en 1869. Ses deux fils, assistés d'un cousin venu de France, continuent les affaires de la maison.

Les trois derniers jours de la semaine, a lieu le marché ; les femmes de la montagne appor-



LES GONAÏVES. L'ÉGLISE



LE CAP HAÏTIEN. LA BARRIÈRE-BOUTEILLE

tent les vivres et font leurs achats en ville. Autour de la place, c'est une succession de boutiques, dont l'étalage envahit les rues ; de longues lignes de chemises, de pantalons, de bonneterie variée, flottent au vent. Nous comptons une compatriote parmi ces marchandes, une Guadeloupéenne, Mme Veuve Albert Étienne, dont les quatre fils sont employés chez les négociants de la ville. En outre des gens de nos îles, la petite colonie française comprend un horloger, venu de Paris, et un employé de commerce, originaire du Havre, qui n'a point réussi, s'est marié avec une négresse et vit d'un vague fond d'épicerie. Les Allemands sont six, dont deux pharmaciens.

L'église donne sur la place d'Armes. Elle garde les restes d'un pauvre missionnaire, « usé par les travaux apostoliques », auquel Haïti a dû paraître sans gaieté. Sur sa tombe, on a gravé l'épithaphe suivante : « En quittant la France et ma famille, je puis dire : tout est consommé. Je ne puis pas vous donner plus, Seigneur ! » Grâce à Dieu, les gens de notre génération quittent avec moins de regret la vie resserrée des vieux pays. L'École des Frères a 300 élèves, celle des Sœurs de Saint-Joseph 230 ; les mêmes Sœurs desservent un petit hôpital

de 30 lits, entretenu par souscriptions. En Haïti, il convient de mentionner les loges après l'église ; car le nègre est aussi fervent franc-maçon qu'il est bon catholique. Les Gonaïves en possèdent trois : l'Heureuse Indépendance n° 16, la Sympathie des Cœurs n° 27 et la Clémentine Aménité n° 55.

Nous sortons de la ville par le chemin des Dattes. Naguère, un Dauphinois, M. Solérieux-Soleil, avait planté quelques dattiers sur son habitation ; c'étaient les seuls qu'il y eût dans l'île ; avec le temps, ils ont formé toute une palmeraie. Nous y avons maintenant un compatriote, M. Bourgain, qui achète du gayac pour l'exporter aux États-Unis.

La traversée de la plaine est fort monotone ; le sol est blanc et desséché ; les cases, recouvertes de roseaux, ont mauvaise apparence ; les cultures de coton et de petit mil alternent avec les fourrés de bayaondes. Les colons l'avaient bien nommée la Savane-la-Désolée. Au carrefour des Poteaux, une colonne en maçonnerie marque la direction des quatre grands chemins de la plaine vers le Cap, Port-de-Paix, les Gonaïves et Saint-Marc. Une montée rapide nous conduit à la Coupe à Pintades, entre les Montagnes Noires et la Chaîne de la Marme-

lade ; puis nous prenons à gauche, au carrefour d'Ennery¹, pour suivre la vallée de la Grande Rivière, où se jette la Rivière Laquinte, au fond de la plaine des Gonaïves. Les mornes se resserrent, les caféières commencent, la végétation devient plus belle, les habitations se multiplient. Une coupure dans les murailles calcaires de la montagne donne passage à la rivière du Chemin-Neuf et à la route des Escaliers.

C'était le grand chemin du Cap à Port-au-Prince par la Coupe des Orangers. Jusqu'en 1752, il fallait aller par mer du nord à l'ouest ou au sud de la colonie ; sinon, suivre une mauvaise route, qui, du Joli-Trou de la Grande Rivière du Nord, gagnait la partie espagnole, par l'étroite porte de Saint-Raphaël ; de là, une bifurcation de chemins conduisait, d'un côté, aux Gonaïves, par Saint-Michel de l'Atalaye, de l'autre, à Port-au-Prince, par Hinche et le Mirebalais. Le voyage était peu sûr, exposé aux agressions des Espagnols, « à qui, disait le P. Labat, il est aussi naturel de dérober qu'aux femmes de pleurer quand elles veulent ». M. de Vaudreuil,

1. Le comte d'Ennery fut gouverneur de la colonie de 1775 à 1776. Il mourut à Port-au-Prince. Sa plaque tombale existe encore au cimetière de l'église de Sainte-Anne, à côté du monument de Dessalines.

devenu gouverneur de Saint-Domingue, entreprit, en 1750, de relier les deux principaux centres de la colonie, à travers la bande étroite de territoire, qui, derrière les Gonaïves, séparait alors la partie espagnole de la mer. La pente était trop rude pour que l'on y pût passer en chaise de poste. Il fallait quitter la voiture au cabaret de Bonnefoy, au pied même des Escaliers : 700 toises conduisaient à la source de la rivière du Chemin-Neuf et au cabaret du Breton; puis il restait à franchir un escarpement de 1.119 toises, avant d'atteindre le col.

Les inconvénients d'une telle route, exigeant l'alternance de la voiture et du cheval, se firent promptement sentir. La guerre de Sept Ans démontra l'intérêt que l'on aurait à faciliter l'accès d'un massif montagneux, offrant une retraite sûre aux colons de la côte nord et permettant d'assurer le passage rapide des vivres de la partie de l'Ouest ou des produits d'Europe débarqués au Cap. Le traité d'Aranjuez nous reconnaissait bien le droit d'entretenir une route en territoire espagnol, et même d'y faire passer nos troupes. Pourtant le gouvernement ne fit point usage d'un tel privilège et lui préféra une voie de communication, toute entière établie sur le sol français. Les études définitives s'effec-

tuèrent pendant la guerre d'Amérique ; la nouvelle route, carrossable cette fois sur tout son parcours, fut commencée en 1781 ; elle remontait très haut dans la Grande Rivière et s'élevait en lacets nombreux, plus longue de quatre lieues que les Escaliers. La suppression du Conseil Supérieur du Cap, entraînant, vers Port-au-Prince, les affaires et les justiciables, donna l'impulsion dernière. Les paroisses intéressées, les soldats des régiments coloniaux, les nègres de l'atelier du roi travaillèrent sous la direction de l'ingénieur, M. de Vincent. Dès 1788, les voitures passaient sur la route, qui avait coûté 1.200.000 livres. Une ordonnance des administrateurs en date du 28 mai 1789 autorisait un « établissement de carrioles, réuni à la ferme de la poste aux lettres » ; si bien qu'on pouvait désormais voyager, du Cap à Port-au-Prince, moyennant 396 livres par personne.

Le siècle écoulé a fait disparaître le chemin carrossable, sans venir à bout des Escaliers. Jusqu'à la source, le sentier actuel gravit péniblement des amas de roches, où persistent sur quelques points les empierrements d'autrefois. Le paysage est fort beau, entre les grandes parois grises, d'où pendent les lianes. Par contre,

la montée même du col est presque intacte ; on dit qu'elle fût réparée par le roi Christophe. Les ajustements de pavés, les rigoles transversales pour l'écoulement des eaux sont demeurés sur de longs espaces. Les pentes sont très fortes, les tournants rapides et nos chevaux glissent sur les pierres polies.

La passe une fois franchie, les crêtes dénudées descendent vers des fonds remplis de verdure. C'est la vallée des Trois-Rivières, et, de l'autre côté, à mi-hauteur, le bourg de Plaisance. Le chemin contourne le Morne Mapou, pénètre dans les caféières, où se mêlent désormais les cacaoyers, et suit le cours de la Rivière Longue, dans la section de la Grande-Rivière.

En Haïti, la ligne des mornes du nord est sensiblement moins élevée que ceux du sud ; ils ne dépassent guère 1.000 à 1.200 mètres ; si le paysage n'y est pas aussi beau, la végétation en est plus riche. Les nuages, poussés du Nord-Ouest par les vents alizés, se condensent sur ces montagnes et rendent les pluies plus abondantes. Quand il fait saison sèche dans le reste de l'île, il pleut encore au Cap-Haïtien. De novembre à mars, les cantons septentrionaux sont noyés dans la succession d'averses, provoquées par les « Nords ». A la différence des « ava-

lasses » courtes et violentes de l'hivernage, c'est une pluie fine et continue qui s'abat sur le pays. Ces pluies font, d'ailleurs, la richesse du Nord de l'île, dont les plaines, jouissant d'une humidité constante, peuvent se passer d'irrigations.

Entouré de mornes et de forêts épaisses, ne communiquant avec Port-de-Paix que par une gorge resserrée, — la « porte » des Trois-Rivières —, couvert de pluies et de brouillards, le canton de Plaisance avait été d'abord négligé par les colons. Quand les premiers, venus de la Tortue sur la grande terre, eurent pris pied à Port-Margot, quelques-uns, s'aventurant dans les mornes et séduits par la fraîcheur du climat, s'établirent à Plaisance. Ils y vivaient de chasse, de pêche et de la culture de l'indigo-bâtard. La paroisse ne fut créée qu'en 1726; en 1770, un groupe de colons riches vint y planter des caféières. Il existait, au moment de la Révolution, 180 caféteries, 32 indigoteries, 600 blancs, 230 affranchis, 6.600 esclaves. La circonscription n'avait même point de chef-lieu. L'église se trouvait à 6 kilomètres du « carrefour ou espèce de bourg » de Plaisance. Une douzaine de maisons et d'auberges, le logement de la maréchaussée n'étaient là que pour le trafic de la grand'route.

Tout le régime du Nord de la République se ressent encore du règne d'Henri I^{er}. Christophe était un nègre violent, despote et sanguinaire dans la forme, avec un certain fond de bonnes intentions. Issu de l'esclavage, il envisagea son royaume comme un vaste atelier d'esclaves, où une noblesse de sa composition remplissait la fonction des anciens commandeurs, avec l'appui d'une force noire, importée d'Afrique, qui, sous le nom de *Royal Dahomets*, se chargeait de la police rurale. Attaché à la glèbe et recevant, pour salaire, le quart des produits du sol, le cultivateur dut se moraliser, selon les indications royales. La constitution lui recommanda le mariage, dont il n'avait point l'habitude, et, faute de ce faire, le Code Henri déshérita ses enfants. Les règlements lui imposèrent l'oubli des divertissements Vaudoux et la fréquentation des offices chrétiens ; il lui fallut apprendre un métier et travailler à heures fixes. La moindre infraction était punie des travaux forcés, c'est-à-dire que le délinquant s'en allait travailler à la construction de l'immense citadelle de la Ferrière, que le Roi faisait élever, en haut des Mornes du Cap, à la sueur de ses sujets. Bien qu'éphémère, — il ne dura que de 1806 à 1820 —, un système aussi brutal a créé,

dans le nord de l'île, une population plus farouche et plus vigoureuse, qui, par sa vigueur même, a fini par s'acquérir l'autorité politique dans la République entière. Au reste, le Nord a pour lui l'avantage du nombre : l'ancien royaume de Christophe comprenait à peu près la moitié de la population totale et la majorité des centres de recrutement militaire. Sur 86 communes, qui forment aujourd'hui l'unité électorale, 47 en faisaient partie.

Bien que la terre se trouve désormais très morcelée dans la section du Mapou, les partages successoraux n'ont pas encore détruit dans ces vallées l'effet des dotations du roi Christophe ; plusieurs grands propriétaires y possèdent 150 carreaux d'un seul tenant. Ces gens consomment eux-mêmes leur cacao¹, dont ils enveloppent la pâte, mélangée de sirop, dans une feuille de bananier. Le café est vendu aux spéculateurs en denrées, qui forment la population du bourg. L'agglomération de Plaisance n'a que deux mille habitants, mais elle doit à sa position stratégique de posséder un commandant

1. Il n'existe plus de cacaoyères, en Haïti, que dans le Nord de l'île et à l'extrémité de la presqu'île méridionale, autour de Jérémie. Le cacaoyer était indigène à Saint-Domingue et constitua, dès la conquête, avec le sucre et les mines, la principale richesse de la colonie espagnole.

d'arrondissement. Le général Milfort Jean-François a été élevé au petit séminaire de Port-au-Prince ; un nègre corpulent, qui a dépassé la quarantaine, barbiche noire et cheveux en brosse ; ses lunettes d'or lui donnent un certain air de gravité. On en dit grand bien. Sa femme est blanche et blonde comme les blés ; elle est la fille d'un Breton, qui, de Rennes, est venu mourir à Fort-Liberté ; le ménage n'a point d'enfants.

Plaisance s'adosse au Morne Bédoret, hérissé de pitons verdoyants. C'est signe de pluie, dit la sagesse de l'endroit, « quand le Morne Bédoret fume ». Or, nous sommes à l'automne, en pleine saison des « Nords » ; et la montagne est couverte de nuages. Du sommet, la vue devrait s'étendre sur la grande Ravine du Limbé et jusqu'à la plaine du Cap. Mais le temps n'est pas favorable, et nous faisons les cinq lieues de chemin sous une pluie battante. La vallée se creuse très profondément. La Rivière Dorée, qui vient des montagnes du Dondon ; celle de l'Islet à Cornes, qui descend de la Marmelade, se rejoignent en torrents, pour former la Rivière du Limbé. La végétation est splendide ; caféiers et cacaoyers se pressent sous les grands arbres ; le chemin serpente entre des bouquets

de bambous ou de pommiers-rose et des haies de cactus-pingouin. En bas, commence, au Camp-Coq, la plaine du Haut-Limbé. Les cases, en terre jaunie, sont recouvertes de toits de chaume ; les habitants font un grand commerce, vendent leurs cafés, selon les prix, soit aux Gonaïves, soit au Cap et voyagent constamment entre ces deux villes. Tous relèvent d'un papaloi connu, nommé M. Bataille Rémi. Cet homme dessert deux houmforts, l'un à la Ravine-Champagne sur Plaisance, l'autre au Boucan-Guimby sur le Limbé. La double installation répond moins aux commodités de sa clientèle qu'aux variations d'humeur des autorités. Dans le Nord, l'exercice du Vaudoux serait moins aisé que dans le reste du pays ; l'oligarchie des généraux, grands propriétaires, y envisage plus sévèrement les divertissements du peuple et tient parfois la main à l'application des articles du Code rural, réglementant la matière. Aussi les papalois évitent-ils, comme ils ont coutume de le faire dans l'Ouest et dans le Sud, de se grouper en plaine autour des lieux habités ; ils cherchent le refuge des mornes, prêts à gagner, en cas de besoin, une commune plus favorisée. Quant aux nègres, là comme ailleurs, ils partagent les superstitions ancestrales ; bien

que les puissants de ce monde leur en gâtent parfois le plaisir, ils en conservent strictement les pratiques. Il n'est point de case qui n'ait, au-devant de sa porte, une bouteille enfoncée en terre, pour chasser les mauvais esprits.

Du Camp-Coq au Limbé, une heure et demie de voyage le long de la rivière, dont le lit s'élargit de plus en plus. Près d'une passe d'eau, encombrée de pierres, se trouve la « roche à l'Inde », où les Indiens d'antan avaient essayé de représenter une série de figures humaines par des ronds et par des trous. A deux kilomètres du bourg, sur l'habitation Modieu, un canal d'irrigation, datant de la colonie, se détache pour arroser toute la rive gauche ; il est aujourd'hui comblé, mais la voûte s'en est conservée, avec un petit mur, fleuri de « manger-cochons » bleus.

On était déjà bien entré dans le dix-huitième siècle, avant que nos colons eussent songé à passer de la plaine du Nord dans celles du Haut et Bas-Limbé. En 1715, toute la vallée fut concédée à M. de Brach, lieutenant de roi à Léogane. Plus tard, la construction de la grand'route développa le pays ; le bourg fut même érigé en chef-lieu de quartier. 22 sucreries occupaient les deux bords de la rivière ;

43 indigoteries, 124 caféteries remontaient les pentes des mornes. Les produits allaient au Cap, en prenant la mer à l'embarcadère du Bas-Limbé. Il y avait, lors de la Révolution, 300 blancs, 200 affranchis, 5.000 nègres.

Le bourg actuel du Limbé compte 2.500 habitants ; le commandant d'arrondissement s'appelle le général Orélius Delphin. C'est un triste lieu pour y patauger un jour de pluie. La vallée est étroite et le ciel très bas ; le Morne à Deux-Têtes disparaît sous les nuages. Vers la mer s'étendent des lagons, plantés de rizières. La dernière révolution a tout détruit ; les spéculateurs en denrées, les cultivateurs, quelques artisans relèvent péniblement leurs maisons de bois. Tout un côté de la place d'Armes est occupé par les ruines d'un ancien palais de Christophe ; de l'autre, au-devant de l'église, les ajoupas du marché, recouverts d'essentes ; les revendeuses du Cap y apportent des vivres les mardis et samedis ; car le Limbé ne produit que bananes et patates. En attendant que la pluie cesse, j'ai passé l'après-midi chez le curé, le père Valentin, un breton de Redon ; là, comme à Plaisance, trois sœurs de la Sagesse font la classe aux petites négresses.

Après le passage de la rivière, au travers de

liserons blancs, d'hortensias et de dattes, la route du Cap atteint promptement, à la Grande-Coupe, le sommet des mornes, séparant la vallée du Limbé de la vaste plaine du Nord. Au pied, la baie de l'Acul, enfoncée dans les terres, parsemée d'îlots de palétuviers ; plus loin, émergeant de la verdure, le massif isolé du Morne Rouge. Le petit embarcadère est encombré de madrépores grattés au fond de la mer, « roches-récif », dont on fait la « chaux-caraïbe » pour les constructions du pays. Le terrain est marécageux, détrempe par la saison ; nos montures avancent avec peine dans un épouvantable borbier, où elles entrent jusqu'au poitrail... C'est le commencement de la terrible Raque à Maurepas¹... Tel est l'inconvénient du voyage à l'époque des « Nords », qui peuvent parfois interrompre toute communication. Un officier arrête son cheval au milieu de la boue, salue de son sabre rouillé et se présente : « Général Mes-Amours, adjoint de place de l'Acul du Nord. »

1. « La Raque à Maurepas, écrit Moreau de Saint-Méry, du nom d'un ancien propriétaire de ce sol, qui est si compact et si boueux, dans les temps de pluie, qu'il n'est pas de patience dont la durée puisse égaler celle du temps qu'on met alors à parcourir cette raque. » Les créoles appellent *raque* une fondrière, un passage de boue ; ce terme n'est plus guère usité que dans le nord d'Haïti. Il est vrai que c'est là où il a le plus d'usage.

L'Acul du Nord est à quelque distance dans les terres, au pied du Morne de la Coupe à David ; un petit bourg de 300 habitants, tous cultivateurs, avec un curé, trois sœurs vendéennes éduquant 96 petites filles et un commandant de commune, le général Siméon Jean-Pierre. C'est une région de caféières, abritées par les grands arbres, manguiers, caïmitiers et mombins. A une heure de là, au travers des campêches et des haies de pingouins, des jardins et des rizières, une route toute droite conduit à la Plaine du Nord ; quantité de ruisseaux, descendant des mornes vers la Rivière Salée, se perdent en d'effroyables boubiers. Le village est aussi chef-lieu de commune, habité par les cultivateurs du voisinage — 400 habitants.

A la fin du dix-septième siècle, les colons y avaient établi la paroisse du Moustique et construit une église dédiée à saint Jacques. Ce saint fait encore la gloire de l'église actuelle. Il y est représenté par une grande image en relief, portant un costume de pèlerin, le chapeau sur l'épaule et le bâton à la main. Ce chef-d'œuvre fut importé de la partie espagnole et garde le nom du donateur : *Dedit Petrus Aunay, 1741*. Or, le Vaudoux haïtien s'est habitué à confondre saint Jacques avec Papa Ogoun ; l'effigie attira

du même coup les dévots du loi et les fidèles du saint; la superstition populaire adopta l'église, où l'on vint en pèlerinage. Les nègres de la plaine du Cap eurent ainsi la satisfaction de réunir en un même lieu les deux sanctuaires de leurs croyances religieuses, l'église et le houmfort. Indigné, l'évêque voulut écarter la pieuse image, déshonorée par un tel scandale; mais l'opinion s'émut, l'autorité s'interposa et le curé du village continue de célébrer la messe, sous le regard d'un loi africain, déguisé en saint catholique.

L'Acul et la Plaine du Nord se trouvent à l'écart de la grand'route, que nous rejoignons au carrefour Morne-Rouge, par les habitations Bréda, Deau et d'Héricourt. De ce côté, les ruines coloniales deviennent nombreuses : des colonnes et des margelles de puits, des pilastres, formant jadis aux domaines une entrée monumentale, se perdent dans les campêches. Aucune ne s'est mieux conservée que l'habitation Vaudreuil. Sur la route, à l'ombre de figuiers d'Inde, quatre pilastres ornent encore une vaste rotonde en maçonnerie, garnie de bancs et percée de passages. La grande allée conduit à un bassin avec jet d'eau, précédant les murs ruinés de l'habitation coloniale. Tout à côté, l'an-



LA GRANDE RIVIERE DU NORD.



LE CAP HAÏTIEN ; VUE PRISE DE LA RADE

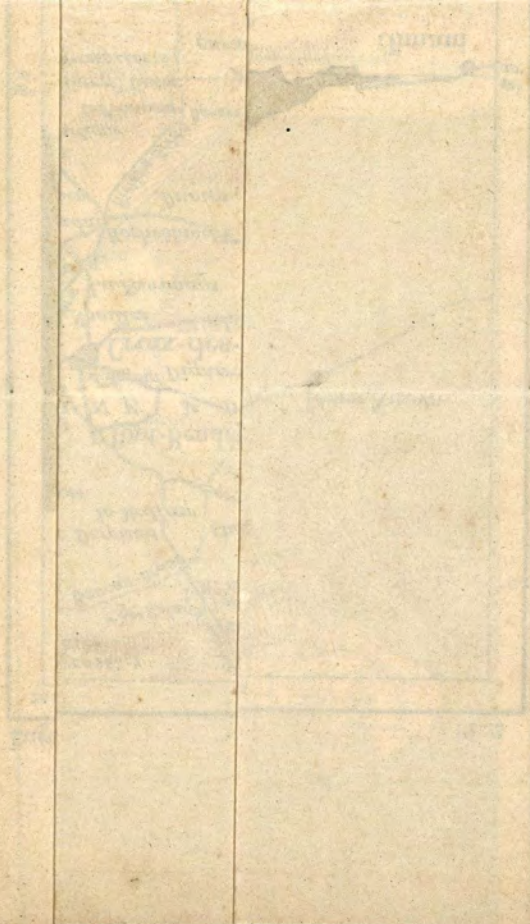
rien moulin à bêtes reste à peu près intact ; on y distingue nettement les ouvertures pour l'entrée des cannes et le retrait des bagasses, la conduite donnant issue au vin de canne ; par-dessus, un chemin circulaire, destiné à la traction animale, où persistent les supports de la balustrade disparue ; le milieu du moulin est encombré de figuiers et de cachimentiers. L'habitation Vaudreuil, de 200 carreaux, appartient aujourd'hui à un mulâtre du Cap, M. Monpremier Gautier, qui y fabrique du tafia et du rhum. Nous arrivons enfin au quartier du Haut-du-Cap où se rassemblèrent les douze Français conduits par Pierre Lelong, de la Tortue sur la grande terre, quand nos gens y prirent pied pour la première fois. Puis nous entrons en ville par la vieille porte en fer forgé, ouverte dans le mur crénelé, qui joint le morne aux palétuviers du rivage ; on la nomme la Barrière-Bouteille. Des Gonaïves au Cap, nous avons fait en tout 27 lieues de chemin¹.

1. La partie du Nord était particulièrement favorisée dans la colonie : elle avait l'avantage d'être plus accessible aux navires de la métropole et son sol était naturellement arrosé par les pluies. Ses plaines produisaient le sucre, l'indigo et le campêche ; ses mornes, le café et le cacao. A la Révolution, elle comptait 16.000 blancs, 9.000 affranchis, 70.000 esclaves. Sa capitale, le Cap-Français, avec 1.361 maisons et 12.151 habitants, dont 2.740 blancs,

en était le véritable centre. La ville, mieux fournie qu'aucune autre à la côte de Saint-Domingue, garda, jusqu'en 1787, un Conseil supérieur. Elle possédait un commandant en second, qui, jusqu'à la cession de l'île au Danemark, fut aussi gouverneur de Sainte-Croix, un commissaire ordonnateur de la marine, une sénéchaussée, une garnison, des hôpitaux, des casernes, un théâtre, une Chambre de Commerce, une autre d'agriculture. Elle avait des marchés, des commerçants achetant la cargaison des capitaines de navires, des libraires, des imprimeurs, voire un « Cercle des Philadelphes », puis une Société Royale des Sciences et Arts. Il s'y publiait *l'Almanach de Saint-Domingue* et les *Affiches américaines*. Parfois, 80 bateaux français s'y trouvaient ensemble dans la rade ; les bâtiments de Nantes, qui venaient chercher le fret, apportaient des pierres pour la construction, des ardoises de l'Anjou, des tuiles de Normandie.

Christophe y fut roi, sous le nom de Henri I^{er}, après avoir été maître d'hôtel chez Mme Modion, qui tenait la première auberge du Cap et qui, réfugiée aux États-Unis, reçut une pension de 6.000 francs de son serviteur couronné. La ville devint temporairement le Cap Henri.

Aujourd'hui, malgré le terrible tremblement de terre de 1842, la ville du Cap-Haïtien conserve encore sa vieille cathédrale, les fontaines monumentales de ses places, et bon nombre de maisons à étage, datant de l'époque coloniale. Elle sert de débouché à tout le nord de l'île, dont elle exporte les cafés, les cacao et les campêches. Cinq maisons françaises, trois maisons allemandes, une seule anglaise, quelques haïtiennes, participent à ce trafic. Les maisons françaises les plus importantes appartiennent à MM. Reine, du Havre, et Altieri. M. Altieri vint, il y a une vingtaine d'années, de la Dominique ; à sa suite, il attira au Cap-Haïtien toute une colonie de gens du Cap-Corse, qui, peu à peu, essaimèrent dans l'intérieur, à la Grande-Rivière du Nord, à Fort-Liberté, à Ouanaminthe. Un de nos compatriotes, venu de Reims, s'est établi au Trou, comme missionnaire baptiste ; il s'est créé une famille de couleur et fait un petit commerce.



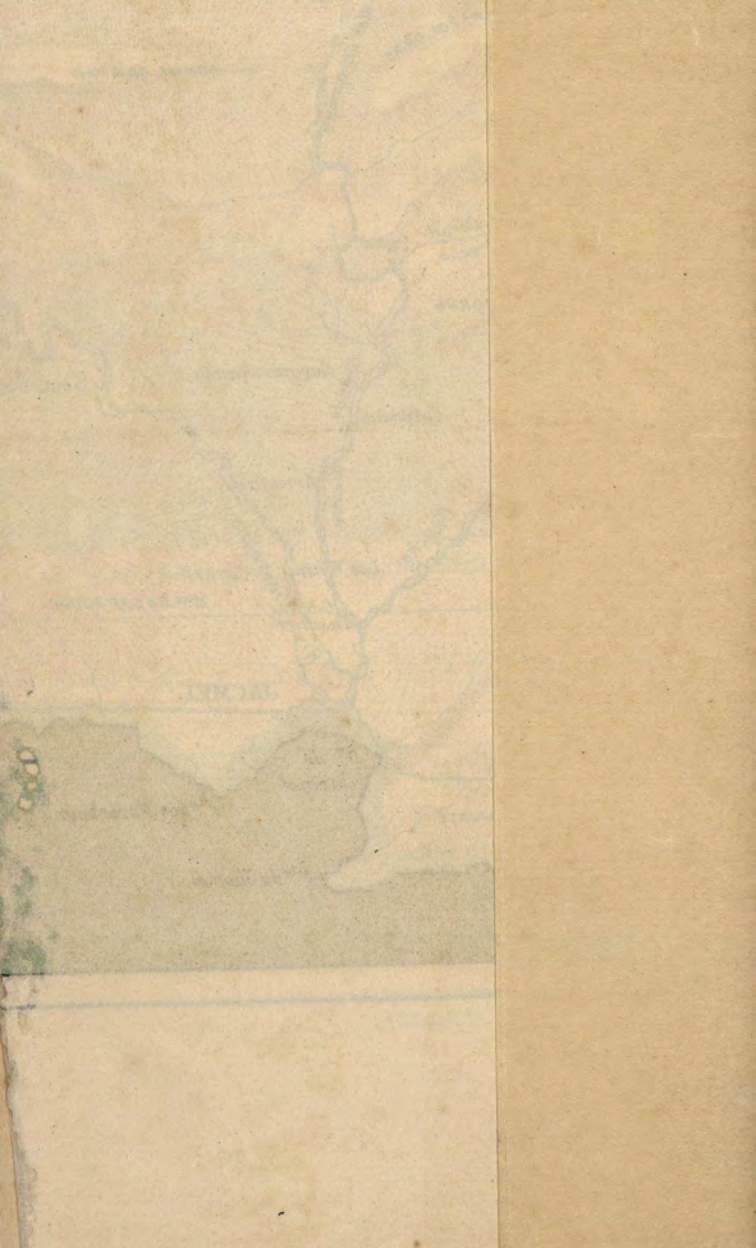
7

I - PARIS

Imp. Dufrenoy. Paris.

LA PLAINE DU CUL-DE-SAC
et
les routes au sud de Port-au-Prince





CARTE de la RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Ritinéraires de M. Eug. Aubin (1904-06)
Ancienne limite de la colonie



M E R D E S A N T I L L E S

G. Mutin

TABLE DES PLANCHES HORS TEXTE

FRONTISPICE.	— Gressier. Route de Port-au-Prince à Léogane. — Les cases de M. Blanc Cyrilleau Fond d'Oie. Route de Léogane à Jacmel.	
PLANCHE	I. — Le bassin général : Porte Saint-Martin. — Porte Dumée.....	
—	II. — Aqueduc de l'habitation Lamardelle. — La grande rivière du Cul-de-Sac au bassin général.....	16-17
—	III. — Habitation Mocquet. Un moulin de l'époque coloniale. — Habitation Caradeux. Ruines d'étuve à « terrer » le sucre....	32-33
—	IV. — Un papaloi : M. Aïsse. — Un chef de section : le colonel Gélin Néret.....	42-44
—	V. — Habitation Frères : le moulin. — L'école..	64-65
—	VI. — Route de Port-au-Prince à Pétionville : vue de Port-au-France. — Vue de Pétionville.	70-71
—	VII. — Fête de la Saint-Pierre à Pétionville ; les autorités. — La foule.....	80-81
—	VIII. — Pétionville ; l' « autel de la patrie ». — Source Caron ; les filles de M. Saint-Just.	84-85
—	IX. — Chez Mambo Téla : le bélier. — Mambo Téla.	96-97
—	X. — Chez Mambo Téla : les « arbres habillés ». 100-101	
—	XI. — Les forts Jacques et Alexandre (à l'horizon). Le marché du carrefour Tintin.....	110-111
—	XII. — Le carrefour Rendez-vous. — Kenscoff..	114-115
—	XIII. — Le Morne La Selle, vu de la « Tête du Bois-Pin » ; — vu de Furcy.....	118-119
—	XIV. — Femmes descendant au marché, sur la route de Pétionville à Furcy. — Le « maître de la Chapelle » de Furcy, M. Ulyse.....	128-129

PLANCHE XV. — Au marché du Pont-Beudet. Étalage des « toileries ».....	148-149
— XVI. — Un « mapou ». Dans la plaine de Cayes. Village de Ganthier.....	160-161
— XVII. — L'étang saumâtre.....	162-163
— XVIII. — Aux Grands-Bois. La garnison de Cornillon. — Maisons du bourg de Cornillon..	172-173
— XIX. — En Dominicanie : les Matas de Farfan. — San Juan de la Maguana.....	188-189
— XX. — L'habitation Montfleury : l'usine ; — les glacis pour le séchage des cafés.....	192-193
— XXI. — A la Grande-Saline : le « houmfort » et la croix ; — le « houmfort » du général Ti-Plaisir.....	206-207
— XXII. — A la Grande-Saline : « Service » en l'honneur du maître Aguay. — La procession sortant de la cour du général Ti-Plaisir.	208-209
— XXIII. — Cimetière sur la route du Grand-Goave à Bainet. — Tombeau sous un « mapou », dans la plaine de Léogane.....	212-213
— XXIV. — Une rue des Cayes. — A Jacmel : trieuses de café.....	226-227
— XXV. — Bainet : vue prise de la route de Jacmel ; vue prise de la baie.....	234-235
— XXVI. — Les Cayes Jacmel. — Sale-Trou.....	236-237
— XXVII. — L'Archahaye. — Cases dans les Mornes de la Gninaudée (Jérémie).....	244-245
— XXVIII. — Saint-Marc : maisons nouvelles. — Maisons de l'époque coloniale.....	256-257
— XXIX. — Le passage de l'Artibonite en « bois fouillé ». — Vue de Dessalines.....	304-305
— XXX. — Les Gonaïves. L'église. — Le Cap-Haïtien ; La Barrière-Bouteille.....	
— XXXI. — La grande rivière du Nord. — Le Cap-Haïtien : vue prise de la rade.....	336-337

TABLE DES MATIÈRES

TABLE OF CONTENTS

THE HISTORY OF THE

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE. I-XXXV

CHAPITRE PREMIER

LE BASSIN GÉNÉRAL

La plaine du Cul-de-Sac. — « Du temps des blancs. »
— Ce qui reste des irrigations de la colonie. — Les
deux systèmes : Rivière Grise et Rivière Blanche. —
Le chef de la première section des Petits-Bois. —
L'habitation Lamardelle. — Le règlement d'eau; les
syndics d'irrigation. 1

CHAPITRE II

LA PLAINE DU CUL-DE-SAC

La Petite Plaine. — L'appropriation des terres après
l'Indépendance. — Systèmes de culture : le métayage;
les « de moitié ». — L'habitation Caradeux. — Forma-
tion de la race haïtienne; les nègres créoles. — La
langue créole. — Coutumes créoles : la danse marti-

- nique; le *loïloïdi*. — Religions d'Afrique : le Vaudoux haïtien. — Mélange de fétichisme et de christianisme. — Rite de Guinée et rite Congo. — Les *lois*. — *Papalois*, *Houngans* et *Pères-Savane*. — Le culte familial. — Les sociétés de Vaudoux. — Les *houmforts*. — Visite aux Papalois. — Le cimetière de Châteaublond. — L'habitation Frères. — Un « docteur-feuilles ». 23

CHAPITRE III

PÉTIONVILLE

- De Port-au-Prince à Pétionville. — La nomenclature géographique des îles françaises. — La Coupe. — Capitale en projet. — Séjour d'été. — Domesticité nègre : M. Esope jeune, M. Alfred Cumberland, Mme Herminie Bernard. — Recettes communales. — Fournisseurs et revendeuses. — Le commandant de la place : général Alfred Celcis. — Mœurs créoles. — La source Caron. — La chapelle de Notre-Dame-des-Ermites. — La Vierge de Mayamand. — Le fort Jacques. — L'habitation Le François. — Chez la mamanloï : *Mambô Têla*. — La « fête de la maison ». — La section des Cadets. — Un *coumbite*. — Le marché du carrefour Tintin. — L'école rurale. 70

CHAPITRE IV

FURCY

- De Pétionville à Furcy. — Le carrefour Rendez-Vous. — Kenscoff et la Tête-du-Bois-Pin. — Le sanatorium de Port-au-Prince. — Une « habitation » dans les mornes. — Le « maître de chapelle ». — Mœurs et installation des « habitants ». — Cuisine créole : le « gros bouillon de poule ». — Mariages et « services ». — Les sources. — La Nouvelle-Touraine. 112

CHAPITRE V

DE LA CROIX-DES-BOUQUETS A
L'ÉTANG SAUMÂTRE

Le bourg de la Croix-des-Bouquets ; ses origines coloniales. — Les inondations. — Combats de coqs. — L'élevage : *poules-savane* et *poules-qualité*. — La saison, l'entraînement, les *gagaires*, les paris. — Les marchés de la Plaine du Cul-de-Sac : Pont-Beudet ; Thomazeau. — L'Étang Saumâtre. — La route du Mirebalais. — L'organisation du quartier sous la colonie. — La borne-frontière n° 193. — Aux Grands-Bois. — Cornillon : une « manufacture à café ». — Un chef-lieu de commune dans les mornes ; soldats et fonctionnaires haïtiens. — Le tour de l'Étang. — De Thomazeau à Ganthier ; ruines d'indigoterie. — Fond-Parisien. — L'industrie du latanier. — A la frontière dominicaine ; le poste d'Imani ; la douane de Tierra-Nueva. . . . 136

CHAPITRE VI

LA RIVIÈRE FROIDE

Le Morne l'Hôpital. — La côte, de Port-au-Prince à Carrefour. — De la Noël aux Rois : les grandes fêtes Vaudoux ; le *piler-feuilles* ; le *casser-gâteau*. — La source Mariani. — Chez le général *Ti-Plaisir* ; service en l'honneur de Maître Aguay. — Le culte des morts. — La cérémonie du *brûler-zain*. — L'usine Monfleury. — La culture et la préparation du café. — La propriété dans les mornes. — Les *marassas* (jumeaux). — Le général Cyrille Paul. — Comment les nègres font une tasse de café. — Le Chemin des Commissaires. — L'habitation Laval. — La vallée de la Rivière Gosseline. — Jacmel. — M. Vital. — Retour par le chemin du Gros-Morne 191

CHAPITRE VII

DE PORT-AU-PRINCE A SAINT-MARC

- Comment on voyage en Haïti. — Vestiges de la colonie française : l'habitation Prince. — La plaine et le bourg de l'Arcahaye. — Superstitions créoles : la légende du Trou Forban 237

CHAPITRE VIII

SAINT-MARC

- Les restes du passé colonial : l'église, les vieilles maisons, les rues et les remparts. — La ville haïtienne. — Le commerce en Haïti. — La maison Boutin. — Importation et exportation : café, campêche et coton. — Les revendeuses. — Les « spéculateurs en denrées ». — La colonie française. — La chasse; les huîtres de palétuviers. — Une soirée à Saint-Marc. 256

CHAPITRE IX

LES MORNES DES CAHOS

- De Saint-Marc aux Mornes des Cahos. — A travers la plaine de l'Artibonite ; le coton. — Les radeaux de campêche. — Le « chemin royal » et le transport des cafés par cabrouets. — Le bourg de la Petite Rivière; le fort de la Crête-à-Pierrot. — Chez le commandant de la commune ; le général Valentin Achille. — La forteresse impériale de Dessalines. — Petits et Grands Cahos. — La légende du trésor de Toussaint Louverture. — Les deux sections des Grands-Cahos : Pérodin, Médor. — Descente sur l'Artibonite; le passage du fleuve en « bois-fouillé ». — Le quartier de la Chapelle. — Retour à Port-au-Prince. — Sur les routes haïtiennes. 277

CHAPITRE X

DES GONAÏVES AU CAP-HAÏTIEN

- La baie des Gonaïves. — Du temps de la colonie. — La ville de l'Indépendance haïtienne. — Souvenirs révolutionnaires. — Le commerce du port et la colonie française. — Les communications entre le nord et le sud de Saint-Domingue. — Le chemin des Escaliers. — Les « Nords ». — L'arrondissement de Plaisance. — La vallée du Limbé. — Le régime du roi Christophe : ses traces persistantes. — La *raque* à Maurepas. — L'Acul et la Plaine du Nord. — Une image superstitieuse de saint Jacques : le saint et le loi. — L'habitation Vaudreuil : un « moulin à bêtes » de la colonie. — Arrivée au Cap-Haïtien. 314
-

✻ EXTRAIT DU CATALOGUE ✻

PUBLICATIONS ==
== GÉOGRAPHIQUES

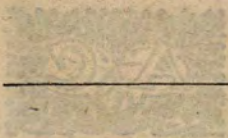
VOYAGES. EXPLORATIONS ◇ ALBUM ◇ ATLAS ◇
GÉOGRAPHIE GÉNÉRALE. GÉOLOGIE. SÉISMOLOGIE
◇ ÉTUDES ET MONOGRAPHIES GÉOGRAPHIQUES.
◇ DICTIONNAIRE. ENSEIGNEMENT ◇ PÉRIODIQUE.



LIBRAIRIE ARMAND COLIN
Rue de Mézières, 5, PARIS

DIVISIONS DE CE CATALOGUE

	Pages.
Voyages, Explorations	3
Atlas	40
Géographie générale. — Géologie. — Séismologie	11
Études et monographies géographiques.	15
Dictionnaire. — Enseignement.	19
Cartes murales Vidal-Lablache.	20
Périodique.	21
<u>TABLE ALPHABÉTIQUE</u> par <i>noms d'auteurs</i>	21



Tous les ouvrages compris dans ce Catalogue sont expédiés franco au prix marqué, contre envoi de leur montant en un mandat postal à l'adresse suivante: LIBRAIRIE ARMAND COLIN, 5, rue de Mézières, Paris, vi^e. — Nos publications sont en vente chez tous les libraires.



Librairie Armand Colin

Rue de Mézières, 5, PARIS

P. 8770.

PUBLICATIONS

GÉOGRAPHIQUES

VOYAGES, EXPLORATIONS

Terres françaises (*Bourgogne, Franche-Comté, Narbonnaise*),
par **W. Morton Fullerton**. Un vol. in-18, broché. . . . 3 fr. 50
(*Ouvrage couronné par l'Académie française (Prix Marcelin Guérin)*
et par la Société de Géographie commerciale de Paris.)

« Il s'est trouvé parfois des écrivains étrangers pour bien comprendre et aimer la France : je ne sais pas si l'un d'eux l'avait jamais « sentie » aussi vivement, pleinement, intimement. Ces descriptions de nos villes et provinces seront pour beaucoup de lecteurs une révélation. L'auteur sait nous insinuer doucement ses façons de voir et d'expliquer, par un subtil mélange d'humour anglais, de précision américaine, de grâce et comme de câlinerie françaises. »
(*La Revue de Paris.*)

« En retraçant, sans prétention, les impressions d'un voyage accompli dans une partie de la France, M. W. Morton Fullerton, qui est de nationalité américaine, nous a donné une œuvre vraiment intéressante, d'une saveur originale et pénétrante..... Les lecteurs français trouveront beaucoup de charme à ce livre et les touristes le consulteront comme un guide précieux. »
(*Revue de Géographie.*)

Espagnols et Portugais chez eux, par **M. Quillardet**.
Un vol. in-18, broché. 3 fr. 50

« Les Français connaissaient assez mal leurs voisins de *tras los montes*. L'auteur est allé les étudier chez eux, dans leur vie de tous les jours. Son livre, d'une observation pénétrante et avertie, nous donne de la société espagnole et de la société portugaise un tableau très étudié et très vivant, bien digne de fixer notre attention. »
(*Journal des Débats.*)

« Ce sont les notes de voyage d'un écrivain infiniment curieux et consciencieux qui regarde attentivement et avec un sens aigu du pittoresque tout ce qu'on lui montre, et s'arrange de façon à pénétrer ce qu'on lui dissimule. Aussi a-t-il vu bien des choses amusantes, inédites et instructives, qu'il nous rapporte dans des pages alertes, sincères et vivantes. »
(*Le Figaro.*)

Suédois et Norvégiens chez eux, par **M. Quillardet**.Un vol. in-18 (2^e ÉDITION), broché 3 fr. 50*(Ouvrage couronné par l'Académie française.)*

« Livre plein de faits et d'idées qui seront le plus souvent pour le lecteur français des révélations. Le pays, le « monde », les classes sociales, la vie agricole, les pêcheries, le commerce et l'industrie, la vie religieuse et intellectuelle, la littérature, la femme, la politique : en neuf chapitres nous savons de deux peuples, qui se ressemblent si peu entre eux, tout ce qu'un étranger peut savoir. Et n'allez point croire que M. Quillardet, si informé, si documenté, soit ennuyeux; il y a au travers de ses récits une lumière légère qu'on poursuit avec plaisir jusqu'à la fin. » *(Le Temps.)*

En Méditerranée. Promenades d'histoire et d'art, par **Charles Diehl**, professeur d'histoire byzantine à l'Université de Paris.Un volume in-18 (2^e ÉDITION), broché.. . . . 3 fr. 50*(Ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.)*

« Le savant professeur nous conduit d'abord dans la Dalmatie romaine, et il fait revivre à nos yeux le palais Domitien à Spalato, puis les nécropoles récemment explorées de Salone. Il nous mène ensuite aux fouilles de Delphes, puis aux villes mortes de l'Orient latin (Chypre, Famagouste, Rhodes), et finalement à Jérusalem. Ce qui ajoute encore à l'intérêt de ce beau livre, c'est que son auteur n'excelle pas moins à ressusciter le passé qu'à dépeindre le présent, en dégagant de l'état actuel des choses des enseignements et des prévisions dignes de l'attention de tous ceux qui pensent. » *(Journal des Débats.)*

Excursions archéologiques en Grèce, par **Charles Diehl**.Un vol. in-18, avec 8 plans (6^e ÉDITION), broché.. . . . 4 fr.*(Ouvrage couronné par l'Académie française.)*

« Dans ce livre charmant, l'auteur nous promène successivement à Mycènes, à Tirynthe, sur l'acropole d'Athènes, pour nous montrer la Grèce primitive qui sera pour plus d'un une véritable révélation. A Dodone, il nous fait l'histoire de l'oracle de Zeus; à Délos, celle du culte d'Apollon; à Olympie, celle des jeux; à Eleusis, celle des mystères; à Tanagra, celle de la mode. Il a résumé les travaux les plus récents avec une élégante concision, et il instruit autant qu'il plaît. » *(Revue historique.)*

Les Phéniciens et l'Odyssee, par **Victor Bérard** (2 volumes) :Chaque vol. in-8^o grand Jésus de 600 pages, nombreuses cartes et gravures, relié demi-chagrin, tête dorée. 32 fr.; broché.. 25 fr.*(Ouvrage couronné par l'Académie française.)*

« L'éloge n'est plus à faire de ce savant ouvrage, véritable résurrection des personnages de l'épopée homérique... Ajoutons que la correction matérielle et l'impression en sont aussi parfaites que possible, et que les plans, cartes et gravures sont exécutés avec beaucoup de goût. » *(Revue des Deux Mondes.)*

« La Méditerranée d'Ulysse, la vie des corsaires achéens ont autant de réalité que la rade de Toulon et les exploits de Duquesne et de Surcouf; il est possible de refaire aujourd'hui le voyage d'Ulysse. Telle est la thèse neuve et hardie que M. Victor Bérard démontre dans ce magnifique ouvrage avec un talent d'écrivain, un art de peindre aux yeux qui s'allient de la plus rare façon à l'érudition la plus riche et la plus sûre. » *(Journal des Débats.)*

La Grèce d'aujourd'hui, par **Gaston Deschamps**. Un vol. in-18 (11^e ÉDITION), broché. 3 fr. 50
(Ouvrage couronné par l'Académie française.)

« Ce livre de M. Gaston Deschamps sur la *Grèce d'aujourd'hui* est un livre délicieux où la description des pays helléniques, les souvenirs de l'antiquité, la peinture de la société grecque moderne se mêlent sans se nuire, où l'on trouve de l'esprit, de la poésie, du pittoresque et aussi des vues philosophiques et historiques qui, pour n'être pas pédantes, n'en sont pas moins très sérieuses. »
(*Revue Historique*.)

Sur les routes d'Asie, par **Gaston Deschamps**. Un volume in-18 (3^e ÉDITION), broché. 3 fr. 50

« M. Gaston Deschamps a réuni dans ce volume une suite d'impressions qu'il a recueillies dans un voyage commencé au Pirée et terminé vers la Pisidie après avoir visité l'île de Chio et les villes qui bordent l'ouest de l'Asie Mineure. Très apte par sa nature et ses études à dégager l'intérêt de toutes choses sur un pareil terrain, l'auteur sait s'arrêter aux bons endroits, et c'est un utile plaisir que l'on goûte en sa compagnie pendant cette belle excursion. »
(*Le Figaro*.)

Au Pays russe, par **Jules Legras**. Un volume in-18 (3^e ÉDITION), broché. 3 fr. 50
(Ouvrage couronné par l'Académie française et par la Société de Géographie commerciale de Paris.)

« L'auteur a parcouru les steppes, de la Baltique à la Mer Noire. La désolation de ce morne pays, ses mœurs encore sauvages en tant de points, mais aussi sa physionomie pittoresque mal connue jusqu'à présent, et surtout ses ressources infinies, tout cela est expliqué et dépeint par l'enquêteur perspicace et consciencieux. »
(*Le Figaro*.)

En Sibérie, par **Jules Legras**. Un volume in-18, 22 gravures hors texte et 1 carte en couleur (2^e ÉDITION), broché. . . . 4 fr.

« Jules Legras a visité deux fois la Sibérie, et ces voyages ont laissé en lui de profondes impressions. Son livre n'a pas la prétention d'être autre chose qu'un journal de route; mais toute la physionomie de l'Asie russe nous y apparaît dans un récit plein d'observations, d'anecdotes et de bonne humeur. »
(*La Revue de Paris*.)

Les Chinois chez eux, par **E. Bard**. Un volume in-18, 12 planches hors texte (5^e ÉDITION), broché. 4 fr.

« M. Bard n'est pas un savant de bibliothèque, c'est un homme d'action, un commerçant qui a rendu d'excellents services à notre colonie de là-bas, qui parle plus volontiers de ce qu'il sait que du reste et qui en parle simplement, clairement et avec méthode. Il a vu la Chine, a vécu parmi les Chinois, a fait des affaires avec eux... De ses investigations diverses, il a tiré un bon livre, rempli de faits, écrit sobrement, avec précision, où il nous présente une Chine vraie, peuplée d'hommes véritables, et non pas cette Chine baroque à laquelle on nous avait habitués. »
(GRENARD. — *Bulletin de la Société de Géographie commerciale de Paris*.)

En Mandchourie, par **Georges de La Salle**. In-18, br. 3 fr. 50

« Rien n'est plus suggestif à la fois et plus impressionnant que la lecture de ces pages véridiques et sincères. L'auteur, qui n'est pas un « correspondant de guerre » professionnel, a séjourné sur le théâtre de la guerre de mai à décembre 1904; il a successivement assisté à la bataille d'Ouafango, à l'évacuation de Tachitchao et à celle de Haïtchen, à la bataille de Liaoyang et à celle de Cha-Kho; et de tous ces événements il nous donne des impressions vécues, d'un incomparable intérêt. »
(*Journal des Débats*.)

Au Japon et en Extrême-Orient, par **F. Challaye**. Un vol. in-18, broché. 3 fr. 50

M. Challaye a promené à travers le Japon, l'Annam, l'Inde, Java, une âme pleine de sympathie pour les spectacles nouveaux et les mœurs inconues qui s'offraient à son observation, une curiosité attentive à recueillir des traits précieux et des impressions exactes. Aussi les relations qu'il publie n'ont-elles rien de livresque, mais beaucoup de fraîcheur, d'attrait et d'originalité....

Son étude, sans effort de style artiste, ni lourdeur de sociologie, décrit agréablement les habitudes, le caractère, l'art, le costume, la maison du Japonais et de la Japonaise modernes : il analyse ces âmes, profondes et charmantes, et distingue avec une perspicacité très avisée ce qui, en elles, s'est ouvert à l'influence européenne et, d'autre part, ce qui y reste et restera toujours fermé.

Le Tibet. Le pays et les habitants, par **F. Grenard** (*Mission Dutreuil de Rhins*). Un fort vol. in-18, avec 1 carte en couleur, broché. 5 fr.

« Dans cet ouvrage, M. Grenard résume d'abord l'exploration qu'il fit avec Dutreuil de Rhins; il donne ensuite une « vue d'ensemble sur le Tibet et ses habitants », sur leurs mœurs et coutumes, la vie économique, etc. La curiosité politique et sociale de M. Grenard le distingue très nettement de tant d'explorateurs qui nous ont seulement rapporté des renseignements géographiques. Aussi lira-t-on son livre avec le plus grand intérêt et le plus grand profit. »
(*Journal des Débats*.)

La Perse d'aujourd'hui (*Iran, Mésopotamie*), par **Eugène Aubin**. Un vol. in-18, 450 p., 1 carte en couleur h. texte, br. 5 fr.

Ce nouveau livre de l'auteur du *Maroc d'aujourd'hui* nous présente un tableau très complet de l'état actuel de la Perse au triple point de vue politique, économique et social. Entièrement édifié sur des documents de première main et sur une expérience personnelle des hommes et des choses, il acquiert par là une valeur et une portée vraiment exceptionnelles.

L'auteur se trouvait parcourir la Perse à l'époque même où se produisaient en ce pays les premiers phénomènes révolutionnaires. En traversant les provinces Nord-Ouest de la Perse, en descendant de Téhéran à Ispahan et à Bagdad, puis à Chiraz, il a pu suivre les manifestations révolutionnaires, qui, toutes issues d'une même cause, diffèrent d'aspect selon les villes. Les principaux fonctionnaires, les chefs du mouvement des réformes lui ont fourni des indications intéressantes, qui lui ont permis, tout en étudiant le pays dans les conditions permanentes de son existence, d'observer utilement la transformation présente de l'Orient moyen.

Le Siam et les Siamois, par le Commandant **E. Lunet de Lajonquière**. Un vol. in-18 de 360 pages, broché. . . . 3 fr. 50
(Ouvrage couronné par l'Académie française.)

L'auteur, qui a été chargé de mission au Siam, s'est efforcé de fixer la physionomie, restée un peu imprécise, de ce pays que nous avons le plus grand intérêt à connaître, à cause de sa proximité de nos possessions indochinoises et du rôle qu'il est appelé à jouer en Asie. Son livre nous fait visiter la presque totalité des provinces siamoises; il nous donne une vue d'ensemble du royaume, de son administration actuelle, du commerce, des industries qui font sa richesse; il nous montre ce que sont exactement les Siamois et quelle est l'action des étrangers au Siam.

Java et ses habitants, par **J. Chailley-Bert**. Un vol. in-18 (3^e ÉDITION, corrigée et augmentée), broché. 4 fr.

« M. Chailley-Bert est allé à Java. Il y est demeuré plusieurs mois, et il nous transmet dans ce volume les résultats de son voyage. D'une lecture facile, voire même fort agréable, cet ouvrage contient des études étendues et pénétrantes sur la société indigène et la société européenne à Java; la concurrence économique entre Européens et Orientaux; la question chinoise; la concurrence politique entre Hollandais et Javanais; la question si complexe de l'éducation des indigènes. »
(*Le Musée social.*)

Une Mission française en Abyssinie, par **Sylvain Vignéras**. Un volume in-18, avec 60 photographies, broché. 4 fr.

« M. Vignéras fut attaché à la mission qui se rendit, sous la direction de M. Lagarde, gouverneur des Établissements français de la Côte française des Somalis, auprès du négus Ménélik. Son livre, qui n'a d'autre prétention que d'être un *journal de route*, contient mille observations précieuses, fidèlement notées, qui laissent une impression très nette de la nature de la région qu'il a parcourue. »
(*Le Temps.*)

Impressions d'Égypte, par **Louis Malosse**. In-18 br. 3 fr. 50

« Cet ouvrage se divise en deux parties : l'une qui est purement narrative et descriptive; l'autre, où l'auteur étudie l'état moral et politique du pays. La première partie va d'une allure rapide qui entraîne le lecteur. C'est, en deux cents pages, le tour de l'Égypte conté avec autant d'agrément que de vérité... M. Malosse analyse ensuite la situation morale et politique de l'Égypte, explique le caractère et les actes du khédivé, relève les traces persistantes de l'influence française, apprécie l'œuvre de l'Angleterre... Ces pages, pleines d'informations exactes, méritent d'être lues. »
(*Le Temps.*)

Au Congo belge, avec des *Notes* et des *Documents sur le Congo français*, par **Pierre Mille**, préface par **PAUL BOURDE**. Un vol. in-18 (4^e ÉDITION), avec 1 carte en couleur hors texte, broché. 3 fr. 50
(Ouvrage couronné par l'Académie française.)

« Ce livre est « un coup de lumière »... M. Pierre Mille a vu inaugurer le chemin de fer de Matadi à Léopoldville. Il a profité de son voyage pour mener à bien une enquête rapide et avisée : c'est l'histoire et les résultats de cette enquête qu'il livre aujourd'hui à nos méditations dans cet ouvrage vivant, spirituel, pittoresque et précis. »
(*La Revue de Paris.*)

Le Maroc d'aujourd'hui, par **Eugène Aubin**. In-18 de 500 pages, avec 3 cartes en couleur hors texte (5^e ÉDITION), br. 5 fr.
(Ouvrage couronné par la Société de Géographie commerciale de Paris.)

« M. Eugène Aubin a eu la bonne fortune de séjourner, au cours de ces deux dernières années, à Tanger, à Marrakech, à Fez; il nous explique dans cet ouvrage l'organisation du gouvernement marocain et le mécanisme de la vie marocaine... Il y a plaisir à le lire, parce qu'il nous présente les faits selon une heureuse méthode, et que la recherche de l'exactitude n'empêche pas l'auteur d'avoir le souci de la clarté... Ce livre exact est aussi un livre agréable, et par là il participe d'une tradition très française. »

(*Journal des Débats.*)

Voyages au Maroc (1899-1901), par le **M^l de Segonzac**, avec 178 photographies, dont 10 grandes planches hors texte (20 panoramas en dépliants), 1 carte en couleur hors texte et de nombreux appendices. Un vol. in-8° de 400 pages, broché . 20 fr.
Relié demi-chagrin, tête dorée. 27 fr.

(Couronné par l'Académie française et par la S^{te} de Géographie de Paris.)

« En trois explorations successives, de 1899 à 1901, le marquis de Segonzac a visité, sous le déguisement d'un mendiant musulman, les régions les moins abordables du Maroc. Son ouvrage, rédigé dans la forme d'un journal de route, mais sans sécheresse, a la précision d'un document scientifique en même temps qu'il donne dans de sobres descriptions une vive impression des choses vues, et qu'il doit à son style chaud et coloré un véritable charme littéraire. »

(*Revue de Géographie.*)

MISSIONS AU SAHARA, par **E.-F. Gautier et R. Chudeau**.

I. — Sahara algérien, par **E.-F. Gautier**, chargé de cours à l'École supérieure des Lettres d'Alger. In-8° raisin, 65 fig. et cartes dont 2 cartes en couleur, 96 phototypies hors texte, br. 15 fr.

« Le savant professeur de l'École supérieure d'Alger apparaît dans cet ouvrage comme un explorateur qui était préparé pour sa tâche d'une façon peu commune. Il traite de la géologie, de la paléogéographie, de la botanique, de la zoologie, de la linguistique et de l'histoire avec une égale compétence. Son livre représente un progrès considérable dans nos connaissances sur l'immense région qui sépare nos possessions du Soudan de celles de l'Afrique du Nord. »

(*Le Temps.*)

II. — Sahara soudanais, par **R. Chudeau**, chargé de mission en Afrique Occidentale française. Un vol. in-8 raisin 83 figures et cartes dans le texte et hors texte, dont 1 carte en couleur, 72 phototypies et 2 photogravures hors texte, br. 15 fr.

Ce volume débute par une série de monographies des régions traversées par l'auteur entre l'Ahnet, le Niger et le Tchad. Les chapitres suivants sont consacrés à de nombreuses questions qui intéressent l'étude du Sahara. La géographie botanique et zoologique, à cause de l'importance économique qu'elles peuvent présenter, ont été traitées avec un soin particulier. Un dernier chapitre est consacré au commerce du Sahara.

Dahomé, Niger, Touareg. *Notes et récits de voyage*, par le **Général Toutée**. Un volume in-18 jésus, avec 1 carte hors texte (4^e ÉDITION), broché 4 fr.
(Ouvrage couronné par l'Académie française.)

« On sait que parti de Kotonou en décembre 1894 avec la mission de relier le Dahomey français au Niger, l'auteur, à travers des obstacles et des difficultés sans nombre, put remonter le Niger jusqu'à Farka, dépendant du Cercle de Tombouctou; puis le redescendit jusqu'à son embouchure, démontrant ainsi que le Niger moyen était navigable. On trouvera dans ce livre le récit de cette exploration si féconde en résultats, et de cette mission si bien remplie. »
(*Revue des Deux Mondes.*)

Du Dahomé au Sahara. *La Nature et l'Homme*, par le **Général Toutée**. Un volume in-18 (2^e ÉDITION), avec 1 carte en couleur, broché 3 fr. 50
(Ouvrage couronné par l'Académie française.)

« Dans *Dahomé, Niger, Touareg*, l'auteur nous a raconté avec un grand charme de gaieté tous les incidents pittoresques de son exploration. Le présent volume est d'un ordre tout différent : c'est une étude grave, riche d'informations et d'idées, qui permettra au public français d'apprécier l'avenir économique du Soudan, en le renseignant sur le degré de civilisation des indigènes, sur la qualité du sol et la nature de ses productions. »
(*La Revue de Paris.*)

ALBUM GÉOGRAPHIQUE, par **Marcel Dubois**, professeur de géographie coloniale à l'Université de Paris, et **Camille Guy**, agrégé d'histoire et de géographie, lieutenant-gouverneur du Sénégal.

OUVRAGE COMPLET EN 5 VOLUMES :

Aspects généraux de la Nature.	Les Régions tempérées.
Les Régions tropicales.	Les Colonies françaises.

La France.

Chaque volume in-4^e, 500 à 650 gravures, broché. 15 fr.
Relié demi-chagrin, plats toile, fers spéciaux. 20 fr.

« On retrouve dans les cinq volumes de l'*Album géographique* la même méthode, une description précise et topique des montagnes, des rivages, des fleuves, des populations, des villes, des industries, des voies de communication, etc., accompagnée d'illustrations qui visent moins à l'effet pittoresque qu'à la démonstration. Par tous ces documents concrets, la vie des divers pays se trouve fort heureusement évoquée. »
(*La Revue de Paris.*)

« Dans les cinq volumes qui composent cet ouvrage, on trouve tous les éléments d'une étude complète et approfondie de la géographie générale; et ils sont présentés d'une façon si habile, les images dues à la photographie sont si nombreuses et si frappantes, les textes rédigés en termes clairs, précis, par deux maîtres de la géographie moderne, sont à la fois si complets et si discrets, qu'on lit et regarde d'un bout à l'autre ces ouvrages avec autant d'intérêt que le plus passionnant des récits de voyages.... Sans fatigue, nous parcourons tous les pays, représentés par des photographies d'hommes, de paysages, de montagnes, de villes et de rues, qui sont de véritables « tranches de vie », commentées en des textes qui constituent les plus précieuses et les plus fécondes des leçons: Un tel ouvrage est aussi accessible et aussi utile au grand public qu'aux étudiants et à leurs maîtres. »
(*Le Figaro.*)

ATLAS

Atlas général Vidal-Lablache *historique et géographique*,
 par **P. Vidal de la Blache**, membre de l'Institut, professeur à
 l'Université de Paris. [NOUVELLE ÉDITION mise à jour et regravée]:
 420 cartes et cartons en couleur; Index alphabétique de 46 000
 noms. Un vol. in-folio, relié toile 30 fr.
 Avec reliure amateur. 40 fr.

(Ouvrage couronné par la Société de Géographie de Paris.)

« Les Allemands nous ont, pendant longtemps, devancés de très loin sur le terrain géographique. On peut dire que nous les avons rejoints, et il semble même douteux que l'Allemagne puisse opposer à l'Atlas Vidal-Lablache un instrument de travail plus souple et mieux approprié aux exigences actuelles de la science et de l'enseignement. Qu'on ne se contente pas de feuilleter au hasard les 420 cartes et cartons du recueil, qu'on cherche à suivre le lien qui les unit, à saisir les rapports que l'auteur s'est efforcé de suggérer, et l'on verra ces représentations, inanimées en apparence, prendre vie et s'ordonner suivant un dessin fermement suivi. Cet effort, si honorable pour la science française, produira dans l'idée que nous nous faisons de la géographie et dans la pratique de notre enseignement, les effets que l'auteur et les éditeurs sont en droit d'en attendre. »

(Le Temps.)

« Ceux qui regardent la géographie comme une science ingrate n'auront qu'à jeter les yeux sur l'Atlas général Vidal-Lablache. Ils y trouveront une quantité de renseignements historiques, statistiques, ethnographiques, géologiques, rendus sensibles aux yeux par des cartes et des graphiques d'une merveilleuse clarté.... Il n'existe pas à notre connaissance d'atlas qui, jusqu'ici, ait réuni sous une forme aussi claire et à un prix aussi minime, une aussi grande abondance de notions de tout genre ».

(GABRIEL MONOD. — *Revue Historique.*)

Atlas des Colonies françaises, dressé par ordre du
 Ministère des Colonies, par **Paul Pelet**. 27 cartes (62° × 42°) et
 50 cartons en 8 couleurs avec Texte explicatif de 78 pages et
 Index alphabétique de 34 000 noms. Un vol. in-4° colombier
 (42° × 33°), relié toile. net. 30 fr.

(Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques
 et par la Société de Géographie de Paris.)

« M. Pelet se distingue heureusement de la plupart des cartographes, surtout de ceux qui s'occupent des régions coloniales : il traite avec le même souci de vérité scientifique les territoires dits « étrangers » et ceux que les Français revendiquent en maîtres. Il a le respect de la Terre sous quelque drapeau qu'elle soit ombragée; et les cartes qu'il nous donne prennent ainsi un intérêt général et un caractère esthétique dont nous lui sommes reconnaissants. Chaque carte, en particulier, mérite d'être signalée dans l'Atlas et d'être louée pour la précision et la clarté du dessin et de la nomenclature, pour la belle ordonnance du travail, pour tous les renseignements complémentaires qui ont été fournis sans trop charger la feuille.

A tous égards, l'Atlas de M. Pelet doit être cité en modèle pour la probité scientifique et la belle exécution du travail. »

(Elisée RECLUS. — *La Revue.*)

GÉOGRAPHIE GÉNÉRALE. — GÉOLOGIE. SÉISMOLOGIE

TRAITÉ DE GÉOGRAPHIE PHYSIQUE (*Climat - Hydrographie - Relief du sol - Biogéographie*), par **Emm. de Martonne**, professeur de géographie à l'Université de Lyon :

PREMIER FASCICULE : In-8 raisin de 204 pages, avec 90 figures et cartes, 2 planches photographiques hors texte, broché. . . . 5 fr.

DEUXIÈME FASCICULE : In-8 raisin de 202 pages, avec 80 figures, 2 planisphères en couleurs et 5 planches photographiques h. texte, broché 5 fr.

(L'ouvrage sera complet en 4 fascicules.)

Le développement des études géographiques en France, la diffusion de plus en plus universelle du goût de la géographie dans le grand public, faisaient sentir plus vivement chaque jour le besoin d'un *Traité de géographie physique*, comme celui que nous donne M. de Martonne.

Dans cet ouvrage, qui comprendra quatre fascicules, l'auteur a fait entrer l'étude de tous les phénomènes physiques dont la surface du globe terrestre est le théâtre : d'abord les phénomènes climatiques, expliqués par les lois de la météorologie ; l'hydrographie océanique et continentale ; puis la morphologie terrestre étudiée à la lumière des méthodes géologiques et topographiques ; enfin, un exposé rapide des principes essentiels de la biogéographie (géographie des plantes et des animaux), destiné à répondre aux désirs des explorateurs et des économistes.

Une introduction résume les connaissances nécessaires pour aborder tous les problèmes traités au cours de l'ouvrage.

Ainsi conçu, le *Traité de Géographie physique* de M. de Martonne n'intéresse pas seulement les géographes, mais encore les économistes qui cherchent à expliquer par le milieu physique les conditions des faits sociaux, et tous ceux, plus nombreux encore, qui s'intéressent dans le grand public à cette science complexe et si vivante, qu'est la géographie moderne.

L'Architecture du Sol de la France. *Essai de géographie tectonique*, par le **Comm' O. Barré**. Un vol. in-8°, 189 figures dont 31 planches hors texte, broché. 12 fr.

(Ouvrage couronné par la Société de Géographie de Paris.)

« Voici un gros volume bien géologique de fond et de forme, mais qui se lit clairement, à la française, éclairé qu'il est par de nombreux croquis et des panoramas d'un genre tout nouveau... Ceci suffit à faire vivre un livre, et ceux que les termes géologiques pourraient effrayer n'ont qu'à regarder pour comprendre... La science du Commandant Barré, qui a professé pendant de longues années à l'École d'application de Fontainebleau, n'est plus à apprécier. Il a laissé une trace profonde dans l'esprit de ses auditeurs, et l'ouvrage qu'il publie aujourd'hui est le fruit mûr d'une forte floraison. »

(Revue de Géographie.)

« Cet ouvrage arrive à son heure et marque une étape nouvelle dans le développement de la géographie française... »

(EMM. DE MARGERIE. — *Annales de Géographie.*)

TRAITÉ DE GÉOLOGIE, par **Émile Haug**, professeur à la Faculté des Sciences de l'Université de Paris :

I. Les Phénomènes géologiques. Un volume in-8° raisin, 195 figures et cartes, 71 planches de reproductions photographiques, hors texte, broché. 12 fr. 50

II. Les Périodes géologiques. — PREMIER FASCICULE : In-8° raisin, 100 figures et cartes, 28 planches de reproductions photographiques hors texte, broché. 9 fr.

(Le Tome II comprendra 2 fascicules.)

« Nul doute que cet ouvrage ne soit accueilli avec faveur par une nombreuse catégorie de lecteurs. Entre le magistral « Traité » de M. de Lapparent et les manuels trop élémentaires, il y avait place pour un nouveau venu : j'ajoute tout de suite qu'il est très bien venu et tel qu'on pouvait l'attendre du savant professeur de la Sorbonne... Outre l'abondance de la documentation, il est d'autres qualités qui apparaîtront seulement à la lecture et qui peuvent se résumer en deux mots : clarté et méthode. La clarté résulte de l'exposition elle-même, où se reconnaît la main d'un maître, et aussi de la magnifique illustration... Il est impossible qu'après avoir feuilleté le livre on n'éprouve point le désir de le lire. On en appréciera alors les qualités intrinsèques et quand le lecteur, presque sans s'en apercevoir, sera arrivé à la fin du volume, il constatera avec plaisir qu'il a beaucoup appris. »

(Revue Scientifique.)

« Il manquait en France un livre qui, tout en conservant la rigueur scientifique, fût à la portée de toutes les personnes instruites et servît tant aux géologues qu'à toutes les personnes qui aiment à s'instruire, sans cependant que les notions y fussent trop élémentaires. Et ce livre est précisément le traité du professeur Haug : il a pour caractère particulier d'être conçu sous une forme toute nouvelle... »

« L'auteur, partant des faits élémentaires, s'élève peu à peu jusqu'aux plus hauts problèmes de la géologie moderne. Son traité a donc un caractère bien original. Il sera de la plus grande utilité pour les géologues aussi bien que pour les personnes instruites qui s'intéressent à ce genre d'études. »

(Il Monitore Tecnico, Milan.)

Géologie pratique et Petit Dictionnaire technique des termes géologiques les plus usuels, par **L. de Launay**, ingénieur en chef des Mines, professeur à l'École supérieure des Mines. Un volume in-18, broché. 3 fr. 50

« C'était un livre à faire. Écrite par un professeur de la valeur de M. de Launay, on peut dire que cette *Géologie pratique* est une bonne fortune. Les applications de la géologie sont nombreuses en effet, et tout le monde a besoin de les connaître. Cet ouvrage sera dans toutes les mains, parce qu'il répond à un besoin de chaque jour. »

(Journal des Débats.)

« Pleine de conseils sages et judicieux dictés par un savoir remarquablement étendu, la *Géologie pratique* de M. de Launay ne peut que faire mieux comprendre l'intérêt de la science géologique, son utilité immédiate et sa portée philosophique. »

(Polybiblion.)

La Science géologique : ses Méthodes, ses Résultats, ses Problèmes, son Histoire, par **L. de Launay**. In-8° de 752 pages, avec 53 fig. dans le texte et 5 planches en couleur h. texte, br. 20 fr.
Relié demi-chagrin, tête dorée. 25 fr.

« Ce nouveau travail considérable du savant professeur de géologie doit être défini « la synthèse et la philosophie des connaissances géologiques au début du xx^e siècle ». Les géologues le placeront, dans leur bibliothèque, entre le *Traité* de M. de Lapparent et la *Face de la Terre* de Suess... L'élégance du style et la clarté d'exposition de M. de Launay rendent son ouvrage accessible à tous, d'une lecture aussi pratique qu'attrayante. Tout esprit ouvert s'instruira sans peine sur les hautes questions qu'il traite....

(*La Géographie.*)

« J'estime qu'il a fallu à M. de Launay des années et des années pour mener à bonne fin ce travail colossal et unique en littérature spéciale.... L'auteur a voulu faire sortir la géologie du domaine étroit où les spécialistes la confinent, pour mettre en valeur sa portée générale et la faire entrer dans le cadre plus vaste de la philosophie naturelle. Pour atteindre ce but, il fallait des connaissances d'une étendue singulière, une expérience consommée, un sens critique aigu et un talent d'exposition tout particulier. *La Science Géologique* est une étude puissante et originale et n'a pas d'équivalent parmi tous les livres publiés sur ce sujet. »

(*Journal des Débats.*)

La Face de la Terre (das Antlitz der Erde), par **Ed. Suess**, correspondant de l'Institut de France, ancien professeur de géologie à l'Université de Vienne. Traduit de l'allemand et annoté sous la direction de **EMM. DE MARGERIE**, avec une préface par **MARCEL BERTRAND**, de l'Académie des Sciences.

TOME I. — Les Montagnes. In-8° (3^e ÉDITION), de xv-835 pages, avec 2 cartes en couleur et 122 figures, dont 76 exécutées pour l'édit. française, br. . 20 fr.

TOME II. — Les Mers. In-8° de 878 pages, avec 2 cartes en couleur et 128 figures, dont 85 exécutées pour l'édition française, broché. 20 fr.

TOME III. — La Face de la Terre (1^{re} PARTIE). In-8° de xii-530 pages, avec 3 cartes en coul. et 94 fig., dont 67 exécutées pour l'édit. française, br. 15 fr.
(Le Tome III et dernier comprendra 2 parties).

« C'est l'honneur de M. de Margerie de s'être fait, au prix d'un labeur que ceux-là seuls peuvent apprécier qui l'ont suivi de près, l'ordonnateur vigilant et infatigable de cette traduction à laquelle ont collaboré les meilleurs géologues de notre pays.... Une véritable encyclopédie, d'une sûreté sans égale, se dissimule sous ces pages où les vues du maître ont été conservées dans toute leur fraîcheur, avec un respect complet de la forme, souvent presque poétique, dont M. Suess avait eu l'art de les revêtir. »

(*La Géographie.*)

« Les traducteurs ont rendu la pensée du maître avec une fidélité qui lui laisse à la fois sa précision et sa poésie ; ils l'ont respectée aussi en ce sens qu'ils se sont interdit tout commentaire critique. Mais des notes brèves et discrètes indiquent en quelle mesure les vues de l'auteur émises il y a 12 ans ont été confirmées, en quelle mesure contredites ou ébranlées par les explorations plus récentes. Tout ce travail de recherche et de mise au point donne à l'édition française — l'on dira plus justement édition que traduction — son originalité et son prix aux yeux des travailleurs. L'œuvre à laquelle reste attaché le nom de M. de Margerie fait honneur à la science française. »

(*Revue critique.*)

Les Tremblements de Terre (*Géographie Séismologique*),
par le Comte **F. de Montessus de Ballore**, ancien élève de l'École
polytechnique, directeur du Service séismologique de la Répu-
blique du Chili; avec une préface de **A. DE LAPPARENT**, membre de
l'Institut. Un vol. in-8° raisin de 500 pages, avec 89 cartes et
figures dans le texte et 3 cartes hors texte, broché. 12 fr.

(Ouvrage couronné par la Société de Géographie de Paris.)

Les récents événements dont la Calabre a été le théâtre, donnent aux tremblements de terre une telle actualité, qu'un livre traitant de cette matière peut se présenter tout seul, même au grand public.

« Avec autant de patience que de discernement, l'auteur a catalogué et marqué sur des cartes tous les phénomènes séismiques authentiquement enregistrés, en leur appliquant un figuré en rapport avec la fréquence et l'intensité des secousses. Cette monographie du phénomène, il l'a mise en rapport constant avec la structure géologique et la topographie des contrées correspondantes, et ce rapprochement lui a permis de formuler une loi de première importance... Ce sont les éléments de son enquête qu'il nous met sous les yeux dans ce grand ouvrage. On verra que nul n'a plus consciencieusement étudié que l'auteur la répartition des régions instables à travers le globe, que nul n'a dépouillé avec plus de soin tous les documents scientifiques ayant trait aux pays considérés. »

(A. DE LAPPARENT. — *Extrait de la Préface.*)

La Science Séismologique (*Les Tremblements de Terre*),
par le Comte **F. de Montessus de Ballore**. Préface par Ed.
Suess, Associé étranger de l'Institut de France. Un volume in-8°
raisin de 590 pages avec 185 figures et cartes, dans le texte, et
32 planches hors texte, broché 16 fr.

« Dans la *Science Séismologique* M. de Montessus de Ballore offre une excellente suite à son livre antérieur sur les *Tremblements de terre*. Il n'y a rien de plus complet, ou de meilleur actuellement, sur la question des mouvements sismiques. »

(*Bibliothèque universelle.*)

« Il y a là près de 600 pages du plus haut intérêt, parce qu'on y trouve, pour ainsi dire condensée, la « science séismologique », nouvelle et cependant déjà si avancée... Dans ce beau volume, le lecteur trouvera la réponse simple, claire, facile, exacte, à tant de questions et à tant de pourquoi que l'on chercherait en vain, dispersés dans les innombrables mémoires que l'auteur a étudiés patiemment et magistralement. »

(*Rivista Scientifica Industriale, Florence.*)

« Ce nouveau volume traite de la séismologie sous tous ses aspects, et est à la fois l'ouvrage le plus vaste et qui fait le plus autorité en cette matière. M. de Montessus est un lecteur insatiable et méthodique des ouvrages de science; et, en plus des trois langues principales du monde savant, il a la ressource de savoir en lire plusieurs autres, notamment l'italien, l'espagnol et le russe. C'est à ce fait, autant qu'à la longue durée de la période pendant laquelle il a réuni les données, qu'est due la vaste portée de son ouvrage. »

(*The Journal of Geology. Chicago.*)

ÉTUDES ET MONOGRAPHIES GÉOGRAPHIQUES

La Flandre. *Étude géographique de la Plaine Flamande en France, Belgique et Hollande*, par **Raoul Blanchard**, docteur ès lettres, professeur adjoint à la Faculté des lettres de Grenoble. Un volume in-8°, 76 figures dans le texte, 48 photographies et 2 cartes hors texte, broché. 12 fr.

(Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques et par la Société de Géographie de Paris.)

C'est un bel ouvrage dans lequel le sujet est développé d'une manière logique et ordonnée, où les notes au bas des pages forment une vaste bibliographie de tout ce qui a été publié sur la Flandre jusqu'à présent... Traitant de nombreux côtés des questions qui se posaient, sans cesse définissant la cause et décrivant le résultat, le travail entier de l'auteur aboutit à la conclusion si nettement exprimée par Michelet : « La Flandre a été faite, pour ainsi dire, en dépit de la nature. C'est une œuvre du travail humain. » Ce livre précieux donnera à beaucoup de lecteurs le moyen de mieux connaître certains traits de la géographie locale de trois grandes régions.

« Dans les deux parties de son ouvrage, admirablement ordonné, M. Blanchard a déployé une égale finesse d'observation, une même intelligence critique, et de remarquables qualités d'interprétation... C'est un ouvrage digne de grands éloges, un de ceux qui font le plus d'honneur à la jeune école géographique française. » (Polybiblion.)

La Picardie et les régions voisines (*Artois, Cambrésis, Beauvaisis*), par **Albert Demangeon**, docteur ès lettres, professeur à l'Université de Lille. Un volume in-8°, 42 figures dans le texte, 34 photographies hors texte, 3 cartes hors texte en noir et en couleur, broché 12 fr.
Relié demi-chagrin, tête dorée. 17 fr.

(Ouvrage couronné par l'Acad. des Sciences morales et politiques, par la Société de Géographie de Paris, et par la Société de Géogr. commerciale de Paris.)

« Cette belle monographie sur une des régions les plus intéressantes de la France, et qui fait le plus grand honneur à son auteur, montre ce que peut fournir de fécond la géographie actuelle, véritablement inspirée par les tendances scientifiques, dans toute la complexité de ces études. A lire le beau livre de M. Demangeon, à se laisser aller, au cours de ces pages, aux déductions fines qui permettent de rattacher à des phénomènes naturels et à des lois simples, jusqu'aux manifestations sociales qui en paraissent au premier abord les plus éloignées, on ne peut résister au plaisir et à la séduction qui émanent de cette logique scientifiquement basée sur une observation attentive. M. Demangeon connaît à fond le pays dont il parle, et il sait faire preuve, sans les étaler, des connaissances les plus diverses, comme cela est nécessaire pour se livrer avec fruit aux études géographiques. Géologue, botaniste, météorologiste tour à tour, il montre encore qu'il s'intéresse vivement au côté pratique de sa science, à tout ce qui peut éclairer l'agriculture et l'industrie. » (Revue Scientifique.)

Étude sur la Vallée lorraine de la Meuse, par **J. Vidal de la Blache**, capitaine breveté au 20^e bataillon de Chasseurs à pied, docteur de l'Université de Paris. Un volume in-8 carré, 8 cartes hors texte, broché 4 fr.

« Vallée de capture », dernier témoin d'un réseau de rivières lorraines et champenoises orienté vers la Belgique à une époque antérieure, la vallée lorraine de la Meuse présente d'un bout à l'autre le phénomène de l'agglomération exclusive des maisons dans les villages. L'auteur nous montre que cette vallée offre à tous les points de vue, tant de la géographie humaine que de la géographie physique, les caractères les plus typiques.

Les Paysans de la Normandie Orientale (*Pays de Caux, Bray, Vexin Normand, Vallée de la Seine*), par **Jules Sion**, docteur ès lettres, professeur au lycée d'Angoulême. Un volume in-8° raisin, 8 planches hors texte en phototypie, broché. 12 fr.

Ce livre est une étude de la vie rurale de cette partie de la Normandie qui correspond approximativement au département de la Seine-Inférieure et à l'arrondissement des Andelys.

Comment les populations rurales se sont-elles attachées au sol qui les nourrit? Quelle est leur origine? Comment ont-elles conquis leurs champs sur les forêts ou les marécages? Quel est le système de culture qui caractérise telle ou telle région? Le laboureur doit-il compléter par l'industrie domestique le revenu de son domaine? Quelle est la proportion des cultivateurs propriétaires, des fermiers, des journaliers? de la grande ou de la petite exploitation? Quelles sont la densité de la population, sa répartition, sa vitalité? Dans la forme de ses habitations, dans la texture de ses groupements, peut-on déceler des influences ethniques? Telles sont quelques-unes des questions dont l'auteur a cherché la solution, rapprochant dans sa synthèse les travaux des agronomes de ceux des économistes, dégageant parmi les faits sociaux ceux qui s'expliquent par l'action du sol et du climat, par les diversités de la technique et de la production agricoles.

Le Berry. Contribution à l'étude d'une Région française, par **Antoine Vacher**, docteur ès lettres, chargé de cours à l'Université de Rennes. Un volume in-8° raisin, 48 figures et cartes, 32 photographies et 4 planches de cartes et profils hors texte, br. 15 fr.

On ne sait guère d'habitude où le Berry commence ni où il finit. Il en fallait chercher les limites, montrer comment jadis l'homme et la nature avaient collaboré pour les créer; puis comment, la nature laissant aux soins de l'homme l'œuvre commune, ces limites s'étaient effacées au cours des siècles, comme à l'usage les rebords d'une monnaie vieillie.

De cette étude remarquable par la précision des analyses, se dégage en même temps une forte impression d'ensemble: on a la sensation de voir agir la nature sur la surface d'une des régions de notre France qui compte pourtant parmi les moins accidentées et les plus humanisées. Cette transformation incessante du sol, résultat du travail modeste, mais quotidien des agents atmosphériques, voilà la pensée féconde partout présente dans cette étude consacrée à l'une de nos plus intéressantes provinces.

Le Morvan. *Étude de géographie humaine*, par le Capitaine **Levainville**, docteur de l'Université de Bordeaux. Un volume in-8° raisin, 44 figures et cartes dans le texte, 40 phototypies et 4 dessins hors texte, br. 10 fr.

Le Morvan, qui n'eut jamais au cours de l'histoire d'unité politique, n'en est pas moins une des régions les plus individualisées de notre sol : pays pauvre et d'accès difficile, il semble, comme la Bretagne, resté à l'écart de la civilisation. — Analyser en détail les caractères de ce pays, en chercher l'explication, tel est le but de l'auteur. Avec les données de la géologie, de la météorologie, de l'hydrologie, il montre de façon précise comment s'explique l'aspect du sol, de la végétation, des cultures; comment toute la vie des habitants est conditionnée par le milieu physique. C'est ainsi que l'exploitation des forêts, la mise en valeur des terres, l'industrie, le commerce, etc., sont rigoureusement analysés et expliqués.

Le Var Supérieur. *Étude de géographie physique*, par **Jules Sion**. In-8° raisin. 8 fotogr. hors texte. Br. 3 fr.

La région du Var supérieur est particulièrement intéressante pour qui veut étudier l'œuvre des torrents : nulle part peut-être les défrichements, l'exploitation abusive des forêts et des pâtures, n'ont amené une recrudescence plus terrible de l'activité torrentielle.

Régions naturelles et Noms de pays. *Étude sur la région parisienne*, par **L. Gallois**, professeur adjoint à l'Université de Paris. Un volume in-8° carré, 8 planches hors texte, broché 8 fr.

On s'accorde généralement à reconnaître que les divisions politiques ou administratives ne conviennent guère à de bonnes descriptions géographiques. Si l'on veut peindre fidèlement la nature et rendre compte de ses différents aspects, c'est à elle-même qu'il faut emprunter ses divisions. Mais se prête-t-elle à un sectionnement de ce genre? Est-il vrai, comme on l'a dit, qu'il suffirait de recueillir avec soin les noms de pays forgés par l'instinct populaire pour retrouver du même coup les divisions rationnelles du sol?

L'auteur a entrepris de résoudre cette question pour une portion étendue de notre territoire, celle qui va de Laon jusqu'à la Loire, des confins de la Normandie à ceux de la Champagne. Montrant les différents aspects de cette région, s'attachant à en expliquer les particularités et la structure, il étudie, avec toutes les ressources de l'érudition moderne, les noms de pays qu'on a cru y reconnaître.

L'Afrique du Nord (*Tunisie, Algérie, Maroc*), par **Henri Lorin**, ancien professeur au lycée Carnot, de Tunis, professeur à l'Université de Bordeaux. Un volume in-18, 27 gravures, 3 cartes hors texte et un index, relié toile. 3 fr. 50; broché, 3 fr.

Ce livre est divisé en quatre parties : *esquisse géographique générale*, accompagnée d'un sommaire historique; *géographie régionale*, embrassant la description de toutes les parties de l'ancienne Maurétanie romaine; *géographie économique*, où sont méthodiquement exposés les progrès de la colonisation; *géographie politique*, où l'étude des régimes administratifs se complète par celle du peuple néo-latin en formation dans l'Algérie-Tunisie, et des conditions du Maroc contemporain.

Le Peuplement italien en Tunisie et en Algérie, par **Gaston Loth**, docteur ès lettres, directeur du Collège Alaoui, à Tunis. Un vol. in-8° de 500 pages, avec 36 gravures et cartes dont 10 planches hors texte, broché. 10 fr.

« Voici le jugement d'un témoin impartial, d'un savant, d'un patriote, d'un Tunisien : ce livre sera beaucoup discuté, souvent pillé par les écrivains et discoureurs; il faut que le public sache d'avance quelle sera la source véritable où les « spécialistes coloniaux » iront puiser leurs arguments et leurs opinions. »
(Revue de Paris.)

La Bosnie et l'Herzégovine. Ouvrage publié sous la direction de **Louis Olivier**, docteur ès sciences, directeur de la *Revue générale des Sciences*. Un vol. in-8° de 370 pages, 223 gravures et cartes, broché. 15 fr.

Ce beau livre est dû à la collaboration de toute une pléiade de savants français : Léon Bertrand, Paul Boyer, Charles Diehl, A. Leroy-Beaulieu, Daniel Zolla, etc., qui, conviés par la *Revue générale des Sciences* à l'étude approfondie de la Bosnie et de l'Herzégovine, ont visité ces provinces en détail et nous présentent les résultats de leurs observations. L'ouvrage est luxueusement imprimé et rempli de photogravures et de cartes très intéressantes.

La Valachie. *Essai de monographie géographique*, par **Emm. de Martonne**, professeur à l'Université de Lyon. In-8°, 5 cartes, 48 figures, 12 planches hors texte, br 12 fr.
(Ouvrage couronné par l'Académie française.)

« Étude très documentée où l'auteur fait ressortir l'individualité géographique de la Valachie qui résulte aussi bien de son relief que de son climat et de sa végétation et trouve sa manifestation dans les efforts qu'elle a faits pour se constituer en unité politique. Avec un grand talent, M. de Martonne a su coordonner dans un sens géographique toutes les données qui constituent les traits caractéristiques de la physionomie du pays, montrant ainsi que la géographie peut toucher à beaucoup des connaissances humaines sans cependant sortir de son vrai domaine. »
(Revue de Géographie.)

La Colombie Britannique. *Étude sur la colonisation au Canada*, par **Albert Métin**, professeur à l'École coloniale et à l'École des Hautes Études commerciales. Un volume in-8° raisin, 20 cartes et cartons, 33 phototypies hors texte, broché. . . 12 fr.

« Ce livre se présente dès l'abord au lecteur avec des références de premier ordre : il est l'utilisation intelligente, détaillée, synthétique de la collection considérable de publications officielles auxquelles le problème de la colonisation a donné lieu dans la Colombie britannique, comme dans les autres pays de civilisation anglo-saxonne; mais il est aussi le résultat des enquêtes personnelles d'un esprit qui a su voir vite et bien et qui sait nous communiquer l'impression de la réalité vivante... Un tel livre peut être donné comme modèle aux monographies futures de « pays neufs et de colonies anglo-saxonnes ». »
(Revue du Mois.)

DICTIONNAIRE

Dictionnaire-manuel-illustré de Géographie, par **Albert Demangeon**, docteur ès lettres, professeur à l'Université de Lille, avec la collaboration de MM. J. BLAYAC, IS. GALLAUD, J. SION et A. VACHER. Un volume in-18 de 870 pages, *cartes et figures*, relié toile, tranches rouges 6 fr.

« Ce dictionnaire-manuel, fruit d'un labeur méthodique, original, appuyé sur une éducation géographique aussi étendue que profonde, n'a pas seulement la valeur d'un conseiller sûr; c'est un livre à lire. Ses mérites pédagogiques seront vite reconnus, et — si ce n'est déjà fait — il sera bientôt considéré par les élèves et par les maîtres comme un ouvrage classique. Tout lecteur cultivé sera reconnaissant à M. Demangeon de lui avoir permis, si aisément, d'étendre sa curiosité et de préciser les rapports nécessaires et incessamment variables qui lient la Nature et l'Homme. »

(*Revue Pédagogique.*)

ENSEIGNEMENT

Cours de Géographie, *refondu et illustré*, conforme aux Programmes de l'Enseignement secondaire (31 mai 1902 et 28 juillet 1905), par **P. Vidal de la Blache**, membre de l'Institut, professeur de géographie à l'Université de Paris, et **P. Camena d'Almeida**, professeur de géographie à l'Université de Bordeaux :

La Terre, l'Amérique, l'Australasie (*Sixième A, B*), par P. CAMENA D'ALMEIDA. In-18, 26 cartes et figures, relié toile. 3 fr. »

L'Asie, l'Insulinde, l'Afrique (*Cinquième A, B*), par P. VIDAL DE LA BLACHE et P. CAMENA D'ALMEIDA. In-18, 98 cartes et gravures, relié toile. 3 fr.

L'Europe (*Quatrième A, B*), par P. CAMENA D'ALMEIDA. In-18, 81 cartes et gravures, relié toile . . . 3 fr. 25

La France (*Troisième A, B*), par P. CAMENA D'ALMEIDA. In-18, 95 cartes et gravures, relié toile . . . 3 fr. »

La Terre. Géographie générale (*Seconde A, B, C, D*), par P. CAMENA D'ALMEIDA. In-18 de 630 pages, 122 cartes et gravures, rel. toile. 4 fr. 50

La France (*Première A, B, C, D*), par P. VIDAL DE LA BLACHE et P. CAMENA D'ALMEIDA. In-18, 118 cartes et gravures, relié toile. 3 fr. 25

Les Principales Puissances du Monde (*Philosophie et Mathématiques A, B*), par P. CAMENA D'ALMEIDA. In-18 de 446 pages. 26 cartes, plans et graphiques, relié toile. 3 fr. 25

« Sous des apparences modestes, ces précis apparaîtront tels qu'ils sont : des chefs-d'œuvre de science, d'observation et d'exposition. Ils sont remplis d'idées fécondes; ils apprennent à réfléchir, à penser. »

(*L'Enseignement secondaire.*)

« Il faut tirer hors de pair et saluer comme des modèles et comme des nouveautés fécondes, les manuels que M. Vidal de la Blache a écrits en collaboration avec M. Camena d'Almeida. »

(*Revue critique.*)

Atlas classique Vidal-Lablache *historique et géographique*, par **P. Vidal de la Blache**. 342 cartes et cartons en couleur; index alphabétique de 46 000 noms. Un vol. in-folio, cart. . . . 15 fr.
Avec reliure toile souple. 16 fr.

Atlas de Géographie *physique, politique, économique, géologique et ethnographique*, par **P. Vidal de la Blache**. 197 cartes et cartons. Un volume in-folio, cartonné. 10 fr. 50

Géographies-Atlas, par **P. Foncin**, inspecteur général de l'Instruction publique, (avec nombreuses cartes en couleur en regard du texte, gravures en noir et en couleur dans le texte) :

Géographie [Année prép.] : Cours élémentaire. Oblong, cart. . . . » 75	Géographie : Deuxième année. Écoles primaires supérieures et Ecoles normales (La France). Un volume in-4, cartonné 4 fr. 25
Géographie [Première année] : Cours moyen (La France, les cinq Parties du monde). In-4, cart. 1 fr. 50	Géographie : Troisième année. Écoles primaires supérieures, Ecoles normales, etc. (Les cinq Parties du monde.) Un vol. in-4, cart. 6 fr. 50
Géographie : Cours supérieur et complémentaire. (La France, les cinq Parties du monde). In-4, cart. . . 2 fr. 25	

CARTES MURALES VIDAL-LABLACHE

39 cartes double face, sur carton (1^m,20 × 1^m), tirage en couleur :

1^{re} SÉRIE : FRANCE ET CINQ PARTIES DU MONDE.

Les Cartes marquées d'un astérisque sont parlantes au recto, muettes au verso.

1 Termes de géographie.	10 France. Front. du N.-E., et 10 ^{bis} France militaire.	18* Continent américain physique.
2* France. Cours d'eau.	11 Algérie et Tunisie physique et politique.	19* Amérique du Nord politique.
3* — Relief du sol.	12* Europe physique.	20* Amérique du Sud polit.
4* — Départements.	13* — politique.	21* Océanie.
5* — Villes.	14* Asie physique.	22* Planisphère.
6* — Canaux.	15* — politique.	23 Palestine et pays d'Orient.
7* — Chemins de fer.	16* Afrique physique.	24 Paris et environs.
8 — Agriculture, et 8 ^{bis} Industrie.	17* — politique.	
9* — Provinces.	39 France. Géologie.	

2^e SÉRIE : CONTRÉES D'EUROPE.

Ces Cartes sont physiques au recto, politiques au verso.

25 Belgique.	29 Pays-Bas.	33 Péninsule des Balkans.
26 Suisse.	30 Italie.	34 Russie.
27 Allemagne.	31 Espagne.	35 Grèce et Archipel.
28 Îles Britanniques.	32 Autriche-Hongrie.	

3^e SÉRIE : COLONIES ET PROTECTORATS FRANÇAIS.

36 Madagascar et 36 ^{bis} Indo-Chine française.	37 Afrique occidentale et 37 ^{bis} Guyane, Antilles, N ^{lle} Calédonie.	38 Tunisie physique et 38 ^{bis} Tunisie politique.
--	---	---

Chaque carte, double face, sur carton (1^m,20 × 1^m), tirage en couleur. 6 fr. 50

Notice pour chaque carte : in-12, cart. » 40

Meuble pour renfermer toutes les cartes. 12 fr. | Appareil de suspension. . 2 fr.

PÉRIODIQUE

Annales de Géographie (17^e ANNÉE), publiées sous la direction de **P. Vidal de la Blache**, **L. Gallois** et **Emm. de Margerie**, paraissant les 15 janvier, 15 mars, 15 mai, 15 juillet et 15 novembre. Les abonnés reçoivent gratuitement la *Bibliographie géographique annuelle*, qui paraît le 15 septembre.

« On manquait en France de publications géographiques réellement scientifiques. Nous n'avions rien à opposer aux bien connues *Mitteilungen* de Petermann. Cette lacune a été comblée par la fondation des *Annales de Géographie*. La tenue de cette revue, la sûreté des informations de sa chronique géographique, la variété de ses articles de géographie régionale, la science de ses études de géographie générale ont assuré son succès. Il s'est trouvé en France un public pour goûter la science géographique et en comprendre l'utilité, et, à l'étranger, les *Annales de Géographie* sont aujourd'hui estimées à l'égal des *Mitteilungen*. »
(*Le Temps*.)

ABONNEMENT ANNUEL (de janvier)

France. 20 fr. | Colonies et Union postale. . . 25 fr.
Chaque numéro, 4 fr. — *Bibliographie géographique* de l'année courante, 5 fr.

Chaque année des *Annales de Géographie* forme un vol. in-8, br. Prix. 20 fr.
(*La Première année est incomplète* (le numéro 3 étant épuisé); les 6^e, 7^e, 8^e et 12^e années ne sont pas vendues séparément.)

Première Table décennale des Annales de Géographie (1891-1901). In-8^o, br. 4 fr.
Bibliographies de 1893 à 1907 (sauf 1896, épuisée) : Chacune. 40 fr

TABLE DES OUVRAGES

	Pages		Pages
France. — Comm ^t O. BARRÉ. <i>L'Architecture du sol de la France</i>	11	J VIDAL DE LA BLACHE. <i>La vallée lorraine de la Meuse</i>	16
R. BLANCHARD. <i>La Flandre</i>	15	Europe. — VICTOR BÉRARD. <i>Les Phéniciens et l'Odyssee</i>	4
P. CAMENA D'ALMEIDA. <i>La France</i> (cl. de Troisième A, B).	19	P. CAMENA D'ALMEIDA. <i>L'Europe</i>	19
ALBERT DEMANGEON. <i>La Picardie et les régions voisines</i>	15	GASTON DESCHAMPS. <i>La Grèce d'aujourd'hui</i>	5
L. GALLOIS. <i>Régions naturelles et noms de pays</i>	17	CHARLES DIEHL. <i>En Méditerranée. — Excursions archéologiques en Grèce</i>	4
LEVAINVILLE. <i>Le Morvan</i>	17	JULES LEGRAS. <i>Au Pays russe</i>	5
W. MORTON FULLERTON. <i>Terres françaises</i>	3	GASTON LOTH. <i>Le Peuplement italien en Tunisie et en Algérie</i>	18
SION. <i>Les Paysans de la Normandie orientale</i>	16	EMM. DE MARTONNE. <i>La Valachie</i>	18
YACHER. <i>Le Berry</i>	16	LOUIS OLIVIER. <i>La Bosnie et l'Herzégovine</i>	18
P. VIDAL DE LA BLACHE et P. CAMENA D'ALMEIDA. <i>La France</i> (cl. de Première A, B, C, D).	19	M. QUILLARDET. <i>Espagnols et Portugais chez eux</i>	3
		— <i>Suédois et Norvégiens chez eux</i>	4

Table des ouvrages (suite).

	Pages		Pages
Asie. — EUGÈNE AUBIN. <i>Les Anglais aux Indes et en Égypte.</i>	15	Divers. — <i>Annales de Géographie.</i>	21
— <i>La Perse d'aujourd'hui</i>	6	P. CAMENA D'ALMEIDA. <i>La Terre.</i>	19
E. BARD. <i>Les Chinois chez eux.</i>	5	— <i>La Terre, l'Amérique, l'Australasie.</i>	19
FÉLICIEN CHALLAYE. <i>Au Japon et en Extrême-Orient.</i>	6	— <i>Les Principales puissances du monde.</i>	19
GASTON DESCHAMPS. <i>Sur les routes d'Asie.</i>	5	A. DEMANGEON. <i>Dictionnaire-manuel-illustré de Géographie.</i>	19
F. GRECARD. <i>Le Tibet.</i>	6	MARCEL DUBOIS et CAMILLE GUY. <i>Album géographique</i> (5 volumes):	
JULES LEGRAS. <i>En Sibérie.</i>	5	<i>Aspects généraux de la Nature;</i>	
COMM ^e LUNET DE LAJONQUIÈRE. <i>Le Siam et les Siamois.</i>	7	— <i>Régions tropicales; — Régions tempérées; — Colonies françaises; — France.</i>	9
G. DE LA SALLE. <i>En Mandchourie.</i>	6	P. FONCIN. <i>Géographies-Atlas</i>	20
P. VIDAL DE LA BLACHE et P. CAMENA D'ALMEIDA. <i>L'Asie, l'Insulinde, l'Afrique.</i>	19	E. HAUG. <i>Traité de géologie</i>	12
Afrique. — EUGÈNE AUBIN. <i>Le Maroc d'aujourd'hui.</i>	8	L. DE LAUNAY. <i>Géologie pratique.</i>	12
R. CHUDEAU. <i>Le Sahara soudanais.</i>	8	— <i>La Science géologique.</i>	13
E. F. GAUTIER. <i>Sahara algérien.</i>	8	EMM. DE MARTONNE. <i>Traité de Géographie physique</i>	11
H. LORIN. <i>L'Afrique du Nord.</i>	17	F. DE MONTESSUS DE BALLORE. <i>Les Tremblements de Terre.</i>	14
L. MALOSSE. <i>Impressions d'Égypte.</i>	7	— <i>La Science Séimologique</i>	14
PIERRE MILLE. <i>Au Congo belge.</i>	7	PAUL PELET. <i>Atlas des Colonies françaises.</i>	10
M ^l e DE SEGONZAC. <i>Voyages au Maroc</i>	8	ED. SUESS. <i>La Face de la Terre: 3 volumes parus: Les Montagnes. — Les Mers. — La Face de la Terre (1^{re} partie).</i>	13
Général TOUTÉE. <i>Dahomé, Niger, Touareg.</i>	9	P. VIDAL DE LA BLACHE. <i>Atlas général.</i>	10
— <i>Du Dahomé au Sahara.</i>	9	— <i>Atlas classique.</i>	20
SYLVAIN VIGNÉRAS. <i>Une Mission française en Abyssinie.</i>	7	— <i>Atlas de Géographie physique, politique, économique, etc.</i>	20
Insulinde. — J. CHAILLEY-BERT. <i>Java et ses habitants</i>	7	— <i>Cartes murales.</i>	20
Amérique. — A. MÉTIN. <i>La Colombie britannique.</i>	18		

— Nouvelle édition entièrement à jour et regravée —

ATLAS GÉNÉRAL VIDAL-LABLACHE

Historique et Géographique

420 cartes et cartons en couleurs. — Index de 46 000 noms.

Un vol. in-folio, avec reliure amateur, 40 fr.; — rel. toile. 30 fr.

(Ouvrage couronné par la Société de Géographie de Paris.)

ÉTUDES SOCIALES ET ÉCONOMIQUES

PSYCHOLOGIE DES PEUPLES

— Demander le prospectus détaillé. —

- Fleuves, Canaux et Chemins de fer**, par PAUL LÉON, avec une Introduction de PIERRE BAUDIN. In-18, 4 planches hors texte, broché. 4 fr.
- L'Or dans le monde** (*Géologie, Extraction, Economie politique*), par L. DE LAUNAY. Un vol. in-18, broché. 3 fr. 50
- L'Émigration européenne au XIX^e siècle** : *Angleterre, Allemagne, Italie, Autriche-Hongrie, Russie*, par R. GONNARD. Un vol. in-18, broché. 3 fr. 50
- Essai d'une Psychologie politique du Peuple anglais au XIX^e siècle**, par EMILE BOUTMY. In-18 (3^e édit.), br. 4 fr.
- L'Angleterre et l'Impérialisme**, par VICTOR BÉRARD. Un vol. in-18, une carte en couleur hors texte (2^e éd.), broché . . . 4 fr.
(Ouvrage couronné par l'Académie française.)
- Les Anglais aux Indes et en Égypte**, par EUGÈNE AUBIN. In-18 (3^e édit.), br. . . 3 fr. 50
(Ouvrage couronné par l'Académie française.)
- Hambourg et l'Allemagne contemporaine**, par PAUL DE ROUSIERS. In-18, broché. 3 fr. 50
- L'Impérialisme allemand**, par MAURICE LAIR. In-18, br. 3 fr. 50
(Ouvrage couronné par l'Académie française.)
- L'Expansion allemande hors d'Europe** (*Etats-Unis, Brésil, Chantoung, Afrique du Sud*), par E. TONNELAT. In-18, br. 3 fr. 50
- La Belgique morale et politique** (1830-1900), par MAURICE WILMOTTE. In-18, br. 3 fr. 50
- La Suisse au XX^e siècle**. Étude économique et sociale, par P. CLERGET. In-18, br. 3 fr. 50
- Notes sur l'Italie contemporaine**, par PAUL GHIO. Un vol. in-18, broché. 3 fr.
- La Hongrie au XX^e siècle**, par RENÉ GONNARD. In-18, br. 4 fr.
- Le développement économique de la Russie**, par J. MACHAT. In-18, 4 cartes, br. 4 fr.
- L'Empire Russe et le Tsarisme**, par VICTOR BÉRARD. In-18, 400 pages, 1 carte en couleur hors texte (2^e édit.) br. . . 4 fr.
- Le Sultan, l'Islam et les Puissances**, par VICTOR BÉRARD. In-18, broché 4 fr.
- L'Affaire Marocaine**, par VICTOR BÉRARD. In-18, 470 pages (2^e édit.), broché. 4 fr.
- La Révolution Turque**, par VICTOR BÉRARD. In-18. br. . . 4 fr.
- La France en Afrique**, par le C^t ED. FERRY. Un vol. in-18, broché. 3 fr. 50
- Les Musulmans français du nord de l'Afrique**, par ISMAËL HAMET. Un vol. in-18, 2 cartes, broché. 3 fr. 50
- La Production du coton en Égypte**, par FRANÇOIS CHARLES-ROUX. In-8, br. 7 fr. 50

ÉTUDES SOCIALES ET ÉCONOMIQUES (suite)

- La Rivalité Anglo-Russe**, au XX^e siècle, en Asie (*Golfe Persique — Frontières de l'Inde*), par le D^r ROUIRE. In-18, *carte hors texte*, broché. 3 fr. 50
- L'Inde d'aujourd'hui**. Étude sociale, par ALBERT MÉTIN. In-18, broché. 3 fr. 50
- La Révolte de l'Asie**, par VICTOR BÉRARD. In-18, 440 pages (2^e édit.), broché. 4 fr.
- Chine ancienne et nouvelle**. Impressions et réflexions, par G. WEULERSSE. In-18, br. 4 fr.
- La Chine novatrice et guerrière**, par le Commandant d'OLLONE. In-18, br. . . . 3 fr. 50
(Ouvrage couronné par l'Académie française.)
- Le Japon d'aujourd'hui**. Études sociales, par G. WEULERSSE. In-18 (4^e édit.), br. 4 fr.
(Ouvrage couronné par l'Académie française.)
- Le Japon politique, économique et social**, par HENRI DUMOLARD. In-18, br. . . 4 fr.
(Ouvrage couronné par l'Académie française.)
- Paix Japonaise**, par LOUIS AUBERT. Un volume in-18 *jésus* broché 3 fr. 50
- Américains et Japonais**, par LOUIS AUBERT. In-18, *1 carte hors texte*, broché. 4 fr.
- Les États-Unis au XX^e siècle**, par PIERRE LEROY-BEAULIEU. In-18, 480 pages (2^e édition), broché 4 fr.
(Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques.)
- Aux États-Unis** (*Les Champs. — Les Affaires. — Les Idées*), par le Vicomte G. d'AVENEL. Un volume in-18, broché . 3 fr. 50
- Les États-Unis, puissance mondiale**, par ARCHIBALD CARY COOLIDGE (Traduction de ROBERT L. CRU). Préface par ANATOLE LEROY-BEAULIEU. In-18, br. 4 fr.
- Éléments d'une Psychologie politique du Peuple américain**, par ÉMILE BOUTMY. In-18, (2^e édit.), broché. 4 fr.
- La Religion dans la Société aux États-Unis**, par HENRY BARGY. In-18, br. . . . 3 fr. 50
- L'Idéal américain**, par TH. ROOSEVELT, traduit par A. et E. DE ROUSIERS. Préface par PAUL DE ROUSIERS. Un volume in-18 (3^e édition), broché . 3 fr. 50
- Le Canada, les deux races**, par ANDRÉ SIEGFRIED. In-18 de 420 pages, broché. 4 fr.
- Le Brésil au XX^e siècle**, par PIERRE DENIS. In-18, br. 3 fr. 50
- L'Argentine au XX^e siècle**, par A.-B. MARTINEZ et M. LEWANDOWSKI. Introd. par CH. PELLEGRINI. In-18, 470 pages (2^e édition), 2 *cartes*, br. 5 fr.
- La Démocratie en Nouvelle-Zélande**, par ANDRÉ SIEGFRIED. In-18, *1 carte en couleur hors texte*, broché. 4 fr.
(Ouvrage couronné par l'Académie française.)
- Les nouvelles Sociétés anglo-saxonnes** (*Australie et Nouvelle-Zélande, Afrique du Sud*), par PIERRE LEROY-BEAULIEU. Un vol. in-18, broché 4 fr.
(Ouvrage couronné par l'Académie française et par l'Académie des Sciences morales et politiques.)





Les États-Unis au XX^e Siècle, par PIERRE LEROY-BEAULIEU. Un volume in-18, de 480 pages (3^e *Édition*), broché 4 »

(Couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques).

Aux États-Unis (*Les Champs — Les Affaires — Les Idées*), par le V^{te} G. d'AVENEL. Un vol. in-18, br. 3 50

Le Canada, les deux races (Problèmes politiques contemporains), par ANDRÉ SIEGFRIED. Un volume in-18, 420 pages (2^e *Édition*), broché 4 »

La Colombie Britannique. Étude sur la colonisation au Canada, par ALBERT MÉTIN, professeur à l'École coloniale et à l'École des Hautes Études commerciales. Un vol. in-8^o raisin, 20 cartes et cartons, 33 phototypies hors texte, broché 12 »

Le Brésil au XX^e siècle, par PIERRE DENIS. Un volume in-18 (2^e *Édition*), broché 3 50

L'Argentine au XX^e siècle, par ALBERT B. MARTINEZ, ancien sous-secrétaire d'État au Ministère des Finances de la République Argentine et MAURICE LEWANDOWSKI, docteur en droit. Introduction par CH. PELLEGRINI, ancien Président de la République Argentine. Préface d'ÉMILE LEVASSEUR. (3^e *Édition* entièrement refondue et mise à jour). Un vol. in-18, 500 pages, 2 cartes hors texte, br. 5 »

Java et ses habitants, par M. J. CHAILLEY-BERT. Un volume in-18 (3^e *Édition*), broché 4 »

Au Japon et en Extrême-Orient, par
Un volume in-18, broché



A

RENDRE

LI.



D 062 052466 7



